

CAISSES LOCALES AFFILIEES A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAIN POITOU

Sociétés coopératives à capital et personnel variables
régies notamment par les articles L 511-1 et suivants et L 512-20 et suivants du Code
Monétaire et Financier et les dispositions non abrogées du code rural, ainsi que par
la loi du 10/09/1947 portant statut de la coopération

Siège social de la Caisse Régionale : 18 Rue Salvador Allende 86000 POITIERS
Immatriculée : D399 780 097 RCS POITIERS

PROSPECTUS

Objet :

Émission de parts sociales par les Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale
de Crédit Agricole Mutuel Touraine-Poitou
d'une valeur nominale unitaire de 1 Euro pour un montant prévu d'émission d'environ 20 millions d'€uros
(Représentant environ 20 millions de parts sociales)
La souscription s'étend sur la période allant du 4 janvier 2006 au 4 janvier 2011

Ce prospectus incorpore par référence le document de référence relatif à Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2005 sous le n°D.05-0233, ainsi que ses actualisations déposées auprès de l'AMF le 20 avril 2005 sous le n°D.05-0233-A.01; le 4 mai 2005 sous le n°D.05-0233-A.02, le 9 juin 2005 sous le n°D-05.0233-A.03, le 12 juillet 2005 sous le n°D-05.0233-A.04, le 15 septembre 2005, sous le n°D-05.0233-A.05 et le 22 novembre 2005 sous le n°D-05-0233-A-06.

La notice légale a été publiée au BALO du 28 décembre 2005

AMF

En application des articles L 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa numéro 05-875 en date du 23 décembre 2005 sur le présent prospectus. Ce prospectus a été établi par l'émetteur, et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'Autorité des Marchés Financier a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires de ce prospectus sont disponibles, sans frais, au siège social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou.

Le présent prospectus est également disponible sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers :
www.amf-France.org

PLAN GENERAL DU PROSPECTUS

RESUME DU PROSPECTUS

Pages 3 - 25

PREMIÈRE PARTIE :

Pages 26 - 106

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION DE PARTS SOCIALES ET AUX
CAISSES LOCALES EMETTRICES

DEUXIEME PARTIE :

Pages 107 - 381

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL TOURAIN POITOU

TROISIEME PARTIE :

Page 382

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU GROUPE CREDIT AGRICOLE ET AU GROUPE
CREDIT AGRICOLE S.A.

RESUME DU PROSPECTUS

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-42 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

En particulier le prospectus comprend l'énumération de facteur de risque sur l'activité, le financement et la réglementation applicable à la Caisse Régionale et aux caisses locales émettrices qui lui sont affiliées.

A Identité des membres du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou.

Président

Noël DUPUY

Vice Présidents

Robert FRANCHINEAU
Olivier FLAMAN
Odet TRIQUET

Directeur Général

Christophe NOËL

Administrateurs

Daniel ALLIAS
André AUGEREAU
Jean Claude BERTRAND
Ghislaine BOUNILLEAU
Pierre BOURREAU
Bernard CHAUSSE
Hervé de MONVALLIER
Pascal FONFREDE
Yves GARGOUIL
Christophe GUILLARD
Christian MARIE
François SOULET
Patrice VALLEE
Henri VEDRENNE
Christian VIGNES

Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE & ASSOCIES

32, rue de Rennes – 49100 ANGERS

Membre de la Compagnie Régionale d'ANGERS.

M. Rémy PICARD

Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 30 mars 2001 pour la période s'écoulant jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

La date du premier mandat est du 5 novembre 1994.

ERNST & YOUNG AUDIT

Faubourg de L'Arche – 11 Allée de l'Arche – 92307 PARIS LA DEFENSE CEDEX

M. Philippe FOURQUET

Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 30 mars 2001 pour la période s'écoulant jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

La date du premier mandat est du 5 novembre 1994.

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles.

B . Eléments clés de l'offre et calendrier prévisionnel

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a décidé, dans sa séance du 22 octobre 2004, d'augmenter le nombre des sociétaires des Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale au moyen de la souscription de parts sociales nouvelles, avec pour objectif d'augmenter le nombre de ceux-ci de 15 000 environ sur une période de cinq ans, pour un montant de 20 millions d'euros environ.

Ce projet d'élargissement du sociétariat a fait l'objet de réflexions au sein de divers chantiers mutualistes, et d'un large consensus des administrateurs dans l'ensemble des Caisses Locales. Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale a, par ailleurs, dans sa séance du 22 octobre 2004, défini les modalités de cette opération, en fixant les limites minimum et maximum de souscription autorisée. Ces modalités sont décrites au paragraphe 1.2. du présent chapitre.

La décision d'émettre de nouvelles parts sociales en ayant recours à l'appel public à l'épargne a été formellement prise par le Conseil d'Administration de chaque Caisse Locale au cours des mois de décembre 2004 à janvier 2005, et a fait l'objet d'une délibération des 59 Caisses Locales.

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel a, dans sa séance du 15 décembre 2005, confirmé l'émission de parts sociales et a notamment, modifié la période de souscription devant intervenir dès l'obtention du visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

Toutes les Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou participent à l'émission.

Conformément à l'article 7 des statuts, pour chaque Caisse Locale, les souscriptions réalisées seront constatées par le Conseil d'Administration appelé à agréer les souscripteurs en qualité de sociétaires, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts, à l'intérieur d'un plafond de capital déterminé par ces derniers.

Chaque Caisse Locale a réuni son Conseil d'Administration pour valider cette émission aux dates suivantes :

AMBOISE	10/12/2004
AZAY LE RIDEAU	01/01/2005
BLERE	23/12/2004
BOURGUEIL	23/12/2004
CHÂTEAU LA VALLIERE	04/01/2005

CHÂTEAU RENAULT	14/12/2004
NEUVY/ST PATERNE	12/01/2005
CHINON	21/12/2004
TOURS LA RICHE	21/12/2004
GD PRESSIGNY	15/12/2004
SAVIGNE/LATHAN	14/12/2004
DESCARTES	14/12/2004
LANGAIS	11/01/2005
LIGUEIL	17/12/2004
ILE BOUCHARD	23/12/2004
LOCHES	07/01/2005
MONTRESOR	15/12/2004
NEUILLE	15/12/2004
PREUILLY/CLAISE	11/12/2004
RICHELIEU	15/12/2004
SAINTE MAURE	14/12/2004
T.NORD/ST CYR	11/01/2005
VOUVRAY	15/12/2004
JOUE BALLAN	05/01/2005
VALLEE DE L'INDRE	06/01/2005
LUYNES FONDETTES	14/12/2005
ST PIERRE MONTLOUIS	15/12/2004
CHAMBRAY ST AVERTIN	07/12/2004
VAL DE LOIRE	15/12/2004
AVAILLES LIMOUZINES	16/12/2004
CHATELLERAULT	07/01/2005
CHAUVIGNY	10/12/2004
CIVRAY	23/12/2004
CHARROUX	23/12/2004
COUHE	16/12/2004
GENCAY	24/12/2004
ISLE JOURDAIN	29/12/2004
LENCLOITRE	15/12/2004
LOUDUN	10/12/2004
TROIS MOUTIERS	06/01/2005
LUSIGNAN	16/12/2004
LUSSAC	11/12/2004
MIREBEAU	18/12/2004
ST JEAN DE SAUVES	15/12/2004
MONTMORILLON	16/12/2004
MONTS S/GUESNES	11/12/2004
NEUVILLE	17/12/2004
DANGE ST ROMAIN	16/12/2004
PLEUMARTIN	22/12/2004
ST GERVAIS LES 3 CLOCHERS	22/12/2004
SAINT SAVI	15/12/2004
LA TRIMOUILLE	12/01/2005
VIVONNE	11/12/2004
VOUILLE	16/12/2004
ST GEORGES JAUNAY CLAN	22/12/2004
ST JULIEN L ARS	07/01/2005
LA VILLEDIEU	06/01/2005
POITIERS	08/01/2005
DEPARTEMENTALE VIENNE	28/01/2005

Ce plafond pourra être modifié, en cas de besoin, par l'Assemblée Générale Extraordinaire des sociétaires de chaque Caisse Locale, afin de tenir compte des besoins de souscription exprimés dans leur circonscription territoriale respective.

Le prix de souscription de chaque part sociale de Caisse Locale est fixé à 1 €, correspondant à sa valeur nominale unitaire. Les parts sociales devront être entièrement libérées lors de la souscription.

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale a décidé, dans sa séance du 22 octobre 2004, que chaque souscripteur aura la faculté de souscrire au minimum 50 parts sociales (soit 50 €), et au maximum 2 300 parts sociales (soit 2 300 €).

De l'ordre d'environ 4 millions d'euros par an, soit environ de 20 millions d'euros sur 5 ans, représentant environ 20 millions de parts sociales, sur la base d'une hypothèse de 3 000 nouveaux sociétaires agréés par an, pour une souscription moyenne de 1 300 € par sociétaire.

Il n'y a pas de droit préférentiel de souscription en raison de la variabilité du capital des Caisses Locales et de l'absence de droits des sociétaires sur leurs réserves. La présente émission n'entraîne ainsi aucune dilution des sociétaires actuels.

La période de souscription de parts sociales s'étend du 4 janvier 2006 au 4 janvier 2011.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou est chargée de recueillir les souscriptions.

Les parts sociales sont nominatives. La propriété de ces parts est établie par une inscription en compte ou tout document détenu par la Caisse Locale constatant le nombre de parts souscrites.

C. Informations de base concernant les données financières sélectionnées : capitaux propres et endettement, raisons de l'offre et utilisation prévue du produit, facteurs de risques

Données financières sélectionnées

	31/12/2002	31/12/2003	Evol.	31/12/2004	Evol.
COMPTE SOCIAL					
BILAN (en milliers d'euros)					
Bilan	5 454 572	5 541 768	1,60	6 031 507	8,84
Capitaux propres (hors FRBG)	662 266	712 865	7,64	761 758	6,86
Capital souscrit	100 110	100 110		100 110	

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

Produit net bancaire	224 678	249 272	10,95	254 801	2,22
Résultat Brut d'Exploitation	84 169	104 976	24,72	110 958	5,70
Coefficient d'exploitation	62,54%	57,89%		56,45%	

Résultat courant avant impôt	75 998	91 696	20,66	101 927	11,16
Impôts sur les bénéfices	20 514	29 176	42,23	30 941	6,05
Résultat net	49 759	59 960	20,50	63 488	5,89

Intérêts aux parts sociales	2 122	2 122		2 122	
Résultat conservé	40 381	49 856	23,46	48 458	(2,80)
Intérêts versés au C.C.A	3 954	4 350	10,02	4 587	5,45
Intérêts versés aux C.C.I	3 302	3 632	9,99	3 830	5,45

COMPTE CONSOLIDES

BILAN (en milliers d'euros)

Bilan	5 467 316	5 556 031	1,62	6 051 630	8,92
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	730 444	787 425	7,80	844 114	7,20
Capital souscrit	138 218	143 223	3,62	146 694	2,42

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

Produit net bancaire	229 035	253 561	10,71	263 696	4,00
Résultat Brut d'Exploitation	88 061	108 795	23,54	119 290	9,65
Coefficient d'exploitation	61,55%	57,09%		54,76%	
Résultat net	48 632	62 789	29,11	67 998	8,30

Données financières semestrielles sélectionnées (normes internationales)

COMPTES CONSOLIDES Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou de ses Caisses Locales et filiale (en milliers d'Euros)

ACTIF	06 - 2005
Caisse, Banques centrales et CCP	67.471
Actifs financiers juste valeur par résultat	59
Instruments dérivés de couverture	40.471
Actifs financiers disponibles à la vente	804.200
Prêts et créances sur les établissements de crédit	236.692
Prêts et créances sur la clientèle	5.114.085
Portefeuille titres	
Ecart réévaluation des portefeuilles couvert en taux	- 40.502
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	137.092
Actifs d'impôts courants	
Actifs d'impôts différés	15.977
Comptes de régularisation et actifs divers	120.900
Actifs non courants destinés à être cédés	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	
Immeubles de placement	220
Immobilisations corporelles	47.533
Immobilisations incorporelles	698
Ecarts d'acquisition	
TOTAL ACTIF	6.544.896

PASSIF	06 - 2005
Banques centrales et CCP	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	
Instruments dérivés de couverture	
Dettes envers les établissements de crédit	3.992.620
Dettes envers la clientèle	1.292.807
Dettes représentées par un titre	9.164
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	
Passifs d'impôts courants	20.506
Passifs d'impôts différés	3.425
Comptes de régularisation et passifs divers	97.754
Dettes liées aux actifs courants destinés à être cédés	
Provisions techniques contrats d'assurance	
Provisions pour risques et charges	25.052
Dettes subordonnées	28.260
Capitaux propres part du groupe	1.075.306
Capital et réserves liées	355.089
Réserves consolidées	490.124
Gains ou pertes latentes ou différés	198.730
Résultat de l'exercice	31.363
Intérêts minoritaires	2
TOTAL PASSIF	6.544.896

COMPTE DE RESULTAT	06 - 2005
+ Intérêts et produits assimilés	141.157
- Intérêts et charges assimilés	- 77.971
+ Commissions (produit)	52.315
- Commissions (charges)	- 5.901
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	68
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	13.880
Résultat sur opérations financières	
Marge brute des sociétés d'assurance	
+ Produits des autres activités	9.268
- Charges des autres activités	- 570
PRODUIT NET BANCAIRE	132.246
- Charges générales d'exploitation	- 73.618
- Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	- 4.315
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	54.313
- Coût du risque	- 4.583
RESULTAT D'EXPLOITATION	49.730
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	
+/- Gains ou pertes nets sur les autres actifs	- 12
- variations de valeur des écarts d'acquisition	
RESULTAT AVANT IMPOT	49.718
Impôt sur les bénéfices	- 18.355
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	
RESULTAT NET	31.363
Intérêts minoritaires	
RESULTAT NET PAR DU GROUPE	31.363
RESULTAT NET	31.363

Déclaration sur le fonds de roulement net :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, société coopérative à capital variable au capital actuel de 100 109 525 €, dont le siège social est situé à POITIERS – 18, rue Salvador Allende, immatriculée au R.C.S. POITIERS sous le numéro 399 780 097 représentée par Noël DUPUY, Président du conseil d'administration atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du groupe formé par la Caisse régionale et ses filiales et Caisses locales est suffisant au regard de ses obligations, au cours des 12 prochains mois à compter de la date d'établissement du présent prospectus.

Cette déclaration s'appuie sur les mécanismes financiers internes au Crédit Agricole qui précisent notamment que Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales en tant qu'Organe Central. Les mécanismes financiers internes au groupe Crédit Agricole sont décrits plus précisément dans les documents de référence incorporés par référence au présent prospectus ainsi qu'au paragraphe 9.1.1 du présent prospectus. Le rôle de Crédit Agricole S.A. en tant que garant de la liquidité et de la solvabilité de la Caisse Régionale est par ailleurs rappelé dans la note 1 des annexes aux comptes individuels.

Déclaration sur le niveau des fonds propres et des dettes :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, société coopérative à capital variable au capital actuel de 100 109 525 €, dont le siège social est situé à POITIERS – 18, rue Salvador Allende, immatriculée au R.C.S. POITIERS sous le numéro 399 780 097 représentée par Noël DUPUY, Président du conseil d'administration, atteste que, au 30 juin 2005, les fonds propres sociaux de la Caisse Régionale s'élèvent à 875 689 K€, et les fonds propres consolidés à 1 128 620 K€. Aucun changement significatif susceptible d'avoir une incidence sur le montant des fonds propres n'est intervenu depuis cette date. Par ailleurs, les règles financières internes au Groupe Crédit Agricole, fixées par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., déterminent l'utilisation des fonds propres des Caisses régionales, et posent le principe selon lequel le compartiment des fonds propres doit être équilibré (les emplois ne doivent jamais être supérieurs aux ressources).

Au 30 juin 2005, les fonds propres sociaux (norme comptable française) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou se répartissent comme suit :

- Capital souscrit et réserves liées : 305 011
- Réserves : 444 533
- Résultat de l'exercice : 23 651
- Fonds pour risques bancaires généraux : 6 516
- Dettes subordonnées : 50 682
- Provisions pour risques et charges : 45 296

Au 30 juin 2005, les fonds propres consolidés (norme comptable IAS/IFRS) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou se répartissent comme suit :

- Capital souscrit et réserves liées : 355 089
- Réserves consolidées (y.c. écart de réévaluation) : 688 854
- Résultat de l'exercice : 31 363
- Intérêts minoritaires : 2
- Dettes subordonnées : 28 260
- Provisions pour risques et charges : 25 052

Au 30 juin 2005, l'endettement individuel (norme comptable française) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou se répartit comme suit :

- Dettes envers les établissements de crédit : 4 031 861
- Dettes envers la clientèle : 1 297 258
- Dettes représentées par un titre : 9 165
- Compte de régularisation et passifs divers : 114 103

Au 30 juin 2005, l'endettement consolidé (norme comptable IAS/IFRS) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou se répartit comme suit :

- Passifs financiers à la juste valeur par résultat : 0
- Instruments dérivés de couverture : 0
- Dettes envers les établissements de crédit : 3 922 620
- Dettes envers la clientèle : 1 292 807
- Dettes représentées par un titre : 9 164
- Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux : 0
- Passifs d'impôts courants : 20 506
- Passifs d'impôts différés : 3 425
- Compte de régularisation et passifs divers : 97 754

Aucun changement notable venant affecter le niveau des capitaux propres sociaux et consolidés, hors résultat et variations de valeurs des instruments financiers, et les différents postes d'endettement présentés ci-dessus n'est intervenu depuis le 30 juin 2005.

Raisons de l'offre et utilisation du produit :

L'offre au public de parts sociales émises par les Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou s'inscrit dans une volonté d'élargir le sociétariat à un plus grand nombre de clients. Cette démarche contribue, par ailleurs, à assurer la pérennité du capital social des Caisses Locales et, au-delà, de la Caisse Régionale.

La mise en œuvre de ce projet aura subsidiairement pour conséquence la collecte de fonds auprès des sociétaires. Ces fonds sont destinés à être placés auprès de la Caisse Régionale.

En contrepartie de ces apports de fonds, chaque Caisse Locale recevra des intérêts versés par la Caisse Régionale. Ces produits serviront aux Caisses Locales à rémunérer les parts sociales qu'elles auront émises auprès de leurs sociétaires.

Facteurs de risque :

Les parts sociales sont représentatives d'une quote-part du capital de la caisse locale, toutefois les parts sociales de la caisse locale ne donnent pas de droit sur l'actif net. De ce fait, le remboursement des parts ne peut excéder la valeur nominale augmentée des intérêts échus.

D. Informations de la Caisse Régionale à laquelle les Caisses Locales sont affiliées

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou est une société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions des articles L 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, et soumise à la réglementation bancaire contenue dans les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.

La Caisse Régionale a été constituée par acte sous-seing privé en date du 5 novembre 1994 entre les personnes visées à l'article L. 512-22 du Code Monétaire et Financier, et inscrite sur la liste des établissements de crédit agréés en qualité de banque mutualiste et coopérative avec l'ensemble des Caisses Locales qui lui sont affiliées (décision du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'investissement du 5 novembre 1994).

E. Situation financière et perspectives

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2004, approuvés par l'Assemblée Générale du 25 mars 2004 ont été publiés au Balo le 9 mars et le 6 avril 2005.

Dans un contexte de baisse des taux d'intérêts et de concurrence exacerbée, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a connu une activité particulièrement dynamique durant l'année 2004, grâce à la forte mobilisation de l'ensemble de ses collaborateurs. Cela lui a permis d'accompagner un nombre toujours croissant de clients.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Touraine Poitou, s'inscrivant dans la volonté de conquête exprimée par le groupe Crédit Agricole dans son nouveau projet de développement, s'est doté d'un projet d'entreprise volontariste pour les années à venir. La Caisse Régionale entend ainsi continuer à se développer, en offrant à un nombre toujours plus grand de clients, une offre de services plus large, associée à une meilleure qualité.

Pour servir ses objectifs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou continuera son programme de rénovation de ses agences et de nouvelles implantations. Parallèlement, dans le but d'être le plus disponible possible auprès de ses clients, la Caisse Régionale va poursuivre ses investissements sur les canaux à distance (le téléphone, l'internet). Enfin, la plateforme informatique commune à plusieurs Caisses Régionales de Crédit Agricole de l'Ouest est maintenant opérationnelle. Cette dernière va permettre à la Caisse Régionale d'offrir à ses clients une qualité et une compétitivité en amélioration permanente.

La formation dispensée aux collaborateurs contribuera à maintenir le niveau de compétence nécessaire pour accompagner un nombre croissant de clients dans leurs projets d'épargne, de préparation de la retraite, d'assurance de biens et de personnes et de financement.

Ainsi, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, en restant attaché à ses valeurs de proximité, entend renforcer encore sa place de premier banquier régional et d'acteur économique majeur de la région.

Les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2005, approuvés par le Conseil d'Administration du 9 septembre 2005, ont été publiés au Balo le 28 octobre et le 9 novembre 2005.

Pour ce premier semestre 2005, on peut noter que, dans un contexte de taux historiquement bas et de marché très concurrentiel, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a poursuivi sa politique de conquête de marché.

L'encours des crédits, bénéficiant d'une activité habitat toujours aussi tonique, progresse de + 10,1 %. Les réalisations totales de crédits nouveaux s'élèvent à 686 M€ en progression de 14,3 %.

L'activité collecte continue de progresser à un bon niveau (+ 5,8 % sur 1 an), pour s'établir à 8,78 milliards d'euros.

Le nombre de contrats d'assurances dommages a progressé de +12% (près de 110 000 contrats au 30/06/05).

Les résultats financiers

Le Produit Net Bancaire, en dépit de la pression sur les marges, s'inscrit en progression de 3 %.

La poursuite de la construction d'une plateforme informatique commune à plusieurs Caisses Régionales explique, pour une large part, la progression des charges de fonctionnement de + 4,2 %.

Ainsi le Revenu Brut d'Exploitation est en légère progression de + 1,4 % à 56,5 M€ et le coefficient d'exploitation s'affiche à 56,9 %.

Compte tenu d'un coût du risque limité à 4,2 M€, le Résultat Net Social progresse de + 3,2 % à 30 M€.

Dans le cadre de la mise en œuvre des normes IFRS, à compter du 1/01/2005, des provisions FRBG affectées aux « risques crédits », « risques opérationnels » et « risques épargne logement », d'un montant de 23,3 M€, ont été transférées dans les provisions pour « risques et charges ». Ce changement d'affectation comptable ne modifie en rien le caractère prudentiel de ces provisions.

F. Membres de la Direction Générale et salariés

Direction

<u>Directeur Général :</u>	Christophe NOEL
<u>Directeur Général Adjoint :</u>	Jack BOUIN
<u>Sous - Directeurs :</u>	Hubert BAILLY Denis BOCQUET Dominique DELUGEARD Georges du MESNIL du BUISSON Philippe LETRANCHANT Gilles MORIN Gérard VINCENT

Salariés

En 2004, 41 nouveaux collaborateurs CDI ont pris leur fonction dans l'année et 48 ont quitté l'entreprise.

Effectif moyen mensuel	2002	2003	2004
Responsables de management	299	286	287
Techniciens animateurs d'unité	759	774	795
Agents d'application	495	468	456
Total	1 553	1 528	1 538

G. Principaux actionnaires et opérations avec des apparentés

Au 11 février 2005, le capital social était de 100 109 524,75 €, réparti comme suit :

Répartition du capital	Capital nominal	Nombre	%
Certificats coopératifs d'investissement	20 141 849,25	1 320 777	20,12
Dont part du public	19 106 328,50	1 252 874	94,86
Dont part Crédit Agricole S.A.	907 268,25	59 493	4,50
Dont part auto-détenue	128 252,50	8 410	0,64
Certificats coopératifs d'associés (CCA)	24 120 116,75	1 581 647	24,09
Dont part du public	0	0	0
Dont part Crédit Agricole S.A.	24 120 116,75	1 571 647	100
Parts sociales	55 847 558,75	3 662 135	55,79
Dont caisses locales	55 847 269	3 662 116	99,99
Dont collectivités publiques	0	0	0
Dont administrateurs de la Caisse Régionale	274,50	18	ns
Dont Crédit Agricole S.A.	15,25	1	ns
TOTAL	100 109 524.75	6 564 559	100

Au 11 février 2005, les 3 662 135 parts sociales étaient détenues par 59 Caisses Locales et 19 autres sociétaires. Le pourcentage de la plus grosse Caisse Locale, à savoir la Caisse Locale de la Vienne s'établit à 19 %.

Aucune opération avec des apparentés n'a été réalisée.

Les certificats coopératifs d'investissement sont détenus par environ 13 000 porteurs.

Les Caisses locales comptent 86 896 sociétaires.

H. Informations financières

↳ États financiers consolidés

**BILAN CONSOLIDE DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT
AGRICOLE MUTUEL TOURAIN-POITOU,
DE SES FILIALES,
ET DE SES CAISSES LOCALES
(en milliers d'euros)**

ACTIF	12 - 2004	12 - 2003	12 - 2002
OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	82.109	71.836	99.417
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	71.727	71.758	64.778
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	10.382	78	34.639
- à vue	10.305	1	34.562
- à terme	77	77	77
Opérations internes au CA :	250.448	235.292	344.544
- Comptes ordinaires	8.633	7.851	79.048
- Comptes et avances à terme	241.815	227.441	265.496
Opérations avec la clientèle :	4.850.019	4.417.068	4.261.488
- Créances commerciales	24.026	24.814	28.892
- Autres concours à la clientèle	4.754.597	4.320.380	4.127.931
- comptes ordinaires débiteurs	71.396	71.874	104.665
- Opérations de crédit-bail et assimilées			
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	445.032	361.406	390.227
Obligations et autres titres à revenu fixe	135.828	106.517	118.415
Actions et autres titres à revenu variable	309.204	254.889	271.812
Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	258.732	279.958	215.542
Immobilisations corporelles et incorporelles	48.456	47.371	52.205
Immobilisations incorporelles	892	725	1.227
Immobilisations corporelles	47.564	46.646	50.978
Comptes de tiers et divers	116.834	143.100	103.893
Autres actifs	40.080	33.376	26.587
Comptes de régularisation	76.754	109.724	77.306
TOTAL ACTIF	6.051.630	5.556.031	5.467.316

PASSIF	12 – 2004	12 - 2003	12 – 2002
Opérations de trésorerie et <u>interbancaires</u>	16.808	1.185	473
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit	16.808	1.185	473
- à vue	16.354	1.063	196
- à terme	454	122	277
<u>OPERATIONS INTERNES AU CA :</u>	3.619.030	3.277.889	3.186.641
- <u>COMPTES ORDINAIRES</u>	197.354	52.294	1.364
- Comptes et avances à terme	3.421.676	3.225.595	3.185.277
Comptes créditeurs de la clientèle	1.359.800	1.293.256	1.346.422
Comptes d'épargne à régime spécial	20.996	16.346	15.852
- à vue	20.996	16.346	15.852
- à terme			
Autres dettes	1.338.804	1.276.910	1.330.570
- à vue	1.317.869	1.248.935	1.260.509
- à terme	20.935	27.975	70.061
Dettes représentées par un titre	8.053	5.674	19.063
- Bons de caisse	246	153	406
- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	7.807	5.521	18.657
- Autres dettes représentées par un titre			
Comptes de régularisation et passif divers	127.096	113.324	92.269
- Autres passifs	21.230	21.295	15.785
- Comptes de régularisation	105.866	92.029	76.484
Provisions pour risques et charges	18.854	20.004	27.002
Dettes subordonnées	28.072	28.445	32.515
Dépôts de garantie à caractère mutuel	2	4	8
Dettes subordonnées	28.070	28.441	32.507
Fonds pour risques bancaires généraux	29.801	28.829	32.487
	2		
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	844.114	787.425	730.444
Capital souscrit	146.694	143.223	138.218
Primes liées au capital	205.696	205.696	205.696
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion :	423.726	375.717	337.898
Résultat de l'exercice (+/-)	67.998	62.789	48.632
TOTAL PASSIF	6.051.630	5.556.031	5.467.316

**HORS BILAN CONSOLIDE DE LA CAISSE REGIONALE DE
CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAIN-POITOU,
DE SES FILIALES,
ET DE SES CAISSES LOCALES**

(en milliers d'Euros)

	12 - 2004	12 - 2003	12 - 2002
1° ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement	877.074	854.186	717.832
Engagements en faveur d'établissements de crédit			
Engagements internes au Crédit Agricole	84.000	97.000	115.000
Engagements en faveur de la clientèle	793.074	757.186	602.832
Engagements de garantie	134.079	112.269	557.139
Engagements d'ordre d'établissements de crédit			
Engagements internes au Crédit Agricole	28.959	36.487	488.032
Engagements d'ordre de la clientèle	105.120	75.782	69.107
Engagements sur titres	926	2.229	0
Autres engagements donnés sur titres	926	2.229	0
2° ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	2.067	17.589	18.339
Engagements reçus d'établissements de crédit			
Engagements internes au Crédit Agricole	2.067	17.589	18.339
Engagements de garantie	347.231	349.075	338.253
Engagements reçus d'établissements de crédit			
Engagements internes au Crédit Agricole	78.275	77.866	64.321
	268.956	271.209	273.932
Engagements sur titres	2.876	3.179	950
Autres engagements reçus sur titres	2.876	3.179	950

**COMPTE RESULTAT DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT
AGRICOLE MUTUEL TOURAINE-POITOU,
DE SES FILIALES,
ET DE SES CAISSES LOCALES**

(en milliers d'Euros)

	12 - 2004	12 - 2003	12 - 2002
Intérêts et produits assimilés	264.088	271.415	272.605
Sur opérations avec les établissements de crédit	988	1.254	1.486
Sur opérations avec le réseau	19.434	22.104	24.784
Sur opérations avec la clientèle	221.142	228.406	235.236
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	6.015	5.957	5.756
Autres intérêts et produits assimilés	16.509	13.694	5.343
Intérêts et charges assimilées	133.816	148.041	157.001
Sur opérations avec les établissements de crédit	66	16	13
Sur opérations avec le réseau	130.013	143.369	149.086
Sur opérations avec la clientèle	2.966	3.835	6.608
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	756	807	1.294
Autres intérêts et charges assimilées	15	14	0
Revenus des titres à revenu variable	11.160	11.556	9.160
Commissions (Produits)	98.100	103.323	97.575
Commissions (Charges)	11.320	10.143	9.832
Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	302	33	246
Résultat net des opérations sur titres de transaction	128	- 108	
Résultat net des opérations de change	127	122	198
Résultat net des opérations sur instruments financiers	47	19	48
Résultat sur opérations des portefeuilles de placement	17.877	8.571	676
Autres produits nets d'exploitation	17.305	16.847	15.606
PRODUIT NET BANCAIRE	263.696	253.561	229.035
Charges générales d'exploitation	135.459	135.271	130.969
Frais de personnel	82.594	82.312	80.996
Autres frais administratifs	52.865	52.959	49.973
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	8.947	9.495	10.005
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	119.290	108.795	88.061
Coût du risque (-)	8.954	13.172	8.367
RESULTAT D'EXPLOITATION	110.336	95.623	79.694
Résultat sur actifs immobilisés	- 956	- 1.316	- 304
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	109.380	94.307	79.390
Résultat net exceptionnel	- 6.519	- 5.529	- 4.262
Impôt sur les bénéfices	- 33.891	- 29.647	- 25.072
Fonds pour risques bancaires généraux	- 972	3.658	- 1.424
RESULTAT NET	67.998	62.789	48.632

Présentation selon les normes IAS / IFRS

	ACTIF	30-06 - 2005
A1	Caisse, Banques centrales et CCP	67.471
A2	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	59
A3	Instruments dérivés de couverture	40.471
A4	Actifs financiers disponibles à la vente	804.200
A5	Prêts et créances sur les établissements de crédit	236.692
A6	Prêts et créances sur la clientèle	5.114.085
AA	Portefeuille titres	
A7	Écart réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 40.502
A8	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	137.092
A9	Actifs d'impôts courants	
A10	Actifs d'impôts différés	15.977
A11	Comptes de régularisation et actifs divers	120.900
A12	Actifs non courants destinés à être cédés	
A13	Participations dans les entreprises mises en équivalence	
A14	Immeubles de placement	220
A15	Immobilisations corporelles	47.533
A16	Immobilisations incorporelles	698
A17	Écarts d'acquisition	
	TOTAL ACTIF	6.544.896

Présentation selon les normes IAS / IFRS

	PASSIF	06 - 2005
P1	Banques centrales et CCP	
P2	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	
P3	Instruments dérivés de couverture	
P4	Dettes envers les établissements de crédit	3.992.620
P5	Dettes envers la clientèle	1.292.807
P6	Dettes représentées par un titre	9.164
P7	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	
P8	Passifs d'impôts courants	20.506
P9	Passifs d'impôts différés	3.425
P10	Comptes de régularisation et passifs divers	97.754
P11	Dettes liées aux actifs courants destinés à être cédés	
P12	Provisions techniques contrats d'assurance	
P13	Provisions pour risques et charges	25.052
P14	Dettes subordonnées	28.260
P15	Capitaux propres part du groupe	1.075.306
P17	Capital et réserves liées	355.089
P18	Réserves consolidées	490.124
P19	Gains ou pertes latentes ou différés	198.730
P20	Résultat de l'exercice	31.363
P21	Intérêts minoritaires	2
TOTAL PASSIF		6.544.896

Présentation selon les normes IAS / IFRS

		06 - 2005
R1	+ Intérêts et produits assimilés	141.157
R2	- Intérêts et charges assimilés	- 77.971
R3	+ Commissions (produits)	52.315
R4	- Commissions (charges)	- 5.901
R5	+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	68
R6	+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	13.880
RA	Résultat sur opérations financières	
RB	Marge brute des sociétés d'assurance	
R7	+ Produits des autres activités	9.268
R8	- Charges des autres activités	- 570
R9	PRODUIT NET BANCAIRE	132.246
R10	- Charges générales d'exploitation	- 73.618
R11	- Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	- 4.315
R12	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	54.313
R13	- Coût du risque	- 4.583
R14	RESULTAT D'EXPLOITATION	49.730
R15	+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	
R16	+/- Gains ou pertes nets sur les autres actifs	- 12
R17	- variations de valeur des écarts d'acquisition	
R18	RESULTAT AVANT IMPOT	49.718
R19	Impôt sur les bénéfices	- 18.355
R20	+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	
R21	RESULTAT NET	31.363
R22	Intérêts minoritaires	
R23	RESULTAT NET PAR DU GROUPE	31.363
RESULTAT NET		31.363

Changements notables

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine-Poitou applique l'avis n°2004-05, du 25 mars 2004, du Conseil National de la Comptabilité concernant les dispositions relatives aux médailles du travail.

Conformément à cet avis :

- les médailles du travail ne sont plus assimilées aux engagements de retraite (cf recommandation n° 2003-R.01),
- les engagements à verser aux salariés en activité au titre des médailles du travail sont comptabilisés sous forme de provisions conformément aux dispositions de l'article 212.1 du règlement N°99-03 du CRC (PCG), modifié entre autres par le règlement CRC N° 00-06 relatif aux passifs.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine-Poitou applique également à compter du 1er janvier 2004 la recommandation n° 2003-R.01 du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'impact du changement de méthode, qui découle notamment de la mise en œuvre de la méthode des unités de crédit projetées, de l'évolution du modèle de reconstitution de carrière et de modélisation des retraites obligatoires, de l'harmonisation des taux d'actualisation (taux des OAT + marge déterminée en fonction de la durée de l'engagement) et des différents paramètres conduisant au calcul de ces provisions, a été comptabilisé dans les capitaux propres pour un montant de 2,9 milliers d'euros et, en raison de l'application de règles fiscales (conformément à l'avis du CNC n° 97-06 relatif aux changements de méthode comptable), en compte de résultat pour 6.325 milliers d'euros. Ce dernier montant représentant l'impact du changement de méthode précédemment évoqué, augmenté des cotisations de l'exercice 2004.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine-Poitou applique par anticipation à compter du 1er janvier 2004 le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif à l'ouverture et sur l'exercice 2004.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou applique à compter du 1er janvier 2005 le règlement CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur l'exercice 2005.

Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2002-03, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou calcule à compter du 1er janvier 2005 ses provisions sur créances douteuses sur la base des flux futurs actualisés.

Les effets qui découlent de l'actualisation de ces provisions constituent un changement de méthode. Celui-ci est évalué à 6.355 milliers d'euros et a été constaté au bilan d'ouverture en contrepartie des capitaux propres.

Par ailleurs, afin d'assurer la cohérence entre les comptes consolidés établis conformément aux normes IAS et ses comptes individuels, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a constitué différentes provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques déjà identifiés et antérieurement couverts par des fonds pour risques bancaires généraux.

Ces provisions ont été dotées par le résultat exceptionnel et concernent :

- le risque de déséquilibre du contrat épargne logement, pour lequel une provision a été dotée à hauteur de **12.356 milliers d'euros**.
- le risque de crédit, correspondant aux provisions sur bases collectives et/ou sectorielles, pour lequel une provision a été dotée à hauteur de **7.217 milliers d'euros**.
- les risques opérationnels, pour lesquels une provision a été dotée à hauteur de **3.712 milliers d'euros**.

Le montant des FRBG repris en contrepartie de ces dotations s'élève à **23.285 milliers d'euros**.

I. Modalités de l'offre

La Caisse Locale peut admettre comme sociétaires les personnes physiques ou morales visées aux articles 617 du Code rural, L 512-22 du Code monétaire et financier et celles avec qui elle ou la Caisse Régionale à laquelle elle est affiliée, a effectué une des opérations mentionnées aux articles L.311-1, L.311-2, L511-1, L511-2 et L511-3 du Code monétaire et financier.

Les parts sociales sont négociables avec l'agrément du Conseil d'Administration. Le cessionnaire doit être l'une des personnes physiques ou morales susceptibles d'adhérer à une Caisse Locale de Crédit Agricole.

Par application des principes coopératifs :

- Le sociétaire qui se retire de la Caisse Locale a droit au remboursement de ses parts, qui ne saurait excéder la valeur nominale, augmentée des intérêts échus ;
- Toutefois, cette faculté de remboursement est subordonnée au respect des normes relatives au capital minimum des établissements de crédit et à sa représentation, et de la règle prévue à l'article 13 de la loi du 10/09/1947, portant statut de la coopération restreignant les possibilités de réduction de capital par reprise des apports des sociétaires sortants ;
- Les parts sociales de Caisse Locale ne donnent pas de droit sur l'actif net. En cas de liquidation de la Caisse Locale, le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des parts est dévolu par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui devra être approuvée par Crédit Agricole S.A., à une œuvre d'intérêt agricole.
-

Il n'y a pas de droit préférentiel de souscription en raison de la variabilité du capital des Caisses Locales et de l'absence de droits des sociétaires sur leurs réserves. La présente émission n'entraîne ainsi aucune dilution des sociétaires actuels.

Les dépenses liées à la présente émission sont de l'ordre de 100.000 Euros.

J Renseignements complémentaires relatifs à la Caisse Régionale à laquelle les Caisses locales sont affiliées.

Capital social

Le capital de la Caisse Régionale au 31 décembre 2004 est composé de 3 662 135 parts sociales, de 1 581 647 certificats coopératifs d'associés et de 1 320 777 certificats coopératifs d'investissement, chacun d'une valeur nominale de 15,25 €.

Objet social

La Caisse Régionale développe toute activité de la compétence d'un établissement de crédit dans le cadre de la réglementation bancaire et conformément aux dispositions régissant le Crédit Agricole Mutuel.

A cet effet, elle réalise toutes opérations de crédit, de banque, de caution, de prises de participation, de finances, de courtage, notamment d'assurance, de commission d'arbitrage, de services d'investissement et de toutes activités connexes, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers et plus généralement, toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de le favoriser.

Le Conseil d'administration

La Caisse Régionale est administrée par un conseil d'administration composé de 18 membres, pris parmi les sociétaires, nommés par l'assemblée Générale et respectant une représentation équilibrée du territoire de la Caisse Régionale :

- administrateurs émanant du département de l'Indre-et-Loire
- administrateurs émanant du département de la Vienne.

Les administrateurs sont nommés pour 3 ans ; ils sont renouvelables par tiers chaque année. Ils sont rééligibles.

Par ailleurs, ne sont pas éligibles les sociétaires en retard de plus de six mois dans leurs obligations financières vis-à-vis du Crédit Agricole Mutuel ainsi que ceux faisant l'objet d'une procédure contentieuse, qu'il s'agisse de leurs engagements personnels ou de ceux contractés par des sociétés dans lesquelles ils exercent des fonctions d'administration ou de gestion.

La Direction Générale

Le Conseil d'administration nomme et révoque le Directeur Général et, sur proposition de ce dernier, les autres cadres de Direction.

Il délègue au Directeur Général tous pouvoirs destinés à lui assurer autorité sur l'ensemble du personnel de la Caisse Régionale.

Les parts sociales

Les parts sociales de la Caisse Régionale ont globalement les mêmes caractéristiques que celles émises par les Caisses Locales

Les Certificats Coopératifs d'Investissement

Les Certificats Coopératifs d'Investissement donnent la possibilité d'obtenir communication des documents sociaux dans les mêmes conditions que les sociétaires. Les titulaires de Certificats Coopératifs d'Investissement disposent d'un droit sur l'actif net dans la proportion du Capital qu'ils représentent. En cas d'augmentation du capital, les propriétaires de Certificats Coopératifs d'Investissement ont, proportionnellement au nombre de titres qu'ils possèdent, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux nouveaux certificats. Un tel droit préférentiel n'existe pas pour les parts sociales. En cas de liquidation de la société, les porteurs de Certificats Coopératifs d'Investissement ont droit au remboursement des certificats à leur valeur nominale et à une quote-part du boni de liquidation dans la proportion du capital qu'ils représentent. Toute décision, ayant pour conséquence directe ou indirecte une réduction des droits des titulaires énoncés ci-dessus, n'est définitive qu'après l'approbation de ces titulaires réunis en Assemblée Spéciale.

La rémunération est fixée en fonction des résultats de l'exercice par l'Assemblée Générale annuelle. Conformément aux dispositions de la loi du 10 septembre 1947, la rémunération des

Certificats Coopératifs d'Investissement, avoir fiscal non compris, doit être au moins égale à celle versée aux parts sociales.

Les Certificats Coopératifs d'Associés

Les CCA permettent à leurs titulaires d'obtenir la communication des documents sociaux dans les mêmes conditions que les sociétaires. Les titulaires de CCA disposent d'un droit sur l'actif net dans la proportion du capital qu'ils représentent (article 19 ter viciés de la loi du 10 septembre 1947). En cas d'augmentation de capital, les détenteurs de CCA ont, proportionnellement au nombre de titres qu'ils possèdent, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux nouveaux certificats. Un tel droit préférentiel n'existe pas pour les parts sociales. En cas de liquidation de la société, les détenteurs de CCA ont droit au remboursement de leurs certificats à leur valeur nominale et à une quote-part du boni de liquidation dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Toute décision ayant pour conséquence directe ou indirecte une modification des droits des détenteurs énoncés ci-dessus n'est définitive qu'après l'approbation de ces détenteurs réunis en Assemblée spéciale.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 septembre 1947, la rémunération des CCA, avoir fiscal non compris, doit être au moins égale à celle versée aux parts sociales. La rémunération versée aux CCA est fixée en fonction des résultats de l'exercice par l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Les Assemblées Générales

Les Assemblées Générales Extraordinaires délibèrent notamment sur toutes les modifications de statuts, sur la dissolution de la société ou sa fusion avec une société similaire. Elles ne délibèrent valablement que si elles sont composées d'un nombre de sociétaires groupant par eux-mêmes ou par procuration la moitié au moins des voix attribuées à l'ensemble des membres de la société, individuels ou collectifs ayant le droit d'assister à la réunion. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée est convoquée et délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les résolutions ne sont adoptées qu'à une majorité réunissant au moins les deux tiers des voix des sociétaires présents ou représentés.

Les Assemblées Générales Ordinaires, pour délibérer valablement doivent être composées d'un nombre de sociétaires groupant par eux-mêmes ou par procuration le quart au moins des voix attribuées à l'ensemble des membres de la société, individuels ou collectifs, ayant le droit d'assister à la réunion. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée est convoquée dans les conditions prévues aux deux derniers paragraphes de l'article 46 des statuts et délibère valablement quel que soit le nombre de sociétaires présents ou représentés. Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des voix. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Documents accessibles au public

Peuvent être consultés au siège social de la Caisse Régionale, les documents suivants :

- les statuts de la Caisse Régionale.
- les rapports, courriers, informations financières historiques, évaluations et déclarations.
- les informations financières historiques de la Caisse Régionale pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent prospectus.

**PREMIÈRE PARTIE :
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ÉMISSION DE PARTS
SOCIALES ET AUX CAISSES LOCALES ÉMETTRICES**

SOMMAIRE DE LA 1^{ère} PARTIE

I	RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ÉMISSION DE PARTS SOCIALES	28
1.	CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMISSION	28
1.1.	Cadre de l'émission	28
1.2.	Prix et montant de la souscription	30
1.3.	Montant prévu du produit de l'émission	30
1.4.	Désignation des personnes physiques ou morales pouvant souscrire des parts sociales des Caisses Locales de Crédit Agricole	30
1.5.	Droit préférentiel de souscription et dilution	30
1.6.	Période de souscription	31
1.7.	Établissement domiciliaire	31
1.8.	Modalités et délais de délivrance des parts sociales	31
1.9.	Garantie de bonne fin	31
1.10.	But de l'émission	31
2.	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES PARTS SOCIALES ÉMISES	31
2.1.	Forme des parts sociales	31
2.2.	Droits attachés aux parts sociales	32
2.3.	Négociabilité des parts sociales	32
2.4.	Facteurs de risques	33
2.5.	Frais	33
2.6.	Régime fiscal des parts sociales pour les personnes physiques (résidents français)	33
	2.6.1 Intérêts versés aux parts	33
	2.6.2. Plus-values	34
	2.6.3. Éligibilité au PEA	34
2.7.	Tribunaux compétents en cas de litige	34
II	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX RELATIFS AU STATUT DES CAISSES LOCALES ÉMETTRICES	35
1.	FORME JURIDIQUE	35
2.	OBJET SOCIAL	35
3.	EXERCICE SOCIAL	35
4.	DURÉE	35
5.	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES CAISSES LOCALES	36
5.1.	Sociétaires	36
	5.1.1. Entrée dans le sociétariat	36
	5.1.2. Droits des sociétaires	36
	5.1.3. Responsabilité des sociétaires	36
	5.1.4. Sortie du sociétariat	36

5.2.	Assemblées Générales	37
5.2.1.	Quorum et majorité	37
5.2.2.	Compétence	38
5.2.3	Voix représentation	38
5.3.	Conseil d'Administration	38
5.3.1.	Nomination des administrateurs	38
5.3.2.	Incompatibilité - Inéligibilité	38
5.3.3.	Démission des administrateurs	39
5.3.4.	Fonctionnement du Conseil d'Administration	39
5.3.5.	Pouvoirs du Conseil	39
5.3.6.	Responsabilité des administrateurs	40
5.4.	Commissaires vérificateurs	40
5.5.	Comptabilité, affectation des excédents de trésorerie	42
6.	DESCRIPTION GENERALE DES RELATIONS ENTRE LA CAISSE REGIONALE ET LES CAISSES LOCALES QUI LUI SONT AFFILIEES	43
6.1.	Les relations de capital	43
6.2.	La répartition des responsabilités en matière d'activité bancaire	43
6.3.	Les relations financières	44
6.4.	Les relations de solidarité	44
6.4.1.	Entre les Caisses Locales	44
6.4.2.	Des Caisses Locales vis-à-vis de la Caisse Régionale	44
6.4.3.	De la Caisse Régionale vis-à-vis des Caisses Locales qui lui sont affiliées	44
6.5.	Les relations de contrôle	44
 III RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES PROPRES A CHAQUE CAISSE LOCALE EMETTRICE ET ATTESTATIONS DES RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES		 46
1.	PRESENTATION DES RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES PROPRES A CHAQUE CAISSE LOCALE	46
1.1.	Éléments principaux du bilan des Caisses Locales	46
1.2.	Éléments principaux du hors bilan des Caisses Locales	46
1.3.	Éléments principaux du compte de résultat des Caisses Locales	46
1.4.	Signatures attestant de la sincérité de l'information	47
2.	LES 59 FICHES DESCRIPTIVES DE CHAQUE CAISSE LOCALE EMETTRICE	47

I RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ÉMISSION DE PARTS SOCIALES

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMISSION

1.1. Cadre de l'émission

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a décidé, dans sa séance du 22 octobre 2004, d'augmenter le nombre des sociétaires des Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale au moyen de la souscription de parts sociales nouvelles, avec pour objectif d'augmenter le nombre de ceux-ci de 15 000 environ sur une période de cinq ans, pour un montant de 20 millions d'euros environ.

Ce projet d'élargissement du sociétariat a fait l'objet de réflexions au sein de divers chantiers mutualistes, et d'un large consensus des administrateurs dans l'ensemble des Caisses Locales. Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale a, par ailleurs, dans sa séance du 22 octobre 2004, défini les modalités de cette opération, en fixant les limites minimum et maximum de souscription autorisée. Ces modalités sont décrites au paragraphe 1.2. du présent chapitre.

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a décidé, dans sa séance du 15 décembre 2005, de confirmer l'émission de parts sociales volontaires et a modifié la période de souscription devant intervenir dès l'obtention du visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

La décision d'émettre de nouvelles parts sociales en ayant recours à l'appel public à l'épargne a été formellement prise par le Conseil d'Administration de chaque Caisse Locale au cours des mois de décembre 2004 à janvier 2005, et a fait l'objet d'une délibération des 59 Caisses Locales.

Toutes les Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou participent à l'émission.

LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIEES A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAIN POITOU

Nom de la Caisse locale :	Siège social :		
AMBOISE	51 RUE NATIONALE	37400	AMBOISE
AZAY LE RIDEAU	9 RUE CARNOT	37190	AZAY LE RIDEAU
BLERE	41 RUE DES DEPORTES	37150	BLERE
BOURGUEIL	28 RUE PASTEUR	37140	BOURGUEIL
CHAMBRAY / ST AVERTIN	1 RUE DE CORMERY	37550	SAINT AVERTIN
CHATEAU LA VALLIERE	8 AVENUE DU GENERAL LECLERC	37330	CHATEAU LA VALLIERE
CHATEAU RENAULT	7 RUE DE LA REPUBLIQUE	37110	CHATEAU RENAULT
CHINON	2 RUE DE L HOTEL DE VILLE	3750	CHINON
DESCARTES	13 RUE DU COMMERCE	37160	DESCARTES
GRAND PRESSIGNY	11, RUE DES TANNERIES	37350	LE GRAND PRESSIGNY
JOUE / BALLAN	17, RUE ARISTIDE BRIAND	37300	JOUE LES TOURS
LA VALLEE de L'INDRE	2 RUE NATIONALE	37250	MONTBAZON
LANGAIS	16 PLACE DU 14 JUILLET	37130	LANGAIS
LIGUEIL	57 RUE ARISTIDE BRIAND	37240	LIGUEIL
L'ILE BOUCHARD	31 AVENUE DES PRESLES	37220	L ILE BOUCHARD

Nom de la Caisse locale :	Siège social :		
LOCHES	1 RUE DE TOURS	37600	LOCHES
LUYNES / FONDETTES	4 RUE NOEL CARLOTTI	37230	FONDETTES
MONTRESOR	6 RUE BEAUMONT	37460	MONTRESOR
NEUILLE PONT PIERRE	15 RUE DU COMMERCE	37360	NEUILLE PONT PIERRE
NEUVY / ST PATERNE	11 PLACE DU 11 NOVEMBRE	37370	NEUVY LE ROI
PREUILLY SUR CLAISE	11 GRANDE RUE	37290	PREUILLY SUR CLAISE
RICHELIEU	32 RUE HENRI PROUST	37120	RICHELIEU
SAVIGNE SUR LATHAN	22 AVENUE DES TOURELLES	37340	SAVIGNE SUR LATHAN
ST PIERRE / MONTLOUIS	39 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	37700	ST PIERRE DES CORPS
STE MAURE	4 RUE SAINT MICHEL	37800	STE MAURE DE TOURAINES
TOURS / LA RICHE	20 PLACE JEAN JAURES	37000	TOURS
TOURS NORD SAINT CYR	27 AVENUE ANDRE MAGINOT	37100	TOURS
VAL de LOIRE	73 RUE DES HALLES	37000	TOURS
VOUVRAY	1 & 3 RUE DE LA REPUBLIQUE	37210	VOUVRAY
AVAILLES LIMOUZINE	RUE DU 11 NOVEMBRE	86460	AVAILLES LIMOUZINE
CHARROUX	3 PLACE DES HALLES	86250	CHARROUX
CHATELLERAULT	50 BOULEVARD DE BLOSSAC	86100	CHATELLERAULT
CHAUVIGNY	21 PLACE DU MARCHE	86300	CHAUVIGNY
CIVRAY	7 RUE DES DOUVES	86400	CIVRAY
COUHE VERAC	35 PLACE DE LA MARNE	86700	COUHE VERAC
DANGE LES ORMES	3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE	86220	LES ORMES
DEPARTEMENTALE	18 RUE SALVADOR ALLENDE	86000	POITIERS
GENCAY	1 RUE EDMOND THIAUDIERE	86160	GENCAY
LA TRIMOUILLE	20 RUE OCTAVE BERNARD	86290	LA TRIMOUILLE
LA VILLEDIEU	30, AVENUE DES BOSQUETS	86340	LA VILLEDIEU
LENCLOITRE	9 PLACE DU GENERAL PIERRE	86140	LENCLOITRE
L'ISLE JOURDAIN	14 AVENUE PASTEUR	86150	L'ISLE JOURDAIN
LOUDUN	BOULEVARD LOCHES ET MATRAS	86200	LOUDUN
LUSIGNAN	2 RUE CARNOT	86600	LUSIGNAN
LUSSAC LES CHATEAUX	AVENUE DU DOCTEUR DUPOND	86320	LUSSAC LES CHATEAUX
MIREBEAU	4 PLACE DE LA REPUBLIQUE	86110	MIREBEAU
MONTMORILLON	19 BOULEVARD DE STRASBOURG	86500	MONTMORILLON
MONTS SUR GUESNES	RUE DU château	86240	MONTS SUR GUESNES
NEUVILLE de POITOU	26, PLACE JOFFRE	86170	NEUVILLE DE POITOU
PLEUMARTIN	AVENUE DE HARGARTEN	86450	PLEUMARTIN
POITIERS	18 RUE SALVADOR ALLENDE	86000	POITIERS CEDEX
ST GEORGES/JAUNAY CLAN	PLACE DE LA FONTAINE	86130	JAUNAY CLAN
ST GERVAIS les TROIS CLOCHERS	PLACE CENTRALE	86230	ST GERVAIS LES TROIS CLOCHERS
ST JEAN de SAUVES	PLACE DU MARCHE	86330	ST JEAN DE SAUVES
ST JULIEN L'ARS	31 ROUTE DE CHAUVIGNY	86800	ST JULIEN L'ARS

Nom de la Caisse locale :	Siège social :		
ST SAVIN	PLACE DE LA LIBERATION	86310	SAINT SAVIN
TROIS MOUTIERS	AVENUE D'AUMETZ	86120	LES TROIS MOUTIERS
VIVONNE	15 AVENUE DE LA PLAGE	86370	VIVONNE
VOUILLE	14 RUE DE LA BARRE	86190	VOUILLE

Pour chaque Caisse Locale, les souscriptions réalisées seront constatées par le Conseil d'Administration appelé à agréer les souscripteurs en qualité de sociétaires, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts, à l'intérieur d'un plafond de capital déterminé par ces derniers.

Ce plafond pourra être modifié, en cas de besoin, par l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires de chaque Caisse Locale, afin de tenir compte des besoins de souscription exprimés dans leur circonscription territoriale respective.

1.2. Prix et montant de la souscription

Le prix de souscription de chaque part sociale de Caisse Locale est fixé à 1 €, correspondant à sa valeur nominale. Les parts sociales devront être entièrement libérées lors de la souscription.

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale a décidé, dans sa séance du 22 octobre 2004, que chaque souscripteur aura la faculté de souscrire au minimum 50 parts sociales (soit 50 €), et au maximum 2 300 parts sociales (soit 2 300 €).

1.3. Montant prévu du produit de l'émission

(à titre indicatif compte tenu de la variabilité du capital)

De l'ordre de 4 millions d'euros par an, soit au total 20 millions d'euros sur 5 ans, représentant environ 20 millions de parts sociales, sur la base d'une hypothèse de 3 000 nouveaux sociétaires agréés par an, pour une souscription moyenne de 1 300 € par sociétaire.

Il est précisé qu'aucun objectif particulier, ni aucune limite, ne sont assignés à chaque Caisse Locale dans le cadre de cette émission. La seule limite à la souscription de parts sociales nouvelles est constituée, au sein de chaque Caisse Locale émettrice, par le plafond de capital indiqué dans les statuts : dès lors, si le montant des souscriptions a pour conséquence le dépassement de celui-ci à un instant donné, l'Assemblée Générale ordinaire devra décider de relever ce plafond aux fins d'absorber les nouvelles souscriptions.

1.4. Désignation des personnes physiques ou morales pouvant souscrire des parts sociales des Caisses Locales de Crédit Agricole

La Caisse Locale peut admettre comme sociétaires les personnes physiques ou morales visées aux articles 617 du Code rural, L 512-22 du Code monétaire et financier et celles avec qui elle ou la Caisse régionale à laquelle elle est affiliée, a effectué une des opérations mentionnées aux articles L.311-1, L.311-2, L.511-1, L.511-2 et L.511-3 du Code monétaire et financier.

1.5. Droit préférentiel de souscription et dilution

Il n'y a pas de droit préférentiel de souscription en raison de la variabilité du capital des Caisses Locales et de l'absence de droits des sociétaires sur leurs réserves. La présente émission n'entraîne ainsi aucune dilution des sociétaires actuels.

1.6. Période de souscription

La période de souscription de parts sociales s'étend du 15 novembre 2005 au 15 novembre 2010.

1.7. Établissement domiciliaire

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou est chargée de recueillir les souscriptions.

1.8. Modalités et délais de délivrance des parts sociales

Les parts sociales sont nominatives. La propriété de ces parts est établie par une inscription en compte ou tout document détenu par la Caisse Locale constatant le nombre de parts souscrites.

1.9. Garantie de bonne fin

Compte tenu de la spécificité de l'opération, et particulièrement de la durée de l'émission, il n'y a pas de garantie de bonne fin.

1.10. But de l'émission

L'offre au public de parts sociales émises par les Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou s'inscrit dans une volonté d'élargir le sociétariat à un plus grand nombre de clients. Cette démarche contribue, par ailleurs, à assurer la pérennité du capital social des Caisses Locales et, au-delà, de la Caisse Régionale.

Élargir le sociétariat. L'objectif de la démarche qui est engagée est double :

- elle doit permettre d'accroître très sensiblement la proportion des sociétaires parmi les clients,
- elle doit entraîner une meilleure répartition du capital parmi les sociétaires.

Contribuer à la pérennité du capital social. En élargissant le sociétariat, le profil du sociétariat devrait être rajeuni. En plafonnant les souscriptions par sociétaire le capital devrait mieux se répartir et atténuer la fragilité associée à une concentration du capital sur un nombre restreint de sociétaires.

La mise en œuvre de ce projet aura subsidiairement pour conséquence la collecte de fonds auprès des sociétaires. Ces fonds sont destinés à être placés auprès de la Caisse Régionale.

En contrepartie de ces apports de fonds, chaque Caisse Locale recevra des intérêts versés par la Caisse Régionale. Ces produits serviront aux Caisses Locales à rémunérer les parts sociales qu'elles auront émises auprès de leurs sociétaires.

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES PARTS SOCIALES ÉMISES

2.1. Forme des parts sociales

Les parts sociales des Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou sont des parts de sociétaires au sens de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Elles sont représentatives d'une quote-part du capital de la Caisse Locale de Crédit Agricole.

Les parts sociales sont nominatives. Elles ont actuellement une valeur nominale de 1 €, entièrement libérée lors de la souscription.

La propriété de ces parts est établie par une inscription en compte ou tout document détenu par la Caisse Locale de Crédit Agricole constatant le nombre de parts souscrites.

2.2. Droits attachés aux parts sociales

La détention de parts sociales donne le droit de participer aux organes délibérants de la Caisse Locale de Crédit Agricole selon le principe démocratique coopératif “ un homme, une voix ”, repris à l’article 4 de la loi du 10 septembre 1947 précitée.

Les parts sociales donnent vocation à un intérêt annuel aux parts, fixé par l’Assemblée Générale Ordinaire annuelle réunie en vue de l’approbation des comptes de l’exercice écoulé. Il ne peut dépasser le taux moyen de rendement brut à l’émission des obligations des sociétés privées publié par le Ministre chargé de l’Économie et des Finances (article 14 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération), et doit être approuvé par la Caisse Régionale à laquelle la Caisse Locale est affiliée. Les intérêts sont calculés au prorata temporis dès le premier jour de détention des parts dans l’exercice concerné et servis après la tenue de l’Assemblée Générale Ordinaire. Les intérêts cessent de courir au jour du remboursement. Sur décision du Conseil d’Administration de la Caisse Locale, la rémunération des parts sociales pourra être proposée soit par capitalisation, soit en numéraire au choix du sociétaire.

Par application des principes coopératifs :

- Le sociétaire qui se retire de la Caisse Locale a droit au remboursement de ses parts, qui ne saurait excéder la valeur nominale, augmentée des intérêts échus ;
- Toutefois, cette faculté de remboursement est subordonnée au respect des normes relatives au capital minimum des établissements de crédit et à sa représentation, et de la règle prévue à l'article 13 de la loi du 10/09/1947, portant statut de la coopération restreignant les possibilités de réduction de capital par reprise des apports des sociétaires sortants ;
- Les parts sociales de Caisse Locale ne donnent pas de droit sur l’actif net. En cas de liquidation de la Caisse Locale, le partage de l’actif net subsistant après remboursement du nominal des parts est dévolu par décision de l’Assemblée Générale Extraordinaire, qui devra être approuvée par Crédit Agricole S.A., à une œuvre d’intérêt agricole.

2.3. Négociabilité des parts sociales

Les parts sociales sont négociables avec l’agrément du Conseil d’Administration. Le cessionnaire doit être l’une des personnes physiques ou morales susceptibles d’adhérer à une Caisse Locale de Crédit Agricole, telles que décrites au point 1.4. du chapitre précédent.

La Caisse Locale, pour toutes les obligations de ses sociétaires vis-à-vis d’elle, a un privilège sur les parts du capital social qu’ils possèdent.

Eu égard à la variabilité du capital, la liquidité des parts sociales résulte des demandes de remboursement. Les conditions dans lesquelles le remboursement des parts sociales est effectué sont définies ainsi :

- Le remboursement, en cas de démission ou de décès, sera opéré sur proposition du Conseil d’Administration et devra être approuvé par la plus prochaine Assemblée Générale ;
- Le versement effectif de la somme due ne pourra être différé au-delà du délai de cinq ans à compter de la sortie du sociétaire ;
- En cas de décès d’un sociétaire, les héritiers désignent l’un d’entre eux pour les représenter, qui devra être agréé par le Conseil d’Administration.

Le capital social de la Caisse Locale ne peut être réduit par le remboursement des apports des sociétaires sortants en-dessous des trois quarts du capital le plus élevé atteint depuis la constitution de la Caisse Locale. (article 13 de la loi du 10 septembre 1947)

2.4. Facteurs de risques

Les parts sociales sont représentatives d'une quote-part du capital de la Caisse locale, toutefois les parts sociales de la caisse locale ne donnent pas de droit sur l'actif net. De ce fait, le remboursement des parts ne peut excéder la valeur nominale augmentée des intérêts échus.

2.5. Frais

La souscription ou le remboursement des parts sociales ne donne pas lieu à perception de frais par la Caisse Locale. . En revanche, toute cession de parts sociales donne lieu à la perception d'un droit d'enregistrement au taux actuel de 1 % plafonné à 3 049 €uros.

2.6. Régime fiscal des parts sociales pour les personnes physiques (résidents français)

En l'état actuel de la législation, le régime fiscal applicable est celui résumé dans le point 2.6.1. L'attention des sociétaires est cependant attirée sur le fait que ce régime fiscal est susceptible d'être modifié par le législateur. La situation particulière de chacun doit être étudiée avec son conseiller fiscal habituel.

2.6.1 Intérêts versés aux parts

Malgré leur dénomination légale d'intérêts, les revenus des parts sociales constituent au plan fiscal des dividendes d'actions françaises et suivent le même régime fiscal que ces derniers.

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que, conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2004, les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2005 ne seront plus assortis de l'avoir fiscal.

Les intérêts versés aux parts sociales, augmentés de l'avoir fiscal au taux de 50 % en cas de distribution y ouvrant droit (mise en paiement avant le 1er janvier 2005), doivent être pris en compte pour la détermination du revenu global du contribuable imposable dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers au titre de l'année de leur perception.

Ces intérêts (augmentés le cas échéant de l'avoir fiscal pour les intérêts perçus en 2004) sont soumis en l'état actuel du barème fiscal en vigueur au jour de la présente note :

- à l'impôt sur le revenu au barème progressif ;
- à la contribution sociale généralisée (CSG) au taux de 8,20 %, dont 5,8 % sont déductibles du revenu imposable à l'impôt sur le revenu au titre de l'année de paiement de la CSG ;
- au prélèvement social de 2,30 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- à la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) au taux de 0,5 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

Pour la détermination de l'impôt sur le revenu, il est précisé que :

- les intérêts bénéficient d'un abattement annuel et global de 2 440 € pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune à compter de l'imposition des revenus de l'année du troisième anniversaire de l'enregistrement d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du code civil, et de 1 220 € pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées et imposées séparément. Cet abattement continuera à s'appliquer aux intérêts perçus à compter du 1^{er} janvier 2005.

- les intérêts perçus à compter du 1er janvier 2005 bénéficieront d'un abattement général, non plafonné, de 50 % sur le montant des revenus distribués ; cet abattement sera effectué avant application de l'abattement de 1 220 ou 2 440 € précité. En outre, ces intérêts bénéficieront d'un crédit d'impôt égal à 50 % du montant, avant abattements, des intérêts perçus et plafonné annuellement à 115 € pour les contribuables célibataires, divorcés, veufs ou mariés et imposés séparément, et 230 € pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune à compter de l'imposition des revenus de l'année du troisième anniversaire de l'enregistrement d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du code civil.

L'avoir fiscal attaché, le cas échéant, aux intérêts versés avant le 1er janvier 2005, ou le crédit d'impôt de 50 % plafonné attaché aux intérêts versés à compter de cette date, est imputable sur le montant global de l'impôt sur le revenu à payer au titre de l'année de perception des intérêts et est remboursable en cas d'excédent.

2.6.2. *Plus-values*

Sans objet du fait que le sociétaire n'a droit qu'au remboursement de la valeur nominale de ses parts.

S'agissant d'un remboursement de parts sociales, son montant n'est pas pris en compte pour le calcul du seuil de 15 000 €.

2.6.3. *Éligibilité au PEA*

Les parts sociales peuvent être souscrites dans le cadre d'un Plan d'Épargne en Actions prévu par la loi n° 92-666 du 16 juillet 1992.

Pendant la durée du plan, les produits que procurent les placements effectués dans le PEA sont capitalisés en franchise d'impôt sur le revenu. Il en est de même pour les avoirs fiscaux attachés **jusqu'au 1^{er} janvier 2005** à ces produits, qui sont restitués par l'État et portés au crédit du compte PEA.

Si le titulaire retire ses fonds avant 5 ans, le gain net réalisé depuis l'ouverture du plan est imposable si le contribuable a dépassé le seuil de cession l'année du retrait. Dans cette situation, le titulaire est imposable par application d'un taux fixé à 22,5 % si le plan a moins de 2 ans, et à 16 % si le plan a entre 2 et 5 ans au moment du retrait. Ces taux doivent être majorés des prélèvements sociaux. Lorsque le retrait intervient après 5 ans, le gain net est totalement exonéré d'impôt, mais supporte néanmoins les prélèvements sociaux.

Les intérêts perçus dans le cadre d'un PEA à compter du 1^{er} janvier 2005 ouvriront droit au crédit d'impôt de 50 % plafonné visé au paragraphe 2.5.1. ci-dessus ; ce crédit d'impôt ne sera pas versé dans le plan, contrairement à l'avoir fiscal attaché, le cas échéant, aux intérêts perçus avant le 1^{er} janvier 2005, mais sera imputable, dans les mêmes conditions que le crédit d'impôt attaché aux intérêts perçus hors du cadre d'un PEA, sur le montant global de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de perception des intérêts, et restituable en cas d'excédent.

L'ensemble des règles fiscales susvisées sera mis en conformité avec les lois ultérieurement applicables.

2.7. **Tribunaux compétents en cas de litige**

Toutes les contestations qui, pendant la durée de la Caisse Locale ou lors de sa liquidation, s'élèveraient soit entre une Caisse Locale et ses sociétaires, soit entre les sociétaires eux-mêmes à propos des affaires sociales, seront soumises à la juridiction du tribunal du lieu du Siège social de la Caisse Locale émettrice.

II RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX RELATIFS AU STATUT DES CAISSES LOCALES ÉMETTRICES

1. FORME JURIDIQUE

Les Caisses Locales de Crédit Agricole sont des sociétés coopératives à capital et personnel variables, régies par un ensemble de dispositions statutaires, elles-mêmes conformes aux dispositions contenues dans :

- les articles L 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, ainsi que dans les dispositions non abrogées de l'ancien livre V du Code Rural,
- La loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Ces textes fixent notamment les principes d'organisation et de fonctionnement des Caisses Locales, et leur imposent de reprendre dans leurs statuts respectifs certaines dispositions impératives, telles que celles concernant la composition du capital, les conditions de sortie des sociétaires ou le fonctionnement du comité des prêts. Aussi les statuts de toutes les Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou sont-ils établis sur la base d'un modèle unique reprenant ces dispositions (dénommé dans le présent prospectus " le statut des Caisses Locales ").

Par ailleurs, les Caisses Locales sont soumises aux dispositions particulières relatives aux sociétés à capital variable contenues dans les articles L.231-1 et suivants du Code de Commerce, ainsi qu'à la réglementation bancaire contenue dans les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier. Il convient ici de préciser qu'en application de ces dispositions, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a été inscrite sur la liste des établissements de crédit.

Elle a été agréée le 19 décembre 1994, sous la dénomination de « Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou », collectivement avec l'ensemble des Caisses Locales qui lui étaient affiliées, en qualité de banque mutualiste et coopérative par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'investissement, en application des articles L. 511-9 et L. 511-10 du Code Monétaire et Financier.

2. OBJET SOCIAL (article 5)

Les opérations de la société sont toutes celles que les Caisses Locales de Crédit Agricole sont autorisées à faire par les dispositions des articles L 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier, et celles qu'elles peuvent ou pourront accomplir en vertu des textes subséquents en la matière.

La Caisse Locale peut notamment, après approbation de la Caisse Régionale à laquelle elle est affiliée, intervenir en tant qu'intermédiaire financier ou d'organisme de caution, dans l'intérêt de ses sociétaires.

3. EXERCICE SOCIAL (article 34)

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

4. DURÉE (article 1)

La durée des Caisses Locales est illimitée.

5. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES CAISSES LOCALES

5.1. Sociétaires

5.1.1. Entrée dans le sociétariat (article 9)

Pour devenir sociétaire d'une Caisse Locale, il convient :

- d'être agréé par son Conseil d'Administration,
- de souscrire une ou plusieurs parts sociales représentatives de son capital social.

Les Caisses Locales étant des sociétés de personnes, la procédure d'agrément du sociétaire par le Conseil d'Administration est obligatoire, même si la Caisse Locale a ouvert son sociétariat à l'ensemble des clients.

Le Conseil d'Administration statue régulièrement sur les nouveaux sociétaires, les décisions devant être consignées au procès-verbal de la réunion. Par ailleurs, la décision de refus d'un candidat " sociétaire " n'a pas à être motivée, puisqu'il s'agit de permettre l'entrée d'une personne physique ou morale dans le capital d'une société de personnes.

5.1.2. Droits des sociétaires

Détenteurs des parts sociales composant le capital des Caisses Locales, les sociétaires sont seuls admis à participer à la vie sociale de ces dernières : réunis annuellement en Assemblée Générale, ils approuvent leurs comptes, la répartition de leurs excédents d'exploitation, et élisent leurs administrateurs. C'est donc par sa participation aux Assemblées Générales et par le mandat qu'il donne au Conseil d'Administration que le sociétaire participe à la gestion de sa Caisse Locale.

5.1.3. Responsabilité des sociétaires

Elle est régie par les articles L 512-25 à L 512-31 du Code Monétaire et Financier.

S'agissant tout d'abord des conditions de libération des sociétaires, l'article L 512-25, repris dans les statuts des Caisses Locales, prévoit qu'ils ne peuvent être libérés de leurs engagements envers la Caisse Locale qu'après la liquidation des opérations en cours au moment où ils se retirent, et que, dans tous les cas, leur responsabilité cesse cinq ans après leur sortie du sociétariat. Ce texte permet éventuellement de différer de cinq ans le remboursement des parts sociales au sociétaire sortant.

Pour ce qui concerne l'étendue de la responsabilité des sociétaires, l'article L 512-31 renvoie aux statuts des Caisses Locales le soin d'en fixer les limites. Les statuts des Caisses Locales prévoient à cet égard que tous les sociétaires sont engagés jusqu'à concurrence du montant des parts souscrites par eux. Ainsi un sociétaire ne pourrait en aucun cas se voir réclamer le versement de sommes complémentaires en raison d'un passif de sa Caisse Locale.

5.1.4. Sortie du sociétariat (article 11)

Elle a pour motif la démission ou l'exclusion d'un sociétaire, mais s'accompagne toujours d'un remboursement des parts souscrites, sauf à titre de sanction en cas d'exclusion.

Les statuts des Caisses Locales prévoient plusieurs types d'exclusion :

- l'exclusion en cas d'ouverture d'une procédure collective d'apurement du passif ou en cas de procédure contentieuse de la caisse régionale.
- L'exclusion en cas de condamnation à une peine d'emprisonnement ou si le sociétaire cherche à nuire à la caisse locale ou à la caisse régionale à laquelle elle est affiliée, par des actes ou propos de nature à troubler leur fonctionnement.

- De même tout sociétaire qui ne remplit plus les conditions nécessaires pour son admission et notamment celui qui n'aura pas eu recours aux services de la caisse régionale ou de la caisse locale pendant plus de 10 ans, pourra être exclu.

L'exclusion sera prononcée par l'Assemblée Générale.

Le remboursement des parts sociales suppose la démission du sociétaire, son exclusion ou son décès.

Le remboursement est opéré sur proposition du Conseil d'Administration et doit être approuvé par la plus prochaine Assemblée Générale. (article 12)

Il est rappelé que le remboursement des parts au sociétaire sortant ne peut excéder la valeur nominale des parts sociales, augmentée des intérêts échus. Il peut également être " réduit à due concurrence de la contribution de l'associé aux pertes inscrites au bilan ". Dans ce cas, le montant à verser au sociétaire sortant est égal au capital net du report à nouveau déficitaire (après imputation sur les réserves), divisé par le nombre de parts sociales émises, et multiplié par le nombre de parts détenues.

La somme effectivement remboursable au sociétaire démissionnaire peut être affectée à l'apurement de ses engagements vis-à-vis de la Caisse Locale, en application de l'article L 512-27 du Code Monétaire et Financier qui institue un privilège au profit de celle-ci sur toutes les parts composant le capital social.

Le remboursement peut aussi être éventuellement différé jusqu'à l'expiration du délai fixé pour la mise en jeu de la responsabilité du sociétaire, soit cinq ans à compter de la perte de la qualité de sociétaire. Dans cette hypothèse, dès l'approbation du remboursement par l'Assemblée Générale, le montant des parts est alors versé sur un compte bloqué au nom de l'ancien sociétaire, les fonds n'étant mis à la disposition de ce dernier qu'à l'expiration du délai de blocage (soit cinq ans maximum).

5.2 Assemblées Générales (articles 26 et 27)

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des sociétaires ; ses décisions sont obligatoires pour tous les sociétaires, même pour les absents, dissidents ou incapables. Elle est composée de tous les sociétaires porteurs de parts à la date du 31 décembre précédant la réunion.

Les convocations des sociétaires sont faites par tout moyen au moins quinze jours avant la réunion sur 1^{ère} convocation et si le quorum n'est pas atteint, 8 jours avant la réunion sur 2^{ème} convocation. L'avis de convocation relate l'ordre du jour.

5.2.1. *Quorum et majorité (article 30)*

Les Assemblées Générales Ordinaires peuvent délibérer valablement si 25% des sociétaires sont présents sur 1^{ère} convocation, quel que soit le nombre de sociétaires présents ou représentés en 2^{ème} convocation.

Les Assemblées Générales Extraordinaires délibèrent notamment sur toutes les modifications aux statuts et sur la dissolution de la société ou sa fusion avec une société similaire.

L'Assemblée appelée à se prononcer sur l'un de ces trois objets ne délibère valablement que si elle est composée d'un nombre de sociétaires représentant par eux-mêmes ou par procuration la moitié au moins des membres de la Société ayant le droit d'assister à la réunion (voir Art 27 à 30). Si l'Assemblée ne remplit pas cette condition, elle délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés en 2^{ème} convocation.

5.2.2. *Compétence (articles 32 et 33)*

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an en vue notamment de :

- nommer, révoquer ou remplacer les membres du Conseil d'Administration, lesquels désigneront à leur tour le président du Conseil d'Administration ;
- discuter et approuver les comptes ;
- fixer la rémunération à servir aux parts sociales ;
- approuver les remboursements de parts ;
- constater l'augmentation du capital.

L'Assemblée Générale peut également se réunir de manière extraordinaire s'il est nécessaire de prendre une décision sans attendre l'assemblée annuelle.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère sur toutes les modifications qu'il convient d'apporter aux statuts, et sur la dissolution de la société ou sa fusion avec une société similaire. Les modifications de statuts ou la dissolution de la société ne seront définitives que lorsque la Caisse Régionale à laquelle est affiliée la Caisse Locale aura notifié qu'elle n'y fait aucune objection.

5.2.3. *Voix – représentation (article 29)*

Chaque sociétaire individuel a droit à une voix quel que soit le nombre de parts qu'il possède. Il peut se faire représenter par un autre sociétaire porteur d'un mandat écrit et qui, dans ce cas, dispose, outre sa voix personnelle, de la voix de chacun des sociétaires qu'il représente, sans pouvoir disposer à ce titre de plus de 5 voix, la sienne comprise.

5.3. **Conseil d'Administration**

5.3.1. *Nomination des administrateurs (article 13)*

Chaque Caisse Locale est administrée par un Conseil d'Administration composé d'un nombre variable d'administrateurs, pris parmi les sociétaires et nommés par l'Assemblée Générale. Cette dernière fixe chaque année le nombre d'administrateurs.

- Les administrateurs sont nommés pour trois ans. Ils sont renouvelables par tiers chaque année. Les deux premières séries sont désignées par le sort, le renouvellement se fait ensuite à l'ancienneté. Les administrateurs sont rééligibles, sauf s'ils sont atteints par la limite d'âge ou s'ils sont frappés d'inéligibilité.
- Les candidatures au mandat d'administrateur doivent être notifiées au Président par écrit huit jours francs au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale ; toutefois, cette formalité ne sera pas observée au cas où un ou plusieurs postes d'administrateurs deviendraient vacants, soit moins de huit jours avant la réunion de l'Assemblée Générale, soit au cours de cette Assemblée qui pourra alors procéder sur-le-champ au remplacement du ou des administrateurs manquants.
- Les administrateurs sont rééligibles mais ne peuvent rester en fonction au-delà de l'Assemblée Générale suivant leur 65^{ème} anniversaire.

5.3.2. *Incompatibilités-Inéligibilités (article 14)*

Les conjoints, ascendants, descendants et collatéraux au 2^{ème} degré ne peuvent être simultanément membres du Conseil d'Administration. De même, ne seront pas éligibles les salariés de la Caisse Régionale en activité et les anciens salariés dans une période de 5 ans suivant leur départ.

Toute fonction de salarié ou d'administrateur au sein d'un établissement concurrent est incompatible avec celle d'administrateur exercée au Crédit Agricole Mutuel, sauf autorisation exceptionnelle donnée par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, ne sont pas éligibles les sociétaires en retard de plus six mois dans leurs obligations financières vis-à-vis du Crédit agricole mutuel, à quelque titre que ce soit (emprunteur, caution,) et pour quelque cause que ce soit, ainsi que ceux faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Ne sont pas non plus éligibles les dirigeants de personnes morales, lorsque ces dernières sont dans ces conditions de retard ou de procédure contentieuse.

Si un administrateur ne remplissait plus les conditions requises pour son éligibilité ou son maintien en fonction telles que visées par cet article, son mandat prendrait immédiatement fin. Prenant acte de cette situation, le Conseil d'Administration notifiera le constat à l'intéressé, par simple courrier.

5.3.3. *Démission des administrateurs*

En cas de démission, décès ou départ pour toute autre cause d'un Administrateur, il peut être provisoirement remplacé par le Conseil jusqu'à la plus proche Assemblée Générale qui est appelée à ratifier son choix. L'Administrateur ainsi nommé achève le temps de celui qu'il a remplacé ; il est rééligible.

5.3.4. *Fonctionnement du Conseil d'Administration (article 18)*

Le Conseil se réunit toutes les fois que les circonstances l'exigent, et au moins une fois par trimestre.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des membres présents ; en cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Conseil délibère valablement lorsque le nombre des administrateurs présents est égal au moins à la moitié du nombre des membres du Conseil.

Les délibérations du conseil sont consignées sur un registre signé par le Président et le secrétaire de séance.

5.3.5. *Pouvoirs du Conseil (article 22)*

Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour agir au nom de la Caisse Locale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Il statue notamment sur les demandes de prêts.

Tout ce qui n'est pas réservé aux Assemblées Générales par la loi ou les statuts est de sa compétence.

Il a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- Il convoque les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, statue sur l'admission des sociétaires ; il examine les demandes d'exclusion qui sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale ; il statue sur les demandes de remboursement de parts et les soumet à la ratification de l'Assemblée Générale.
- Il est tenu de convoquer l'Assemblée Générale sur une demande précisant les objets à mettre à l'ordre du jour et signée par le cinquième des membres de la société ayant le droit d'assister à la réunion.
- Il conclut toute convention relative à l'administration et à la gestion de la Caisse Locale.

- A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration dresse l'inventaire, les comptes annuels et établit un rapport de gestion écrit.
- Il représente la Caisse Locale devant les tiers et toutes administrations publiques ou privées.
- Il a la charge de déposer les fonds disponibles à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel à laquelle la Caisse Locale est affiliée.
- Il constitue toutes garanties sur les biens de la société, mobilières et immobilières, prend toutes inscriptions d'hypothèque ou de nantissement, en donne mainlevée ; consent et accepte toutes subrogations et mentions en marge, autorise toutes radiations de saisie immobilière, le tout avec ou sans constatation de paiement.
- Il délègue tout ou partie des présents pouvoirs, avec faculté pour le délégué de consentir toutes substitutions.

Le Conseil fixe la composition d'un comité d'escompte ou d'attribution de prêts chargé d'examiner les demandes de prêts. Ce comité qui agit par délégation du Conseil comprend deux membres au moins, dont un administrateur spécialement mandaté à cet effet.

Les décisions sont consignées sur un registre spécial et signées par chacun des membres présents à la réunion.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses administrateurs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'administration.

5.3.6. *Responsabilité des administrateurs (article 17)*

Les administrateurs n'engagent la société que dans la limite des pouvoirs qui leur sont conférés par les statuts ou par décision de l'Assemblée Générale.

Ils ne sont responsables que de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu. Ils ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ou solidaire relativement aux engagements de la société.

Chacun des administrateurs peut engager sa responsabilité, tant civile que pénale, à l'occasion des décisions de gestion prises par le Conseil d'Administration. La responsabilité civile peut être recherchée en vue de la réparation des préjudices causés par l'administrateur par suite de la violation des statuts ou de dispositions législatives ou réglementaires, négligence ou désintérêt dans la gestion de la Caisse Locale, ou encore faute de gestion ayant entraîné un préjudice. La responsabilité pénale de l'administrateur ne peut, quant à elle, être mise en cause que dans un nombre limité de cas prévu par la loi du 10 septembre 1947 sur la coopération (publication d'informations comptables inexactes, abus de biens sociaux ou abus de pouvoirs, distribution de dividendes fictifs, ou violation du secret professionnel).

5.4. **Commissaires vérificateurs (article 25)**

Nonobstant l'article L.511-38 du Code Monétaire et Financier faisant obligation à tous les établissements de crédit, quel que soit leur statut juridique, de désigner un ou deux commissaires aux comptes inscrits sur la liste prévue à l'article 225-219 du Code de Commerce, la Commission Bancaire a décidé en 1985 de dispenser les Caisses Locales de Crédit Agricole de la désignation de commissaires aux comptes inscrits. Cette dernière a retenu que les Caisses Locales, établissements de crédit affiliés aux Caisses Régionales avec lesquelles elles sont collectivement agréées, étaient soumises à une procédure d'approbation interne de leurs comptes présentant des garanties suffisantes, répondant de ce fait aux conditions de l'article 511-38 précité.

Elle a estimé en conséquence qu'il n'y avait pas d'obligation pour les Caisses Locales de Crédit Agricole de faire certifier leurs comptes annuels par un commissaire aux comptes agréé. Cependant, malgré cette dispense, les Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou ont recours au contrôle des commissaires vérificateurs, élus par

l'Assemblée Générale de cette dernière.

La vérification des comptes des Caisses Locales de Crédit Agricole est assurée, conformément au décret du 09 février 1921 relatif aux Caisses de Crédit Agricole, par un ou plusieurs commissaires vérificateurs désignés chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Nonobstant les pouvoirs de contrôle et d'investigation du ou des commissaire aux comptes de la Caisse Régionale à laquelle la Caisse Locale est affiliée, le ou les commissaires vérificateurs de la Caisse Locale ont mandat de vérifier les livres, la caisse, le portefeuille et les valeurs de la société, de contrôler la régularité et la sincérité des inventaires et des bilans ainsi que l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration. Ils agissent ensemble ou séparément.

La désignation de l'un au moins des commissaires vérificateurs doit être approuvée par la Caisse Régionale à laquelle la Caisse Locale est affiliée. Il devra justifier de compétences certaines en matière de comptabilité des entreprises.

Les commissaires vérificateurs peuvent, à toute époque de l'année, opérer les vérifications ou contrôles qu'ils jugent opportuns et, en cas d'urgence, convoquer l'Assemblée Générale.

Leur rémunération éventuelle est fixée par l'Assemblée Générale.

L'étendue et l'importance de la responsabilité des commissaires vérificateurs envers la société sont déterminées d'après les règles générales du mandat.

Leur responsabilité civile peut être engagée, à l'égard de la société et des tiers, en raison des conséquences dommageables des fautes et négligences qu'ils auraient commises dans l'exercice de leurs fonctions (manquements aux obligations de diligence et de prudence). De même, ils sont pénalement responsables, soit pour délit d'information mensongère ou de faux, soit pour violation de secret professionnel.

Par ailleurs, les commissaires - vérificateurs exercent leur mission nonobstant les pouvoirs de contrôle et d'investigation reconnus aux commissaires aux comptes de la Caisse Régionale à laquelle la Caisse Locale est affiliée. Ils doivent ainsi se prêter à tous contrôles et vérifications opérés par ces derniers dans le cadre de la « consolidation » comptable effectuée entre les caisses. Les commissaires aux comptes de la Caisse Régionale sont ici investis d'une mission légale les obligeant à certifier les comptes consolidés après examen des travaux des commissaires aux comptes des entreprises comprises dans la consolidation ou, s'il n'en est point, des professionnels chargés du contrôle des comptes desdites entreprises.

Les contrôles des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale se limitent aux seuls aspects comptables, et il n'est pas nécessaire que ceux-ci établissent un rapport sur la comptabilité de chaque Caisse Locale à présenter au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de chacune de celles-ci. Les observations ou réserves qu'ils auraient éventuellement à formuler figureraient dans le rapport présenté à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale, rapport qui doit comprendre une appréciation des comptes consolidés.

Ne peuvent être choisis comme commissaires vérificateurs :

- 1) Les parents ou alliés jusqu'au 4^{ème} degré inclusivement ou le conjoint des administrateurs de la Caisse Locale concernée.
- 2) Les personnes recevant sous une forme quelconque, à raison de fonctions autres que celles de commissaires, un salaire ou une rémunération des administrateurs ou de la société.

- 3) Les personnes à qui l'exercice de la fonction d'administrateur ou de Directeur est interdite ou qui sont déchues du droit d'exercer cette fonction.
- 4) Le conjoint des personnes ci-dessus visées.
- 5) Si l'une des causes d'incompatibilité survient au cours du mandat, l'intéressé doit cesser immédiatement d'exercer ses fonctions et en informer le Conseil d'Administration au plus tard quinze jours après la survenance de cette incompatibilité. Toute violation des dispositions ci-dessus est passible de l'amende prévue par l'article 33 de la loi du 24 juillet 1867. Les délibérations prises par l'assemblée Générale conformément au rapport d'un commissaire vérificateur nommé ou demeuré en fonction contrairement aux dispositions qui précèdent ne peuvent être annulées en raison de la violation de ces dispositions.

5.5. Comptabilité, affectation des excédents de trésorerie

La comptabilité des Caisses Locales doit se conformer aux dispositions du Code de Commerce et aux indications qui sont données par la Caisse Régionale ou Crédit Agricole S.A. Elle est tenue conformément aux prescriptions du plan comptable en vigueur au Crédit Agricole.

Toutes modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels ou dans les méthodes d'évaluation retenues doivent figurer dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration.

Chaque année, après déduction des charges de toute nature, constitution des provisions, et paiement des intérêts aux parts sociales, les excédents de recettes sont affectés jusqu'à concurrence des trois quarts au moins à la constitution d'un fonds de réserve non distribuable. Le surplus sera laissé à la disposition de l'assemblée générale, qui pourra sur proposition du conseil d'administration décider de son affectation et, éventuellement le ristourner. En cas de pertes, celles-ci seront imputées en priorité sur la réserve constituée au profit des sociétaires sortants.

Le bilan, le compte de résultat et le projet de répartition des excédents annuels doivent être soumis à l'approbation de la Caisse Régionale un mois au moins avant l'assemblée générale.

6. DESCRIPTION GÉNÉRALE DES RELATIONS ENTRE LA CAISSE RÉGIONALE ET LES CAISSES LOCALES QUI LUI SONT AFFILIÉES

6.1. Les relations de capital

Tout comme la Caisse Régionale, les Caisses Locales sont des sociétés coopératives, dont le capital est composé de parts sociales souscrites par des sociétaires. Les Caisses Locales détiennent à leur tour, au moyen de la détention de parts sociales, le capital de la Caisse Régionale à laquelle elles sont affiliées.

Outre les Caisses Locales, le sociétariat de la Caisse Régionale est aussi composé des administrateurs de la Caisse Régionale et d'un certain nombre de sociétaires " directs ". Les statuts permettent toutefois d'assurer la majorité des voix aux Caisses Locales dans les assemblées générales de la Caisse Régionale, conformément à la loi de 1947 sur la coopération.

6.2. La répartition des responsabilités en matière d'activité bancaire

Sous l'empire des dispositions du Code Rural issues de la loi du 05 février 1920 relative au Crédit Agricole, l'essentiel de l'activité, notamment de crédit, était réservé aux Caisses Locales, les Caisses Régionales étant organisées comme des sociétés de moyens, agissant pour le compte et sur instructions des Caisses Locales. Mais, dès 1935, les circuits financiers du Crédit Agricole ont conduit à des modifications législatives confiant la responsabilité financière des ressources, notamment des avances et des dépôts de la clientèle, aux Caisses Régionales.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi bancaire en 1984, cette responsabilité financière des Caisses Régionales s'est accrue au plan juridique (responsabilité du banquier vis-à-vis de la clientèle) comme au plan financier.

En effet, si chaque Caisse Régionale est agréée en qualité de banque mutualiste et coopérative avec l'ensemble des Caisses Locales qui lui sont affiliées, seule la Caisse Régionale est responsable des contraintes financières liées à la qualité d'établissement de crédit. Ceci explique que le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général de la Caisse Régionale sont les deux dirigeants agréés en tant que tels, et sous la responsabilité de Crédit Agricole S.A., par le Comité des Établissements de Crédit.

En conséquence, si le premier rôle des Caisses Locales était à l'origine d'examiner, par l'intermédiaire de leur comité d'escompte, les demandes de crédit formulées par leurs sociétaires, celles-ci ont été par la suite le plus souvent amenées à ne donner qu'un avis sur ces demandes de prêts, et à ne prendre une décision qu'en exécution des délégations données par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale : les crédits sont en effet mis en place par la Caisse Régionale, sur ses ressources et sous sa responsabilité. Une Caisse Locale ne peut ainsi accorder des prêts dont les conditions en termes de montant, de taux ou de risque, grèveraient les capacités de la Caisse Régionale, et donc de l'ensemble des Caisses Locales qui lui sont affiliées, au seul motif que l'emprunt est domicilié dans sa circonscription. Il appartient en conséquence à la Caisse Régionale d'assumer la responsabilité, et donc le pouvoir de définir les conditions d'octroi des prêts. En qualité d'établissement prêteur, c'est elle qui supporte les risques juridiques liés au crédit, et les risques financiers sous réserve des engagements de caution donnés par les Caisses Locales.

Ainsi, indépendamment d'une éventuelle activité d'intermédiaire financier, les Caisses Locales peuvent être associées à ces risques en vertu d'un engagement de caution sur la base d'une convention conclue avec la Caisse Régionale.

Il convient enfin de rappeler que si les Caisses Locales peuvent recevoir des dépôts de fonds, elles sont dans l'obligation de les déposer intégralement à la Caisse Régionale à laquelle elles sont affiliées. Aussi l'ensemble de l'activité bancaire à proprement parler est-elle localisée dans la Caisse Régionale ; le rôle des Caisses Locales se concentre ainsi principalement sur l'animation et le développement local, ainsi que sur la promotion de la qualité du service et de l'image du Crédit Agricole.

6.3. Les relations financières

Les Caisses Locales sont soumises à l'obligation statutaire de déposer leurs fonds propres au niveau de la Caisse Régionale à laquelle elles sont affiliées :

- soit au moyen de la souscription de parts sociales nouvelles émises par la Caisse Régionale,
- soit par l'alimentation d'un compte courant bloqué ouvert à la Caisse Régionale,
- soit par le versement de ces sommes sur un compte courant ouvert au nom de la Caisse Locale dans les livres de la Caisse Régionale.

6.4. Les relations de solidarité

6.4.1. Entre les Caisses Locales

Aucune disposition légale, réglementaire ou contractuelle, n'organise un mécanisme de solidarité entre elles. Les Caisses Locales sont, en effet, des sociétés juridiquement autonomes les unes des autres. La responsabilité de leur passif repose donc exclusivement sur les sociétaires, dont les engagements sont statutairement limités au montant de leurs apports en capital social.

6.4.2. Des Caisses Locales vis-à-vis de la Caisse Régionale

Les Caisses Locales peuvent en principe être appelées à soutenir la Caisse Régionale si cette dernière connaît des difficultés financières importantes, en application des dispositions du Code Monétaire et Financier. En pratique, la totalité des ressources des Caisses Locales étant affectée à la constitution de fonds propres de la Caisse Régionale, aucun effort supplémentaire ne pourrait être obtenu de leur part.

6.4.3. De la Caisse Régionale vis-à-vis des Caisses Locales qui lui sont affiliées

Aucune disposition légale, réglementaire ou statutaire ne prévoit une telle garantie. La Caisse Régionale se contente de veiller au bon fonctionnement des Caisses Locales par le biais de l'émission d'instructions et de l'exercice de ses pouvoirs de tutelle énumérés ci-dessous à propos des relations de contrôle, sans que ceci puisse aboutir à une prise de responsabilité dans leur gestion.

Il convient cependant de souligner ici que les sociétaires des Caisses Locales constituent en même temps les propres clients de la Caisse Régionale. De ce fait, cette dernière consacre une vigilance toute particulière au maintien de la pérennité des Caisses Locales qui lui sont affiliées, ce qui, le cas échéant, pourrait la conduire à leur apporter son soutien, notamment sur le plan financier, en leur versant si nécessaire des subventions de fonctionnement.

6.5. Les relations de contrôle

La Caisse Régionale est investie, sur la base de l'article L 512-39 du Code Monétaire et Financier, d'un pouvoir général de tutelle sur l'administration et la gestion des Caisses Locales qui lui sont affiliées. Ainsi, l'élection par les Conseils d'Administration des Caisses Locales, de leurs président, vice-présidents et administrateurs délégués, doit être approuvée par la Caisse Régionale, de même que le chiffre de l'indemnité éventuelle qui peut leur être attribuée au titre des frais spéciaux

nécessités par l'exercice de leurs fonctions. De la même façon, la Caisse Régionale a le pouvoir, avec l'approbation de Crédit Agricole S.A., de nommer une commission chargée de la gestion provisoire d'une Caisse Locale dont le Conseil d'Administration prendrait des décisions contraires aux dispositions légales ou réglementaires ou aux instructions de la Caisse Régionale.

Le statut des Caisses Locales contient, quant à lui, un certain nombre de dispositions permettant à la Caisse Régionale l'exercice d'un contrôle effectif sur les Caisses Locales. Ces dispositions prévoient :

- l'approbation par la Caisse Régionale de l'intervention d'une Caisse Locale en tant qu'intermédiaire financier ou organisme de caution,
- l'obligation faite aux Caisses Locales de se prêter à tous contrôles et vérifications opérés par le Commissaire aux Comptes de la Caisse Régionale,
- l'obligation pour les Caisses Locales de déposer les fonds disponibles à la Caisse Régionale,
- l'agrément par la Caisse Régionale du Président, du ou des Vice-Présidents de la Caisse Locale,
- la transmission à la Caisse Régionale, pour approbation, du bilan, du compte de résultat, et du projet de répartition des excédents annuels, un mois au moins avant la tenue de l'assemblée générale.

L'ensemble de ces prérogatives permet à la Caisse Régionale :

- d'exercer un contrôle effectif sur la gestion des Caisses Locales qui lui sont affiliées,
- d'assurer la continuité du fonctionnement des Caisses Locales en cas de vacance de leur Conseil d'Administration,
- de préserver la cohérence des décisions financières prises par chacune d'elles.

III RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES PROPRES A CHAQUE CAISSE LOCALE EMETTRICE ET ATTESTATIONS DES RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES

Les Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, au nombre de 59, sont des sociétés coopératives à capital variable disposant d'une comptabilité autonome. Elles sont agréées collégialement avec la Caisse Régionale en qualité d'établissement de crédit.

Leurs comptes sont consolidés avec ceux de la Caisse Régionale, selon une périodicité trimestrielle.

1 PRESENTATION DES RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES PROPRES A CHAQUE CAISSE LOCALE

1.1. Éléments principaux du bilan des Caisses Locales

Actif du bilan

- Les postes "compte courant" et "créances rattachées" représentent le montant disponible des liquidités dans les comptes ouverts dans les livres de la Caisse Régionale ;
- Le poste "titres de participations" enregistre les parts de capital détenues par la Caisse Locale de la Caisse Régionale.

Passif du bilan

- Le poste « provisions pour risques » est constitué de provisions destinées à faire face aux charges occasionnées par la mise en œuvre de la garantie en risques résiduels accordée à la Caisse Régionale sur les dossiers de prêts.
- Le poste "capitaux propres" comprend le capital social de la Caisse Locale, constitué des parts sociales ainsi que la réserve légale dotée à chaque exercice des sommes disponibles après distribution de l'intérêt aux parts.

1.2. Éléments principaux du hors bilan des Caisses Locales

Montant de l'engagement accordé par la Caisse Locale à la Caisse Régionale sur les prêts consentis par elle et entrant dans le périmètre de cette garantie résiduelle.

1.3. Éléments principaux du compte de résultat des Caisses Locales

Les Charges

- Les frais de fonctionnement et la charge fiscale regroupent pour l'essentiel le paiement aux administrateurs de frais engagés par eux, de frais divers de gestion portant notamment sur les Assemblées Générales, et les impôts et taxes.

Ils peuvent alimenter les comptes de régularisation figurant au bilan, en fonction du décalage entre la date d'enregistrement de la charge et sa date de règlement.

- Les pertes sur crédits correspondent aux montants des pertes résiduelles des prêts consentis par la Caisse Régionale pour lesquels les Caisses Locales se portent caution à titre onéreux. Ce risque fait l'objet de provisions chaque année.

Les Produits

- Les produits financiers correspondent à la rémunération des excédents de trésorerie.
- Les produits du portefeuille titres qui comprennent les intérêts aux parts sociales et CCI versés par la Caisse Régionale.
- Les produits des opérations de cautions correspondent à la rémunération de l'engagement enregistré au titre de la garantie résiduelle consentie sur les prêts accordés par la Caisse Régionale.

Tous les produits mentionnés ci-dessus peuvent le cas échéant alimenter les comptes de régularisation figurant au bilan, en fonction du décalage entre la date d'enregistrement et la date de son règlement.

Peuvent également s'y ajouter des produits exceptionnels.

1.4. Signatures attestant de la sincérité de l'information

Les fiches descriptives de chaque Caisse Locale émettrice ci-après ont été signées par :

- le Président, sur la base du mandat qui lui a été conféré par délibération du Conseil d'Administration
- les Commissaires vérificateurs, conformément au mandat qui leur a été donné.

2 LES 59 FICHES DESCRIPTIVES DE CHAQUE CAISSE LOCALE EMETTRICE

Chacune de ces fiches comprend les quatre parties suivantes :

- Renseignements généraux
- Comptes et données de gestion
- Dirigeants
- Prévisions d'augmentation du capital dans le cadre de la présente opération d'élargissement du sociétariat.

CAISSE LOCALE de AMBOISE
 Siège social : 51 rue Nationale 37400 AMBOISE
 Date de création : 14/05/1911

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	9716
Nombre de sociétaires	4201

Agences rattachées à la caisse locale
AMBOISE, NAZELLES

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	483 508,14	604 183,08	661 898,62	Comptes de régularisation	21 580,27	25 697,71	23 314,47
Comptes de régularisation	67 452,31	66 461,81	76 327,72	Provisions pour risques	93 442,32	114 742,32	122 642,32
Titres de participation *	858 440,42	858 440,42	858 440,42	Capitaux propres **	1 252 722,33	1 343 332,35	1 403 384,07
				Bénéfice	41 655,95	45 312,93	47 325,90
TOTAL	1 409 400,87	1 529 085,31	1 596 666,76	TOTAL	1 409 400,87	1 529 085,31	1 596 666,76

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 1,538% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 300 877
 Plafond de capital à émettre en montant : 6 000 000
 1part= 1€
 (date d'autorisation AGE :) 19/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	8 192 542,69		8 917 157,33		10 179 047,59	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	28 548,90	32 321,36	30 191,11	Produits financiers	10 350,70	9 710,20	10 446,99
Dotations provisions sur risque	18 500,00	21 300,00	7 900,00	Produits du portefeuille titres	34 349,04	32 631,62	32 631,62
Pertes sur crédits	4 869,92	15 933,87	11 329,22	Produits des opérations de cautions	47 771,31	49 459,81	53 598,72
Bénéfice	41 655,95	45 312,93	47 325,90	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	1 103,72	23 066,53	68,90
TOTAL	93 574,77	114 868,16	96 746,23	TOTAL	93 574,77	114 868,16	96 746,23

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
CROSNIER Claudette	Secrétaire	37530 NAZELLES NEGRON	Salarié	53	2007
GIRARD Philippe	Vice-Président	37530 CHARGE	Agriculteur	53	2006
GOHIER Louis	Vice-Président	37530 MONTREUIL EN TOUR	Retraité agriculture	69	2005
HESNAULT Bernard	Président	37530 LIMERAY	Agriculteur	62	2005

3.2. Nombre d'administrateur 12

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de AZAY LE RIDEAU
Siège social : 9 rue Carnot 37190 AZAY LE RIDEAU
Date de création : 03/05/1911

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	5495
Nombre de sociétaires	2416

Agences rattachées à la caisse locale
AZAY LE RIDEAU

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	246 352,99	313 378,92	347 219,46	Comptes de régularisation	9 585,27	11 551,51	8 935,89
Comptes de régularisation	41 009,05	37 288,35	40 541,88	Provisions pour risques	68 721,19	83 121,19	84 121,19
Titres de participation *	514 515,43	514 515,43	514 515,43	Capitaux propres **	699 090,70	744 081,41	782 870,60
				Bénéfice	24 480,31	26 428,59	26 349,09
TOTAL	801 877,47	865 182,70	902 276,77	TOTAL	801 877,47	865 182,70	902 276,77

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 0,922% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 714 674
Plafond de capital à émettre en montant : 3 500 000
1 part= 1€
(date d'autorisation AGE :) 17/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	3 815 809,15		3 940 936,89		3 802 454,22	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	17 195,92	16 812,56	15 660,74	Produits financiers	5 703,63	4 935,69	5 435,37
Dotation provisions sur risque	13 200,00	14 400,00	1 000,00	Produits du portefeuille titres	20 587,48	19 558,10	19 558,10
Pertes sur crédits	2 378,32	8 544,83	13 714,52	Produits des opérations de cautions	30 448,05	30 641,35	30 838,88
Bénéfice	24 480,31	26 428,59	26 349,09	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	515,39	11 050,84	892,00
TOTAL	57 254,55	66 185,98	56 724,35	TOTAL	57 254,55	66 185,98	56 724,35

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
CHEMIN Ginette	Vice-Président	37190 CHEILLE	Agriculteur	55	2007
COUVREUX Jocelyne	Vice-Président	37190 AZAY LE RIDEAU	Commerçant	53	2007
DUVEAU Jean-Pierre	Président	37130 LIGNIERES DE TOURAI	Agriculteur	62	2006
GALLAIS Gérard	Trésorier	37190 VALLERES	Agriculteur	67	2005
PIBALEAU Pascal	Secrétaire	37190 AZAY LE RIDEAU	Agriculteur	41	2006

3.2. Nombre d'administrateurs 12

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de BLERE
Siège social : 41 rue des Déportés 37150 BLERE
Date de création : 28/05/1909

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	8815
Nombre de sociétaires	4015

Agences rattachées à la caisse locale
BLERE,ST MARTIN LE B

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	353 299,44	480 419,94	577 569,40	Comptes de régularisation	10 906,27	27 681,51	23 480,83
Comptes de régularisation	59 355,54	50 806,65	72 909,01	Provisions pour risques	80 253,49	107 053,49	113 553,49
Titres de participation *	985 430,45	985 430,45	985 430,45	Capitaux propres **	1 264 990,16	1 337 845,55	1 450 656,43
				Bénéfice	41 935,51	44 076,49	48 218,11
TOTAL	1 398 085,43	1 516 657,04	1 635 908,86	TOTAL	1 398 085,43	1 516 657,04	1 635 908,86

* %du capital social de la Caisse Regionale déteu fin 2004: 1,765% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 323 183
 Plafond de capital à émettre en montant : 6 000 000
 1 part = 1€
 (date d'autorisation AGE) : 24/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	7 009 429,14		7 616 071,97		8 726 328,59	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	19 025,62	33 826,08	30 723,00	Produits financiers	8 067,31	7 820,27	9 206,39
Dotation provisions sur risque	0,00	26 800,00	6 500,00	Produits du portefeuille titres	39 430,36	37 458,88	37 458,88
Pertes sur crédits	32 258,28	5 672,86	9 346,22	Produits des opérations de cautions	42 729,54	44 892,65	48 120,01
Bénéfice	41 935,51	44 076,49	48 218,11	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	2 992,20	20 203,63	2,05
TOTAL	93 219,41	110 375,43	94 787,33	TOTAL	93 219,41	110 375,43	94 787,33

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BERTIN Michel	Vice-Président	37150 LA CROIX EN TOURAINE	Agriculteur	52	2005
BOISSE Hugues	Trésorier	37310 CIGOGNE	Agriculteur	28	2005
BONNIGAL Michel	Vice-Président	37150 LUZILLE	Agriculteur	58	2006
CHOTTIN Corinne	Secrétaire	37150 CHENONCEAUX	Chef d'entreprise	44	2006
GODEAU Alain	Président	37150 CIVRAY DE TOURAINE	Agriculteur	51	2006

3.2. Nombre d'administratet 15

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de BOURGUEIL
Siège social : 28 rue Pasteur 37140 BOURGUEIL
Date de création : 10/04/1904

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	6275
Nombre de sociétaires	2904

Agences rattachées à la caisse locale
BOURGUEIL

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Créances Rattachées	477 725,33	595 301,96	676 136,51	Comptes de régularisation	12 754,27	18 701,51	14 020,10
Comptes de régularisation	44 572,94	42 559,19	50 629,42	Provisions pour risques	69 059,61	87 359,61	88 059,61
Titres de participation *	514 515,43	514 515,43	514 515,43	Capitaux propres **	921 405,72	1 010 741,68	1 100 763,85
				Bénéfice	33 594,10	35 573,78	38 437,80
TOTAL	1 036 813,70	1 152 376,58	1 241 281,36	TOTAL	1 036 813,70	1 152 376,58	1 241 281,36

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 0,922% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 045 269
Plafond de capital à émettre en montant : 5 000 000
1 part=1€
(date d'autorisation AGE) : 25/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	4 416 735,28		4 633 489,14		4 686 641,26	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	20 231,44	24 605,21	21 145,59	Produits financiers	10 688,96	9 508,59	10 563,84
Dotation provisions sur risque	8 600,00	18 300,00	700,00	Produits du portefeuille titres	20 587,48	19 558,10	19 558,10
Pertes sur crédits	2 867,72	9 380,93	3 946,51	Produits des opérations de cautions	33 014,94	33 552,19	34 105,42
Bénéfice	33 594,10	35 573,78	38 437,80	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	1 001,88	25 241,04	2,54
TOTAL	65 293,26	87 859,92	64 229,90	TOTAL	65 293,26	87 859,92	64 229,90

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
COUTANCE Rémy	Président	37140 BOURGUEIL	Salarié	45	2007
DELANOUE Guy	Vice-Président	37140 BOURGUEIL	Agriculteur	52	2005
DEMONT Jean-François	Trésorier	37140 RESTIGNE	Agriculteur	52	2007
HUBERT Jacqueline	Vice-Président	37140 CHOUZE SUR LOIRE	Agriculteur	47	2005
LEFEVRE Frédéric	Secrétaire	37140 BENAIS	Profession libérale	51	2007

3.2. Nombre d'administrateurs 12

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de CHAMBRAY ST AVERTIN
Siège social : 1 rue de Cormery 37550 ST AVERTIN
Date de création : 18/01/1986

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	9871
Nombre de sociétaires	3988

Agences rattachées à la caisse locale
ST AVERTIN, CHAMBRAY

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	604 910,69	797 370,11	906 686,75	Comptes de régularisation	13 062,27	20 284,51	21 527,38
Comptes de régularisation	55 769,12	61 366,46	73 997,64	Provisions pour risques	73 564,14	94 264,14	109 064,14
Titres de participation *	315 874,36	315 874,36	315 874,36	Capitaux propres **	861 968,41	1 025 630,13	1 127 475,83
				Bénéfice	27 959,35	34 432,15	38 491,40
TOTAL	976 554,17	1 174 610,93	1 296 558,75	TOTAL	976 554,17	1 174 610,93	1 296 558,75

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 0,566% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 066 929
 Plafond de capital à émettre en montant : 5 000 000
 lpart = 1€
 (date d'autorisation AGE) : 20/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	8 938 755,82		9 746 616,26		10 859 318,21	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	16 518,45	23 643,37	26 542,02	Produits financiers	11 490,07	11 508,23	13 288,79
Dotation provisions sur risque	12 100,00	20 700,00	14 800,00	Produits du portefeuille titres	12 639,20	12 007,24	12 007,24
Pertes sur crédits	18 303,11	9 546,66	2 016,25	Produits des opérations de cautions	50 227,12	52 668,46	56 553,64
Bénéfice	27 959,35	34 432,15	38 491,40	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	524,52	12 138,25	0,00
TOTAL	74 880,91	88 322,18	81 849,67	TOTAL	74 880,91	88 322,18	81 849,67

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
DURBECQ Sabine	Trésorier	37270 LARCAY	Epouse chef entreprise	52	2007
JOUBERT Thierry	Secrétaire	37190 DRUYE	Employé commerce	42	2006
MENANTEAU Pierre	Vice-Président	37550 St AVERTIN	Epouse artisan	43	2007
MERLE Jacques	Président	37550 St-AVERTIN	Profession libérale (pharmacien)	55	2005
METTAYE Gérard	Vice-Président	37550 St-AVERTIN	Artisan	63	2005

3.2. Nombre d'administrateurs 8

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de CHÂTEAU LA VALLIERE
Siège social : 8 avenue du GI Leclerc 37330 CHÂTEAU LA VALLIERE
Date de création : 08/01/1911

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	2487
Nombre de sociétaires	1197

Agences rattachées à la caisse locale
CHÂTEAU LA VALLIERE

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	143 775,59	151 123,09	171 952,53	Comptes de régularisation	7 082,27	6 754,51	8 774,46
Comptes de régularisation	27 797,93	28 699,62	22 535,33	Provisions pour risques	1 200,00	0,00	100,00
Titres de participation *	350 480,29	350 480,29	350 480,29	Capitaux propres **	492 153,12	501 268,07	517 990,08
				Bénéfice	21 618,42	22 280,42	18 103,61
TOTAL	522 053,81	530 303,00	544 968,15	TOTAL	522 053,81	530 303,00	544 968,15

* %du capital social de la Caisse Regionale déte nu fin 2004 : 0,628% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 482 860
 Plafond de capital à émettre en montant : 2 500 000
 1part=1€
 (date d' autorisation AGE) : 18/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	1 991 732,22		2 013 516,72		2 025 738,72	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	15 297,25	13 279,80	16 400,06	Produits financiers	3 848,28	3 327,58	3 182,87
Dotation provisions sur risque	1 200,00	0,00	100,00	Produits du portefeuille titres	14 023,88	13 322,68	13 322,68
Pertes sur crédits	3 161,30	12 073,21	824,21	Produits des opérations de cautions	23 191,93	25 834,62	18 890,33
Bénéfice	21 618,42	22 280,42	18 103,61	Produits d' exploitation et reprise provisions sur risques	212,88	5 148,55	32,00
TOTAL	41 276,97	47 633,43	35 427,88	TOTAL	41 276,97	47 633,43	35 427,88

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d' administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
METAYER Patrice	Président	37330 SOUVIGNE	Agriculteur	39	2007
DAUZON Armel	Trésorier	37330 BRAYE/MAULNE	Agriculteur	42	2006
GRATELLE Josiane	Vice-Président	37330 SOUVIGNE	Agriculteur	53	2007
ROSSIGNOL Michel	Secrétaire	37330 CHÂTEAU LA VALLIERE	Salarié	48	2006

3.2. Nombre d' administratet

12

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de CHÂTEAU RENAULT
Siège social : 7 rue de la République 37110 CHÂTEAU RENAULT
Date de création : 02/04/1911

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	5167
Nombre de sociétaires	2469

Agences rattachées à la caisse locale
CHÂTEAU RENAULT

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	379 293,18	462 573,58	612 375,26	Comptes de régularisation	16 247,77	11 252,51	28 440,78
Comptes de régularisation	45 606,52	48 590,72	46 944,51	Provisions pour risques	110 377,55	111 077,55	135 677,55
Titres de participation *	793 649,58	793 649,58	793 649,58	Capitaux propres **	1 057 318,84	1 143 410,91	1 247 840,36
				Bénéfice	34 605,12	39 072,91	41 010,66
TOTAL	1 218 549,28	1 304 813,88	1 452 969,35	TOTAL	1 218 549,28	1 304 813,88	1 452 969,35

* %du capital social de la Caisse Regionale déte nu fin 2004 : 1,422% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 115 117
 Plafond de capital à émettre en montant : 5 000 000
 1part=1€
 (date d' autorisation AGE) : 19/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	5 333 255,32		5 414 851,08		6 035 768,97	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	24 280,06	15 662,75	35 753,45	Produits financiers	8 269,75	7 389,99	8 860,47
Dotation provisions sur risque	14 800,00	700,00	24 600,00	Produits du portefeuille titres	31 756,60	30 168,77	30 168,77
Pertes sur crédits	3 665,01	29 134,00	2 574,36	Produits des opérations de cautions	36 690,52	36 946,72	38 162,51
Bénéfice	34 605,12	39 072,91	41 010,66	Produits d' exploitation et reprise provisions sur risques	633,32	10 064,18	26 746,72
TOTAL	77 350,19	84 569,66	103 938,47	TOTAL	77 350,19	84 569,66	103 938,47

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d' administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
HEGESIPPE Alain	Vice-Président	37110 HERMITES	Salarié	38	2006
LEHOUX Micheline	Président	37110 CHÂTEAU RENAULT	Artisan	56	2005
PRIMAULT Ludovic	Vice-Président	37110 LE BOULAY	Agriculteur	64	2007
SOETAERT Sophie	Secrétaire	37110 LES HERMITES	Agriculteur	35	2006

3.2. Nombre d' administrateu 11

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de CHINON
Siège social : 2 rue de l'Hotel de Ville 37500 CHINON
Date de création : 02/02/1911

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	7947
Nombre de sociétaires	3459

Agences rattachées à la caisse locale
AVOINE,CHINON

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	644 967,64	837 944,75	856 541,90	Comptes de régularisation	13 832,67	15 611,11	9 149,34
Comptes de régularisation	55 636,50	49 911,01	73 697,76	Provisions pour risques	40 365,56	31 765,56	0,00
Titres de participation *	640 743,22	640 743,22	640 743,22	Capitaux propres **	1 244 713,71	1 424 625,83	1 509 147,89
				Bénéfice	42 435,42	56 596,48	52 685,65
TOTAL	1 341 347,36	1 528 598,98	1 570 982,88	TOTAL	1 341 347,36	1 528 598,98	1 570 982,88

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 1,148% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 426 863
Plafond de capital à émettre en montant : 7 000 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE) : 19/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	6 269 977,10		6 480 278,54		6 744 600,43	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	23 098,17	23 896,57	20 183,81	Produits financiers	12 163,76	14 807,53	14 670,70
Dotation provisions sur risque	300,00	0,00	0,00	Produits du portefeuille titres	25 638,28	24 356,36	24 356,36
Pertes sur crédits	13 947,39	28 228,47	58 574,93	Produits des opérations de cautions	41 078,50	41 133,01	60 414,76
Bénéfice	42 435,42	56 596,48	52 685,65	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	900,44	28 424,62	32 002,57
TOTAL	79 780,98	108 721,52	131 444,39	TOTAL	79 780,98	108 721,52	131 444,39

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
AUDEBERT Annick	Vice-Président	37420 BEAUMONT EN VERON	Agriculteur	46	2005
BRIANT Jean	Vice-Président	37500 MARCAY	Agriculteur	51	2007
DOZON Laure	Trésorier	37500 LIGRE	Commerçant (co-gérante EARL Dozon)	31	2006
FONFREDE Pascal	Président	37500 CHINON	Commerçant	52	2006
PAVY Michel	Secrétaire	37500 RIVIERE	Agriculteur	52	2005
VILLAIN Jean-Marie	Vice-Président	37500 CINAIS	Agriculteur	69	2006

3.2. Nombre d'administrateur 14

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de DESCARTES
Siège social : 13 rue du Commerce 37160 DESCARTES
Date de création : 02/12/1911

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	5154
Nombre de sociétaires	2389

Agences rattachées à la caisse locale
DESCARTES

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	284 403,62	339 614,88	371 971,18	Comptes de régularisation	12 313,99	10 202,47	13 473,00
Comptes de régularisation	40 984,06	39 499,12	39 064,73	Provisions pour risques	71 021,93	72 521,93	77 421,93
Titres de participation *	689 526,90	689 526,90	689 526,90	Capitaux propres **	900 165,47	949 379,57	976 144,52
				Bénéfice	31 413,19	36 536,93	33 523,36
TOTAL	1 014 914,58	1 068 640,90	1 100 562,81	TOTAL	1 014 914,58	1 068 640,90	1 100 562,81

* %du capital social de la Caisse Regionale déteu fin 2004 : 1,235% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 897 068
 Plafond de capital à émettre en montant : 4 500 000
 1part=1€
 (date d'autorisation AGE) : 12/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	3 997 290,66		3 909 143,57		3 932 408,65	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	20 637,78	17 003,65	23 077,76	Produits financiers	6 441,88	5 666,92	5 729,33
Dotation provisions sur risque	10 700,00	1 500,00	4 900,00	Produits du portefeuille titres	27 590,32	26 210,76	26 210,76
Pertes sur crédits	3 433,69	18 253,99	1 585,66	Produits des opérations de cautions	31 623,06	31 243,12	31 053,73
Bénéfice	31 413,19	36 536,93	33 523,36	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	529,40	10 173,77	92,96
TOTAL	66 184,66	73 294,57	63 086,78	TOTAL	66 184,66	73 294,57	63 086,78

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
ARQUEZ Micheline	Vice-Président	37160 LA CELLE St-AVANT	Epouse Profes. Libérale	53	2005
BESNARD Guy	Trésorier	37160 DESCARTES	Agriculteur	59	2005
GUILLARD Christophe	Président	37240 COUSSAY	Agriculteur	44	2006
MILLET Francette	Secrétaire	37160 NEULLY LE BRIGNON	Agriculteur	51	2007
RAGUIN Dominique	Vice-Président	37800 DRACHE	Agriculteur	58	2006

3.2. Nombre d'administrateurs

9

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de GRAND PRESSIGNY
Siège social : 11 rue des Tanneries 37350 LE GRAND PRESSIGNY
Date de création : 27/12/1928

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	2803
Nombre de sociétaires	1438

Agences rattachées à la caisse locale
LE GRAND PRESSIGNY

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	255 520,17	306 401,51	316 625,06	Comptes de régularisation	11 895,69	12 993,86	11 818,56
Comptes de régularisation	40 407,88	36 417,19	39 180,38	Provisions pour risques	73 308,09	85 008,09	92 108,09
Titres de participation *	639 980,97	639 980,97	639 980,97	Capitaux propres **	822 205,56	853 650,10	862 122,40
				Bénéfice	28 499,68	31 147,62	29 737,36
TOTAL	935 909,02	982 799,67	995 786,41	TOTAL	935 909,02	982 799,67	995 786,41

* %du capital social de la Caisse Regionale déteu fin 2004: 1,146% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 788 193
 Plafond de capital à émettre en montant : 4 000 000
 1part=1€
 (date d'autorisation AGE :) 13/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	3 256 992,96		3 328 560,03		3 353 318,69	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	17 380,02	18 501,53	18 026,95	Produits financiers	5 597,71	4 680,02	4 622,03
Dotation provisions sur risque	12 900,00	11 700,00	7 100,00	Produits du portefeuille titres	25 607,84	24 327,41	24 327,41
Pertes sur crédits	1 171,09	1 186,16	2 768,69	Produits des opérations de cautions	28 354,88	28 333,19	28 587,38
Bénéfice	28 499,68	31 147,62	29 737,36	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	390,36	5 194,69	96,18
TOTAL	59 950,79	62 535,31	57 633,00	TOTAL	59 950,79	62 535,31	57 633,00

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BRETON Maryvonne	Secrétaire	37350 LE GRAND PRESSIGNY	Institutrice	55	2007
COULON Jean-Louis	Vice-Président	37600 BETZ LE CHÂTEAU	Agriculteur	57	2007
DUPORT Guy	Président	37350 LE GRAND PRESSIGNY	Salarié agriculture	58	2005
HERVOUET Etienne	Trésorier	37350 LA CELLE GUENAND	Agriculteur	44	2006

3.2. Nombre d'administrateurs 11

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de JOUE/BALLAN
Siège social : 5 & 7 rue Gamard 37300 JOUE LES TOURS
Date de création : 18/01/1986

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	14301
Nombre de sociétaires	5652

Agences rattachées à la caisse locale
BALLAN,GAMARD,GITONNIERE,CHANTEPIE

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	827 728,12	978 967,45	1 061 030,76	Comptes de régularisation	23 683,27	35 253,51	14 373,93
Comptes de régularisation	77 007,97	78 900,28	94 714,72	Provisions pour risques	111 297,43	149 997,43	137 097,43
Titres de participation *	600 542,41	600 542,41	600 542,41	Capitaux propres **	1 326 557,30	1 427 163,92	1 552 981,09
				Bénéfice	43 740,50	45 995,28	51 835,44
TOTAL	1 505 278,50	1 658 410,14	1 756 287,89	TOTAL	1 505 278,50	1 658 410,14	1 756 287,89

* %du capital social de la Caisse Regionale déte nu fin 2004 : 1,076% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 446 669
Plafond de capital à émettre en montant : 6 500 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE) : 18/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	10 887 753,58		11 102 988,14		12 394 795,38	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	27 612,49	39 500,04	20 978,34	Produits financiers	15 509,21	13 647,47	14 742,42
Dotation provisions sur risque	19 600,00	38 700,00	0,00	Produits du portefeuille titres	24 029,72	22 828,23	22 828,23
Pertes sur crédits	8 773,96	28 256,74	39 854,32	Produits des opérations de cautions	57 817,97	59 185,28	62 191,72
Bénéfice	43 740,50	45 995,28	51 835,44	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	2 370,05	56 791,08	12 905,73
TOTAL	99 726,95	152 452,06	112 668,10	TOTAL	99 726,95	152 452,06	112 668,10

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BREUZIN Marc	Secrétaire	37000 TOURS	Salarié	57	2005
DELAIRE Daniel	Vice-Président	37510 BALLAN MIRE	Agriculteur	68	2006
MONMARCHÉ Françoise	Trésorier	37300 JOUE LES TOURS	Profession libérale	60	2007
RICATEAU Josette	Vice-Président	37300 JOUE LES TOURS	Commerçant	45	2005
VEDRENNE Henri	Président	37300 JOUE LES TOURS	Agriculteur	54	2007

3.2. Nombre d'administrateurs 11

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de VALLEE DE L'INDRE
Siège social : 2 rue Nationale 37250 MONTBAZON
Date de création : 24/04/1904

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	13653
Nombre de sociétaires	5807

Agences rattachées à la caisse locale
MONTBAZON,ESVRES,MONTS

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	800 607,07	940 355,89	1 009 384,79	Comptes de régularisation	26 589,27	39 464,51	18 352,63
Comptes de régularisation	76 016,46	75 358,12	93 528,56	Provisions pour risques	86 290,28	120 190,28	98 390,28
Titres de participation *	1 020 341,27	1 020 341,27	1 020 341,27	Capitaux propres **	1 727 379,06	1 817 131,31	1 942 303,42
				Bénéfice	56 706,19	59 269,18	64 208,29
TOTAL	1 896 964,80	2 036 055,28	2 123 254,62	TOTAL	1 896 964,80	2 036 055,28	2 123 254,62

* %du capital social de la Caisse Regionale déteu fin 2004: 1,828% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 761 134
Plafond de capital à émettre en montant : 8 000 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE :) 11/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	9 604 030,84		10 107 109,94		10 801 700,33	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	32 607,35	44 673,98	27 591,62	Produits financiers	14 889,11	13 111,47	14 515,50
Dotation provisions sur risque	12 300,00	33 900,00	0,00	Produits du portefeuille titres	40 827,28	38 785,91	38 785,91
Pertes sur crédits	9 511,20	3 995,00	40 441,44	Produits des opérations de cautions	53 656,46	54 386,12	57 129,56
Bénéfice	56 706,19	59 269,18	64 208,29	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	1 751,89	35 554,66	21 810,38
TOTAL	111 124,74	141 838,16	132 241,35	TOTAL	111 124,74	141 838,16	132 241,35

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BRUNAUT Robert	Trésorier	37260 ARTANNES	Salarié (Directeur CFA)	60	2006
DUPUY Noël	Vice-Président	37320 ESVRES	Agriculteur	57	2007
NOYANT Christian	Vice-Président	37320 ESVRES	Agriculteur	57	2005
TARTRE Jacques	Président	37320 ESVRES	Salarié	50	2007
VILHEM Claudine	Secrétaire	37250 VEIGNE	Salarié	51	2006

3.2. Nombre d'administrateur : 11

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de LANGEAIS
Siège social : 16 place du 14 juillet 37130 LANGEAIS
Date de création : 11/06/1905

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	5023
Nombre de sociétaires	2165

Agences rattachées à la caisse locale
LANGEAIS

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Créances Rattachées	200 722,31	225 195,58	250 672,95	Comptes de régularisation	6 757,27	9 761,51	9 953,87
Comptes de régularisation	36 056,94	32 476,62	36 579,76	Provisions pour risques	21 200,10	30 800,10	40 700,10
Titres de participation *	450 639,29	450 639,29	450 639,29	Capitaux propres **	634 578,50	641 122,86	664 287,10
				Bénéfice	24 882,67	26 627,02	22 950,93
TOTAL	687 418,54	708 311,49	737 892,00	TOTAL	687 418,54	708 311,49	737 892,00

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 0,807% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 617 044
Plafond de capital à émettre en montant : 3 000 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE) 27/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	3 355 606,87		3 417 903,99		3 534 829,99	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	15 428,34	15 350,65	15 516,08	Produits financiers	4 850,82	4 190,90	4 141,29
Dotation provisions sur risque	3 700,00	9 600,00	9 900,00	Produits du portefeuille titres	18 031,56	17 130,02	17 130,02
Pertes sur crédits	7 971,75	13 043,44	2 118,50	Produits des opérations de cautions	28 461,94	29 026,62	29 197,76
Bénéfice	24 882,67	26 627,02	22 950,93	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	638,44	14 273,57	16,44
TOTAL	51 982,76	64 621,11	50 485,51	TOTAL	51 982,76	64 621,11	50 485,51

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
CRESPIN Christiane	Secrétaire	37130 LANGEAIS	Sans profession	57	2006
LOUVEL Didier	Vice-Président	37130 MAZIERES DE TOUR A	Agriculteur	38	2007
MANSAULD Alain	Président	37130 LANGEAIS	Salarié	63	2005
MAZEAU Christiane		37140 INGRANDES DE TOUR	Salariée	39	2008
ROY Marc	Vice-Président	37130 MAZIERES DE TOURAI	Agriculteur	57	2007

3.2. Nombre d'administrateurs 11

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de LIGUEIL
Siège social : 57 rue Aristide Briand 37240 LIGUEIL
Date de création : 17/05/1926

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	3555
Nombre de sociétaires	1729

Agences rattachées à la caisse locale
LIGUEIL

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Créances Rattachées	285 601,57	312 056,16	319 007,68	Comptes de régularisation	11 616,77	13 629,37	9 763,64
Comptes de régularisation	36 081,65	35 683,01	40 804,55	Provisions pour risques	85 555,94	98 955,94	96 155,94
Titres de participation *	680 532,41	680 532,41	680 532,41	Capitaux propres **	876 082,25	884 461,73	904 213,81
				Bénéfice	28 960,67	31 224,54	30 211,25
TOTAL	1 002 215,63	1 028 271,58	1 040 344,64	TOTAL	1 002 215,63	1 028 271,58	1 040 344,64

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004 : 1,219% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 802 931
Plafond de capital à émettre en montant : 4 000 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE) : 05/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	3 235 139,55		3 279 753,92		3 480 144,84	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	20 561,87	19 966,14	17 605,95	Produits financiers	5 868,30	4 769,55	4 432,15
Dotation provisions sur risque	11 500,00	13 400,00	0,00	Produits du portefeuille titres	27 230,36	25 868,88	25 868,88
Pertes sur crédits	1 141,90	9 761,13	14 747,50	Produits des opérations de cautions	28 318,65	28 255,01	29 336,55
Bénéfice	28 960,67	31 224,54	30 211,25	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	747,13	15 458,37	2 927,12
TOTAL	62 164,44	74 351,81	62 564,70	TOTAL	62 164,44	74 351,81	62 564,70

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
AVIRON Pierre	Président	37600 MOUZAY	Agriculteur	60	2006
BOUTIN Guy	Vice-Président	37240 VOU	Agriculteur	50	2007
ECHARD Jean-Jacques	Trésorier	37240 LIGUEIL	Agriculteur	39	2006
FORGE Jacky	Vice-Président	37600 St SENOCH	Artisan	51	2005
GALISSON Bernadette	Secrétaire	37200 LA CHAPELLE BLANCHE	Salarié	53	2005
MARIOU Jean-Paul	Vice-Président	37240 LIGUEIL	Salarié	46	2005

3.2. Nombre d'administrateur 11

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de L'ILE BOUCHARD
Siège social : 31 avenue des Presles 37220 L'ILE BOUCHARD
Date de création : 04/06/1911

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	4453
Nombre de sociétaires	2145

Agences rattachées à la caisse locale
L'ILE BOUCHARD

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	406 481,67	477 010,18	529 612,03	Comptes de régularisation	13 642,84	16 180,85	14 721,13
Comptes de régularisation	42 922,44	39 374,74	43 234,34	Provisions pour risques	81 342,24	93 542,24	97 542,24
Titres de participation *	609 491,17	609 491,17	609 491,17	Capitaux propres **	932 883,89	980 422,21	1 034 298,03
				Bénéfice	31 026,31	35 730,79	35 776,14
TOTAL	1 058 895,28	1 125 876,09	1 182 337,54	TOTAL	1 058 895,28	1 125 876,09	1 182 337,54

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 1,092% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 958 210
Plafond de capital à émettre en montant : 4 500 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE :) 10/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	3 715 474,72		3 635 799,73		3 651 705,06	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	20 869,99	22 091,48	20 377,49	Produits financiers	9 468,56	8 337,38	8 692,13
Dotation provisions sur risque	12 400,00	12 200,00	4 000,00	Produits du portefeuille titres	24 387,76	23 168,41	23 168,41
Pertes sur crédits	349,76	1 868,14	2 344,59	Produits des opérations de cautions	30 235,44	30 107,74	29 944,34
Bénéfice	31 026,31	35 730,79	35 776,14	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	554,30	10 276,88	693,34
TOTAL	64 646,06	71 890,41	62 498,22	TOTAL	64 646,06	71 890,41	62 498,22

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
ARNAULT Nadège	Trésorier	37220 THENEUIL	Fonctionnaire (secrétaire mairie)	47	2006
BERTON Béatrice	Secrétaire	37220 PARCAY SUR VIENNE	Artisan	46	2007
DELALANDE Robert	Vice-Président	37220 PANZOULT	Agriculteur	67	2007
ONDET Philippe	Président	37220 CRISSAY SUR MANSE	Agriculteur	44	2005
PIMBERT Christian	Vice-Président	37220 CHEZELLES	Salarié instit + agriculteur	51	2007

3.2. Nombre d'administrateurs 14

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de LOCHES
Siège social : 1 rue de Tours 37600 LOCHES
Date de création : 06/05/1914

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	7786
Nombre de sociétaires	3368

Agences rattachées à la caisse locale
LOCHES

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	364 423,17	393 283,74	437 655,75	Comptes de régularisation	21 086,27	17 942,51	22 306,29
Comptes de régularisation	52 665,25	55 558,85	55 630,76	Provisions pour risques	51 396,46	53 296,46	57 996,46
Titres de participation *	1 114 402,32	1 114 402,32	1 114 402,32	Capitaux propres **	1 410 781,66	1 439 505,36	1 478 671,21
				Bénéfice	48 226,35	52 500,58	48 714,87
TOTAL	1 531 490,74	1 563 244,91	1 607 688,83	TOTAL	1 531 490,74	1 563 244,91	1 607 688,83

* %du capital social de la Caisse Regionale déte nu fin 2004: 1,996% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 302 873
Plafond de capital à émettre en montant : 6 500 000
1part=1€
(date d' autorisation AGE) : 26/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	6 015 547,26		6 000 700,65		6 040 626,20	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	26 069,27	24 482,17	30 050,27	Produits financiers	6 723,46	6 089,36	6 244,31
Dotation provisions sur risque	12 400,00	1 900,00	4 700,00	Produits du portefeuille titres	44 590,96	42 361,45	42 361,45
Pertes sur crédits	5 430,45	28 151,14	4 768,35	Produits des opérations de cautions	39 524,25	39 350,85	39 625,76
Bénéfice	48 226,35	52 500,58	48 714,87	Produits d' exploitation et reprise provisions sur risques	1 287,40	19 232,23	1,97
TOTAL	92 126,07	107 033,89	88 233,49	TOTAL	92 126,07	107 033,89	88 233,49

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d' administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
POTTIER Simone	Vice-Président	37600 PERRUSSON	Retraité agriculture	58	2006
RAGUIN Jean-Pierre	Président	37600 LOCHES	Agriculteur	43	2007
ROSSIGNOL Gérard	Trésorier	37310 DOLUS LE SEC	Agriculteur	48	2007
THIBAUT Claude	Vice-Président	37310 TAUXIGNY	Agriculteur	50	2005
VINERIER Marie-Thérèse	Secrétaire	37600 St HIPPOLYTE	Salarié	50	2007

3.2. Nombre d' administrateu 13

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de LUYNES / FONDETTES
Siège social : 4 rue Noël Carloti 37230 FONDETTES
Date de création : 18/01/0986

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	7438
Nombre de sociétaires	3109

Agences rattachées à la caisse locale
FONDETTES,LUYNES

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	460 736,83	573 368,79	601 010,62	Comptes de régularisation	11 449,27	15 055,51	10 364,75
Comptes de régularisation	50 558,77	45 281,29	50 382,55	Provisions pour risques	93 600,00	110 900,00	112 200,00
Titres de participation *	432 650,31	432 650,31	432 650,31	Capitaux propres **	812 584,06	896 404,43	930 355,83
				Bénéfice	26 312,58	28 940,45	31 122,90
TOTAL	943 945,91	1 051 300,39	1 084 043,48	TOTAL	943 945,91	1 051 300,39	1 084 043,48

* %du capital social de la Caisse Regionale déte nu fin 2004: 0,775% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 842 834
 Plafond de capital à émettre en montant : 4 000 000
 1part=1€
 (date d' autorisation AGE) : 10/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	5 537 357,84		5 706 187,57		5 651 578,15	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	13 745,88	16 797,82	13 750,10	Produits financiers	10 036,61	9 287,11	9 171,48
Dotation provisions sur risque	12 900,00	17 300,00	1 300,00	Produits du portefeuille titres	17 311,80	16 446,21	16 446,21
Pertes sur crédits	12 177,40	13 533,27	17 187,24	Produits des opérations de cautions	37 163,77	37 499,29	37 742,55
Bénéfice	26 312,58	28 940,45	31 122,90	Produits d' exploitation et reprise provisions sur risques	623,68	13 338,93	0,00
TOTAL	65 135,86	76 571,54	63 360,24	TOTAL	65 135,86	76 571,54	63 360,24

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d' administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BRIFFAULT Christian	Vice-Président	37330 St ETIENNE DE CHIGNY	Gérant SARL	46	2006
DESBOIS Marie-Noëlle	Secrétaire	37230 LUYNES	Coiffeur	54	2007
GICQUEL Robert	Vice-Président	37230 LUYNES	Artisan	65	2007
LACROIX Philippe	Président	37230 FONDETTES	Aviculteur	48	2008

3.2. Nombre d' administratet

9

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de MONTRESOR
Siège social : 6 rue Baumont 37460 MONTRESOR
Date de création : 21/05/1911

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	3341
Nombre de sociétaires	1656

Agences rattachées à la caisse locale
MONTRESOR

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	249 479,38	279 571,19	305 431,77	Comptes de régularisation	11 767,19	10 392,87	13 691,83
Comptes de régularisation	40 151,50	36 596,67	37 781,96	Provisions pour risques	101 449,85	113 649,85	126 649,85
Titres de participation *	645 011,79	645 011,79	645 011,79	Capitaux propres **	795 362,96	809 939,27	820 741,26
				Bénéfice	26 062,67	27 197,66	27 142,58
TOTAL	934 642,67	961 179,65	988 225,52	TOTAL	934 642,67	961 179,65	988 225,52

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 1,155% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 721 797
Plafond de capital à émettre en montant : 3 500 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE :) 05/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	3 163 598,33		3 301 935,39		3 558 530,82	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	16 761,23	15 089,81	18 051,27	Produits financiers	6 108,19	4 710,52	4 568,91
Dotation provisions sur risque	15 900,00	12 200,00	13 000,00	Produits du portefeuille titres	25 809,12	24 518,62	24 518,62
Pertes sur crédits	1 454,65	9 429,10	0,00	Produits des opérations de cautions	27 817,50	28 239,67	28 998,96
Bénéfice	26 062,67	27 197,66	27 142,58	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	443,74	6 447,76	107,36
TOTAL	60 178,55	63 916,57	58 193,85	TOTAL	60 178,55	63 916,57	58 193,85

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BROU Michel	Vice-Président	37460 NOUANS LES FONTAIN	Salarié	59	2007
COUSIN Marie-José	Vice-Président	37460 ORBIGNY	Agriculteur	67	2006
DEFOND Véronique	Secrétaire	37460 NOUANS LES FONTAIN	Agriculteur	44	2006
FLAMAN Olivier	Président	37460 GENILLE	Agriculteur	55	2006
POMME Pierre	Trésorier	37460 CHEMILLE SUR INDRO	Agriculteur	62	2005

3.2. Nombre d'administrateur

12

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de NEUILLE PONT PIERRE
Siège social : 15 rue du Commerce 37360 NEUILLE PONT PIERRE
Date de création : 19/05/1911

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	3623
Nombre de sociétaires	1839

Agences rattachées à la caisse locale
NEUILLE PONT PIERRE

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	242 728,93	289 579,37	315 211,84	Comptes de régularisation	10 768,27	18 257,51	12 780,57
Comptes de régularisation	38 282,66	36 972,03	47 345,51	Provisions pour risques	61 965,19	86 465,19	93 465,19
Titres de participation *	633 273,22	633 273,22	633 273,22	Capitaux propres **	813 292,05	826 771,33	860 612,75
				Bénéfice	28 259,30	28 330,59	28 972,06
TOTAL	914 284,81	959 824,62	995 830,57	TOTAL	914 284,81	959 824,62	995 830,57

* %du capital social de la Caisse Regionale déte nu fin 2004 : 1,134% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 773 822
Plafond de capital à émettre en montant : 4 000 000
1part=1€
(date d' autorisation AGE) : 19/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	3 643 328,18		3 875 922,36		4 309 744,15	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	17 766,13	23 700,81	19 787,27	Produits financiers	5 480,98	4 747,97	4 863,80
Dotation provisions sur risque	10 500,00	24 500,00	7 000,00	Produits du portefeuille titres	25 339,36	24 072,43	24 072,43
Pertes sur crédits	5 276,14	1 533,37	4 703,34	Produits des opérations de cautions	30 040,66	30 241,03	31 524,51
Bénéfice	28 259,30	28 330,59	28 972,06	Produits d' exploitation et reprise provisions sur risques	940,57	19 003,34	1,93
TOTAL	61 801,57	78 064,77	60 462,67	TOTAL	61 801,57	78 064,77	60 462,67

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d' administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
CHEVEREAU Jeanine	Trésorier	37360 NEUILLE PONT PIERRE	Retraité	68	2005
LION Joël	Vice-Président	37360 BEAUMONT LA RONCHE	Agriculteur	48	2006
MOTARD Jacques	Secrétaire	37290 CHARENTILLY	Agriculteur	50	2004
PIEGU Gabriel	Président	37360 ROUZIERS DE TOURAI	Agriculteur	60	2005
SIMIER Monique	Vice-Président	37360 SONZAY	Agriculteur	61	2004

3.2. Nombre d' administrateu 11

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de NEUVY / ST PATERNE
Siège social : 11 place du 11 novembre 37370 NEUVY LE ROI
Date de création : 02/04/1911

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	4571
Nombre de sociétaires	2315

Agences rattachées à la caisse locale
NEUVY, SAINT PATERNE

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Créances Rattachées	406 087,57	403 328,89	391 204,88	Comptes de régularisation	17 936,76	4 676,01	5 082,37
Comptes de régularisation	53 134,84	49 963,45	53 751,94	Provisions pour risques	96 698,75	58 898,75	0,00
Titres de participation *	908 901,04	908 901,04	908 901,04	Capitaux propres **	1 212 866,89	1 252 138,23	1 304 958,75
				Bénéfice	40 621,05	46 480,39	43 816,74
TOTAL	1 368 123,45	1 362 193,38	1 353 857,86	TOTAL	1 368 123,45	1 362 193,38	1 353 857,86

* %du capital social de la Caisse Regionale détinu fin 2004: 1,628% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 174 182
Plafond de capital à émettre en montant : 6 000 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE :) 20/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	5 326 048,84		5 455 741,22		5 866 190,89	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	22 338,93	9 675,77	11 444,20	Produits financiers	7 726,86	6 085,36	5 928,54
Dotation provisions sur risque	12 800,00	0,00	0,00	Produits du portefeuille titres	36 368,20	34 549,79	34 549,79
Pertes sur crédits	5 642,76	70 492,16	94 086,58	Produits des opérations de cautions	36 567,84	36 688,45	49 758,94
Bénéfice	40 621,05	46 480,39	43 816,74	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	739,84	49 324,72	59 110,25
TOTAL	81 402,74	126 648,32	149 347,52	TOTAL	81 402,74	126 648,32	149 347,52

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BOUQUET Pierre	Trésorier	37370 NEUVY LE ROI	Salarié	61	2005
DURAND Liliane	Secrétaire	37370 ST AUBIN LE DEPEINT	Agriculteur	53	2005
JANVIER Maurice	Président	37370 NEUVY LE ROI	Agriculteur	55	2006
NICOLAS Alain	Vice-Président	37370 EPEIGNE SUR DEME	Agriculteur	56	2007
POUPEE Jean-Pierre	Vice-Président	37370 ST PATERNE RACAN	Agriculteur	52	2007

3.2. Nombre d'administrateurs 12

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de PREUILLY
 Siège social : 13 Grande Rue 37290 PREUILLY SUR CLAISE
 Date de création : 01/05/1927

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	4611
Nombre de sociétaires	2327

Agences rattachées à la caisse locale
PREUILLY, YZEURES

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	354 771,53	508 050,30	585 613,48	Comptes de régularisation	11 078,38	11 455,57	14 835,69
Comptes de régularisation	43 961,89	39 211,94	41 900,40	Provisions pour risques	79 705,91	82 705,91	85 005,91
Titres de participation *	664 830,16	664 830,16	664 830,16	Capitaux propres **	940 637,53	1 079 515,20	1 152 904,63
				Bénéfice	32 141,76	38 415,72	39 597,81
TOTAL	1 063 563,58	1 212 092,40	1 292 344,04	TOTAL	1 063 563,58	1 212 092,40	1 292 344,04

* %du capital social de la Caisse Regionale déteu fin 2004 : 1,191% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 074 617
 Plafond de capital à émettre en montant : 5 000 000
 1part=1€
 (date d'autorisation AGE :) 28/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	4 017 625,18		4 065 334,85		4 339 500,93	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	16 590,92	16 610,55	23 138,77	Produits financiers	7 749,21	7 599,57	9 019,09
Dotation provisions sur risque	8 600,00	3 000,00	2 300,00	Produits du portefeuille titres	26 602,08	25 271,97	25 271,97
Pertes sur crédits	8 942,07	16 966,30	1 427,34	Produits des opérations de cautions	31 328,89	31 572,94	32 089,40
Bénéfice	32 141,76	38 415,72	39 597,81	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	594,57	10 548,09	83,46
TOTAL	66 274,75	74 992,57	66 463,92	TOTAL	66 274,75	74 992,57	66 463,92

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BIRAUD Joseline	Secrétaire	37350 CHAUMUSSAY	Agriculteur	42	2005
GATAULT Jean-Pierre	Vice-Président	37290 YZEURES SUR CREUSE	Artisan	57	2007
GERVAIS Serge	Président	37290 CHARNIZAY	Agriculteur	46	2006
MAIGNAN Jean-Louis	Vice-Président	37290 PREUILLY SUR CLAISE	Salarié	55	2005
PELTIER Marie-Agnès	Trésorier	37290 BOSSAY SUR CLAISE	Agriculteur	38	2006

3.2. Nombre d'administrateur : 10

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de RICHELIEU
 Siège social : 30 rue Henri Proust 37120 RICHELIEU
 Date de création : 07/05/1911

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	4429
Nombre de sociétaires	2129

Agences rattachées à la caisse locale
RICHELIEU

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	214 193,77	269 020,41	285 716,80	Comptes de régularisation	7 978,06	16 616,49	13 925,86
Comptes de régularisation	37 489,16	30 453,03	41 110,82	Provisions pour risques	51 169,85	68 969,85	76 569,85
Titres de participation *	688 764,66	688 764,66	688 764,66	Capitaux propres **	850 254,87	870 982,90	894 344,66
				Bénéfice	31 044,81	31 668,86	30 751,91
TOTAL	940 447,59	988 238,10	1 015 592,28	TOTAL	940 447,59	988 238,10	1 015 592,28

* %du capital social de la Caisse Regionale déteu fin 2004: 1,234% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 821 052
 Plafond de capital à émettre en montant : 4 000 000
 1part=1€
 (date d'autorisation AGE) : 26/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	2 901 564,77		2 925 604,35		2 927 295,46	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	14 756,41	20 282,40	18 887,77	Produits financiers	5 205,64	4 541,08	4 711,25
Dotation provisions sur risque	1 700,00	17 800,00	7 600,00	Produits du portefeuille titres	27 559,84	26 181,81	26 181,81
Pertes sur crédits	13 324,64	6 003,14	898,00	Produits des opérations de cautions	27 206,16	27 076,03	27 121,82
Bénéfice	31 044,81	31 668,86	30 751,91	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	854,22	17 955,48	122,80
TOTAL	60 825,86	75 754,40	58 137,68	TOTAL	60 825,86	75 754,40	58 137,68

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
ARNAULT Roland	Vice-Président	37120 BRASLOU	Agriculteur	60	2007
AUVRAY Bernard	Vice-Président	37120 FAYE LA VINEUSE	Agriculteur	55	2006
BOUREAU Pierre	Président	37120 RICHELIEU	Profession libérale (Kiné)	55	2006
DEVYVER Patrick	Vice-Président	37120 BRAYE SOUS FAYE	Agriculteur	52	2006
LEBIGUE Nelly	Secrétaire	37120 RICHELIEU	Retraité agriculture	52	2006
LHUILIER Jean-Louis	Trésorier	37120 LA TOUR St GELIN	Agriculteur	50	2005

3.2. Nombre d'administrateur :

13

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de SAVIGNE S/ LATHAN
 Siège social : 22 avenue des Tourelles 37340 SAVIGNE SUR LATHAN
 Date de création : 17/03/1963

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	2935
Nombre de sociétaires	1350

Agences rattachées à la caisse locale
SAVIGNE

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	94 424,66	92 406,72	117 131,63	Comptes de régularisation	6 126,91	6 313,15	7 521,43
Comptes de régularisation	22 279,04	26 712,50	17 999,87	Provisions pour risques	600,00	200,00	300,00
Titres de participation *	416 948,06	416 948,06	416 948,06	Capitaux propres **	505 323,66	507 535,42	526 350,88
				Bénéfice	21 601,19	22 018,71	17 907,25
TOTAL	533 651,76	536 067,28	552 079,56	TOTAL	533 651,76	536 067,28	552 079,56

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004 : 0,747% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 480 375
 Plafond de capital à émettre en montant : 2 500 000
 1part=1€
 (date d'autorisation AGE) : 06/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	2 248 512,62		2 191 994,02		2 190 978,62	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	11 545,10	10 231,30	12 411,98	Produits financiers	2 373,36	1 927,41	2 005,68
Dotation provisions sur risque	600,00	0,00	100,00	Produits du portefeuille titres	16 683,48	15 849,30	15 849,30
Pertes sur crédits	3 519,35	18 389,23	1 990,26	Produits des opérations de cautions	17 733,04	24 239,50	14 295,87
Bénéfice	21 601,19	22 018,71	17 907,25	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	475,76	8 623,03	258,64
TOTAL	37 265,64	50 639,24	32 409,49	TOTAL	37 265,64	50 639,24	32 409,49

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
LANDAIS Béatrice	Secrétaire	37340 SAVIGNE SUR LATHAN	Agricultrice	40	2008
De BRIANCON	Président	37330 COURCELLES DE TOU	Agriculteur	49	2007
GAUDIN Pierrette	Trésorier	37330 CHANNAY SUR LATHA	Retraitée agriculture	60	2007
SEVRE Jean Louis	Vice-Président	37330 ST LAURENT DE LIN R	Retraitée agriculture	65	2008
CHARTIER Jocelyne	Vice-Président	37330 CHANNAY SUR LATHR	Agricultrice	56	2007

3.2. Nombre d'administrateur : 12

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de ST PIERRE / MONTLOUIS
Siège social : 39 avenue de la République 37700 SAINT PIERRE DES CORPS
Date de création : 18/01/1986

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	12184
Nombre de sociétaires	5095

Agences rattachées à la caisse locale
ST PIERRE, MONTLOUIS, LA VILLE AUX DAMES, LES ATLANTES

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Créances Rattachées	856 293,47	1 081 692,32	1 279 359,79	Comptes de régularisation	20 799,24	18 403,93	25 143,79
Comptes de régularisation	73 846,21	77 649,73	81 446,02	Provisions pour risques	92 598,18	89 598,18	88 798,18
Titres de participation *	526 863,80	526 863,80	526 863,80	Capitaux propres **	1 302 943,30	1 525 582,27	1 716 424,44
				Bénéfice	40 662,76	52 621,47	57 303,20
TOTAL	1 457 003,48	1 686 205,85	1 887 669,61	TOTAL	1 457 003,48	1 686 205,85	1 887 669,61

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004 : 0,944% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 602 921
Plafond de capital à émettre en montant : 7 000 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE :) 02/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	10 839 441,88		12 075 920,71		13 960 968,19	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	24 693,01	26 202,40	33 304,57	Produits financiers	16 207,52	16 833,86	19 324,27
Dotation provisions sur risque	14 900,00	0,00	0,00	Produits du portefeuille titres	21 081,64	20 027,52	20 027,52
Pertes sur crédits	13 852,85	34 616,59	16 842,46	Produits des opérations de cautions	56 160,21	61 701,73	67 162,02
Bénéfice	40 662,76	52 621,47	57 303,20	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	659,25	14 877,35	936,42
TOTAL	94 108,62	113 440,46	107 450,23	TOTAL	94 108,62	113 440,46	107 450,23

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BRUEL Christian	Trésorier	37700 LA VILLE AUX DAMES	Profession libérale	50	2005
DUPONT Alfred	Vice-Président	37270 MONTLOUIS SUR LOIR	Salarié	56	2005
MOREAU Margaret	Vice-Président	37000 TOURS	Salarié	49	2007
PERRIN Monique	Secrétaire	37700 ST PIERRE DES CORPS	Sans activité	61	2007
SOULET François	Président	37000 TOURS	Artisan horticole	55	2007

3.2. Nombre d'administrateur :

11

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de STE MAURE
Siège social : 4 rue St Michel 37800 SAINTE MAURE DE TOURAINE
Date de création : 17/09/1911

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	5827
Nombre de sociétaires	2694

Agences rattachées à la caisse locale
STE MAURE

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	399 864,94	477 215,19	523 362,14	Comptes de régularisation	14 563,37	16 175,51	15 200,59
Comptes de régularisation	46 995,10	42 660,03	46 915,64	Provisions pour risques	93 817,38	106 117,38	110 717,38
Titres de participation *	689 831,80	689 831,80	689 831,80	Capitaux propres **	994 777,31	1 050 524,19	1 096 704,66
				Bénéfice	33 533,78	36 889,94	37 486,95
TOTAL	1 136 691,84	1 209 707,02	1 260 109,58	TOTAL	1 136 691,84	1 209 707,02	1 260 109,58

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004 : 1,236% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 006 331
Plafond de capital à émettre en montant : 5 000 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE) : 24/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	4 220 179,26		4 331 084,65		4 538 942,78	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	21 346,61	23 734,99	22 407,94	Produits financiers	8 765,32	7 496,72	7 726,95
Dotation provisions sur risque	12 300,00	12 300,00	4 600,00	Produits du portefeuille titres	27 602,48	26 222,35	26 222,35
Pertes sur crédits	1 777,03	1 689,99	2 537,05	Produits des opérations de cautions	32 157,10	32 460,03	33 073,64
Bénéfice	33 533,78	36 889,94	37 486,95	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	432,52	8 435,82	9,00
TOTAL	68 957,42	74 614,92	67 031,94	TOTAL	68 957,42	74 614,92	67 031,94

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BOU Nicole	Trésorier	37800 NOYANT DE TOURAINE	Artisan	58	2005
DUBOIS Gérard	Vice-Président	37160 MARCE SUR ESUVRES	Chef d'entreprise	53	2007
LURTON Dominique	Secrétaire	37800 PORT SUR VIENNE	Agriculteur	42	2008
OUMOUSA André	Président	37800 Ste MAURE DE TOURAINE	Agriculteur	51	2006
RABOIN Claude	Vice-Président	37800 Ste MAURE DE TOURAINE	Salarié	58	2005
ROBIN Dominique	Vice-Président	37800 MAILLE	Agriculteur	48	2007

3.2. Nombre d'administrateur : 10

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de TOURS / LA RICHE
Siège social : 20 place Jean Jaurès 37000 TOURS
Date de création : 24/06/1971

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	35281
Nombre de sociétaires	14139

Agences rattachées à la caisse locale
LA RICHE, LES HALLES, VELPEAU, THIERS, FONTAINES, JEAN JAURES, GIRAUDEAU, GARE

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Créances Rattachées	2 295 866,33	2 695 644,34	2 969 702,10	Comptes de régularisation	73 970,27	88 069,51	106 523,31
Comptes de régularisation	164 485,42	215 798,47	312 084,52	Provisions pour risques	100,00	100,00	0,00
Titres de participation *	2 638 175,98	2 638 175,98	2 638 175,98	Capitaux propres **	4 866 709,33	5 281 329,40	5 622 655,10
				Bénéfice	157 748,13	180 119,88	190 784,19
TOTAL	5 098 527,73	5 549 618,79	5 919 962,60	TOTAL	5 098 527,73	5 549 618,79	5 919 962,60

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 4,725% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 5 241 350
Plafond de capital à émettre en montant : 24 000 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE) : 11/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	36 655 261,83		37 958 300,43		40 464 496,84	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	80 500,45	96 417,81	119 905,26	Produits financiers	35 706,23	40 600,34	43 946,40
Dotation provisions sur risque	100,00	0,00	0,00	Produits du portefeuille titres	105 562,24	100 284,20	100 284,20
Pertes sur crédits	17 712,79	137 876,26	69 351,56	Produits des opérations de cautions	109 293,42	154 944,47	232 367,52
Bénéfice	157 748,13	180 119,88	190 784,19	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	5 499,48	118 584,94	3 442,89
TOTAL	256 061,37	414 413,95	380 041,01	TOTAL	256 061,37	414 413,95	380 041,01

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
ADRIAENSSENS Gérard	Président	37000 TOURS	Agent immobilier	52	2005
ROUVIERE Michel	Vice-Président	37300 JOUE LES TOURS	Notaire Retraité	61	2007
DAVID Yves	Secrétaire Adj.	37300 JOUE LES TOURS	Profession libérale (Kiné)	63	2006
FREMONT Gilles	Vice-Président	37700 ST PIERRE DES CORPS	Chef d'entreprise	53	2005
GENTILS Jean-Louis	Trésorier	37510 BERTHENAY	Agriculteur	47	2007
MARANDON Jean-Claude	Vice-Président	37540 ST CYR	Courtier en assurances	60	2007
MARCHAND Anne-Marie	Secrétaire Adj.	37250 SORIGNY	Commerçant	48	2006

3.2. Nombre d'administrateur :

12

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de TOURS NORD / SAINT CYR
Siège social : 27 avenue Maginot 37100 TOURS
Date de création : 20/05/1911

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	18122
Nombre de sociétaires	7076

Agences rattachées à la caisse locale
MAGINOT,EUROPE,ST CYR,PETITE ARCHE

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	843 824,65	939 468,10	1 073 991,81	Comptes de régularisation	28 935,27	35 760,51	29 654,26
Comptes de régularisation	69 100,53	94 901,90	107 406,34	Provisions pour risques	12 400,00	39 900,00	45 100,00
Titres de participation *	830 679,45	830 679,45	830 679,45	Capitaux propres **	1 645 477,94	1 732 395,14	1 875 531,06
				Bénéfice	56 791,42	56 993,80	61 792,28
TOTAL	1 743 604,63	1 865 049,45	2 012 077,60	TOTAL	1 743 604,63	1 865 049,45	2 012 077,60

* %du capital social de la Caisse Regionale déte nu fin 2004: 1,488% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 722 900
Plafond de capital à émettre en montant : 8 000 000
1part=1€
(date d' autorisation AGE) : 12/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	13 651 281,48		14 317 463,07		15 890 095,40	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	36 764,72	41 649,16	36 233,94	Produits financiers	15 923,07	14 844,54	15 672,52
Dotation provisions sur risque	12 400,00	27 500,00	5 200,00	Produits du portefeuille titres	33 238,24	31 576,36	31 576,36
Pertes sur crédits	462,07	54 138,77	19 357,23	Produits des opérations de cautions	54 185,53	71 103,90	75 292,34
Bénéfice	56 791,42	56 993,80	61 792,28	Produits d' exploitation et reprise provisions sur risques	3 071,37	62 756,93	42,23
TOTAL	106 418,21	180 281,73	122 583,45	TOTAL	106 418,21	180 281,73	122 583,45

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d' administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
GAULTIER	Secrétaire	37540 SAINT CYR	Agriculteur	49	2005
HERAULT Claude	Vice-Président	37390 LA MEMBROLLE SUR C	Agriculteur	64	2005
VALLEE Patrice	Président	37540 ST CYR SUR LOIRE	Artisan	54	2007
ROBIN Pierre	Vice-Président	37390 CHANCEAUX	Agriculteur	53	2007
VILLAR Monique	Vice-Président	37100 TOURS	Artisan	58	2007

3.2. Nombre d' administrateur :

10

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de VAL DE LOIRE
 Siège social : 73 rue des Halles 37000 TOURS Cedex
 Date de création : 05/03/1988

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	
Nombre de sociétaires	3410

Agences rattachées à la caisse locale

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	12 705 786,21	12 463 479,98	12 136 331,21	Comptes de régularisation	339 450,73	313 421,51	295 649,07
Comptes de régularisation	554 916,00	527 967,22	508 456,13	Provisions pour risques	682 585,53	734 085,53	724 585,53
Titres de participation *	4 707 481,88	4 707 481,88	4 707 481,88	Capitaux propres **	16 346 537,98	16 062 079,75	15 753 660,19
				Bénéfice	599 609,85	589 342,29	578 374,43
TOTAL	17 968 184,09	17 698 929,08	17 352 269,22	TOTAL	17 968 184,09	17 698 929,08	17 352 269,22

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 8,005% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 15 079 272
 Plafond de capital à émettre en montant : 25 000 000
 1part=1€
 (date d'autorisation AGE :) 18/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	62 505 804,65		60 973 883,45		57 007 275,38	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	341 594,54	315 002,38	297 829,09	Produits financiers	641 076,07	560 766,75	490 902,34
Dotations provisions sur risque	91 900,00	51 500,00	0,00	Produits du portefeuille titres	189 876,52	182 440,67	183 695,42
Pertes sur crédits	0,00	0,00	0,00	Produits des opérations de cautions	200 564,00	196 706,22	190 780,13
Bénéfice	599 609,85	589 342,29	578 374,43	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	1 587,80	15 931,03	10 825,63
TOTAL	1 033 104,39	955 844,67	876 203,52	TOTAL	1 033 104,39	955 844,67	876 203,52

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BELLEC Eugène	Vice-Président	37270 LARCAY	Ingénieur	55	2006
BERTRAND Jean-Claude	Président	37250 VEIGNE	Artisan	57	2007
MONEYRON M.Josée	Secrétaire	37250 VEIGNE	Mère au foyer	52	2008
DOSLIN Jacques	Vice-Président	37540 ST CYR SUR LOIRE	Retraité Professeur	63	2005
DUCHESNE Michel	Trésorier	37390 NOTRE DAME D'OIE	Artisan	57	2007

3.2. Nombre d'administrateur :

7

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de VOUVRAY
 Siège social : 13 rue de la République 37210 VOUVRAY
 Date de création : 21/05/1911

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	7719
Nombre de sociétaires	3574

Agences rattachées à la caisse locale
VOUVRAY, MONNAIE, ROCHECORBON

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Créances Rattachées	422 727,00	524 787,98	588 381,40	Comptes de régularisation	19 966,27	24 511,51	23 500,83
Comptes de régularisation	58 856,67	59 713,16	68 248,85	Provisions pour risques	42 396,33	60 996,33	67 396,33
Titres de participation *	970 337,99	970 337,99	970 337,99	Capitaux propres **	1 346 283,67	1 421 933,43	1 486 611,22
				Bénéfice	43 275,39	47 397,86	49 459,86
TOTAL	1 451 921,66	1 554 839,13	1 626 968,24	TOTAL	1 451 921,66	1 554 839,13	1 626 968,24

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 1,738% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 334 174
 Plafond de capital à émettre en montant : 6 500 000
 1part=1€
 (date d'autorisation AGE) : 27/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	7 019 185,31		7 371 161,69		8 039 126,49	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	26 563,87	30 567,17	28 981,49	Produits financiers	8 367,77	8 592,72	9 226,03
Dotation provisions sur risque	15 700,00	18 600,00	6 400,00	Produits du portefeuille titres	38 826,52	36 885,15	36 885,15
Pertes sur crédits	5 335,28	12 086,80	7 283,65	Produits des opérations de cautions	42 779,67	43 784,16	45 989,85
Bénéfice	43 275,39	47 397,86	49 459,86	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	900,58	19 389,80	23,97
TOTAL	90 874,54	108 651,83	92 125,00	TOTAL	90 874,54	108 651,83	92 125,00

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BREUSSIN Denis	Vice-Président	37210 VERNOU SUR BRENNE	Viticulteur	32	2007
DESNOE Gérard	Président	37380 REUGNY	Agriculteur	41	2006
GORASSO Nicole	Secrétaire	37210 VOUVRAY	Artisan	48	2005
MOREAU Jackie	Vice-Président	37210 ROCHE CORBON	Salarié	63	2006
RIPOTEAU Annick	Trésorier	37210 VERNOU SUR BRENNE	Commerçant	58	2007
VIGNEAU Jean-Michel	Vice-Président	37210 CHANCA Y	Agriculteur	62	2006

3.2. Nombre d'administrateur : 14

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de AVAILLES LIMOUZINE
Siège social : Rue du 11 novembre 86460 AVAILLES LIMOUZINE
Date de création : 09/03/1911

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	1876
Nombre de sociétaires	961

Agences rattachées à la caisse locale
AVAILLES

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	202 571,69	218 422,35	250 119,68	Comptes de régularisation	6 893,16	5 734,51	9 112,30
Comptes de régularisation	29 761,97	26 454,78	27 363,62	Provisions pour risques	51 072,36	50 372,36	58 572,36
Titres de participation *	413 944,82	413 944,82	413 944,82	Capitaux propres **	566 993,17	578 755,70	603 247,85
				Bénéfice	21 319,79	23 959,38	20 495,61
TOTAL	646 278,48	658 821,95	691 428,12	TOTAL	646 278,48	658 821,95	691 428,12

* %du capital social de la Caisse Regionale déteu fin 2004: 0,741% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 550 520
Plafond de capital à émettre en montant : 2 700 000
1 part= 1€
(date d'autorisation AGE) : 23/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	1 739 584,03		1 881 577,10		2 097 344,05	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	13 476,70	12 606,53	16 525,10	Produits financiers	8 154,53	6 315,61	6 159,00
Dotation provisions sur risque	9 000,00	0,00	8 200,00	Produits du portefeuille titres	16 563,33	15 735,15	15 735,15
Pertes sur crédits	3 389,94	9 001,38	33,06	Produits des opérations de cautions	22 450,97	22 580,78	23 359,62
Bénéfice	21 319,79	23 959,38	20 495,61	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	17,60	935,75	0,00
TOTAL	47 186,43	45 567,29	45 253,77	TOTAL	47 186,43	45 567,29	45 253,77

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
CHARRUAULT Jacky	Président	86350 PAYROUX	Agriculteur	42	2006
CLEMENT Patrice	Vice-Président	86460 AVAILLES LIMOUZINE	Agriculteur	40	2007
SANSQUIER Vincent	Secrétaire	86350 St MARTIN L'ARS	Agriculteur	34	2006
SOUCHAUD Jean-Pierre		86460 AVAILLES LIMOUZINE	Agriculteur	40	2006
VION Jean-Pierre	Vice-Président	86460 MAUPREVOIR	Agriculteur	50	2007

3.2. Nombre d'administrateurs 9

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de CHARROUX
Siège social : Place des Halles 86250 CHARROUX
Date de création : 09/05/1909

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	2575
Nombre de sociétaires	1336

Agences rattachées à la caisse locale
CHARROUX

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	316 449,91	350 513,06	368 732,98	Comptes de régularisation	14 843,81	11 042,28	10 236,00
Comptes de régularisation	34 303,59	34 878,29	34 558,65	Provisions pour risques	73 240,34	77 440,34	79 140,34
Titres de participation *	608 515,50	608 515,50	608 515,50	Capitaux propres **	840 614,81	870 511,00	891 825,46
				Bénéfice	30 570,04	34 913,23	30 605,33
TOTAL	959 269,00	993 906,85	1 011 807,13	TOTAL	959 269,00	993 906,85	1 011 807,13

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 0,820% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 809 830
 Plafond de capital à émettre en montant : 4 000 000
 1part= 1€
 (date d'autorisation AGE) : 27/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	2 620 347,33		2 650 676,56		2 607 081,82	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	17 898,40	16 883,86	15 584,62	Produits financiers	10 756,35	9 696,27	9 415,31
Dotation provisions sur risque	12 150,00	4 200,00	1 700,00	Produits du portefeuille titres	24 348,76	23 131,32	23 131,32
Pertes sur crédits	525,66	3 425,59	10 535,33	Produits des opérations de cautions	26 010,59	25 890,29	25 878,65
Bénéfice	30 570,04	34 913,23	30 605,33	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	28,40	704,80	0,00
TOTAL	61 144,10	59 422,68	58 425,28	TOTAL	61 144,10	59 422,68	58 425,28

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BRUNET Lionel	Vice-Président	86250 CHATAIN	Agriculteur	48	2005
CHASSARD Annie	Vice-Président	86250 GENOUILLE	Commerçant	49	2006
GARGOUIL Yves	Président	86250 CHARROUX	Agriculteur	62	2006
RAMBLIERE Fabrice	Trésorier	86400 SURIN	Agriculteur	54	2007
TOURON Etienne	Secrétaire	86250 ASNOIS	Agriculteur	67	2007

3.2. Nombre d'administrateurs 10

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de CHATELLERAULT
Siège social : 50 bd Blossac 86100 CHATELLERAULT
Date de création : 01/01/1906

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	27355
Nombre de sociétaires	10306

Agences rattachées à la caisse locale
BLOSSAC,BOURBON,LECLERC,AUCHAN,OZON,CHATEAUNEUF
BONNEUIL,INGRANDES,NAINTRE

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	1 198 861,90	1 584 270,42	1 864 796,22	Comptes de régularisation	36 879,35	24 687,51	56 291,78
Comptes de régularisation	127 929,92	128 016,38	174 501,82	Provisions pour risques	41 101,60	0,00	0,00
Titres de participation *	1 400 594,86	1 400 594,86	1 400 594,86	Capitaux propres **	2 555 449,95	2 981 098,45	3 271 256,15
				Bénéfice	93 955,78	107 095,70	112 344,97
TOTAL	2 727 386,68	3 112 881,66	3 439 892,90	TOTAL	2 727 386,68	3 112 881,66	3 439 892,90

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 2,509% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 3 116 809
Plafond de capital à émettre en montant : 14 000 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE) : 20/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	19 316 452,17		19 354 230,12		20 132 648,90	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	51 768,34	42 757,95	75 697,96	Produits financiers	32 585,31	33 087,77	37 712,04
Dotation provisions sur risque	0,00	0,00	0,00	Produits du portefeuille titres	56 042,53	53 240,39	53 240,39
Pertes sur crédits	43 532,01	85 135,55	55 726,32	Produits des opérations de cautions	92 861,92	98 825,38	152 816,82
Bénéfice	93 955,78	107 095,70	112 344,97	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	7 766,37	49 835,66	0,00
TOTAL	189 256,13	234 989,20	243 769,25	TOTAL	189 256,13	234 989,20	243 769,25

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
AUGEREAU André	Vice-Président	86100 CHATELLERAULT	Salarié	61	2005
BARON Christian	Président	86100 SENILLE	Agriculteur	57	2007
GRANDIN Paul	Trésorier	86270 MAIRE	Agriculteur	58	2006
PELLETIER Claudy	Secrétaire	86210 BONNEUIL MATOURS	Agriculteur	42	2005
SENECHAULT Jack	Vice-Président	86530 AVAILLES en CHATEL	Artisan	60	2006
CUENCA alain	Vice-Président	86100 CHATELLERAULT	Agent Immobilier	45	2008

3.2. Nombre d'administrateurs 15

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de CHAUVIGNY
Siège social : 21 place du Marché 86300 CHAUVIGNY
Date de création : 14/05/1921

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	7679
Nombre de sociétaires	3798

Agences rattachées à la caisse locale
CHAUVIGNY,ST MARTIN LA RIVIERE

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	541 568,72	627 583,80	693 286,81	Comptes de régularisation	21 235,33	19 829,51	21 568,56
Comptes de régularisation	56 489,60	55 062,01	57 932,19	Provisions pour risques	60 975,54	59 575,54	58 775,54
Titres de participation *	799 808,52	799 808,52	799 808,52	Capitaux propres **	1 269 533,90	1 349 324,21	1 421 398,79
				Bénéfice	46 122,07	53 725,07	49 284,63
TOTAL	1 397 866,84	1 482 454,33	1 551 027,52	TOTAL	1 397 866,84	1 482 454,33	1 551 027,52

*%du capital social de la Caisse Regionale détinu fin 2004: 1,433% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 331 260
 Plafond de capital à émettre en montant : 6 300 000
 1part=1€
 (date d'autorisation AGE) 18/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	6 044 125,70		6 306 045,16		7 037 540,84	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	30 332,13	28 164,73	31 509,85	Produits financiers	17 868,57	16 889,61	16 874,82
Dotation provisions sur risque	8 850,00	0,00	0,00	Produits du portefeuille titres	32 003,04	30 402,88	30 402,88
Pertes sur crédits	5 747,45	9 045,71	10 181,41	Produits des opérations de cautions	40 949,60	40 306,01	42 598,19
Bénéfice	46 122,07	53 725,07	49 284,63	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	230,44	3 337,01	1 100,00
TOTAL	91 051,65	90 935,51	90 975,89	TOTAL	91 051,65	90 935,51	90 975,89

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BARRET Hugues	Secrétaire	86300 CHAUVIGNY	Agriculteur	42	2007
FOUCHER Claude	Président	86300 Ste RADEGONDE	Agriculteur	58	2006
GAUDIN Alain	Vice-Président	86300 CHAUVIGNY	Agriculteur	40	2006
GONNET Gérard	Vice-Président	86300 CHAUVIGNY	Agriculteur	54	2006
QUINTARD Chantal	Trésorier	86300 PAIZAY LE SEC	Salarié	57	2005

3.2. Nombre d'administrateurs 12

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de CIVRAY
Siège social : 7 rue des Douves 86400 CIVRAY
Date de création : 09/05/1909

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	5923
Nombre de sociétaires	2750

Agences rattachées à la caisse locale
CIVRAY

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	497 366,63	678 122,69	710 368,34	Comptes de régularisation	19 938,65	15 993,51	18 175,85
Comptes de régularisation	54 631,07	47 509,10	51 846,24	Provisions pour risques	61 608,01	55 058,01	51 858,01
Titres de participation *	756 528,25	756 528,25	756 528,25	Capitaux propres **	1 182 602,70	1 356 198,44	1 399 238,36
				Bénéfice	44 376,59	54 910,08	49 470,61
TOTAL	1 308 525,95	1 482 160,04	1 518 742,83	TOTAL	1 308 525,95	1 482 160,04	1 518 742,83

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 1,355% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 322 554
Plafond de capital à émettre en montant : 6 400 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE :) 06/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	5 350 731,66		5 537 533,30		5 846 964,08	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	24 282,80	24 061,97	28 309,22	Produits financiers	17 512,82	17 188,92	17 230,72
Dotation provisions sur risque	1 700,00	0,00	0,00	Produits du portefeuille titres	30 271,25	28 757,67	28 757,67
Pertes sur crédits	14 653,03	12 671,54	9 936,80	Produits des opérations de cautions	36 946,07	37 449,10	38 528,24
Bénéfice	44 376,59	54 910,08	49 470,61	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	282,28	8 247,90	3 200,00
TOTAL	85 012,42	91 643,59	87 716,63	TOTAL	85 012,42	91 643,59	87 716,63

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BOURLOTON Fabienne	Vice-Président	86400 SAINT SAVIOL	Agriculteur	50	2005
COLLIN Pascal	Trésorier	86400 SAINT SAVIOL	Agriculteur	44	2007
LUCQUIAUD Olivier	Secrétaire	86400 CHAMPNIERS	Agriculteur	39	2005
MASSONNET René	Vice-Président	86400 SAVIGNE	Agriculteur	67	2006
TRIQUET Odet	Président	86400 BLANZAY	Agriculteur	34	2006

3.2. Nombre d'administrateurs 15

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de COUHE VERAC
Siège social : 35 place dela Marne 86700 COUHE
Date de création : 29/12/0906

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	4560
Nombre de sociétaires	2108

Agences rattachées à la caisse locale
COUHE

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	283 723,73	344 534,55	372 449,67	Comptes de régularisation	10 912,87	4 804,51	9 234,09
Comptes de régularisation	41 245,38	32 291,35	31 956,67	Provisions pour risques	56 481,32	36 631,32	27 631,32
Titres de participation *	660 973,20	660 973,20	660 973,20	Capitaux propres **	882 867,52	956 048,91	994 312,37
				Bénéfice	35 680,60	40 314,36	34 201,76
TOTAL	985 942,31	1 037 799,10	1 065 379,54	TOTAL	985 942,31	1 037 799,10	1 065 379,54

* %du capital social de la Caisse Regionale déteu fin 2004: 1,090% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 918 951
 Plafond de capital à émettre en montant : 4 500 000
 1part=1€
 (date d'autorisation AGE) 21/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	3 275 526,24		3 238 756,07		3 377 092,58	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	13 769,35	12 033,33	15 711,15	Produits financiers	10 794,40	9 862,56	9 705,73
Dotation provisions sur risque	0,00	0,00	0,00	Produits du portefeuille titres	26 447,77	25 125,37	25 125,37
Pertes sur crédits	19 240,88	33 314,80	22 526,86	Produits des opérations de cautions	28 689,38	28 385,35	28 608,67
Bénéfice	35 680,60	40 314,36	34 201,76	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	2 759,28	22 289,21	9 000,00
TOTAL	68 690,83	85 662,49	72 439,77	TOTAL	68 690,83	85 662,49	72 439,77

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BEAU Chantal	Président	86700 COUHE VERAC	Commerçant	48	2007
PAUTROT Guy	Vice-Président	86510 CHAUNAY	Retraité	61	2006
BOURCHENIN Michel	Vice-Président	86700 CEAUX EN COUHE	Artisan	52	2005
GROLLIER Louis-Marie	Secrétaire	86510 BRUX	Agriculteur	38	2006
MINAULT Thierry	Trésorier	86510 CHATILLON	Agriculteur	64	2005

3.2. Nombre d'administrateurs 12

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de DANGE LES ORMES
Siège social : 3 place du Champ de Foire 86220 LES ORMES
Date de création : 16/11/1960

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	5038
Nombre de sociétaires	2265

Agences rattachées à la caisse locale
DANGE,LES ORMES

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	289 168,37	357 885,28	418 157,21	Comptes de régularisation	10 348,38	8 579,41	10 201,98
Comptes de régularisation	39 777,06	32 096,30	34 396,06	Provisions pour risques	71 693,65	73 593,65	75 393,65
Titres de participation *	494 056,78	494 056,78	494 056,78	Capitaux propres **	715 669,88	770 983,45	832 658,91
				Bénéfice	25 290,30	30 881,85	28 355,51
TOTAL	823 002,21	884 038,36	946 610,05	TOTAL	823 002,21	884 038,36	946 610,05

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 1,389% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 769 839
 Plafond de capital à émettre en montant : 3 500 000
 1part=1€
 (date d'autorisation AGE :) 19/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	3 335 651,42		3 220 898,93		3 419 369,54	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	13 210,55	15 712,36	17 179,73	Produits financiers	9 558,26	8 641,02	9 136,36
Dotation provisions sur risque	6 950,00	1 900,00	1 800,00	Produits du portefeuille titres	19 768,88	18 780,43	18 780,43
Pertes sur crédits	12 532,31	9 206,20	9 252,61	Produits des opérations de cautions	28 470,06	28 403,30	28 671,06
Bénéfice	25 290,30	30 881,85	28 355,51	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	185,96	1 875,66	0,00
TOTAL	57 983,16	57 700,41	56 587,85	TOTAL	57 983,16	57 700,41	56 587,85

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
CHAUSSE Bernard	Président	86220 DANGE St ROMAIN	Agriculteur	58	2007
PROUST Michel	Secrétaire	86220 DANGE ST ROMAIN	Retraité	62	2005
FERRAND Georges	Vice-Président	86220 LES ORMES	Agriculteur	53	2005

3.2. Nombre d'administratet 11

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de DEPARTEMENTALE 86
 Siège social : 18 rue Salvador Allende 86000 POITIERS
 Date de création : 01/01/1972

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	48919
Nombre de sociétaires	17200

Agences rattachées à la caisse locale

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	10 212 579,61	9 751 063,76	9 297 342,13	Comptes de régularisation	348 210,23	314 654,51	313 267,08
Comptes de régularisation	508 800,94	473 981,56	464 930,28	Provisions pour risques	644 212,69	600 462,69	489 212,69
Titres de participation *	10 667 975,55	10 667 975,55	10 667 975,55	Capitaux propres **	19 650 810,84	19 244 335,53	18 909 148,22
				Bénéfice	746 122,34	733 568,14	718 619,97
TOTAL	21 389 356,10	20 893 020,87	20 430 247,96	TOTAL	21 389 356,10	20 893 020,87	20 430 247,96

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 18,912% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 18 769 335
 Plafond de capital à émettre en montant : 25 000 000
 1part=1€
 (date d'autorisation AGE :) 11/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	42 661 769,21		38 609 323,51		36 585 720,21	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	348 520,01	317 599,97	316 581,21	Produits financiers	527 450,27	448 723,57	387 185,15
Dotation provisions sur risque	12 700,00	0,00	0,00	Produits du portefeuille titres	427 205,02	406 726,25	407 263,75
Pertes sur crédits	238,92	480,31	0,00	Produits des opérations de cautions	150 377,94	131 674,56	129 502,28
Bénéfice	746 122,34	733 568,14	718 619,97	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	2 548,04	64 524,04	111 250,00
TOTAL	1 107 581,27	1 051 648,42	1 035 201,18	TOTAL	1 107 581,27	1 051 648,42	1 035 201,18

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BERGEON Françoise	Président	86100 CHATELLERAULT	Pharmacienne	50	2005
POUBLANC Alain	Vice-Président	86240 FONTAINE LE COMTE	Salarié	43	2006

3.2. Nombre d'administrateur 8

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de GENCAY
 Siège social : rue Edmond Thiaudière 86160 GENCAY
 Date de création : 15/12/1907

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	5417	Agences rattachées à la caisse locale	
Nombre de sociétaires	2560	GENCAY	

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	498 876,15	532 681,31	594 880,98	Comptes de régularisation	15 864,61	7 140,51	19 128,29
Comptes de régularisation	54 199,80	47 145,71	40 503,86	Provisions pour risques	106 898,31	84 548,31	87 248,31
Titres de participation *	824 474,78	824 474,78	824 474,78	Capitaux propres **	1 212 600,37	1 259 399,68	1 308 537,36
				Bénéfice	42 187,44	53 213,30	44 945,66
TOTAL	1 377 550,73	1 404 301,80	1 459 859,62	TOTAL	1 377 550,73	1 404 301,80	1 459 859,62

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 1,184% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 197 852
 Plafond de capital à émettre en montant : 6 000 000
 1part=1€
 (date d'autorisation AGE :) 18/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	5 073 106,38		4 922 730,98		5 054 482,16	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	21 978,08	15 047,53	27 160,28	Produits financiers	17 286,47	15 412,12	14 897,83
Dotation provisions sur risque	7 900,00	0,00	2 700,00	Produits du portefeuille titres	32 990,02	31 340,50	31 340,50
Pertes sur crédits	14 493,92	38 411,25	6 783,25	Produits des opérations de cautions	36 058,80	35 269,71	35 350,86
Bénéfice	42 187,44	53 213,30	44 945,66	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	224,15	24 649,75	0,00
TOTAL	86 559,44	106 672,08	81 589,19	TOTAL	86 559,44	106 672,08	81 589,19

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
GONNIN Michel	Vice-Président	86160 GENCAY	Salarié	60	2007
GOURDEAU Marcelle	Secrétaire	86160 MAGNE	Agriculteur	57	2006
HAY Marguerite	Vice-Président	86160 BRION	Retraité agriculture	53	2006
VIGNES Christian	Président	86350 USSON DU POITOU	Agriculteur	41	2007

3.2. Nombre d'administratet 12

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de LA TRIMOUILLE
 Siège social : 20 rue Octave Bernard 86290 LA TRIMOUILLE
 Date de création : 18/05/1913

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	2289	Agences rattachées à la caisse locale
Nombre de sociétaires	1139	
LA TRIMOUILLE		

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	162 274,79	174 894,08	169 452,59	Comptes de régularisation	7 896,01	6 066,51	8 072,53
Comptes de régularisation	22 082,04	18 499,04	30 163,17	Provisions pour risques	850,00	850,00	450,00
Titres de participation *	457 987,34	457 987,34	457 987,34	Capitaux propres **	607 734,27	617 522,49	627 575,08
				Bénéfice	25 863,89	26 941,46	21 505,49
TOTAL	642 344,17	651 380,46	657 603,10	TOTAL	642 344,17	651 380,46	657 603,10

* %du capital social de la Caisse Regionale déteu fin 2004: 1,083% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 572 839
 Plafond de capital à émettre en montant : 3 000 000
 1part=1€
 (date d'autorisation AGE :) 18/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	2 261 622,28		2 393 908,85		2 672 953,53	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	11 582,60	12 099,61	13 470,50	Produits financiers	5 575,77	4 829,30	4 346,11
Dotation provisions sur risque	850,00	0,00	0,00	Produits du portefeuille titres	18 325,62	17 409,32	17 409,32
Pertes sur crédits	2 123,54	2 197,88	12 691,61	Produits des opérations de cautions	16 350,04	15 330,04	25 512,17
Bénéfice	25 863,89	26 941,46	21 505,49	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	168,60	3 670,29	400,00
TOTAL	40 420,03	41 238,95	47 667,60	TOTAL	40 420,03	41 238,95	47 667,60

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BRISSONNET Catherine	Secrétaire	86290 LA TRIMOUILLE	Agriculteur	45	2007
CHARTIER Jean-Pierre	Trésorier	86290 BRIGUEIL LE CHANTR	Agriculteur	51	2006
FRUCHON Jean-Louis	Vice-Président	86500 MONTMORILLON	Agriculteur	46	2006
MANCEL Roland	Vice-Président	86290 LA TRIMOUILLE	Retraité agriculture	64	2005
NICOLAS Marc	Président	86290 JOURNET	Agriculteur	58	2007

3.2. Nombre d'administratet 11

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de LA VILLEDIEU
 Siège social : Avenue des Bosquets 86340 LLA VILLE DIEU
 Date de création : 27/01/1907

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	5661	Agences rattachées à la caisse locale
Nombre de sociétaires	2594	
LA VILLEDIEU		

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	329 464,68	441 804,34	482 638,62	Comptes de régularisation	15 256,27	13 561,51	12 793,37
Comptes de régularisation	46 478,52	45 243,16	44 493,71	Provisions pour risques	53 532,29	59 332,29	60 532,29
Titres de participation *	626 534,97	626 534,97	626 534,97	Capitaux propres **	901 205,19	1 002 156,28	1 044 028,61
				Bénéfice	32 484,42	38 532,39	36 313,03
TOTAL	1 002 478,17	1 113 582,47	1 153 667,30	TOTAL	1 002 478,17	1 113 582,47	1 153 667,30

* %du capital social de la Caisse Regionale déteu fin 2004: 1,122% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 976 587
 Plafond de capital à émettre en montant : 4 500 000
 1part=1€
 (date d'autorisation AGE :) 27/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	4 477 430,97		4 390 117,31		4 566 495,77	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	21 099,60	19 300,63	20 482,60	Produits financiers	12 151,14	12 391,87	12 441,78
Dotation provisions sur risque	15 950,00	5 800,00	1 200,00	Produits du portefeuille titres	25 069,78	23 816,27	23 816,27
Pertes sur crédits	1 118,62	8 177,71	11 371,13	Produits des opérations de cautions	33 243,52	33 300,16	33 108,71
Bénéfice	32 484,42	38 532,39	36 313,03	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	188,20	2 302,43	0,00
TOTAL	70 652,64	71 810,73	69 366,76	TOTAL	70 652,64	71 810,73	69 366,76

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BESSERON Maryse	Vice-Président	86340 LA VILLEDIEU DU CLA	Salarié	61	2006
DAVID Emmanuel	Secrétaire	86340 ASLONNES	Agriculteur	28	2006
JOLLY Louis-Marie	Vice-Président	86410 DIENNE	Agriculteur	49	2007
LAVENAC Jean	Président	86340 LA VILLEDIEU DU CLA	Agriculteur	58	2005

3.2. Nombre d'administratet 13

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de LENCLOITRE
Siège social : 9 rue du Général Pierre 86140 LENCLOITRE
Date de création : 12/12/1932

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	5430
Nombre de sociétaires	2550

Agences rattachées à la caisse locale
LENCLOITRE, SCORBE CLAIRVAUX

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	365 195,54	527 488,31	558 891,03	Comptes de régularisation	13 714,47	12 026,71	9 314,92
Comptes de régularisation	40 609,30	37 212,97	39 981,78	Provisions pour risques	54 953,81	57 053,81	42 653,81
Titres de participation *	483 842,69	483 842,69	483 842,69	Capitaux propres **	791 365,52	942 139,26	996 151,39
				Bénéfice	29 613,73	37 324,19	34 595,38
TOTAL	889 647,53	1 048 543,97	1 082 715,50	TOTAL	889 647,53	1 048 543,97	1 082 715,50

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 1,235% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 933 397
Plafond de capital à émettre en montant : 4 500 000
lpar=1€
(date d'autorisation AGE :) 05/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	3 758 353,66		3 826 788,57		3 992 731,68	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	19 724,22	19 556,64	16 099,46	Produits financiers	12 286,64	12 514,09	13 237,84
Dotation provisions sur risque	7 650,00	2 100,00	0,00	Produits du portefeuille titres	19 360,18	18 392,15	18 392,15
Pertes sur crédits	5 049,57	3 403,39	26 308,93	Produits des opérations de cautions	30 267,30	30 531,97	30 973,78
Bénéfice	29 613,73	37 324,19	34 595,38	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	123,40	946,01	14 400,00
TOTAL	62 037,52	62 384,22	77 003,77	TOTAL	62 037,52	62 384,22	77 003,77

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BOYER Bernard	Président	86140 CERNAY	Agriculteur	51	2005
CERCEAU Jacky	Vice-Président	86140 DOUSSAY	Agriculteur	45	2005
DUCHESNES Danièle	Secrétaire	86140 St GENEST D AMBIERE	Artisan	53	2006
MIT Claude	Vice-Président	86140 LENCLOITRE	Artisan	61	2007
VEILLARD Michèle	Trésorier	86380 OUZILLY	Salarié	49	2006

3.2. Nombre d'administrateurs 8

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de L'ISLE JOURDAIN
 Siège social : 14 avenue Pasteur 86150 L'ISLE JOURDAIN
 Date de création : 19/06/1913

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	4575
Nombre de sociétaires	2063

Agences rattachées à la caisse locale
L'ISLE JOURDAIN

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	563 438,48	624 658,50	658 281,22	Comptes de régularisation	14 241,77	5 652,51	16 271,79
Comptes de régularisation	45 328,45	40 233,48	33 894,11	Provisions pour risques	99 744,10	74 844,10	75 644,10
Titres de participation *	689 389,70	689 389,70	689 389,70	Capitaux propres **	1 146 416,29	1 223 786,57	1 246 735,71
				Bénéfice	37 754,47	49 998,50	42 913,43
TOTAL	1 298 156,63	1 354 281,68	1 381 565,03	TOTAL	1 298 156,63	1 354 281,68	1 381 565,03

* %du capital social de la Caisse Regionale déte nu fin 2004: 1,477% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 142 930
 Plafond de capital à émettre en montant : 5 500 000
 1part=1€
 (date d' autorisation AGE) : 12/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	3 594 638,28		3 533 152,57		3 655 511,61	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	19 978,24	13 380,48	22 737,65	Produits financiers	16 978,57	16 110,62	14 876,67
Dotation provisions sur risque	8 900,00	0,00	800,00	Produits du portefeuille titres	27 584,81	26 205,56	26 205,56
Pertes sur crédits	8 328,52	34 691,08	4 347,26	Produits des opérations de cautions	30 185,45	29 603,48	29 716,11
Bénéfice	37 754,47	49 998,50	42 913,43	Produits d' exploitation et reprise provisions sur risques	212,40	26 150,40	0,00
TOTAL	74 961,23	98 070,06	70 798,34	TOTAL	74 961,23	98 070,06	70 798,34

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d' administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
DURAND Roger	Président	86150 MILLAC	Agriculteur	59	2005
MESMIN Régis	Secrétaire	86430 MOUTERRE S/BLOURD	Agriculteur	42	2007
NEVEU Philippe	Vice-Président	86150 MOUSSAC	Agriculteur	48	2007
PLAT Bernard	Vice-Président	86150 QUEAUX	Agriculteur	44	2005
SOUCHAUD Nathalie	Trésorier	86150 L'ISLE JOURDAIN	Agriculteur	38	2006

3.2. Nombre d' administrateu 11

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de LOUDUN
Siège social : Boulevard Loches et Matras 86200 LOUDUN
Date de création : 11/02/1923

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	7574
Nombre de sociétaires	3710

Agences rattachées à la caisse locale
LOUDUN

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	615 344,06	752 270,93	811 922,55	Comptes de régularisation	26 057,69	16 441,06	21 210,60
Comptes de régularisation	57 278,51	56 680,01	52 619,74	Provisions pour risques	69 806,46	52 706,46	45 406,46
Titres de participation *	940 976,31	940 976,31	940 976,31	Capitaux propres **	1 465 150,85	1 615 783,13	1 680 164,35
				Bénéfice	52 583,88	64 996,60	58 737,19
TOTAL	1 613 598,88	1 749 927,25	1 805 518,60	TOTAL	1 613 598,88	1 749 927,25	1 805 518,60

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 0,867% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 575 039
Plafond de capital à émettre en montant : 7 500 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE) : 17/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	6 338 240,53		6 205 600,33		6 064 501,44	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	31 775,95	26 348,32	30 521,12	Produits financiers	20 939,77	19 499,35	19 290,05
Dotation provisions sur risque	5 600,00	0,00	0,00	Produits du portefeuille titres	37 651,64	35 769,05	35 769,05
Pertes sur crédits	10 185,85	23 026,79	12 888,53	Produits des opérations de cautions	41 189,51	40 773,01	39 787,74
Bénéfice	52 583,88	64 996,60	58 737,19	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	364,76	18 330,30	7 300,00
TOTAL	100 145,68	114 371,71	102 146,84	TOTAL	100 145,68	114 371,71	102 146,84

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
AUCHER Marie-Christine	Secrétaire	86200 MESSEME	Agriculteur	48	2005
BILOE Michel	Président	86200 LOUDUN	Artisan	62	2007
COUEDIC Odile	Vice-Président	86200 POUANT	Salarié agriculture	44	2005
FRANCHINEAU Alain	Trésorier	86202 LOUDUN Cédex	Profession libérale	49	2007
GUERIN Jean-Jacques	Vice-Président	86200 CHALAIS	Agriculteur	58	2005
HERAULT Pierre	Vice-Président	86200 SAMMARCOLLES	Agriculteur	66	2007

3.2. Nombre d'administrateur 15

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de LUSIGNAN
Siège social : 2 rue Carnot 86600 LUSIGNAN
Date de création : 14/03/1909

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	6223
Nombre de sociétaires	3164

Agences rattachées à la caisse locale
LUSIGNAN, INTERMARCHE, ROUILLE

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	499 867,99	592 057,83	626 107,13	Comptes de régularisation	21 120,94	14 516,51	18 563,54
Comptes de régularisation	52 618,36	50 768,79	50 119,19	Provisions pour risques	67 314,61	59 014,61	55 814,61
Titres de participation *	948 888,42	948 888,42	948 888,42	Capitaux propres **	1 361 476,81	1 461 384,27	1 499 265,22
				Bénéfice	51 462,41	56 799,65	51 471,37
TOTAL	1 501 374,77	1 591 715,04	1 625 114,74	TOTAL	1 501 374,77	1 591 715,04	1 625 114,74

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 1,685% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 372 584
Plafond de capital à émettre en montant : 7 000 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE :) 26/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	5 601 553,36		5 331 134,58		5 429 046,35	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	25 140,89	20 980,51	25 904,66	Produits financiers	16 365,00	15 776,84	15 542,63
Dotation provisions sur risque	1 800,00	0,00	0,00	Produits du portefeuille titres	37 968,23	36 069,79	36 069,79
Pertes sur crédits	13 776,69	20 235,12	14 443,58	Produits des opérations de cautions	37 753,36	37 217,79	36 982,19
Bénéfice	51 462,41	56 799,65	51 471,37	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	93,40	8 950,86	3 225,00
TOTAL	92 179,99	98 015,28	91 819,61	TOTAL	92 179,99	98 015,28	91 819,61

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
CHAUVINEAU René	Vice-Président	86600 CLOUE	Agriculteur	51	2006
DUPUIS Jean-Pierre	Vice-Président	86600 LUSIGNAN	Agriculteur	55	2006
MIMAUT Michel	Secrétaire	86480 ROUILLE	Artisan	52	2007
RIQUET Didier	Trésorier	86600 CELLE LEVESCAULT	Agriculteur	51	2005
VIERFOND Rémy	Président	86600 JAZENEUIL	Agriculteur	61	2005

3.2. Nombre d'administrateurs 11

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de LUSSAC LES CHATEAUX
Siège social : 29 avenue du Docteur Dupond 86320 LUSSAC
Date de création : 15/02/1910

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	4859
Nombre de sociétaires	2261

Agences rattachées à la caisse locale
LUSSAC LES CHATEAUX

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	266 033,76	361 874,16	417 800,07	Comptes de régularisation	15 959,80	9 589,51	9 428,99
Comptes de régularisation	41 618,32	39 955,83	39 430,11	Provisions pour risques	65 701,54	63 901,54	58 901,54
Titres de participation *	710 320,95	710 320,95	710 320,95	Capitaux propres **	902 887,20	999 140,93	1 063 577,67
				Bénéfice	33 424,49	39 518,96	35 642,93
TOTAL	1 017 973,03	1 112 150,94	1 167 551,13	TOTAL	1 017 973,03	1 112 150,94	1 167 551,13

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004 : 0,727% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 958 355
 Plafond de capital à émettre en montant : 4 500 000
 1part=1€
 (date d'autorisation AGE) : 10/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	3 880 840,70		3 963 576,59		4 079 494,58	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	21 203,93	16 662,73	18 326,99	Produits financiers	10 444,25	9 673,01	10 468,70
Dotation provisions sur risque	9 450,00	0,00	0,00	Produits du portefeuille titres	28 422,34	27 001,20	27 001,20
Pertes sur crédits	6 447,17	14 281,64	20 113,09	Produits des opérations de cautions	31 490,32	31 145,83	31 613,11
Bénéfice	33 424,49	39 518,96	35 642,93	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	168,68	2 643,29	5 000,00
TOTAL	70 525,59	70 463,33	74 083,01	TOTAL	70 525,59	70 463,33	74 083,01

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BOUCHER Gilles	Vice-Président	86320 LUSSAC LES CHATEAUX	Retraité artisan	69	2006
COUTRET Régis	Secrétaire	86320 SILLARS	Agriculteur	42	2007
DURAND Nadia	Trésorier	86320 LUSSAC LES CHATEAUX	Agriculteur	43	2005
GERMANAUD Philippe	Président	86410 BOURESSE	Agriculteur	45	2006
GUILLEMIN Chantal	Vice-Président	86320 GOUEX	Agriculteur	46	2005

3.2. Nombre d'administrateurs 11

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de MIREBEAU
Siège social : Place de la République 86110 MIREBEAU
Date de création : 02/10/1907

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	4549
Nombre de sociétaires	2250

Agences rattachées à la caisse locale
MIREBEAU

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	472 860,73	506 628,28	536 740,84	Comptes de régularisation	15 634,66	8 696,51	10 958,46
Comptes de régularisation	43 193,88	40 207,09	38 024,76	Provisions pour risques	50 054,13	37 154,13	30 754,13
Titres de participation *	666 125,98	666 125,98	666 125,98	Capitaux propres **	1 076 980,76	1 119 691,41	1 159 440,42
				Bénéfice	39 511,04	47 419,30	39 738,57
TOTAL	1 182 180,59	1 212 961,35	1 240 891,58	TOTAL	1 182 180,59	1 212 961,35	1 240 891,58

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 1,700% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 068 114
Plafond de capital à émettre en montant : 5 000 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE :) 05/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	4 087 016,34		4 136 878,34		4 097 010,18	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	21 240,22	15 924,11	18 910,89	Produits financiers	13 999,37	13 679,07	12 669,34
Dotation provisions sur risque	1 750,00	0,00	0,00	Produits du portefeuille titres	26 653,95	25 321,22	25 321,22
Pertes sur crédits	10 079,22	22 781,87	17 563,86	Produits des opérations de cautions	31 815,88	32 119,09	31 822,76
Bénéfice	39 511,04	47 419,30	39 738,57	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	111,28	15 005,90	6 400,00
TOTAL	72 580,48	86 125,28	76 213,32	TOTAL	72 580,48	86 125,28	76 213,32

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
AUBOURG Claudette	Vice-Président	86110 CHOUPPES	Vice-Président	53	2006
BLANCHET Jackie	Président	86110 VARENNES	Chef d'entreprise	56	2007
BOURDIER Danièle	Vice-Président	86110 COUSSAY	Agriculteur	52	2007
GOUBEAU Yvette	Vice-Président	86110 MIREBEAU	Epouse artisan	52	2006

3.2. Nombre d'administratet 15

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de MONTMORILLON
Siège social : 19 bd de Strasbourg 86500 MONTMORILLON
Date de création : 12/03/1911

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	6958
Nombre de sociétaires	3322

Agences rattachées à la caisse locale
MONTMORILLON,LATHUS

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	496 702,02	625 355,96	706 744,32	Comptes de régularisation	21 229,25	15 221,91	19 724,91
Comptes de régularisation	48 633,70	52 994,69	55 874,00	Provisions pour risques	8 962,51	1 412,51	0,00
Titres de participation *	775 203,25	775 203,25	775 203,25	Capitaux propres **	1 242 028,15	1 382 020,72	1 466 478,43
				Bénéfice	48 319,06	54 898,76	51 618,23
TOTAL	1 320 538,97	1 453 553,90	1 537 821,57	TOTAL	1 320 538,97	1 453 553,90	1 537 821,57

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 1,272% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 390 311
Plafond de capital à émettre en montant : 6 500 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE :) 12/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	5 710 907,37		6 111 927,70		6 523 788,23	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	29 668,15	23 303,73	28 297,69	Produits financiers	16 678,42	16 212,00	17 506,91
Dotation provisions sur risque	2 400,00	0,00	0,00	Produits du portefeuille titres	31 018,50	29 467,55	29 467,55
Pertes sur crédits	5 878,78	14 763,48	11 580,05	Produits des opérations de cautions	38 254,70	38 840,69	43 109,00
Bénéfice	48 319,06	54 898,76	51 618,23	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	314,37	8 445,73	1 412,51
TOTAL	86 265,99	92 965,97	91 495,97	TOTAL	86 265,99	92 965,97	91 495,97

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
de MONVALLIER Hervé	Président	86500 JOURNET	Agriculteur	52	2005
DUPUIS Geneviève	Secrétaire	86500 SAULGE	Agriculteur	64	2006
GUILLON René	Vice-Président	86500 MONTMORILLON	Artisan	47	2007
NIVALT Christian	Vice-Président	86500 JOUHET	Agriculteur	49	2006
PINIER Mireille	Vice-Président	86500 MONTMORILLON	Commerçant	48	2007
SURRY Francis	Trésorier	86500 MONTMORILLON	Agriculteur	52	2006

3.2. Nombre d'administrateur 14

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de MONTS SUR GUESNES
Siège social : Rue du Château 86420 MONTS SUR GUESNES
Date de création : 16/02/1913

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	2310
Nombre de sociétaires	1187

Agences rattachées à la caisse locale
MONTS SUR GUESNES

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	176 579,09	257 958,59	275 900,40	Comptes de régularisation	6 964,02	7 005,51	7 295,13
Comptes de régularisation	26 484,80	25 146,71	27 793,93	Provisions pour risques	36 751,17	43 151,17	46 251,17
Titres de participation *	279 835,42	279 835,42	279 835,42	Capitaux propres **	423 163,43	491 914,00	512 238,59
				Bénéfice	16 020,69	20 870,04	17 744,86
TOTAL	482 899,31	562 940,72	583 529,75	TOTAL	482 899,31	562 940,72	583 529,75

* %du capital social de la Caisse Regionale déteu fin 2004: 1,193% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 476 522
Plafond de capital à émettre en montant : 2 500 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE) 21/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	1 657 069,20		1 802 892,64		1 960 613,34	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	10 893,78	11 378,69	13 105,69	Produits financiers	6 358,16	5 441,75	5 897,26
Dotation provisions sur risque	5 250,00	6 400,00	3 100,00	Produits du portefeuille titres	11 197,16	10 637,30	10 637,30
Pertes sur crédits	7 080,37	427,47	5 560,94	Produits des opérations de cautions	21 658,80	22 385,71	22 976,93
Bénéfice	16 020,69	20 870,04	17 744,86	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	30,72	611,44	0,00
TOTAL	39 244,84	39 076,20	39 511,49	TOTAL	39 244,84	39 076,20	39 511,49

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BODIN Michelle	Trésorier	86420 MONTS SUR GUESNES	Retraité agriculture	53	2006
BONNET Georges	Secrétaire	86420 GUESNES	Agriculteur	60	2005
FRANCHINEAU Robert	Président	86230 SERIGNY	Chef d'entreprise	58	2007
RANCHER Gérald	Vice-Président	86200 NUEIL SOUS FAYE	Agriculteur	53	2005

3.2. Nombre d'administrateurs 9

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de NEUVILLE DE POITOU
Siège social : 26 place Joffre 86170 NEUVILLE DE POITOU
Date de création : 17/02/1907

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	8380
Nombre de sociétaires	3977

Agences rattachées à la caisse locale
NEUVILLE, VENDEUVRE

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Créances Rattachées	639 487,37	857 904,29	991 981,62	Comptes de régularisation	22 731,27	20 104,51	27 127,83
Comptes de régularisation	61 834,77	64 462,33	65 396,12	Provisions pour risques	115 995,72	115 495,72	118 395,72
Titres de participation *	852 952,25	852 952,25	852 952,25	Capitaux propres **	1 368 330,73	1 582 283,58	1 705 120,50
				Bénéfice	47 216,67	57 435,06	59 685,94
TOTAL	1 554 274,39	1 775 318,87	1 910 329,99	TOTAL	1 554 274,39	1 775 318,87	1 910 329,99

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 0,681% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 616 159
 Plafond de capital à émettre en montant : 7 500 000
 1part=1€
 (date d'autorisation AGE :) 19/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	7 422 223,11		7 759 665,58		8 379 672,90	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	31 513,22	29 069,34	36 827,47	Produits financiers	20 530,69	20 233,79	21 703,15
Dotation provisions sur risque	16 000,00	0,00	2 900,00	Produits du portefeuille titres	34 129,50	32 423,00	32 423,00
Pertes sur crédits	5 151,46	14 237,63	2 460,86	Produits des opérations de cautions	44 843,77	45 839,33	47 722,12
Bénéfice	47 216,67	57 435,06	59 685,94	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	377,39	2 245,91	26,00
TOTAL	99 881,35	100 742,03	101 874,27	TOTAL	99 881,35	100 742,03	101 874,27

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
DENIS Marc	Vice-Président	86170 YVERSAY	Agriculteur	68	2007
FRANCHINEAU Jacques	Vice-Président	86170 LE ROCHEREAU	Salarié	51	2006
MOINE Pascal	Secrétaire	86190 QUINCAY	Agriculteur	42	2006
PECOUT Patrick	Trésorier	86170 NEUVILLE DE POITOU	Gérant SARL	46	2007
PLISSON Fabien	Président	86170 NEUVILLE DE POITOU	Commerçant	46	2005

3.2. Nombre d'administrateurs 15

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de PLEUMARTIN
 Siège social : Avenue de Hargaten 86450 PLEUMARTIN
 Date de création : 08/01/1933

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	4818
Nombre de sociétaires	2312

Agences rattachées à la caisse locale
PLEUMARTIN, LA ROCHE POSAY

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Créances Rattachées	345 859,58	415 173,79	441 167,29	Comptes de régularisation	9 681,84	12 990,51	10 853,52
Comptes de régularisation	38 967,15	35 294,51	41 028,40	Provisions pour risques	54 540,24	59 990,24	59 590,24
Titres de participation *	604 871,97	604 871,97	604 871,97	Capitaux propres **	891 378,89	945 432,08	983 355,26
				Bénéfice	34 097,73	36 927,44	33 268,64
TOTAL	989 698,70	1 055 340,27	1 087 067,66	TOTAL	989 698,70	1 055 340,27	1 087 067,66

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004 : 0,501% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 890 006
 Plafond de capital à émettre en montant : 4 500 000
 1part=1€
 (date d'autorisation AGE) : 28/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	3 482 350,77		3 652 596,22		3 849 389,84	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	15 690,70	18 246,38	17 279,19	Produits financiers	11 339,59	10 974,19	11 062,83
Dotation provisions sur risque	2 150,00	5 450,00	0,00	Produits du portefeuille titres	24 202,97	22 992,81	22 992,81
Pertes sur crédits	12 926,56	3 370,37	14 544,21	Produits des opérations de cautions	29 196,15	29 583,51	30 636,40
Bénéfice	34 097,73	36 927,44	33 268,64	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	126,28	443,68	400,00
TOTAL	64 864,99	63 994,19	65 092,04	TOTAL	64 864,99	63 994,19	65 092,04

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BERNARD Hubert	Président	86260 VICQ QUR GARTEMPE	Agriculteur	61	2007
BESSE Nicole	Vice-Président	86450 PLEUMARTIN	Retraité agriculture	60	2007
DUBOIS Jean	Vice-Président	86210 ARCHIGNY	Agriculteur	56	2006
HARDY Jean-Claude	Trésorier	86270 LA ROCHE POSAY	Salarié	64	2007
NASSERON Thierry	Vice-Président	86450 LEIGNE LES BOIS	Agriculteur	44	2007
VAUCELLE Marie-Christine	Secrétaire	86270 LA ROCHE POSAY	Agriculteur	49	2006

3.2. Nombre d'administrateurs 11

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de POITIERS
Siège social : 18 rue Salvador Allende 86000 POITIERS
Date de création : 21/01/1906

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	48919
Nombre de sociétaires	17200

Agences rattachées à la caisse locale
CARNOT,GAMBETTA,BEL AIR, TOUFFENET,COURONNERIES,
GEANT CASINO, GIBAUDERIE,CLOS GAUTIER,LIBERATION,
MIGNE,FONTAINE LE COMTE,LIGUGE,BUXEROLLES

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	2 247 606,32	2 902 343,98	3 274 981,56	Comptes de régularisation	60 895,41	36 755,51	72 979,52
Comptes de régularisation	185 248,70	195 887,49	241 803,76	Provisions pour risques	115 320,28	38 170,28	0,00
Titres de participation *	1 550 071,12	1 550 071,12	1 550 071,12	Capitaux propres **	3 680 692,53	4 418 121,89	4 824 265,10
				Bénéfice	126 017,92	155 254,91	169 611,82
TOTAL	3 982 926,14	4 648 302,59	5 066 856,44	TOTAL	3 982 926,14	4 648 302,59	5 066 856,44

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 2,776% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 4 715 685
Plafond de capital à émettre en montant : 20 000 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE) : 26/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	32 349 348,11		33 884 657,36		37 866 710,82	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	80 417,47	55 177,74	91 922,74	Produits financiers	52 362,63	59 208,93	62 842,46
Dotation provisions sur risque	0,00	0,00	0,00	Produits du portefeuille titres	62 023,58	58 922,38	58 922,38
Pertes sur crédits	54 396,71	137 797,61	112 719,32	Produits des opérations de cautions	143 048,70	147 463,49	213 985,76
Bénéfice	126 017,92	155 254,91	169 611,82	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	3 397,19	82 635,46	38 503,28
TOTAL	260 832,10	348 230,26	374 253,88	TOTAL	260 832,10	348 230,26	374 253,88

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
ABONNEAU Joël	Trésorier	86440 MIGNE AUXANCES	Agriculteur	40	2006
CHOLLET Christian	Secrétaire	86180 BUXEROLLES	Salarié	57	2007
DANNEELS Catherine	Vice-Président	86190 BERUGES	Agriculteur	50	2007
De LUZAN Charles	Secrétaire Adj.	86000 POITIERS	Commerçant	33	2006
MARIE Christian	Président	86000 POITIERS	Salarié cadre	63	2005
MICHEL Jacques	Trésorier Adj.	86280 ST BENOIT	Agriculteur	68	2005
PRIOUX Philippe	Vice-Président	86000 POITIERS	Salarié	48	2006
SIRE Jacques	Vice-Président	86000 POITIERS	Salarié	66	2007

3.2. Nombre d'administrateur :

15

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de ST GEORGES/JAUNAY CLAN
Siège social : place de la Fontaine 86130 JAUNAY CLAN
Date de création : 29/12/1910

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	10157
Nombre de sociétaires	4516

Agences rattachées à la caisse locale
ST GEORGES LES B, CHASSENEUIL, JAUNAY CLAN, AUCHAN

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	647 499,19	748 627,61	906 034,64	Comptes de régularisation	20 844,27	20 608,51	25 567,22
Comptes de régularisation	62 071,89	100 366,50	108 856,14	Provisions pour risques	2 800,00	0,00	0,00
Titres de participation *	748 951,53	748 951,53	748 951,53	Capitaux propres **	1 381 264,38	1 517 903,20	1 680 431,77
				Bénéfice	53 613,96	59 433,93	57 843,32
TOTAL	1 458 522,61	1 597 945,64	1 763 842,31	TOTAL	1 458 522,61	1 597 945,64	1 763 842,31

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 0,942% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 616 197
Plafond de capital à émettre en montant : 7 500 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE :) 11/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	9 511 345,22		9 739 757,66		10 456 776,31	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	27 459,43	26 821,94	34 899,74	Produits financiers	16 565,09	15 236,14	16 811,13
Dotation provisions sur risque	1 500,00	0,00	0,00	Produits du portefeuille titres	29 968,08	28 469,67	28 469,67
Pertes sur crédits	10 076,00	48 686,59	43 938,88	Produits des opérations de cautions	45 237,89	85 137,50	91 202,14
Bénéfice	53 613,96	59 433,93	57 843,32	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	878,33	6 099,15	199,00
TOTAL	92 649,39	134 942,46	136 681,94	TOTAL	92 649,39	134 942,46	136 681,94

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
JEAUD Jeanine	Trésorier	86130 JAUNAY CLAN	Salarié	55	2007
MERE Anne-Marie	Vice-Président	86130 ST GEORGES BAILLAR	Salarié	56	2006
METAYER Jean-Pierre	Président	86360 CHASSENEUIL DU PÔ	Agriculteur	48	2006
NEVEU Didier	Vice-Président	86130 JAUNAY CLAN	Agriculteur	42	2005
ROBIN Yves	Vice-Président	86130 ST CYR	Profession libérale	56	2007
SUREAU Jean-Claude	Secrétaire	86100 CHATELLERALT	Chef d'entreprise (transporteur)	44	2007

3.2. Nombre d'administrateur :

15

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de SAINT GERVAIS LES 3 CLOCHERS
Siège social : Place Centrale 86230 SAINT GERVAIS LES 3 CLOCHERS
Date de création : 28/04/1907

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	1485
Nombre de sociétaires	797

Agences rattachées à la caisse locale
ST GERVAIS

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Créances Rattachées	139 914,44	176 333,20	193 195,06	Comptes de régularisation	8 045,79	6 377,51	8 891,79
Comptes de régularisation	25 652,06	23 089,27	24 377,49	Provisions pour risques	34 579,90	39 279,90	46 179,90
Titres de participation *	310 935,02	310 935,02	310 935,02	Capitaux propres **	417 718,02	445 788,32	457 731,70
				Bénéfice	16 157,81	18 911,76	15 704,18
TOTAL	476 501,52	510 357,49	528 507,57	TOTAL	476 501,52	510 357,49	528 507,57

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 1,528% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 416 734
Plafond de capital à émettre en montant : 2 000 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE) : 24/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	1 107 178,10		1 149 198,37		1 247 258,29	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	12 382,54	11 844,19	13 527,58	Produits financiers	5 212,33	4 226,13	4 065,79
Dotation provisions sur risque	8 600,00	4 700,00	6 900,00	Produits du portefeuille titres	12 441,56	11 819,48	11 819,48
Pertes sur crédits	283,60	884,46	0,00	Produits des opérations de cautions	19 719,06	19 767,27	20 246,49
Bénéfice	16 157,81	18 911,76	15 704,18	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	51,00	527,53	0,00
TOTAL	37 423,95	36 340,41	36 131,76	TOTAL	37 423,95	36 340,41	36 131,76

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
CAVILLIER LAMBERT Guy	Trésorier	86230 ST GERVAIS TROIS CL	Agriculteur	68	2007
CHAMPIGNY James	Secrétaire	86230 LEIGNE SUR USSEAU	Agriculteur	59	2006
FAULCON Joseph	Vice-Président	86230 SERIGNY	Agriculteur	67	2006
LIQUOIS Thierry	Président	86230 ST GERVAIS TROIS CL	Agriculteur	42	2006
MENANTEAU Jean-Paul	Vice-Président	86230 ST CHRISTOPHE	Agriculteur	42	2005
SOURIAU Anne-Marie	Vice-Président	86230 MONDION	Agriculteur	54	2007

3.2. Nombre d'administrateur : 11

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de ST JEAN DE SAUVES
 Siège social : Place du Marché 86330 SAINT JEAN DE SAUVES
 Date de création : 09/04/1911

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	1473	Agences rattachées à la caisse locale
Nombre de sociétaires	755	
ST JEAN DE SAUVES		

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	202 630,82	194 387,79	216 009,17	Comptes de régularisation	6 674,05	3 739,51	8 543,07
Comptes de régularisation	30 390,53	25 872,33	23 863,16	Provisions pour risques	37 361,19	23 711,19	28 511,19
Titres de participation *	380 085,89	380 085,89	380 085,89	Capitaux propres **	547 478,69	548 681,70	563 091,20
				Bénéfice	21 593,31	24 213,61	19 812,76
TOTAL	613 107,24	600 346,01	619 958,22	TOTAL	613 107,24	600 346,01	619 958,22

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 1,552% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 524 233
 Plafond de capital à émettre en montant : 2 500 000
 1part=1€
 (date d'autorisation AGE :) 09/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	1 687 785,82		1 732 657,16		1 825 328,76	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	14 885,78	10 401,21	16 217,05	Produits financiers	7 623,83	5 428,12	4 708,06
Dotation provisions sur risque	6 150,00	0,00	4 800,00	Produits du portefeuille titres	15 208,52	14 448,09	14 448,09
Pertes sur crédits	2 532,71	21 500,60	866,50	Produits des opérations de cautions	22 289,53	22 289,33	22 540,16
Bénéfice	21 593,31	24 213,61	19 812,76	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	39,92	13 949,88	0,00
TOTAL	45 161,80	56 115,42	41 696,31	TOTAL	45 161,80	56 115,42	41 696,31

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BOULIN Jacques	Vice-Président	86330 AULNAY	Agriculteur	55	2005
COURLIVANT Marie-Pierre	Trésorier	86330 ST JEAN DE SAUVES	Fonctionnaire	48	2007
JOANNY Philippe	Vice-Président	86330 MESSAIS	Agriculteur	46	2007
PANIER Jean-François	Secrétaire	86330 LA GRIMAUDIERE	Agriculteur	37	2005
SERGENT Claude	Président	86330 LA GRIMAUDIERE	Agriculteur	48	2006
TURQUOIS Danièle	Vice-Président	86330 MONCONTOUR	Agriculteur	53	2006

3.2. Nombre d'administrateur : 15

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de SAINT JULIEN L'ARS
Siège social : 31 route de Chauvigny 86800 SAINT JULIEN L'ARS
Date de création : 10/02/1914

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	4288
Nombre de sociétaires	2113

Agences rattachées à la caisse locale
ST JULIEN

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	553 621,68	734 921,44	826 500,72	Comptes de régularisation	14 094,27	11 605,51	13 632,03
Comptes de régularisation	42 880,72	41 791,51	42 780,44	Provisions pour risques	78 665,08	69 215,08	61 215,08
Titres de participation *	647 893,08	647 893,08	647 893,08	Capitaux propres **	1 114 031,64	1 291 958,53	1 393 881,27
				Bénéfice	37 604,49	51 826,91	48 445,86
TOTAL	1 244 395,48	1 424 606,03	1 517 174,24	TOTAL	1 244 395,48	1 424 606,03	1 517 174,24

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 1,342% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 316 407
Plafond de capital à émettre en montant : 6 000 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE :) 20/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	3 941 445,11		4 022 376,76		4 441 676,66	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	21 683,14	19 564,29	23 959,64	Produits financiers	16 045,62	18 076,31	18 613,78
Dotation provisions sur risque	8 150,00	0,00	0,00	Produits du portefeuille titres	25 924,39	24 628,14	24 628,14
Pertes sur crédits	5 739,10	13 782,88	11 281,86	Produits des opérations de cautions	30 956,72	31 404,51	32 445,44
Bénéfice	37 604,49	51 826,91	48 445,86	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	250,00	11 065,12	8 000,00
TOTAL	73 176,73	85 174,08	83 687,36	TOTAL	73 176,73	85 174,08	83 687,36

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
CERCLET Bernard	Vice-Président	86800 ST JULIEN L ARS	Agriculteur	60	2005
CHAVIGNEAU Patrick	Trésorier	86800 ST JULIEN L ARS	Salarié coopérative agricole	52	2005
GODEFFROY Pierre	Secrétaire	86800 JARDRES	Salarié	60	2007
GUEDON Daniel	Président	86800 TERCE	Agriculteur	60	2006
LEBON Serge	Vice-Président	86210 LA CHAPELLE MOULIEUX	Agriculteur	64	2005

3.2. Nombre d'administrateur :

12

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de ST SAVIN
 Siège social : Place de la Libération 86310 SAINT SAVIN
 Date de création : 19/01/1908

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	3141	Agences rattachées à la caisse locale
Nombre de sociétaires	1536	
ST SAVIN		

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	227 641,36	320 265,86	349 275,20	Comptes de régularisation	10 177,21	10 529,99	10 500,91
Comptes de régularisation	35 955,21	30 926,09	33 289,56	Provisions pour risques	83 018,46	92 418,46	97 818,46
Titres de participation *	542 886,20	542 886,20	542 886,20	Capitaux propres **	690 209,11	763 828,89	790 309,69
				Bénéfice	23 077,99	27 300,81	26 821,90
TOTAL	806 482,77	894 078,15	925 450,96	TOTAL	806 482,77	894 078,15	925 450,96

* %du capital social de la Caisse Regionale détenu fin 2004: 0,885% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 716 890
 Plafond de capital à émettre en montant : 3 500 000
 1part=1€
 (date d'autorisation AGE :) 13/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	2 381 503,71		2 529 283,18		2 597 151,55	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	15 653,20	15 528,80	17 210,93	Produits financiers	9 848,09	7 152,26	7 461,07
Dotation provisions sur risque	13 050,00	9 400,00	5 400,00	Produits du portefeuille titres	21 722,71	20 636,54	20 636,54
Pertes sur crédits	4 701,54	1 561,70	4 485,77	Produits des opérations de cautions	24 886,21	25 205,09	25 783,56
Bénéfice	23 077,99	27 300,81	26 821,90	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	25,72	797,42	37,43
TOTAL	56 482,73	53 791,31	53 918,60	TOTAL	56 482,73	53 791,31	53 918,60

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BODIN Pierre	Vice-Président	86310 LA BUSSIÈRE	Agriculteur	62	2005
CHAUSSEBOURG Jean-Bernard	Trésorier	86310 ST SAVIN	Agriculteur	37	2007
DUMONTEIL Gilles	Vice-Président	86310 ANTIGNY	Agriculteur	48	2006
LEROUGE Bernard	Président	86310 ST GERMAIN	Agriculteur	48	2007
NASSERON Nadine	Secrétaire	86310 NALLIERS	Salarié	38	2007

3.2. Nombre d'administrateur : 10

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de TROIS MOUTIERS
Siège social : Avenue d'Aumetz 86120 LES 3 MOUTIERS
Date de création : 13/07/1913

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	2475
Nombre de sociétaires	1334

Agences rattachées à la caisse locale
LES 3 MOUTIERS

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	243 079,59	284 739,56	311 679,44	Comptes de régularisation	7 274,65	7 045,51	8 540,65
Comptes de régularisation	30 550,00	26 711,23	28 048,84	Provisions pour risques	54 871,80	57 121,80	62 321,80
Titres de participation *	405 956,49	405 956,49	405 956,49	Capitaux propres **	595 432,77	627 312,88	652 641,44
				Bénéfice	22 006,86	25 927,09	22 180,88
TOTAL	679 586,08	717 407,28	745 684,77	TOTAL	679 586,08	717 407,28	745 684,77

* %du capital social de la Caisse Regionale déte nu fin 2004: 1,160% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 592 698
Plafond de capital à émettre en montant : 3 000 000
1part=1€
(date d'autorisation AGE :) 19/02/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	1 714 793,03		1 860 962,99		1 986 378,39	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	14 342,93	15 241,55	17 608,54	Produits financiers	8 789,67	6 684,62	6 631,66
Dotation provisions sur risque	9 750,00	2 250,00	5 200,00	Produits du portefeuille titres	16 243,69	15 431,49	15 431,49
Pertes sur crédits	1 350,05	1 552,24	214,57	Produits des opérations de cautions	22 383,00	22 537,23	23 140,84
Bénéfice	22 006,86	25 927,09	22 180,88	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	33,48	317,54	0,00
TOTAL	47 449,84	44 970,88	45 203,99	TOTAL	47 449,84	44 970,88	45 203,99

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
CAILLETEAU Michel	Président	86120 SAIX	Agriculteur	56	2006
CHARDONNEAU Jeanine	Vice-Président	86120 RASLAY	Salarié agriculture	63	2005
GOURDIEN Patrick	Trésorier	86120 POUANCAY	Agriculteur	49	2007
ROBERT Alain	Vice-Président	86120 St LEGER DE MONTBR	Agriculteur	52	2006

3.2. Nombre d'administratet 12

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de VIVONNE
 Siège social : 15 avenue de la Plage 86370 VIVONNE
 Date de création : 08/04/1906

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	5570
Nombre de sociétaires	2557

Agences rattachées à la caisse locale
VIVONNE,ITEUIL

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	397 990,15	508 006,12	573 252,11	Comptes de régularisation	11 441,06	10 790,51	13 873,33
Comptes de régularisation	45 716,82	42 059,45	43 121,71	Provisions pour risques	59 943,15	57 693,15	61 293,15
Titres de participation *	526 162,54	526 162,54	526 162,54	Capitaux propres **	866 463,73	967 705,95	1 031 753,21
				Bénéfice	32 021,57	40 038,50	35 616,67
TOTAL	969 869,51	1 076 228,11	1 142 536,36	TOTAL	969 869,51	1 076 228,11	1 142 536,36

* %du capital social de la Caisse Regionale déte nu fin 2004 : 0,557% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 976 613
 Plafond de capital à émettre en montant : 4 500 000
 1part=1€
 (date d' autorisation AGE) : 04/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	4 660 830,16		4 809 532,80		5 128 232,54	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	20 584,53	17 816,85	23 565,93	Produits financiers	12 582,82	12 837,62	12 718,28
Dotation provisions sur risque	7 050,00	0,00	3 600,00	Produits du portefeuille titres	21 053,54	20 000,84	20 000,84
Pertes sur crédits	8 437,06	14 150,27	4 961,23	Produits des opérations de cautions	34 067,82	34 628,45	35 024,71
Bénéfice	32 021,57	40 038,50	35 616,67	Produits d' exploitation et reprise provisions sur risques	388,98	4 538,71	0,00
TOTAL	68 093,16	72 005,62	67 743,83	TOTAL	68 093,16	72 005,62	67 743,83

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d' administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
BOUNILLIAU Ghislaine	Président	86370 CHATEAU GARNIER	Epouse artisan	58	2005
LAIGNEAU Jean-Marc	Vice-Président	86160 MARNAY	Agriculteur	49	2005
MONTEIL Geneviève	Secrétaire	86370 VIVONNE	Salarié	54	2006
THEBAULT Christian	Vice-Président	86240 ITEUIL	Agriculteur	60	2007
VINCENT Daniel	Trésorier	86370 MARCAY	Agriculteur	59	2006

3.2. Nombre d' administrateur : 9

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

CAISSE LOCALE de VOUILLE
 Siège social : 14 rue de la Barre 86190 VOUILLE
 Date de création : 02/04/1911

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nombre de clients	5787	Agences rattachées à la caisse locale
Nombre de sociétaires	2756	
VOUILLE,LATILLE		

2. COMPTES DE LA CAISSE LOCALE

BILAN DE LA CAISSE LOCALE

ACTIF	2002	2003	2004	PASSIF	2002	2003	2004
Compte courant à la CR & Creances Rattachées	446 728,47	512 720,26	561 221,60	Comptes de régularisation	19 232,27	18 766,51	21 226,13
Comptes de régularisation	51 868,21	50 235,96	52 768,47	Provisions pour risques	84 760,34	89 610,34	96 010,34
Titres de participation *	866 733,64	866 733,64	866 733,64	Capitaux propres **	1 217 439,90	1 272 812,44	1 318 602,39
				Bénéfice	43 897,81	48 500,57	44 884,85
TOTAL	1 365 330,32	1 429 689,86	1 480 723,71	TOTAL	1 365 330,32	1 429 689,86	1 480 723,71

* %du capital social de la Caisse Regionale déteu fin 2004: 0,972% ** Nombre de parts sociales à fin 2004 : 1 200 171
 Plafond de capital à émettre en montant : 6 000 000
 1part=1€
 (date d'autorisation AGE :) 25/03/2004

HORS BILAN

	2002		2003		2004	
	Montant	% CDL	Montant	% CDL	Montant	% CDL
Garanties accordées à la CR sur prêts	4 944 356,50		5 205 828,05		5 512 818,41	

COMPTE DE RESULTAT DE LA CAISSE LOCALE

CHARGES	2002	2003	2004	PRODUITS	2002	2003	2004
Frais de fonctionnement et charge fiscale	28 713,97	26 752,37	29 502,67	Produits financiers	15 785,36	14 645,09	14 202,97
Dotation provisions sur risque	11 200,00	4 850,00	6 400,00	Produits du portefeuille titres	34 680,94	32 946,87	32 946,87
Pertes sur crédits	2 116,01	5 397,31	3 353,79	Produits des opérations de cautions	35 333,21	35 630,96	36 986,47
Bénéfice	43 897,81	48 500,57	44 884,85	Produits d'exploitation et reprise provisions sur risques	128,28	2 277,33	5,00
TOTAL	85 927,79	85 500,25	84 141,31	TOTAL	85 927,79	85 500,25	84 141,31

3. DIRIGEANTS DE LA CAISSE LOCALE

3.1. Composition du bureau du conseil d'administration :

NOM PRENOM	FONCTION	CP COMMUNE	PROFESSION	AGE	SORTANT
ANDRE Philippe	Vice-Président	86470 MONTEUIL BONNIN	Agriculteur	36	2005
DAVID Alain	Vice-Président	86470 BENASSAY	Agriculteur	50	2006
DUPUIS Michel	Secrétaire	86190 LATILLE	Agriculteur	49	2005
MANCEAU Pierre	Président	86190 VOUILLE	Artisan	55	2007
MOREAU René	Trésorier	86190 AYRON	Agriculteur	49	2005

3.2. Nombre d'administrateur : 12

Signature du Président

Signature du Commissaire-vérificateur

**DEUXIÈME PARTIE :
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA CAISSE RÉGIONALE
DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU**

SOMMAIRE DE LA 2eme PARTIE

CHAPITRE I - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU -----		109
1. PERSONNES RESPONSABLES -----		109
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES -----		112
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES -----		113
4. FACTEURS DE RISQUE -----		117
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR -----		127
5.1. Histoire et évolution de la Société		127
5.2. Investissements		128
6. APERCU DES ACTIVITES -----		129
7. ORGANIGRAMME -----		132
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS -----		133
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE -----		134
9.1. Situation financière		134
9.2. Résultat d'exploitation		136
10. TRESORERIE ET CAPITAUX -----		136
10.1 Capitaux de la Caisse Régionale		136
10.2 Flux de trésorerie de la Caisse Régionale		137
10.3 Emprunt de la Caisse Régionale		137
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux		137
10.5 Sources de financement attendues		137
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT BREVET ET LICENCES -----		137
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES -----		138
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE -----		138
14. ORGANES D'ADMINISTRATION - DIRECTION - CONTROLE -----		139
14.1 Le Conseil d'Administration et la Direction Générale		139
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de la Direction Générale		144
15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES -----		144
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ---		146
16.1 Date de nomination et date d'expiration des mandats		146
16.2 Contrats de service liant les membres du Conseil d'administration		146
16.3 Informations sur le Comité d'Audit et Comité de rémunération de la Caisse Régionale		146
16.4 Régime de gouvernement d'entreprise		146
16.5 Rapport du Président du Conseil d'Administration au titre de la loi de sécurité financière		147
17. SALARIES -----		157
17.1 Effectif par catégorie		157
17.2 Participations		157

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	158
18.1 Répartition actuelle du capital social et des droits de vote	158
18.2 Les droits de vote	159
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES -----	159
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU -----	160
20.1 Comptes consolidés	160
20.1.1 Comptes consolidés annuels	160
20.1.2 Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2005	217
20.1.3 Informations financières consolidées au 30 juin 2005 non auditées	239
20.1.4 Adoption des normes IAS/IFRS : Présentation des effets de conversion	264
20.2 Informations financières pro forma	275
20.3 Comptes sociaux	275
20.3.1. Comptes sociaux annuels	275
20.3.2 Comptes sociaux semestriels	320
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	324
20.4.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2005	324
20.4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 30 juin 2005	326
20.4.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004	328
20.4.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2004	331
20.4.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	334
20.4.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne	335
20.4.7 Comptes consolidés 2003	337
20.4.8 Annexe aux comptes consolidés 2003	341
20.4.9 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2003	353
20.4.10 Comptes consolidés 2002	355
20.4.11 Annexe aux comptes consolidés 2002	359
20.4.12 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2002	370
20.5 Politique de distribution des dividendes	371
20.5.1 Intérêts aux parts sociales	371
20.5.2 Dividendes versés aux CCI	371
20.5.3 Dividendes versés aux CCA	371
20.5.4 Bénéfice par part sociale, CCI et CCA	371
20.6 Procédures judiciaires d'arbitrages	372
20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	372
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -----	373
21.1 Capital social	373
21.1.1 Répartition du capital social	373
21.1.2 Certificats coopératifs d'investissement (CCI)	373
21.1.3 Certificats coopératifs d'associés (CCA)	373
21.1.4 Caractéristiques des parts sociales	373
21.1.5 Caractéristiques des certificats coopératifs d'investissement (CCI)	374
21.1.6 Caractéristiques des certificats coopératifs d'associés (CCA)	375
21.1.7 Historique du capital social	375
21.2 Acte constitutif et statuts	376
21.2.1 Objet social	376
21.2.2 Disposition concernant les membres des organes d'administration et de Direction	377
21.2.3 Droit, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie de titres existants	378
21.2.4 Assemblées Générales Extraordinaires	378
21.2.5 Assemblées Générales Ordinaires	379
22. CONTRATS IMPORTANTS -----	379
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS -----	379
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC -----	379
CHAPITRE II - EVOLUTIONS RECENTES - PERSPECTIVES D'AVENIR -----	380

I - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA CAISSE RÉGIONALE TOURAINE POITOU

ATTESTATIONS

1. PERSONNES RESPONSABLES

➔ **Responsables de l'information relative aux Caisses Locales et à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou.**

Noël DUPUY, Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou.

Christophe NOËL, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou.

➔ **Attestation des Responsables**

"Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus.."

Les informations financières historiques présentées dans le prospectus ont fait l'Objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant pages 300 et 301 dudit prospectus, qui contiennent les observations suivantes :

Report des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31/12/2002 : (Page 370)

Aucune observation particulière n'a été formulée par les Commissaires aux comptes.

Report des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31/12/2003 : (page 353)

"Changements de méthodes comptables

La Caisse Régionale expose dans la note B de l'annexe le changement de méthode résultant de la première application, à compter du 1er janvier 2003, du règlement CRC n° 2002-03 relatif à la comptabilisation et la présentation des créances douteuses et au traitement des crédits restructurés, d'une part, et le changement de méthode résultant de l'application, à compter du 1er janvier 2003, des mesures transitoires du règlement CRC 2002-10 relatif à la comptabilisation, à l'amortissement et à la dépréciation des actifs d'autre part.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par la Caisse Régionale, nous nous sommes assurés du bien fondé de ces changements de méthode comptable, de leur correcte prise en compte et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

Comme indiqué dans la note II.1 de l'annexe, la Caisse Régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer ces risques et leur couverture par des provisions à l'actif ou au passif du bilan.

Comme indiqué dans les notes II.2 et II.3 de l'annexe, la Caisse Régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille. Nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues."

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31/12/2004 : (page 328)

"Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.B. de l'annexe relative aux changements de méthodes comptables intervenus en 2004.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1 Changements de méthodes comptables

- Ainsi qu'il est mentionné dans la note 2.B. de l'annexe, des changements comptables sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes suivis par le Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, nous nous sommes assurés de la correcte prise en compte de ces changements et de la présentation qui en a été faite.*

2 Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 2.A. de l'annexe, le Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques, et leur couverture par des provisions à l'actif ou au passif du bilan*

- Comme indiqué dans la note 7.2. de l'annexe, le Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou détient toujours des parts d'un fonds dédié qu'il a donc inclus au 31 décembre 2004 dans son périmètre de consolidation. Nous avons revu les hypothèses retenues et la cohérence des méthodes et des évaluations relatives à cette modification de périmètre.*

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport."

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31/12/2004 : (page 331)

"Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.B. de l'annexe relative aux changements de méthodes comptables intervenus en 2004.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1 Changements de méthodes comptables

- Ainsi qu'il est mentionné dans la note 2.B. de l'annexe, des changements de méthodes comptables sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes suivis par votre caisse régionale, nous nous sommes assurés de la correcte prise en compte de ces changements et de la présentation qui en a été faite.

2 Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 2.A. de l'annexe, la caisse régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques, et leur couverture par des provisions à l'actif ou au passif du bilan. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport."

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'examen limité des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2005 : (page 324)

"Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note préambule des états financiers qui expose les modalités retenues pour la présentation des comptes semestriels consolidés, qui n'incluent pas toutes les informations exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation ;
- la note préambule des états financiers qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport ;
- la note préambule des états financiers qui expose l'option offerte par la norme IFRS 1 et retenue par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou de ne pas retraiter les informations comparatives relatives aux instruments financiers conformément aux normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4, qui sont appliquées depuis le 1er janvier 2005."

Le 23 décembre 2005

Le Président du Conseil d'Administration

Le Directeur Général,



Noël DUPUY



Christophe NOEL

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Cabinet Becouze & Associés
Commissaire aux Comptes
Membre de la Cie Régionale d'Angers
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers

Ernst & Young Audit
Commissaire aux Comptes
Membre de la Cie régionale de Versailles
10 rue du Pdt Herriot
44019 NANTES CEDEX
Membre de la Compagnie Régionale de
Versailles

Cabinet BECOUZE & ASSOCIES : (M. Rémy PICARD)

Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 30 mars 2001 pour la période s'écoulant jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

La date du premier mandat est du 5 novembre 1994.

ERNST & YOUNG AUDIT : (M. Philippe FOURQUET)

Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 30 mars 2001 pour la période s'écoulant jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

La date du premier mandat est du 5 novembre 1994.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE AU GROUPE CREDIT AGRICOLE ET AU GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A., ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Se reporter au document de référence relatif à Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2005 sous le n°D.05-0233, ainsi qu'à ses actualisations déposées auprès de l'AMF le 20 avril 2005 sous le n°D.05-0233-A.01, le 4 mai 2005 sous le n°D.05-0233-A.02. et le 9 juin 2005 sous le n°D.05-0233-A.03, le 12 juillet 2005 sous le n°D-05.0233-A.04, le 15 septembre 2005, sous le n°D-05.0233-A.05 et le 22 novembre 2005 sous le n°D-05-0233-A-06.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

	31/12/2002	31/12/2003	Evol.	31/12/2004	Evol.
COMPTES SOCIAUX					
BILAN (en milliers d'euros)					
Bilan	5 454 572	5 541 768	1,60	6 031 507	8,84
Capitaux propres (hors FRBG)	662 266	712 865	7,64	761 758	6,86
Capital souscrit	100 110	100 110		100 110	

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

Produit net bancaire	224 678	249 272	10,95	254 801	2,22
Résultat Brut d'Exploitation	84 169	104 976	24,72	110 958	5,70
Coefficient d'exploitation	62 ,54%	57,89%		56,45%	

Résultat courant avant impôt	75 998	91 696	20,66	101 927	11,16
Impôts sur les bénéfices	20 514	29 176	42,23	30 941	6,05
Résultat net	49 759	59 960	20,50	63 488	5,89

Intérêts aux parts sociales	2 122	2 122		2 122	
Résultat conservé	40 381	49 856	23,46	48 458	(2,80)
Intérêts versés au C.C.A	3 954	4 350	10,02	4 587	5,45
Intérêts versés aux C.C.I	3 302	3 632	9,99	3 830	5,45

COMPTES CONSOLIDES

BILAN (en milliers d'euros)

Bilan	5 467 316	5 556 031	1,62	6 051 630	8,92
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	730 444	787 425	7,80	844 114	7,20
Capital souscrit	138 218	143 223	3,62	146 694	2,42

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

Produit net bancaire	229 035	253 561	10,71	263 696	4,00
Résultat Brut d'Exploitation	88 061	108 795	23,54	119 290	9,65
Coefficient d'exploitation	61,55%	57,09%		54,76%	
Résultat net	48 632	62 789	29,11	67 998	8,30

Données financières semestrielles sélectionnées (normes internationales)

COMPTES CONSOLIDES Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou de ses Caisses Locales et filiale (en milliers d'Euros)

ACTIF	06 - 2005
Caisse, Banques centrales et CCP	67.471
Actifs financiers juste valeur par résultat	59
Instruments dérivés de couverture	40.471
Actifs financiers disponibles à la vente	804.200
Prêts et créances sur les établissements de crédit	236.692
Prêts et créances sur la clientèle	5.114.085
Portefeuille titres	
Ecart réévaluation des portefeuilles couvert en taux	- 40.502
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	137.092
Actifs d'impôts courants	
Actifs d'impôts différés	15.977
Comptes de régularisation et actifs divers	120.900
Actifs non courants destinés à être cédés	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	
Immeubles de placement	220
Immobilisations corporelles	47.533
Immobilisations incorporelles	698
Ecarts d'acquisition	
TOTAL ACTIF	6.544.896

PASSIF	06 - 2005
Banques centrales et CCP	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	
Instruments dérivés de couverture	
Dettes envers les établissements de crédit	3.992.620
Dettes envers la clientèle	1.292.807
Dettes représentées par un titre	9.164
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	
Passifs d'impôts courants	20.506
Passifs d'impôts différés	3.425
Comptes de régularisation et passifs divers	97.754
Dettes liées aux actifs courants destinés à être cédés	
Provisions techniques contrats d'assurance	
Provisions pour risques et charges	25.052
Dettes subordonnées	28.260
Capitaux propres part du groupe	1.075.306
Capital et réserves liées	355.089
Réserves consolidées	490.124
Gains ou pertes latentes ou différés	198.730
Résultat de l'exercice	31.363
Intérêts minoritaires	2
TOTAL PASSIF	6.544.896

COMPTE DE RESULTAT	06 - 2005
+ Intérêts et produits assimilés	141.157
- Intérêts et charges assimilés	- 77.971
+ Commissions (produit)	52.315
- Commissions (charges)	- 5.901
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	68
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	13.880
Résultat sur opérations financières	
Marge brute des sociétés d'assurance	
+ Produits des autres activités	9.268
- Charges des autres activités	- 570
PRODUIT NET BANCAIRE	132.246
- Charges générales d'exploitation	- 73.618
- Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	- 4.315
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	54.313
- Coût du risque	- 4.583
RESULTAT D'EXPLOITATION	49.730
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	
+/- Gains ou pertes nets sur les autres actifs	- 12
- variations de valeur des écarts d'acquisition	
RESULTAT AVANT IMPOT	49.718
Impôt sur les bénéfices	- 18.355
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	
RESULTAT NET	31.363
Intérêts minoritaires	
RESULTAT NET PAR DU GROUPE	31.363
RESULTAT NET	31.363

Déclaration sur le fonds de roulement net :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, société coopérative à capital variable au capital actuel de 100 109 525 €, dont le siège social est situé à POITIERS – 18, rue Salvador Allende, immatriculée au R.C.S. POITIERS sous le numéro 399 780 097 représentée par Noël DUPUY, Président du conseil d'administration atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du groupe formé par la Caisse régionale et ses filiales et Caisses locales est suffisant au regard de ses obligations, au cours des 12 prochains mois à compter de la date d'établissement du présent prospectus.

Cette déclaration s'appuie sur les mécanismes financiers internes au Crédit Agricole qui précisent notamment que Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales en tant qu'Organe Central. Les mécanismes financiers internes au groupe Crédit Agricole sont décrits plus précisément dans les documents de référence incorporés par référence au présent prospectus ainsi qu'au paragraphe 9.1.1 du présent prospectus. Le rôle de Crédit Agricole S.A. en tant que garant de la liquidité et de la solvabilité de la Caisse Régionale est par ailleurs rappelé dans la note 1 des annexes aux comptes individuels.

Déclaration sur le niveau des fonds propres et des dettes :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, société coopérative à capital variable au capital actuel de 100 109 525 €, dont le siège social est situé à POITIERS – 18, rue Salvador Allende, immatriculée au R.C.S. POITIERS sous le numéro 399 780 097 représentée par Noël DUPUY, Président du conseil d'administration, atteste que, au 30 juin 2005, les fonds propres sociaux de la Caisse Régionale s'élèvent à 875 689 K€, et les fonds propres consolidés à 1 128 620 K€. Aucun changement significatif susceptible d'avoir une incidence sur le montant des fonds propres n'est intervenu depuis cette date. Par ailleurs, les règles financières internes au Groupe Crédit Agricole, fixées par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., déterminent l'utilisation des fonds propres des Caisses régionales, et posent le principe selon lequel le compartiment des fonds propres doit être équilibré (les emplois ne doivent jamais être supérieurs aux ressources).

Au 30 juin 2005, les fonds propres sociaux (norme comptable française) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou se répartissent comme suit :

- Capital souscrit et réserves liées : 305 011
- Réserves : 444 533
- Résultat de l'exercice : 23 651
- Fonds pour risques bancaires généraux : 6 516
- Dettes subordonnées : 50 682
- Provisions pour risques et charges : 45 296

Au 30 juin 2005, les fonds propres consolidés (norme comptable IAS/IFRS) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou se répartissent comme suit :

- Capital souscrit et réserves liées : 355 089
- Réserves consolidées (y.c. écart de réévaluation) : 688 854
- Résultat de l'exercice : 31 363
- Intérêts minoritaires : 2
- Dettes subordonnées : 28 260
- Provisions pour risques et charges : 25 052

Au 30 juin 2005, l'endettement individuel (norme comptable française) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou se répartit comme suit :

- Dettes envers les établissements de crédit : 4 031 861
- Dettes envers la clientèle : 1 297 258
- Dettes représentées par un titre : 9 165

- Compte de régularisation et passifs divers : 114 103

Au 30 juin 2005, l'endettement consolidé (norme comptable IAS/IFRS) de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou se répartit comme suit :

- Passifs financiers à la juste valeur par résultat : 0
- Instruments dérivés de couverture : 0
- Dettes envers les établissements de crédit : 3 922 620
- Dettes envers la clientèle : 1 292 807
- Dettes représentées par un titre : 9 164
- Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux : 0
- Passifs d'impôts courants : 20 506
- Passifs d'impôts différés : 3 425
- Compte de régularisation et passifs divers : 97 754

Aucun changement notable venant affecter le niveau des capitaux propres sociaux et consolidés, hors résultat et variations de valeurs des instruments financiers, et les différents postes d'endettement présentés ci-dessus n'est intervenu depuis le 30 juin 2005.

4. FACTEURS DE RISQUE

1. Structure et organisation du contrôle

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents (dits de « 1^{er} » et « 2^{ème} » degrés) et des contrôles périodiques (3^{ème} degré : inspection générale, audit).

L'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

Mesure et surveillance des risques

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Touraine Poitou met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Les principaux facteurs de risques auxquels est exposée la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, à savoir les filières arboricole, viande bovine, lait, viticulture et champignons, font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre garantie interne au Groupe.

Pour chaque facteur de risque mentionné ci-dessus, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a défini de façon précise les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser les risques.

Ainsi, pour chacun des facteurs de risque identifié, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, formalisées sous la forme de politique risque, de règles de division des risques, d'engagements par filière, par pays, par facteur de risque de marché, etc...validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.
- des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou mesure ses risques de manière exhaustive et précise. Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent du fonctionnement des comptes, des

dépassements de limites et de leur régularisation, par une revue mensuelle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres.

La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment).

2. Dispositif de contrôle interne général

Au sein des services / unités / directions / métiers, des manuels de procédures décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Des contrôles permanents sont réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes. Ces contrôles peuvent être intégrés dans le traitement des opérations (1^{er} degré) ou exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles mentionnées ci avant ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de premier degré (2^{ème} degré).

Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle informatisées pour les agences, sous forme d'un répertoire commun pour les services du siège centralisé au service Audit – Contrôles et ils font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (Directeurs de groupes d'agences, cadres de direction). Le service Audit Contrôles et le Responsable du Contrôle Interne sont également destinataires des principaux reporting et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes, et à la Commission bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses Locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse Régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne :

- . Le fonctionnement statutaire de la Caisse Locale,
- . L'animation de la vie locale,

Les contrôles de premier degré sont assurés par le directeur d'France concerné, en qualité de secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'France. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse Régionale.

Des dispositifs de contrôle interne particuliers recouvrent :

- les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant.
- une démarche relative à la définition et aux tests de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de secours informatiques.
- la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme, conformément à la réglementation et aux procédures et recommandations édictées par Crédit Agricole SA.
- les obligations relatives aux autorités de marché et à la déontologie, concernant l'encadrement et la surveillance des opérations relevant de la réglementation de marché.
- Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la comptabilité générale contribue, sous l'autorité du Directeur Financier, à l'élaboration de l'information financière diffusée au public par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou.

Elle assure en outre la coordination avec les travaux des Commissaires aux comptes.

Le dispositif de contrôle comptable, partie intégrante du système de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, s'appuie sur une méthodologie formalisée visant à s'assurer notamment :

- du respect des dispositions légales et réglementaires
- de l'exercice d'un contrôle comptable constitué d'un premier degré sous la responsabilité des centres comptables et d'un deuxième degré assuré par la Comptabilité générale
- de la mise en œuvre d'une mission d'approbation et de contrôle des comptes des Caisses Locales affiliées, conformément aux dispositions du Code rural ancien, en liaison avec les commissaires vérificateurs des Caisses Locales

La fonction comptable de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou transmet, conformément aux instructions de la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole SA des informations comptables et réglementaires afin de permettre l'élaboration des situations destinées à la Commission Bancaire, des indicateurs de gestion et des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou et des groupes Crédit Agricole SA et Crédit Agricole.

Conformément à l'organisation du projet au sein du groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a poursuivi en 2004, les travaux de préparation consistant à décliner opérationnellement, sur la base des instructions comptables diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation, le traitement comptable des problématiques IFRS liées à son activité en termes de procédures et de systèmes d'information.

Conformément à la recommandation de l'AMF, l'état d'avancement de la transition aux normes IFRS est décrit dans le rapport de gestion de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou. La stabilisation tardive du référentiel (normes 32 et 39) a conduit à revoir les options définitivement retenues et explique le choix de communiquer sur les incidences du changement de référentiel postérieurement à la présentation des comptes consolidés 2004.

Contrôle périodique (Audit – Contrôles)

Le service Audit – Contrôles a vocation à intervenir sur l'ensemble des unités du siège comme du réseau, en France comme à l'étranger, sur le périmètre de la société mais aussi sur toute entité relevant du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou. Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction Générale.

Des missions d'audit périodiques (contrôles de 3^{ème} degré) visent à s'assurer du respect des règles externes et internes (procédures), de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Ces missions, qui concourent à vérifier la pertinence des dispositifs de contrôle interne et de l'adéquation des moyens, sont réalisées par un service indépendant des unités opérationnelles (Audit – contrôles, directement rattaché au Directeur Général).

3. Identification et maîtrise des risques déontologiques

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a nommé un déontologue, qui œuvre en relation avec le déontologue de la Crédit Agricole S.A.

Le dispositif actuel s'organise autour :

- de règles déontologiques diffusées dans une charte spécifique remise à tous les salariés de la Caisse Régionale.
- d'un système dit de « murailles » qui vise à l'encadrement des possibilités d'intervention des initiés permanents sur le titre Crédit Agricole S.A. et à la limitation de risques d'utilisation d'informations privilégiées.
- de contrôles portant sur les achats/ventes de titres de sociétés clientes cotées, de Crédit Agricole S.A. ou de toute autre contrepartie cotée nécessitant un contrôle particulier.
- d'un renforcement permanent du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux (formation des agents, révision des procédures, amélioration des outils de détection...).

3.1. Le risque de contrepartie crédit

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a adopté une politique risque qui a fait l'objet d'une formalisation et d'une approbation par l'Organe délibérant. Cette politique détermine notamment le système délégué, le dispositif de limites globales, individuelles et de division des risques, ainsi que les règles internes applicables en matière de garantie.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme Bâle 2 relative au ratio de solvabilité, la Caisse Régionale s'est dotée en 2004 d'un dispositif complet de notation de l'ensemble de ses contreparties pour tous les marchés, particuliers, professionnels et agriculteurs, entreprises et collectivités publiques. Conformément à la réforme, la Caisse Régionale disposera d'une historisation complète et homogène des notations sur deux années pour le démarrage du nouveau ratio. L'usage de ce dispositif et son impact sur les processus internes va progressivement se développer.

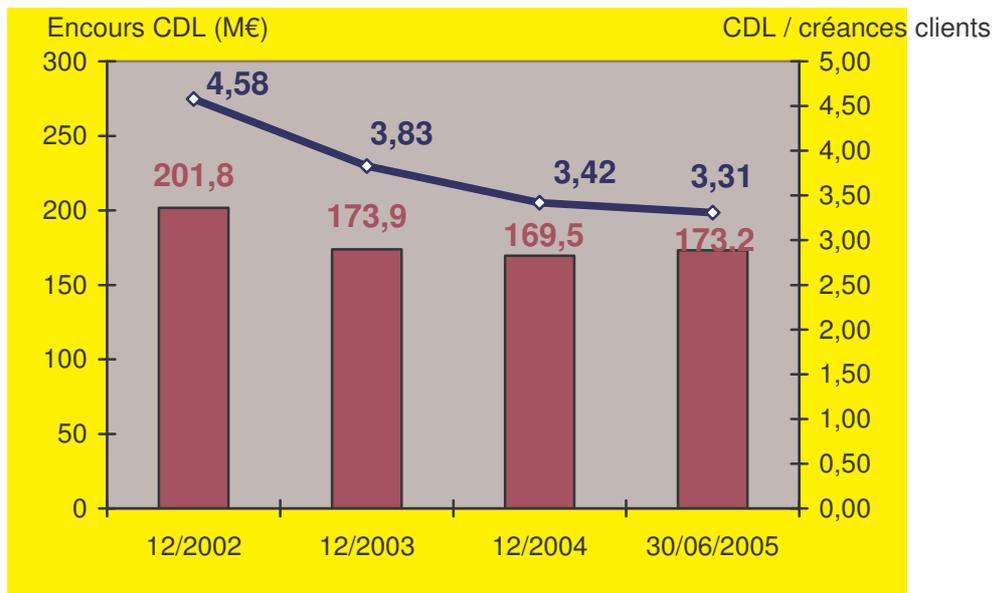
Pour ce qui concerne l'évolution du niveau des risques avérés au 31 décembre 2004, l'encours de créances douteuses et litigieuses (CDL) a été diminué de 6% par rapport à 2003. Le taux de CDL s'établit à 3,11% (en deçà de la moyenne du groupe Crédit Agricole) contre 3,96% au 31/12/2003 et 4,06% au 31/12/2002.

Parallèlement au provisionnement spécifique, des provisions générales à caractère prudentiel ont été constituées, notamment en 2003 et 2004, afin de couvrir le risque de crédit non individualisable.

A fin décembre 2004, l'encours Clients Douteux et Litigieux (CDL) baisse de 2,4% par rapport à l'année précédente.

Le taux de CDL s'établit à 3,42% contre 3,83% en 2003, compte tenu de l'évolution de l'encours crédit.

Le taux de provisionnement est lui en diminution. Il s'établit à 68,02%.



Soit les tableaux de synthèse suivants :

LIBELLES DES RUBRIQUES	2002	2003	% variation	2004	% variation
<i>En milliers d'€</i>					
ENCOURS CREANCES	4 402 097	4 536 228	3,05%	4 965 421	9,46%
ENCOURS CDL	201 799	173 911	(13,82%)	169 669	(2,44%)
ENCOURS PROVISIONS	140 613	119 162	(15,26%)	115 404	(3,15%)
CDL / CREANCES	4,58%	3,83%	(0,75 pt)	3,42%	(0,41 pt)
PROVISIONS / CDL	69,68%	68,52%	(1,16 pt)	68,02%	(0,50 pt)

Tableaux de synthèse par agents économiques :

en milliers d'euros ENCOURS BRUT	2002	2003	Var 03/02	2004	Var 04/03
Particuliers	2 006 671	2 085 872	3,95%	2 195 396	5,25%
Agriculteurs	682 775	671 209	-1,70%	699 871	4,27%
Autres professionnels	633 978	637 211	0,51 %	708 223	11,15%
sociétés financières	-	13	-	6	-53,85%
Entreprises	741 667	749 190	1,02 %	872 008	16,40%
Collectivités publiques	324 729	381 035	17,34%	478 718	25,64%
Autres agents économiques	12 279	11 700	-4,72%	11 200	-4,28%
divers	-	-	-	-	-
Total	4 402 099	4 536 230	3,05%	4 965 422	9,47%

en milliers d'euros ENCOURS DOUTEUX	2002	2003	Var 03/02	2004	Var 04/03
Particuliers	58 530	55 064	-5,93%	51 394	-6,67%
Agriculteurs	44 055	38 952	-11,59%	36 225	-7,00%
Autres professionnels	45 259	41 723	-7,82%	40 271	-3,48%
sociétés financières	-	13	-	1	-92,31%
Entreprises	53 344	37 898	-28,96%	41 116	8,50%
Collectivités publiques	10	10	-	10	-
Autres agents économiques	600	252	-58,00%	449	78,18%
divers	-	-	-	-	-
Total	201 798	173 912	-13,82%	169 466	-2,56%

	30/06/2005			Année 2004			Année 2003		
	Encours brut	Encours douteux	Prov. encours douteux	Encours brut	Encours douteux	Prov. encours douteux	Encours brut	Encours douteux	Provisions encours douteux
- Particuliers	2 333 896	51 609	32 786	2.195.396	51.394	30.548	2.085.872	55.064	33.770
- Agriculteurs	749 456	34 969	27325	699.871	36.225	26.084	671.209	38.952	27.943
- Autres professionnels	776 148	40 286	25589	708.223	40.271	26.810	637.211	41.723	28.786
- Sociétés financières	4 544	0	0	6	1	1	13	13	10
- Entreprises	890 023	45 886	34 096	872.008	41.116	31.601	749.190	37.898	28.465
- Collectivités publiques	459 622	10	10	478.718	10	10	381.035	10	10
- Autres agents économiques	11 690	426	363	11.200	449	349	11.700	252	178
Total	5 225 379	173 186	123 169	4.965.422	169.466	115.403	4.536.230	173.912	119.162

Au 30/06/2005, le taux de créances douteuses et litigieuses se situe à 3,31 %. Ce ratio est en constante amélioration. En effet, il était de 3,4 % fin 2004 et de 3,8 % fin 2003, cela traduit une excellente maîtrise de nos risques.

Ces risques sont provisionnés à hauteur de 71 % à fin juin 2005.

3.2. Les Risques opérationnels

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou est confrontée, comme toutes les autres entreprises bancaires à divers risques opérationnels susceptibles de porter atteinte à la qualité des services apportés à leurs clients, à leurs résultats ou à leur situation financière.

Ces risques opérationnels sont liés aux processus de traitement des opérations, aux systèmes d'information, à des modifications de l'environnement (juridique, fiscal, réglementaire ou autre) dans lequel opère la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou.

Pour les appréhender, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a mis en œuvre la méthode développée par le Groupe Crédit Agricole. Cette méthode s'inscrit aussi dans le cadre de la réforme Bâle 2 et vise en particulier :

- à mieux connaître le profil de risque des activités exercées (cartographie des risques, indicateurs de suivi, reporting des incidents et des conséquences financières consécutives à la survenance de ces risques) et à en tenir compte dans les processus de décision ;
- à améliorer et à coordonner les dispositifs de gestion existants (détection, prévention, atténuation et financement des risques) ;
- à satisfaire les exigences des autorités de tutelle (la Commission Bancaire) et du Comité de Bâle.

Concernant la sécurité de son système d'information, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a mutualisé son site avec d'autres Caisses Régionales dans le cadre d'un GIE commun Atlantica.

Parallèlement, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou s'est dotée d'un dispositif de surveillance des risques informatiques en nommant un Responsable de la Sécurité du Système d'Information qui rend compte à la Direction de la Caisse Régionale.

Les actions entreprises visent principalement à assurer :

- la disponibilité des informations,
- la sécurité des accès distants et internes,
- la continuité du service,
- le respect des impératifs juridiques.

3.3. Le risque de transformation

La Caisse Régionale dispose d'une Politique Financière formalisée, dont les principes ont été présentés au Conseil d'administration, lequel est conduit à prendre connaissance et à approuver deux fois par an la stratégie conduite, ceci conformément au règlement CRBF n° 97-02 modifié. La Politique Financière définit notamment les objectifs généraux des interventions réalisées, les modalités de mise en œuvre ainsi que le dispositif de limites globales.

Dans ce schéma, le risque de transformation, constitué par le risque de taux et de liquidité, fait l'objet d'un pilotage approprié. Pour ce qui concerne le risque global de taux, doté d'outils et d'un dispositif de mesure et de limites internes, la Caisse Régionale opère un suivi régulier. L'approche consiste à rechercher le niveau d'équilibre, à travers le couple durée/nature de taux, des ressources et des emplois. Cette gestion prudentielle vise à protéger le PNB de la Caisse Régionale contre les effets de la variation des taux de marché.

Pour ce qui concerne le risque de liquidité, la Caisse Régionale a instauré un dispositif de pilotage de sa liquidité visant à optimiser son refinancement, ceci dans le cadre réglementaire (cf. *infra* concernant le coefficient de liquidité). Il convient de souligner en la matière qu'un mécanisme de

péréquation des ressources au sein du Crédit Agricole se traduit par une garantie mutuelle de la liquidité dans le groupe.

L'ensemble de ces éléments a permis d'intégrer les conséquences de la réforme intervenue au 1^{er} janvier 2004 des relations financières internes entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

3.4 Le Risque de taux

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou gère le risque de taux généré par la transformation de ses ressources en prêts dans le cadre des règles financières internes du Groupe.

Le périmètre analysé est le bilan et le hors bilan de la Caisse Régionale.

- La méthode utilisée est celle préconisée par le Groupe Central qui est basée sur l'écoulement des actifs et passifs selon des conventions définies et peut intégrer ou non les prévisions d'activités nouvelles (approches gap dynamique ou gap statique). Le logiciel de calcul est développé par le Groupe Central.
- Le calcul est réalisé trimestriellement et les résultats obtenus sont présentés au Comité Financier.

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, de par la structure de son bilan, est exposé à la baisse des taux. Ce risque est couvert, pour partie, par des contrats de swaps de taux d'intérêts dans le respect de la politique de couverture définie par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale est informé semestriellement des résultats des analyses du risque de taux de la Caisse Régionale.

3.5. La surveillance prudentielle des risques de marché

C'est la 9^{ème} année d'application de la directive communautaire consacrée à cette surveillance.

3.6 Le risque de contrepartie

3.6.1 Risque de contrepartie sur titres et dérivés

Le système de surveillance des risques de contreparties repose sur :

- La fixation de limite pour les contreparties hors groupe Crédit Agricole
- La fixation de limite suivant les notations communiquées par CASA ou par les agences de rating
- Des montants plafonnés par contreparties
- Un système de vérification, des comptes rendus hebdomadaires, mensuels et trimestriels

La sélection des contreparties se fait soit par concertation entre la gestion financière de la Caisse Régionale et CASA, soit par les notations des agences de rating ; seules sont retenues les notations A, B et C.

Le périmètre des risques interbancaires :

- Les produits monétaires souscrits par la Caisse Régionale (placement en blanc auprès de CASA, CDN)
- Les obligations détenues en direct par la Caisse Régionale
- Les OPCVM et FCP

3.6.2 Le risque de contrepartie corporate

Néant

3.7. Les ratios réglementaires et de performance

Le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière a instauré des normes traduites par des ratios de gestion s'imposant à l'ensemble des banques françaises. La caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, comme tous les établissements de crédit, est soumise à ces normes prudentielles réglementaires.

3.8. Le ratio de Solvabilité Européen

Le ratio mesure le rapport entre :

- les fonds propres (au numérateur),
- l'ensemble des éléments d'actif et de hors bilan, affectés d'un coefficient de pondération variable de 0 à 100% selon le risque de recouvrement (au dénominateur).

Le niveau confortable des fonds propres consolidés permet à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou de respecter largement les ratios réglementaires, en particulier le *Ratio de Solvabilité Européen* (RSE) qui reste stable par rapport à 2003 : il s'établit au 31 décembre 2004 à 13,1 % contre 13,5 % en 2003 et 16,0% en 2002, ceci pour un minimum réglementaire de 8%.

3.9. Les règles de division des risques

L'objet de ces règles est de s'assurer que les établissements de crédit ont une bonne dispersion de leurs risques clientèle. Ces derniers doivent donc, à tout moment respecter les deux normes suivantes :

- l'ensemble des crédits consentis à un même emprunteur ne doit pas excéder 25% des fonds propres de la banque ;
- l'ensemble des crédits accordés aux emprunteurs dont les encours dépassent pour chacun d'eux 15% des fonds propres, est limité à 8 fois les fonds propres de la banque.

Aucun bénéficiaire ne dépasse ces limites réglementaires au Crédit Agricole Touraine Poitou.

3.10. Le coefficient de liquidité

Le coefficient de liquidité a pour objet de s'assurer, à tout moment, que les établissements bancaires peuvent honorer leurs règlements dans le mois à venir.

Le coefficient de liquidité est le rapport entre :

- Les liquidités à un mois
- Les exigibilités à un mois

Calculé le dernier jour du mois, il doit être au minimum de 100 %.

Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, il s'élevait à 182 % au 31 décembre 2004.

3.11 Le coefficient d'exploitation

Le *coefficient d'exploitation* s'est amélioré de 1,4 point en 2004. Il est de 56,5 % contre 57,9 % en 2003 : il traduit le bon niveau de productivité qui caractérise la Caisse Régionale.

Chacun de ces ratios situe la Caisse Régionale au-dessus des normes réglementaires et dans une bonne position au sein du groupe Crédit Agricole, confirmant une assise financière solide, au service du développement et d'investissements ambitieux.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE TOURAINE POITOU

5.1. Histoire et évolution de la société

- Dénomination sociale : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou
- Appellation commerciale : Crédit Agricole Touraine Poitou
- Immatriculée au RCS de POITIERS sous le n° 399 780 097
- La caisse régionale résulte de la fusion des caisses régionale d'Indre et Loire et de la Vienne le 1^{er} janvier 1995 (acte sous seing privé du 5 novembre 1994) entre les personnes visées à l'article L.512-22 du code Monétaire et Financier, et inscrite sur la liste des établissements de crédits agréés en qualité de banque mutualiste et coopérative avec l'ensemble des caisses locales qui lui sont affiliées et ce, pour une durée illimitée.
- Siège social : 18, rue Salvador Allende 86008 POITIERS
- Code APE 651 D
- Numéro SIRET : 399 780 097 00016
- Numéro SIREN : 399 780 097

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou est une société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions des articles L 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, et soumise à la réglementation bancaire contenue dans les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.

En outre, elle est soumise aux dispositions légales ou réglementaires contenues dans :

- la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, modifiée par la loi du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives,
- les dispositions non abrogées de l'ancien livre V du Code Rural,
- les articles L. 231-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux sociétés à capital variable.

La Caisse Régionale a été constituée par acte sous-seing privé en date du 5 novembre 1994 entre les personnes visées à l'article L. 512-22 du Code Monétaire et Financier, et inscrite sur la liste des établissements de crédit agréés en qualité de banque mutualiste et coopérative avec l'ensemble des Caisses Locales qui lui sont affiliées (décision du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'investissement du 5 novembre 1994).

La Caisse Régionale Touraine Poitou est issue de la fusion, en 1995 de la Caisse Régionale de l'Indre et Loire et la Caisse régionale de la Vienne. Son marché s'étend sur les deux départements de la Vienne et de l'Indre & Loire, rassemblant une population d'environ 980 000 habitants.

- Premier intervenant bancaire sur son territoire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Touraine Poitou, s'inscrivant dans la volonté de conquête exprimée par le groupe Crédit Agricole dans son nouveau projet de développement, s'est doté d'un projet d'entreprise volontariste pour les années à venir. La Caisse Régionale entend ainsi continuer à se

développer, en offrant à un nombre toujours plus grand de clients, une offre de services plus large, associée à une meilleure qualité.

Pour servir ses objectifs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Touraine Poitou continuera son programme de rénovation de ses agences et de nouvelles implantations. Parallèlement, dans le but d'être le plus disponible possible auprès de ses clients, la Caisse Régionale va poursuivre ses investissements sur les canaux à distance (le téléphone, l'internet). Enfin, la plateforme informatique commune à plusieurs Caisses Régionales de Crédit Agricole de l'Ouest est maintenant opérationnelle. Cette dernière va permettre à la Caisse Régionale d'offrir à ses clients une qualité et une compétitivité en amélioration permanente.

La formation dispensée aux collaborateurs contribuera à maintenir le niveau de compétence nécessaire pour accompagner un nombre croissant de clients dans leurs projets d'épargne, de préparation de la retraite, d'assurance de biens et de personnes et de financement.

Ainsi, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Touraine Poitou, en restant attaché à ses valeurs de proximité, entend renforcer encore sa place de premier banquier régional et d'acteur économique majeur de la région.

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés par la Caisse Régionale au cours des trois derniers exercices :

Sur les 3 dernières années, la Caisse Régionale a investi près de 38 M€. Ce programme d'investissements ambitieux était axé :

- sur la modernisation et la densification du réseau de distribution, avec le renforcement du maillage en zone périurbaine par la création du bureau de Veigné.
- ainsi que sur l'amélioration de l'outil de production, des conditions de travail et de sécurité.

Dès la fin de l'exercice 2006, l'ensemble des agences aura été rénové selon le concept du Crédit Agricole Express qui permet une meilleure disponibilité de nos conseillers et de nos automates pour les clients, tout en sécurisant davantage les opérations.

Parallèlement à cette évolution, la Caisse Régionale continue d'investir dans la construction d'une plateforme informatique commune à plusieurs Caisses Régionales au travers d'un GIE « Atlantica »

5.2.2. Principaux investissements en cours :

Dans la continuité de la politique d'investissements conduite ces dernières années, les investissements en cours concernent :

- la poursuite de la rénovation des agences selon le nouveau concept Crédit Agricole Express (CAE),
- l'ouverture de nouveaux points de vente,
- la poursuite de la construction d'une plateforme informatique commune à plusieurs Caisses Régionales « Atlantica ».
- les évolutions du système d'information d'une part, afin de mettre en adéquation la Caisse Régionale par rapport aux nouveaux dispositifs réglementaires (réforme Bâle 2, normes comptables internationales IAS/IFRS, Loi sur la sécurité financière...) et, d'autre part, afin d'améliorer l'offre à la clientèle.

5.2.3. Investissements projetés par la Caisse Régionale :

Les investissements projetés pour l'avenir se situent dans le prolongement de la politique d'investissement actuelle.

Avec des parts de marché de 38,2% sur les crédits et de 32,6% sur la collecte, la Caisse Régionale est la première banque sur le marché bancaire et devient un acteur incontournable sur le marché de l'assurance : assurance-vie, prévoyance et assurances dommages. Elle renforce sa position de première banque des particuliers sur son territoire en s'appuyant sur son réseau de proximité constitué par :

- 127 points de vente,
- 239 distributeurs de billets,
- 325 points verts,
- ses 1.538 collaborateurs et son réseau mutualiste fort de 186.896 sociétaires répartis sur 59 Caisses Locales

Des marchés toniques et une dynamique commerciale forte sont à l'origine de la bonne activité de la Caisse Régionale qui enregistre, une nouvelle fois en 2004, une progression notable de ses résultats commerciaux (+6,2% en encours collecte), (+9,5% en encours crédits). Au service de son territoire, la Caisse Régionale adapte son offre au besoin de sa clientèle de jeunes, aide l'agriculture régionale en pleine restructuration à résister et surmonter les crises de marché. Elle appuie également le développement des professionnels, des entreprises locales et conforte sa place malgré une vive concurrence sur les taux de crédit.

L'ensemble de ces performances permet de situer la Caisse Régionale au 21^{ème} rang au sein du Groupe CA, pour les encours de collecte, et au 24^{ème} rang pour les encours de crédits.

6. APERCU DES ACTIVITES *(données exprimées en million d'euros)*

LES ACTIVITES DE COLLECTE ET DE CREDIT

La collecte

Les encours de collecte s'élèvent à 8,7 Mrds d'euros au 31.12.2004, progressant de 6,2% sur l'année.

Activité COLLECTE	2002	2003	2004	Var 2004/2003
Total ressources monétaires	1 359	1 293	1 364	5,4%
Total épargne bilancielle	3 421	3 512	3 634	3,5%
Total collecte tierce	2 767	3 113	3 424	10,0%
TOTAL COLLECTE	7 749	8 153	8 662	6,2%
Y compris dettes rattachées et quasi-fonds propres				

Forte progression de la collecte en 2004 sur l'ensemble des trois compartiments particulièrement sur la collecte tierce (OPCVM et Assurance-vie).

La Collecte Monétaire

La collecte monétaire atteint 1,4 Milliard d'euros au 31.12.2004.

M€	2002	2003	2004	Var 2004/2003
Dépôts à vue	1 276	1 265	1 339	5,8%
DAT / BDC / CDN	83	28	25	(10,7%)

La collecte monétaire progresse grâce à l'évolution des DAV (+5,8%) alors que les ressources monétaires rémunérées continuent à régresser compte tenu de l'évolution des taux d'intérêts à court terme.

L'épargne Bilancielle

Elle progresse de 122 millions d'Euros, soit 3,5% entre 2004 et 2003.

EPARGNE CAM	2002	2003	2004	Var 2004/2003
Livrets, Codevi et CEL	848	985	1 084	10,0%
PEL / CV	1 647	1 714	1 771	3,3%
PEP	546	487	445	(8,6%)
Emissions Permanentes	77	57	45	(21,0%)
Emprunts CA S.A.	303	269	289	7,6%
Total épargne CAM	3 421	3 512	3 634	3,5%

Comme en 2003, la progression des livrets et de l'épargne logement, respectivement de 10,0 % et 3,3 %, confirme le regain d'intérêt de la clientèle pour les produits bancaires traditionnels. Elle traduit également l'aversion des ménages aux risques. L'encours des emprunts émis par Crédit Agricole SA est en progression de 7,6 %.

La Collecte Hors Bilan

Elle atteint 3,4 milliards d'Euros fin 2004, en progression de 10,0 % par rapport à 2003.

COLLECTE HORS CAM	2002	2003	2004	Var 2004/2003
Emprunts Tiers	171	153	142	(7,2%)
OPCVM / SICAV / FCP / SCPI	569	713	742	4,1%
Assurances	2 027	2 247	2 540	13,0%
	2 767	3 113	3 424	10,0%

La forte progression des produits d'assurance, y compris ceux gérés par la Banque de Gestion Privée Indosuez, engagée les exercices précédents, s'est poursuivie en 2004, avec un accroissement de 13,0 %. Le dynamisme de l'assurance ne se dément pas.

Les Crédits

L'encours de crédit s'élève à 5,0 milliards d'Euros à fin 2004, en progression de 9,5%.

	2002	2003	2004	Var 2004/2003
Encours Crédit	4 402	4 536	4 965	9,5%

Les Crédits par Marchés (réalisations)

ACTIVITE CREDIT	2002	2003	2004	Var 2004/2003
Agriculture	112	105	135	28,1%
Entreprises				
Professionnels	83	89	107	19,8%
Entreprises	77	90	86	-4,9%
Collectivités Publiques	34	23	21	-8,6%
Particuliers				
Habitat	457	534	687	28,8%
Consommation	122	125	135	8,2%
Crédits structurés	88	133	114	-14,1%
Total créances	973	1 099	1 285	16,9%

Dans un contexte de pression concurrentielle de plus en plus marquée, les réalisations de crédits de la Caisse Régionale en 2004 enregistrent une hausse sensible. Le montant global des réalisations atteint 1,3 milliard d'euros, en progression de 16,9 % par rapport à 2003. L'encours de crédits, à 5 milliards d'euros, progresse de 429 millions d'euros, soit 9,5 %.

Avec un volume global de 822 millions d'euros, les réalisations de crédits aux particuliers, profitant de taux très attractifs, progressent de 163 millions d'euros soit + 25 % par rapport à l'an passé.

Ce niveau, élevé en terme d'activité, se traduit par un encours global à fin 2004 de 2,8 milliards d'euros, en augmentation de 9,5 % par rapport à fin 2003.

La production des crédits immobiliers atteint le chiffre de 687 millions d'euros, au-delà de nos prévisions de début d'année, ce qui représente une progression de 29 %.

L'encours des crédits à la consommation augmente de 3,2 %, pour s'établir à 323 millions d'euros.

Les encours de crédits à l'agriculture sont en légère baisse à 575 millions d'euros, alors que la part des financements de machinisme agricole établie en partenariat avec AGILOR, progresse de 20 %, à 54, 8 millions d'euros.

Sur le marché des Entreprises et des Professionnels, la demande des crédits à l'investissement a enregistré une reprise. L'encours affiche ainsi une progression de l'ordre de 9,1 % pour s'établir à un peu plus de 996 millions d'euros.

L'EVOLUTION DE LA GAMME DES SERVICES

En 2004, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a étoffé sa gamme de services, notamment en innovant dans le domaine de la préparation à la retraite. Avec les plans verts, Capital Vert Croissance et Atout Vert Horizon, nos clients peuvent choisir de combiner les solutions à sortie en rente à vie ou en capital ainsi que des placements dynamiques ou sécurisés.

Cette année 2004 aura été marquée par le lancement de nombreux autres services tant pour accompagner nos clients particuliers que professionnels ou agriculteurs. Avec Tout En Main Auto (TEMA), nos clients particuliers profitent désormais d'un financement de véhicule couplé à leur assurance. Le Rendez-vous Comptes (RVC) reprenant l'ensemble des dépôts, crédits et services en un document unique, l'ouverture de l'Assurance Décès Invalidité (ADI) aux seniors, l'allongement de la durée d'emprunt habitat à 25 ans, ont permis de répondre de manière encore plus pertinente aux attentes de nos clients.

Nos services en ligne se sont enrichis d'une fonctionnalité qui permet à tout moment de réaliser ou de rembourser les billets court terme, en ligne ou par téléphone.

La création de prêts STARTER, en partenariat avec l'ADIS (Association pour le Développement par l'Initiative et la Solidarité), a permis de financer des entrepreneurs qui, bien que porteurs de projets crédibles de création ou de reprise de petites entreprises, ne disposaient pas d'apport personnel suffisant.

Une offre CAP VITI EXPORT est née pour accompagner nos viticulteurs dans la conquête de nouveaux marchés à l'exportation.

Notre offre de préparation à la retraite, qui comprend déjà deux produits de retraite dédiés aux chefs d'entreprise, Accordance et Prédagri, s'est enrichie du PER CONVERGENCE.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Groupe Crédit Agricole

Se reporter au document de référence relatif à Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2005 sous le n°D.05-0233 (pages 14 et 15), ainsi qu'à l'actualisation de ce document de référence déposée auprès de l'AMF le 12 juillet 2005 (pages 8 et 9).

Positionnement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou dans le Groupe CREDIT AGRICOLE

	31/12/04	Rang	Évolution 2004	Rang	31/12/2003	Rang	Évolution 2003	Rang
Total bilan	6 031 507	22	8,84 %	15	5 541 768	23	1,6 %	38
PNB	254 801	20	2,2 %	20	249 272	20	10,9 %	7
Résultat courant	101 928	19	11,1 %	22	91 697	18	20,6 %	12
Résultat net	63 488	17	5,9 %	36	59 960	15	20,5 %	11
Coefficient d'exploitation	56,45 %	24	- 1,44	32	57,89 %	22	- 4,65	34
Taux de créances douteuses	3,41 %	19	-0,42	24	3,83 %	21	- 0,75	39

7.2 Filiales et participations

Titres de participation et de filiales (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Quote-part de capital % détenu	Valeur nette comptable des titres	Avances et prêts consentis	Montant des cautions et aval	Situation nette	Résultat du dernier exercice (1)
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1 % DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE						
- Participations dans des établissements de crédit						
- Autres titres de participation						
SAS RUE LA BOETIE	2,27	216.038	6.805		9.623.373	416.470
CREDIT AGRICOLE TRANSACTION	2,03	3			6.525	5.697
EDWARD'S HOLDING	100	2.276			1.496	- 538
SACAM FIRECA	2,17	1.154			53.117	- 9.087
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1 % DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE						
Participations dans des établissements de crédit (ensemble)						
Autres titres de participations (ensemble)		22.965	6.796			
TOTAL PARTICIPATIONS		242.436	13.601			

(1) Les résultats du dernier exercice sont ceux de fin 2003, sauf pour SAS Rue La Boétie dont l'arrêté est au 30 juin.

La société SAS RUE LA BOETIE a été créée en 2001 pour regrouper les titres détenus par les Caisses Régionales.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier de la Caisse Régionale comprend principalement :

- le siège social, situé à Poitiers et le site administratif, situé à Tours
- les agences réparties sur les départements de la Vienne et de l'Indre et Loire,
- certains biens provenant d'adjudications à la suite de procédures contentieuses.

8.2. Environnement

Compte tenu de l'activité bancaire de l'entreprise, il n'est pas relevé de question environnementale de nature à influencer de façon significative l'utilisation de ses immobilisations corporelles.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE

9.1. Situation financière

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, 59 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 30 juin 2005, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou fait partie, avec 41 autres Caisses Régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A.

Les Caisses Régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue la Boétie, qui détient elle-même 55,47 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001. Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 42,37 %. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 26 776 714 actions propres, soit 1,82 %.

Pour sa part Crédit Agricole s.a. détient 100% des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, qui représentent 25% de son capital social.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse Régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses Régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses Régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin 50% depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A., sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse Régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'État : celui-ci verse à Crédit Agricole S.A. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;
- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50% (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole s.a. sont accordées aux Caisses Régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A. étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses Régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses Régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

9.2. Résultat d'exploitation

9.2.1. Facteurs influant le résultat d'exploitation :

Les facteurs importants, de nature à influencer sensiblement sur les revenus d'exploitations concernent les points suivants :

- l'évolution de la conjoncture économique nationale et internationale, notamment au travers de l'évolution des taux d'intérêts à court et long terme, et de celle des prix des matières premières (impact sur le produit net bancaire et sur le coût du risque) ;
- l'évolution du marché immobilier (impact PNB et coût du risque) ;
- l'action de la concurrence marquée par un phénomène de concentration, ainsi que celle des associations de consommateurs (impact potentiel sur le produit net bancaire) ;
- l'évolution de la réglementation applicable aux entreprises bancaires (impact sur les charges de fonctionnement et le coût du risque) ;

9.2.2. – Évolution du résultat d'exploitation

L'évolution de la structure de la formation du résultat d'exploitation n'a pas évolué de façon significative.

9.2.3. – Stratégie ou facteur ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Caisse Régionale.

Les éléments applicables sont mentionnés *supra* au point 9.2.1.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux de la Caisse Régionale

La Caisse Régionale dispose des capitaux suivants (outre la collecte de la clientèle) :

- à court terme :
 - le compte courant de trésorerie ouvert auprès de Crédit Agricole S.A. : débiteur de 196 M€ au 31/12/2004 ;
 - des emprunts en blanc auprès de Crédit Agricole S.A. à hauteur de 229 M€ au 31/12/2004.

- à long terme :
 - les avances résultant du mécanisme interne au groupe de centralisation/décentralisation de la collecte d'épargne s'élèvent à 1 562 M€ au 31/12/2004.
 - un excédent de fonds propres placés sous forme d'OPCVM et disponible de 319 M€.

10.2. Flux de trésorerie de la Caisse Régionale

Les principaux flux peuvent être synthétisés comme suit :

- au niveau des emplois :
 - les mouvements relatifs aux encaisses ainsi qu'aux réserves obligatoires ;
 - les débloqués ainsi que les remboursements de crédits octroyés à la clientèle ;
 - les prêts en blanc pouvant être réalisés auprès de Crédit Agricole S.A. ;
 - la réalisation des programmes d'investissement ;
 - les flux relatifs à l'activité de placement et de portefeuille.
- Au niveau des ressources :
 - l'accroissement et le retrait de la collecte réalisée auprès de la clientèle ;
 - la souscription et les remboursements des lignes d'avances et d'emprunts auprès de Crédit Agricole S.A. ;
 - les souscriptions par la clientèle auprès des Caisses Locales de parts sociales.

10.3. Emprunt de la Caisse Régionale

Intervenant sur un marché sur lequel l'activité crédit est proportionnellement plus dynamique que l'activité collecte, la Caisse Régionale a, sur son activité d'intermédiation, un besoin net de ressource.

Pour refinancer ce besoin, la Caisse Régionale a accès, au travers de Crédit Agricole S.A. à des avances résultat du mécanisme interne au groupe centralisation/décentralisation de la collecte d'épargne, ainsi qu'à des emprunts aux conditions de marché dont l'encours s'établit au global à 1 975 M€, dont 229 M€ d'emprunts en blanc.

10.4. Restriction à l'utilisation de capitaux

Compte tenu de la péréquation des ressources d'épargne et de la liquidité au sein du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale ne connaît pas de restriction à l'utilisation de capitaux dès lors que le Groupe dans son ensemble n'en connaît pas. Toutefois, en application des règles régissant l'organisation financière interne au Groupe, les Caisses Régionales qui contribueraient au-delà d'une certaine limite à un besoin net de ressource au niveau du Groupe pour une échéance donnée, se verraient facturées le coût de la liquidité.

10.5. Sources de financement attendues

Il n'est à signaler aucune source de financement qui soit nécessaire pour honorer les engagements d'investissement, ceux-ci étant exclusivement financés sur fonds propres.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT BREVET ET LICENCES

Néant

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

Ne concerne pas l'activité bancaire de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Néant

14. ORGANES D'ADMINISTRATION – DIRECTION - CONTROLE

14.1 Le Conseil d'Administration (au 25 /03/2005) et la Direction Générale

NOM	FONCTION	ADRESSE
M. Noël DUPUY	Président	La Grande Vallée Le Vau 37320 ESVRES SUR INDRE
M. Robert FRANCHINEAU	1 ^{er} Vice Président	La Belle Indienne 86230 SERIGNY
M. Christophe NOËL	Directeur Général	Boulevard W. Churchill 37000 TOURS
M. Olivier FLAMAN	Vice Président	Domaine de Bourdain 37460 GENILLE
M. Odet TRIQUET	Vice Président	Jesson 86400 BLANZAY
Mme Ghislaine BOUNILLIAU	Membre du Bureau	86370 CHATEAU LARCHER
M. Jean-Claude BERTRAND	Membre du Bureau	51, avenue de Crouzières 37250 VEIGNE
M. Hervé DE MONVALLIER	Membre du Bureau	Logis de la Canne 86500 JOUHET
M. Patrice VALLEE	Membre du Bureau	53, rue du Port 37540 ST CYR SUR LOIRE
M. André AUGEREAU	Administrateur	La Valetterie 86100 CHATELLERAULT
M. Pierre BOUREAU	Administrateur	13, Rue du Québec 37120 RICHELIEU
M. Bernard CHAUSSE	Administrateur	11, route du Rond 86220 DANGE SAINT ROMAIN
M. Pascal FONFREDE	Administrateur	Garage du Château Avenue François Mitterrand 37500 CHINON
M. Yves GARGOUIL	Administrateur	Chantegrolle 86250 CHARROUX
M. Christophe GUILLARD	Administrateur	La Chaume 37240 CUSSAY
M. Christian MARIE	Administrateur	65, rue du Capitaine Bes 86000 POITIERS
M. François SOULET	Administrateur	117, avenue Grammont 37000 TOURS
M. Henri VEDRENNE	Administrateur	Les Vergers de Charlemagne 37300 JOUE LES TOURS
M. Christian VIGNES	Administrateur	La Font 86350 USSON DU POITOU

- **Lien familial existant entre ces personnes**

Il n'existe aucun lien familial au sein des organes d'administration et de direction de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou.

Le conseil d'administration se réunit toutes les fois que les circonstances l'exigent, généralement une fois par mois. Les délibérations du Conseil sont consignées sur un registre signé par le Président et le secrétaire de séance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. Le Conseil délibère valablement lorsque le nombre des administrateurs est égal au moins à la moitié de ses membres.

Le conseil d'administration a tous pouvoirs pour agir au nom de la Caisse Régionale et faire autoriser les actes et opérations relatifs à son objet en exécution des statuts

Directeur Général – Monsieur Christophe NOËL

Christophe Noël, né en 1954, est diplômé de l'École supérieure de Reims – Certificat d'expertise comptable. Il a débuté sa carrière en 1978 dans le cabinet d'audit international Price Waterhouse & Co à Paris, et ce, pendant 3 ans. Il a intégré, en 1981, le Groupe Crédit Agricole ; comme Chef de service, puis Directeur Financier, et enfin Directeur Régional de la Caisse Régionale Essonne Val de Marne. En 1998, il devient Directeur Général Adjoint du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres. Puis, en 2000, il prend le poste de Directeur Général d'UCABAIL, filiale de leasing du Groupe Crédit Agricole, avant d'intégrer, le 1^{er} mars 2004, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Touraine Poitou, où il occupe la responsabilité de Directeur Général depuis cette date.

14 .1.2- LE BUREAU DU CONSEIL

Prénom – Nom	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance
Noël DUPUY	Président	09/06/1995	2006
Robert FRANCHINEAU	1 ^{er} Vice-Président	09/06/1995	2006
Olivier FLAMAN	Vice-Président	28/03/1997	2006
Odet TRIQUET	Vice-Président	26/03/1999	2006
Jean Claude BERTRAND	Administrateur	29/03/2002	2006
Ghislaine BOUNILLIAU	Administrateur	31/03/2000	2006
Hervé de MONVALLIER	Administrateur	31/03/2001	2006
Patrice VALLEE	Administrateur	31/03/2001	2006

Selon l'article 8 des statuts et l'article 4 du Règlement intérieur, le **Conseil d'Administration**, constitue chaque année son bureau qui comprend 6 membres au minimum et 8 membres au maximum.

Il est actuellement composé de 8 administrateurs, en respectant une représentation équilibrée du territoire de la Caisse Régionale :

- 4 membres du Bureau émanant du département de l'Indre-et-Loire
- 4 membres du Bureau émanant du département de la Vienne.

14.1.3 - LE COMITE DE DIRECTION (AU 31/03/2005)

<u>Directeur Général</u> :	Christophe NOEL
<u>Directeur Général Adjoint</u> :	Jack BOUIN
<u>Sous - Directeurs</u> :	Hubert BAILLY
	Denis BOCQUET
	Dominique DELUGEARD
	Georges du MESNIL du BUISSON
	Philippe LETRANCHANT
	Gilles MORIN
	Gérard VINCENT

14.1.4 - MANDATS DES ADMINISTRATEURS

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Age</i>	<i>Profession</i>	<i>Mandats groupe Crédit Agricole</i>
DUPUY	Noël	57 ans	Exploitant agricole	<p><i>Mandats groupe Crédit Agricole</i></p> <p>Fonctions au Crédit Agricole niveau national : Vice-Président de CREDIT AGRICOLE S.A. / Vice-Président de la F.N.C.A. / Administrateur du Crédit Lyonnais / Administrateur SACAM / Administrateur de SAPACAM / Administrateur de SCI CAM / Administrateur de CA Titres / Administrateur de PREDICA / Administrateur de SOFIPAR / Président ADIS</p> <p><i>Autres mandats</i></p> <p>Gérant de l'EARL La Grande Vallée Au titre du CATP : Membre titulaire de la CDOA 37 (Cion Départ. d'Orientation agricole) /. Membre de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire /. Adjoint au Maire d'Esvres-S/Indre</p>
FRANCHINEAU	Robert	58 ans	Producteurs de melon et céréaliier	<p><i>Autres mandats</i></p> <p>Président de la SAS Val de Sérigny Vice Président de la SARL Sérigny Participations Gérant d Conseiller du commerce extérieur de la France Conseiller Banque de France - membre de l'INAO (appellations d'origine) Président du Syndicat des Producteurs de melons du Haut Poitou Au titre du Crédit Agricole : Administrateur à La Vienne Rurale – Membre suppléant de la Commission d'Orientation Agricole SCI La Boissellerie Gérant de la SARL PHILAE</p>
FLAMAN	Olivier	55 ans	Exploitant agricole	<p><i>Autres mandats</i></p> <p>Co gérant associé de la SNC Entreprise Flaman Co gérant associé de la SCEA des Bruyères Co gérant associé de la SCEA du Domaine de Bourdain Co gérant associé du Groupement Foncier Rural de la ferme de Marolles Co gérant associé de l'EARL Flaman Membre de la Chambre d'Agriculture d'Indre et Loire / Vice Président de la commission agriculture du Conseil de développement du pays de la Touraine côté sud et Membre du Bureau du pays Au titre du Crédit Agricole : Membre suppléant du Comité départemental de la SAFER -Administrateur et trésorier ADASEA 37 - Membre suppléant de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Tours Fondettes</p>

TRIQUET	Odet	42 ans	Exploitant agricole (chèvres laitières, céréales)	<i>Autres mandats</i> Membre associé du Gaec des Panelières Président Cuma de la Chalupe Membre de la Chambre d'Agriculture Au titre du Crédit Agricole : Vice Président ADASEA 86 - Membre titulaire de la CDOA 86 (Commission départementale d'Orientation Agricole) - membre du Comité d'Installation de Jeunes Agriculteurs - Membre suppléant de la section départementale agricole de conciliation de la Vienne - Censeur de la SAFER POITOU CHARENTES - Membre titulaire de l'ADASEA 86 - Membre de la CRMCCA
BERTRAND	Jean-Claude	57 ans	Serrurier métallier	<i>Autres Mandats</i> Gérant de la SARL Jean-Claude BERTRAND Président de la Caisse de congés payés de Tours
BOUNILLIAU	Ghislaine	58 ans	Epouse d'artisan plâtrier	<i>Autres mandats</i> Au titre du Crédit Agricole : Administrateur de la Banque Alimentaire de la Vienne - Administrateur de l'ADIL 86 (Association départementale pour l'Information sur le Logement).
de MONVALLIER	Hervé	52 ans	Exploitant agricole, spécialisé élevage ovin	<i>Autres mandats</i> Gérant de l'EARL Monvallier-Latour Gérant de l'EARL des Grandes Forges Gérant de l'EARL des Aubières Gérant de la SCI Monvallier -Latour Président de l'Alliance Pastorale / Vice-président Groupement des producteurs POITOU-OVINS / Trésorier de la Coopérative INSEM-OVINS / Président de la Chambre Syndicale départementale des employeurs de main-d'œuvre / Administrateur de la SODEM/Conseiller aux Prud'hommes de Poitiers Au titre du Crédit Agricole : Administrateur suppléant au Comité technique départemental de la SAFER
VALLEE	Patrice	54 ans	Métallier - chaudronnier	<i>Autres mandats</i> Maire Adjoint de St Cyr sur Loire Vice Président du Syndicat des Eaux de Tours Directeur de l'hôtel Allegro à Paris Gérant de la SCI des Vallées Gérant de la SCI St Nicolas Possède des parts dans la SCI St Eloi
AUGEREAU	André	61 ans	Responsable Usine aliments en préretraité	<i>Autres mandats</i> Gérant de la SCI « L'immobilière du Poitou Robinson » Président association des agriculteurs châtelleraudais Au titre du Crédit Agricole : Administrateur suppléant du Lycée Professionnel Agricole de Thuré

CHAUSSE	Bernard	57 ans	Exploitant agricole	<p><i>Autres mandats</i></p> <p>Membre de la Chambre d'Agriculture de la Vienne / Membre du Bureau du Centre d'Economie Rurale de la Vienne Au titre du Crédit Agricole : membre suppléant de F.A.R.R.E. 86</p>
FONFREDE	Pascal	52 ans	Garagiste	<p><i>Autres mandats</i></p> <p>Entrepreneur individuel Vice Président des Agents du Groupe VOLKSWAGEN / secrétaire national du groupement des agents de l'automobile / Administrateur de l'ESCRA (Enseignement Supérieur Commerce & Réparation automobile)</p>
GARGOUIL	Yves	62 ans	Arboriculteur	<p><i>Autres mandats</i></p> <p>Membre du Conseil de Prud'hommes section agriculture Membre du Conseil d'Administration ECAIR</p> <p>Vice-Président CETA Arboricole ; Administrateur C.E.R. Vienne ; Membre de ECAIR Conseiller Général / Maire de Charroux / Président de l'Intercommunité du canton de Charroux / Vice-Président du Syndicat Mixte du pays civraisien. Au titre du Crédit Agricole : Administrateur AFDI Vienne (ONG), Membre suppléant du Comité Départemental d'expertise des calamités agricoles Vienne / Membre de VIVEA / Membre suppléant du Comité technique départemental des Baux Ruraux</p>
GUILLARD	Christophe	44 ans	Agriculteur	<p><i>Autres mandats</i></p> <p>Conseiller Municipal à Cussay Président CUMA des Chaumes Au titre du Crédit Agricole : membre suppléant de F.A.R.R.E. 37</p>
MARIE	Christian	53 ans	Directeur Régional AREF (Gestion fonds de formation pour entreprises du bâtiment)	<p><i>Autres mandats</i></p> <p>Au titre du Crédit Agricole : Administrateur suppléant de l'ADIL 86 /</p>
SOULET	François	55 ans	Horticulteur pépiniériste	<p><i>Autres mandats</i></p> <p>Gérant de l'EARL Soulet-St Pierre</p> <p>Trésorier du Centre Culturel de la Ville aux Dames. Au titre du Crédit Agricole : Membre de VIVEA / Membre titulaire de l'Etablissement Public Local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Tours Fondettes</p>
VEDRENNE	Henri	61 ans	Arboriculteur	<p><i>Autres mandats</i></p> <p>Vice-Président FREDON Indre-et-Loire (défense des végétaux) ; Trésorier du Groupement de vulgarisation pour l'arboriculture fruitière ; Administrateur de la SICA FRUITS de Thillouze (37). Au titre du Crédit Agricole : Membre du SUAF (Chambre Agriculture 37) ; Membre titulaire du Comité Départemental d'Expertises Agricoles Indre-</p>

				et-Loire ; Membre titulaire du Comité départemental de la SAFER.
VIGNES	Christian	42 ans	Exploitant agricole - Céréaliier	Autres mandats Gérant EARL Vignes Membre du GFA de Beaulieu Conseiller Municipal à Usson-du-Poitou Au titre du Crédit Agricole : Membre titulaire au Comité des Céréales / Administrateur ADASEA 86 - Membre du CER - Membre de l'Association "Le Bassin du Clain" – Membre titulaire FARRE

Déclarations

Aucun des membres du Conseil d'administration n'a été condamné pour fraude prononcée, faillite, incrimination, sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, ni empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une société ou d'intervenir dans la gestion ou a conduite des affaires d'une société au cours des cinq dernières années.

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de la Direction Générale

Il n'existe aucun conflit d'intérêts au niveau des organes du Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou.

Il est en outre précisé :

aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'est à signaler (cf. rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées inclus dans le présent document).

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Administrateurs

Une indemnité compensatrice de temps passé variable est versée au Président du Conseil d'administration, ainsi qu'au 1^{er} Vice-Président (CSG / RDS inclus) (année 2004) :

<u>Président</u>	Noël DUPUY	75 120€
<u>Vice-Président</u>	Robert FRANCHINEAU	15 000€

Concernant les autres membres du Conseil d'administration, ils perçoivent une indemnité ponctuelle à la vacation (CSG / RDS inclus) :

<u>ADMINISTRATEURS</u>		
	Daniel ALLIAS	609€
	André AUGEREAU	1 203€
	Jean Claude BERTRAND	2 173€
	Ghislaine BOUNILLIAU	3 181€
	Pierre BOUREAU	1 060€
	Bernard CHAUSSE	1 120€
	Hervé de MONVALLIER	3 875€
	Olivier FLAMAN	7 169€
	Pascal FONDREDE	1 160€
	Yves GARGOUIL	1 120€
	Christophe GUILLARD	606€
	Christian MARIE	1 885€
	François SOULET	928€
	Odet TRIQUET	7 682€
	Patrice VALLEE	3 630€
	Henri VEDRENNE	741€
	Christian VIGNES	1 372€

Directeur Général

La rémunération brute versée, au titre de l'année 2004, s'est élevée à 142 001 € (1^{er} mars au 31 décembre 2004), incluant les avantages en nature conventionnels (véhicule et logement de fonction).

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Membres du Conseil d'administration de la Caisse Régionale

16.1 Date de nomination et date d'expiration des mandats

Prénom – Nom	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance
Noël DUPUY	Président	09/06/1995	2006
Robert FRANCHINEAU	1 ^{er} Vice-Président	09/06/1995	2008
Olivier FLAMAN	Vice-Président	09/06/1995	2006
Odet TRIQUET	Vice-Président	28/03/1997	2006
Jean-Claude BERTRAND	Membre du Bureau	26/03/1999	2008
Ghislaine BOUNILLIAU	Membre du Bureau	09/06/1995	2008
Hervé de MONVALLIER	Membre du Bureau	31/03/2000	2006
Patrice VALLEE	Membre du Bureau	27/03/1998	2007
André AUGEREAU	Administrateur	29/03/2002	2008
Pierre BOUREAU	Administrateur	09/06/1995	2006
Bernard CHAUSSE	Administrateur	29/03/2002	2006
Pascal FONFREDE	Administrateur	29/03/2002	2007
Yves GARGOUIL	Administrateur	09/06/1995	2007
Christophe GUILLARD	Administrateur	26/03/2004	2007
Christian MARIE	Administrateur	31/03/2001	2007
François SOULET	Administrateur	29/03/1996	2008
Henri VEDRENNE	Administrateur	09/06/1995	2008
Christian VIGNES	Administrateur	31/03/2001	2007

16.2. Contrats de service liant les membres du conseil d'administration

Aucun contrat de service de nature significative liant les membres du conseil d'administration n'est à signaler.

16.3. Informations sur le comité d'audit et comité de rémunération de la caisse régionale

Ces comités n'ont pas été constitués compte tenu de l'existence d'un bureau du conseil d'administration qui, entre autres, examine au préalable les sujets mis à l'ordre du jour du conseil.

16.4 Régime de gouvernement d'entreprise.

La caisse régionale Touraine Poitou déclare se conformer au régime de gouvernement d'entreprise. Ci-après rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du conseil et le contrôle interne.

**16.5 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE AU TITRE DE LA LOI DE SECURITE FINANCIERE DU 1^{ER} AOÛT 2003
CAISSE REGIONALE TOURAINE POITOU**

- Exercice 2004 -

(Code de commerce, art. L. 225-37 et L. 225-68 ; Code monétaire et financier, art. L. 621-18-3)

* * *

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux du Responsable de Contrôle Interne et de la Direction Financière.

Il a été finalisé sur la base de la documentation disponible au sein de la Caisse Régionale au titre du dispositif de contrôle interne. En outre des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse Régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Responsable de Contrôle Interne, notamment au sein du Conseil d'Administration. Enfin, le présent rapport a été présenté au Conseil lors de sa séance du 18 février 2005.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1. PRESENTATION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou est composé de 18 administrateurs élus. 4 représentants du comité d'entreprise et le Directeur Général assistent à toutes les séances du Conseil d'Administration. Par ailleurs, 4 administrateurs Présidents de Caisse Locale peuvent être invités à tour de rôle,

Répartis sur les 2 départements de la circonscription de la Caisse Régionale, ils sont fortement impliqués dans la vie locale et économique.

- rôle et fonctionnement général du Conseil

Les missions et les compétences du Conseil d'Administration sont précisées dans les statuts de la Caisse Régionale. Le règlement intérieur du Conseil d'Administration fixe les règles du Conseil d'Administration, les pouvoirs, les modalités des réunions du Bureau du Conseil. Il précise également le devoir d'information des administrateurs et les obligations liées au statut d'administrateur.

Par ailleurs le dispositif déontologique interdit ou limite sur certaines périodes l'intervention des administrateurs sur les titres Crédit Agricole S.A. et le Certificat Coopératif d'Investissement Touraine Poitou. Les administrateurs sont considérés personnels sensibles au sens du CMF sur les titres des entreprises cotées clientes de la Caisse Régionale et font l'objet de contrôles à ce titre.

- évaluation des performances du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit 10 fois par an, la plupart du temps à Poitiers, au siège social de la Caisse Régionale. Un planning annuel prévoit les dates des réunions.

Le Bureau du Conseil est composé de 8 administrateurs, il se réunit en moyenne 40 fois par an. Un planning annuel prévoit les dates des réunions. Le Bureau assure la préparation des travaux des réunions du Conseil. L'ordre du jour, présenté par le Président en collaboration avec le Directeur Général ? est enrichi et validé par le Bureau du Conseil.

Une convocation est adressée à chaque administrateur, accompagnée de l'ordre du jour. Les procès verbaux sont consignés dans le registre du Conseil d'Administration sur des feuilles numérotées dûment paraphées et signées, tenus au Secrétariat de Direction.

Le Conseil traite des sujets importants concernant la Caisse Régionale (stratégie, politique, situation financière, engagements, risques, contrôle interne...). Les informations significatives concernant le groupe Crédit Agricole y sont également abordées.

Le taux d'assiduité des membres du Bureau sur l'année atteint 80% de l'effectif, celui des membres du Conseil 85%.

Les membres du Bureau du Conseil participent aux Assemblées Générales de Caisses Locales et accompagnent des projets d'initiatives locales, témoignant ainsi de l'implication du Conseil.

Le profil des administrateurs reflète une grande diversité de compétences dans des secteurs économiques divers et importants pour la Caisse Régionale. Aucun administrateur n'a de responsabilités dans un autre établissement de crédit.

Les administrateurs de la Caisse Régionale bénéficient de formations qui ont porté en 2004 sur la fonction d'administrateur au Crédit Agricole, des modules de formation économique et bancaire et d'efficacité personnelle.

- Conventions « réglementées » et « déclarables »

S'agissant des conventions passées entre les administrateurs et la Caisse Régionale, trois points méritent d'être soulignés :

- Les financements accordés aux administrateurs passent par le Bureau du Conseil et sont ratifiés par le Conseil d'Administration.
- Un suivi des conventions est réalisé (accords de financement, convention de compte courant, de produits d'épargne, de moyens de paiement,...). Ce suivi est à la disposition du Président de la Caisse Régionale et transmis aux Commissaires aux Comptes.
- Certains de ces éléments de suivi (endettement des administrateurs notamment) sont également transmis annuellement à Crédit Agricole S.A.

2. PRESENTATION DES COMITES

Le comité des prêts est unique sur les deux départements, il se réunit alternativement sur Tours ou Poitiers, toutes les semaines.

Deux comités des prêts spécialisés sont chargés d'examiner les demandes de prêts et leurs décisions sont consignées sur un registre spécial :

- le Bureau du Conseil statuant en comité des prêts composé d'au moins trois membres du Bureau du Conseil d'Administration et du Directeur Général ou de son suppléant.

- un comité des prêts composé de membres du Bureau, de deux administrateurs de la Caisse Régionale et du Directeur Général ou de son suppléant. Pour délibérer valablement, ce comité doit être composé d'au moins trois administrateurs et du Directeur Général ou de son suppléant. Ce comité est présidé par un membre du Bureau du Conseil. Trois Présidents de Caisses Locales peuvent être invités aux réunions de ce comité.

3. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse Régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil d'Administration a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise. Ces pouvoirs étant néanmoins limités dans les domaines suivants :

- Octroi de crédit : dans le cadre du schéma de délégations en vigueur dans la Caisse Régionale.

Réalisations d'opérations immobilières : achat et ventes limitées à 60.000€, prendre donner en location tous immeubles dès lors que le loyer annuel n'excède pas 10.000€, travaux limités à 30000€.

- Gestion des carrières des cadres de direction : gérées dans le cadre des règles nationales.

Au delà de ces limites, le Conseil d'Administration est seul compétent.

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

DEFINITION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Références légales et réglementaires : Code monétaire et financier, règlement CRBF 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ; ensemble des textes relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (recueil établi par la Banque de France et le CRBF).

Références propres au Crédit Agricole

- Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses Régionales (Classeurs I et II de 1997 ainsi que leurs mises à jour et compléments) ;
- Corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole) et à la gestion financière ;
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

- Charte de contrôle interne mise à disposition de l'ensemble des salariés sous intranet.
- Corps de procédures actualisé régulièrement et mis à la disposition de l'ensemble des salariés.

PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents (dits de « 1^{er} » et « 2^{ème} » degré) et des contrôles périodiques (3^{ème} degré : inspection générale, audit), *décrits plus loin.*

PILOTAGE DU DISPOSITIF

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, un « Responsable du Contrôle Interne », directement rattaché au Directeur Général et rapportant notamment à son Conseil d'Administration, a été nommé conformément au règlement CRBF 97-02 modifié et aux principes adoptés au sein du Groupe. Le « Responsable du Contrôle Interne » actuellement en fonction a été nommé en date du 02/11/2001. Cette désignation est conforme au règlement CRBF 97-02 modifié et aux principes adoptés au sein du Groupe Crédit Agricole.

Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et le Responsable du Contrôle Interne de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole. Le Bureau du Conseil se réunit spécifiquement afin d'assister l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission. Le Conseil d'Administration a été informé par deux fois en 2004, le 24 avril et le 17 décembre, de l'activité et des résultats du Contrôle Interne par le Responsable du Contrôle Interne.

Le Conseil d'Administration a été informé par le Responsable du Contrôle Interne, correspondant Tracfin, le 17 décembre 2004, des actions menées dans la lutte contre les activités terroristes.

La Politique de maîtrise des Risques 2005 a fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration du 17 décembre 2004.

Rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

PERIMETRE ET ORGANISATION CONSOLIDEE DES DISPOSITIFS DE LA CAISSE REGIONALE : CAISSES LOCALES ET FILIALES

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou s'applique sur un périmètre large qui, outre les filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement français englobe les entreprises contrôlées et filiales dont l'activité est de nature à générer des risques (assurances, prise de participations, informatique, ...).

Ainsi, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ces filiales porteuses de risques (Crédit Agricole Titres, GIE informatique Atlantica), afin de permettre une connaissance consolidée des activités, des risques et des contrôles existants au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Le périmètre de contrôle interne comprend ainsi l'ensemble des Caisses locales affiliées, dont une liste nominative figure en annexe au présent rapport, pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse Régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse Régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS L'ENTREPRISE

Mesure et surveillance des risques

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Les principaux facteurs de risques auxquels est exposé la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, à savoir les filières arboricole, viande bovine, lait, viticulture et champignons, font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre - garantie interne au Groupe.

Pour chaque facteur de risque mentionné ci-dessus, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a défini de façon précise les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser les risques.

Ainsi, pour chacun des facteurs de risque identifié, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, formalisées sous la forme de politique risque, de règles de division des risques, d'engagements par filière, par pays, par facteur de risque de marché, etc. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.
- des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques. Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent du fonctionnement des comptes, des dépassements de limites et de leur régularisation, par une revue mensuelle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres.

La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés : le Directeur Général et le Conseil d'Administration.

Dispositif de contrôle interne général

Au sein des services / unités / directions / métiers, des manuels de procédures décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

L'extension du dispositif aux services non encore couverts est prévue pour l'année 2005 et la mise à jour de certaines procédures doit être effectuée.

Des contrôles permanents sont réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes. Ces contrôles peuvent être intégrés dans le traitement des opérations (1^{er} degré) ou exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles mentionnées ci avant ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de premier degré (2^{ème} degré).

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations (blocages de saisies, contrôles de cohérence, ...), les points à contrôler ont été définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et sont régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle informatisées pour les agences, sous forme d'un répertoire commun pour les services du siège, centralisés au service Audit – Contrôles et ils font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (Directeurs de groupes d'agences, cadres de direction). Le service Audit-Contrôles et le responsable du Contrôle Interne sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux Comptes, et à la Commission Bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

Il est précisé que ce dispositif fera l'objet d'une adaptation du fait des évolutions en cours, et notamment le changement du système d'information et la migration vers le système d'information Atlantica. Dans ce contexte, une attention particulière est donnée au maintien de la qualité des opérations et d'un dispositif de contrôle interne adéquat.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses Locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse Régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne :

- . Le fonctionnement statutaire de la Caisse Locale,
- . L'animation de la vie locale,

Les contrôles de premier degré sont assurés par le directeur d'agence concerné, en qualité de secrétaire de la Caisse Locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse Régionale.

. Des dispositifs de contrôle interne particuliers recouvrent :

- les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- une démarche relative à la définition et aux tests de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de secours informatiques, en application du règlement CRBF 2004-02 et menée en lien avec les travaux issus de la « cartographie des risques » dans le cadre de la préparation du ratio de solvabilité « Bâle II ».
- la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme, conformément à la réglementation et aux procédures et recommandations édictées par Crédit Agricole SA. Des moyens spécifiques sont mis en œuvre afin de satisfaire aux diligences prévues par les lois et réglementations en vigueur en matière de surveillance et contrôle des opérations (incluant notamment les opérations en espèces ou les chèques), de formation du personnel, d'adoption de règles écrites internes, ainsi qu'aux obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle. Ces dispositifs sont en cours de renforcement.
- les obligations relatives aux autorités de marché et à la déontologie, concernant l'encadrement et la surveillance des opérations relevant de la réglementation de marché. Elles sont décrites dans des procédures et font l'objet d'un suivi de la part du Déontologue / Responsable du contrôle des Services d'Investissement de la Caisse Régionale, dans le cadre des dispositifs du Groupe Crédit Agricole, sous la coordination du Déontologue central de Crédit Agricole SA. Des axes d'amélioration ont été identifiés et font l'objet d'un plan de mise en conformité.

Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Elaboration de l'information comptable et financière

La fonction comptable de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou est organisée selon un principe de décentralisation vers des centres comptables, rattachés aux directions opérationnelles.

Le partage des responsabilités relatives à la fonction comptable entre la Comptabilité Générale et les centres comptables et les principes fondamentaux relatifs au contrôle comptable sont précisés par la charte comptable élaborée selon les recommandations et principes communs au groupe Crédit Agricole et adoptée en 2002.

La description de l'organisation, du système d'information, des procédures et du dispositif de contrôle comptable interne est assurée par le livre des procédures comptables.

L'ensemble de ces documents a fait l'objet d'une demande afin d'être mis à disposition et gérés avec les outils intranet de la Caisse Régionale.

La Comptabilité Générale gère le plan de comptes et les référentiels associés, centralise les écritures des centres comptables, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et consolidés et les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la Comptabilité Générale contribue, sous l'autorité du Directeur Financier, à l'élaboration de l'information financière diffusée au public par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou.

Elle assure en outre la coordination avec les travaux des Commissaires aux Comptes.

Le dispositif de contrôle comptable, partie intégrante du système de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, s'appuie sur une méthodologie formalisée visant à s'assurer notamment :

- du respect des dispositions légales et réglementaires (notamment l'existence et la continuité de la piste d'audit) par le système d'information comptable et réglementaire de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou et des référentiels qui leur sont associés,
- de l'exercice d'un contrôle comptable constitué d'un premier degré sous la responsabilité des centres comptables et d'un deuxième degré assuré par la Comptabilité Générale opérant sur les centres comptables de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou ainsi que sur ses filiales dans le cadre du processus de consolidation de celles-ci,
- de la mise en œuvre d'une mission d'approbation et de contrôle des comptes des Caisses Locales affiliées, conformément aux dispositions du Code rural ancien, en liaison avec les commissaires vérificateurs des Caisses Locales et sans préjudice des facultés de contrôle et vérifications dévolues aux Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale.

La fonction comptable de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou transmet, conformément aux instructions de la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole SA des informations comptables et réglementaires afin de permettre l'élaboration des situations destinées à la Commission Bancaire, des indicateurs de gestion et des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou et des groupes Crédit Agricole SA et Crédit Agricole.

Sur la base de ces reportings, le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses Régionales réalisée par Crédit Agricole SA en application de l'article 643 du Code rural ancien préalablement à la tenue de leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

Processus de préparation à la conversion aux normes IFRS

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et Poitou a engagé un processus continu de préparation vers la transition IFRS, qui s'est traduit en 2004, conformément aux instructions de Crédit Agricole S.A. par l'organisation d'un dispositif Groupe qui vise à s'assurer que la Caisse Régionale est en mesure de produire l'information comptable établie selon le référentiel IFRS applicable à partir du 1^{er} janvier 2005.

Conformément à l'organisation du projet au sein du groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a poursuivi en 2004, les travaux de préparation consistant à décliner opérationnellement, sur la base des instructions comptables diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation, le traitement comptable des problématiques IFRS liées à son activité en termes de procédures et de systèmes d'information.

Conformément à la recommandation de l'AMF, l'état d'avancement de la transition aux normes IFRS est décrit dans le rapport de gestion de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou. La stabilisation tardive du référentiel (normes 32 et 39) a conduit à revoir les options définitivement retenues et explique le choix de communiquer sur les incidences du changement de référentiel postérieurement à la présentation des comptes consolidés 2004.

Au niveau de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, le comité de direction est l'instance décisionnelle. Après présentation des impacts des retraitements qui lui a été faite, il a validé les options proposées par le comité de pilotage.

Le comité de pilotage est composé du responsable comptable, du responsable de la gestion financière et de la trésorerie, du responsable de la gestion crédits, du responsable du contrôle de gestion, du responsable des placements et est placé sous la responsabilité de la Direction Financière.

Contrôle périodique (Audit - Contrôles)

Des missions d'audit périodiques (contrôles de 3^{ème} degré) visent à s'assurer du respect des règles externes et internes (procédures), de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Ces missions, qui concourent à vérifier la pertinence des dispositifs de contrôle interne et de l'adéquation des moyens, sont réalisées par un service indépendant des unités opérationnelles (Audit-Contrôles, directement rattaché au Directeur Général).

Le service Audit - Contrôles a vocation à intervenir sur l'ensemble des unités du siège comme du réseau, en France comme à l'étranger, sur le périmètre de la société mais aussi sur toute entité relevant du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou. Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction Générale.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

Les missions réalisées par le service Audit - Contrôles, ainsi que par l'inspection Générale Groupe de Crédit Agricole SA ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci - avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'Administration,



Noël DUPUY

17. SALARIES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou réaffirme son attachement à ses racines en développant la relation de proximité : l'agence et le conseiller restent le pivot de la relation client. A ce titre, l'effectif affecté à la force de vente représente environ 64% de l'effectif total.

En 2004, la caisse régionale a poursuivi sa politique d'embauche destinée à accompagner le développement commercial. 41 nouveaux collaborateurs CDI ont pris leurs fonctions au cours de l'année, en bénéficiant d'un parcours de formation initiale. Ainsi l'effectif 2004 a-t-il augmenté de 16 titulaires entre 2003 et 2004.

Plus de 67000 heures de formations ont été dispensées. 1212 salariés en ont bénéficié en 2004. Le montant consacré à la formation professionnelle a été de 2 913 741 €

Tous les nouveaux embauchés bénéficient d'une formation spécifique comprenant entre autres la présentation du Groupe, de la caisse régionale et une formation à la sécurité.

La plupart des salariés embauchés en agence, suivent un parcours de formation en alternance d'une durée de 6 mois.

Sur le plan social, les réunions de négociation avec les représentants du personnel ont permis de conclure 3 accords notamment concernant les modalités d'attribution de PQI et volume de PQI pour l'année 2004 et la signature de 3 avenants, notamment un avenant à l'accord sur la RSP 2003.

17.1. Effectif par catégorie

Effectif moyen mensuel	2002	2003	2004
Responsables de management	299	286	287
Techniciens animateurs d'unité	759	774	795
Agents d'application	495	468	456
Total	1553	1528	1538

17.2. Participations

La caisse régionale Touraine Poitou adhère à la Convention Collective nationale des salariés du crédit agricole mutuel et à celle des cadres dirigeants.

Les principales caractéristiques de la politique salariale sont les suivantes :

- une valorisation du personnel grâce à une politique de promotion interne, accompagnée d'une politique de formation adaptée
- une volonté d'associer l'ensemble des salariés au développement de l'entreprise à travers la Réserve Spéciale de Participation et à travers un accord d'intéressement motivant, assis sur le niveau du résultat publié au niveau des comptes individuels. Dans ce cadre, les salariés ont la possibilité de verser tout ou partie des sommes perçues sur un Plan d'Épargne Entreprise

Information et communication

Les informations quotidiennes sont disponibles pour tous les salariés via intranet. Ainsi qu'une base documentaire. Les postes de travail sont dotés de la messagerie électronique permettant à tous les agents de communiquer entre eux. La Direction du Réseau organise régulièrement des

réunions par métiers. Des réunions périodiques sont également organisées dans les unités administratives.

L'entreprise dispose d'un système d'appréciation annuelle pour chaque salarié qui a pour objet de mesurer l'adéquation entre le salarié et le poste occupé. A l'occasion de cet entretien sont fixés les objectifs individuels de l'exercice futur ainsi que de mesurer le taux d'atteinte des objectifs de l'exercice écoulé. C'est aussi l'occasion pour le salarié d'exprimer et de formaliser ses souhaits d'évolution et /ou de formation.

En accompagnement de l'évolution commerciale des agences, des investissements importants ont permis d'adapter les espaces d'accueil et de conseil de nombreuses agences sur les deux départements.

La Caisse Régionale Touraine Poitou utilise le système d'information ATLANTICA commun à 12 Caisses Régionales.

la politique salariale

La Caisse Régionale Touraine Poitou adhère à la convention collective nationale des salariés du Crédit Agricole Mutuel et à celle des cadres dirigeants du groupe Crédit Agricole.

Les principales caractéristiques de la politique salariale sont les suivantes :

- une valorisation du personnel grâce à une politique de promotion interne, accompagnée d'une politique de formation adaptée.
- une volonté d'associer l'ensemble des salariés au développement de l'entreprise à travers la Réserve Spéciale de Participation, calculée conformément aux dispositions de l'article L 442-2 du Code du Travail, et à travers un accord d'intéressement motivant. Dans ce cadre, les salariés ont la possibilité de verser tout ou partie des sommes perçues sur un Plan d'Epargne Entreprise.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition actuelle du capital social et des droits de vote

Le capital de la Caisse Régionale au 31 décembre 2004 est composé de 3 662 135 parts sociales, de 1 581 647 certificats coopératifs d'associés et de 1 320 777 certificats coopératifs d'investissement, chacun d'une valeur nominale de 15,25 €.

Les parts CCI ou CCA ainsi que tout autre titre doivent être entièrement libérés lors de la souscription. Le capital de la Caisse Régionale est variable.

Au 11 février 2005, le capital social était de 100 109 524,75 €, réparti comme suit :

Répartition du capital	Capital nominal	Nombre	%
Certificats coopératifs d'investissement	20 141 849,25	1 320 777	20,12
Dont part du public	19 106 328,50	1 252 874	94,86
Dont part Crédit Agricole S.A.	907 268,25	59 493	4,50
Dont part auto-détenue	128 252,50	8 410	0,64
Certificats coopératifs d'associés (CCA)	24 120 116,75	1 581 647	24,09
Dont part du public	0	0	0
Dont part Crédit Agricole S.A.	24 120 116,75	1 571 647	100
Parts sociales	55 847 558,75	3 662 135	55,79
Dont caisses locales	55 847 269	3 662 116	99,99
Dont collectivités publiques	0	0	0
Dont administrateurs de la Caisse Régionale	274,50	18	ns
Dont Crédit Agricole S.A.	15,25	1	ns
TOTAL	100 109 524,75	6 564 559	100

Au 11 février 2005, les 3 662 135 parts sociales étaient détenues par 59 Caisses Locales et 19 autres sociétaires. Le pourcentage de la plus grosse Caisse Locale, à savoir la Caisse Locale de la Vienne s'établit à 19 %.

Aucune opération avec des apparentés n'a été réalisée.

Les certificats coopératifs d'investissement sont détenus par environ 13 000 porteurs.

Les Caisses locales comptent 86 896 sociétaires.

L'article 7 des statuts de la Caisse Régionale Touraine Poitou précise que le capital social peut être porté jusqu'à la somme de 150 millions d'euros, soit par décision du Conseil d'administration au moyen de l'adjonction de nouveaux membres ou de la souscription de nouvelles parts effectuée par les sociétaires, soit après décision de l'assemblée Générale Extraordinaire, au moyen de l'émission de certificats coopératifs d'investissement ou d'associés ainsi que tous autres titres autorisés

Il n'y a pas de capital autorisé non émis. Par ailleurs, la Caisse régionale n'a pas mis en place de plan de stock options.

18.2 Les droits de vote

Le nombre total des droits de vote est de 452 au 31 décembre 2004. Aucun droit de vote n'est attaché aux Certificats Coopératifs d'associés et aux Certificats Coopératifs d'Investissement.

La qualité de sociétaire devant être préalablement reconnue à toute personne désirant souscrire des CCA, Crédit Agricole S.A. a souscrit en décembre 2001 une part sociale de la Caisse Régionale Touraine Poitou pour lui permettre de participer aux augmentations de capital, décidées par l'AGE du 28 novembre 2001, qui lui ont été réservées.

Au 31 décembre 2004 en conséquence, l'associé le plus important, en terme de détention de capital, est Crédit Agricole S.A. qui détenait 1 581 647 CCA, représentant 25% du capital, et disposait d'un droit de vote. Casa détient également 59 493 CCI soit un total de 1 641 140 titres sur les 6 564 559 constituant le capital.

Le second sociétaire le plus important est la Caisse Locale Départementale de la VIENNE qui détient 692 582 parts sociales, soit 19 % du capital social.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Il n'est à signaler aucune opération quelconque relevant du régime des conventions réglementées (article L.225-38 du Code de commerce) conclue avec des membres du conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, ou conclue antérieurement et produisant des effets sur cet exercice.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE TOURAINE-POITOU

20.1. Comptes consolidés

20.1.1. Comptes consolidés annuels

**BILAN CONSOLIDE DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT
AGRICOLE MUTUEL TOURAINE POITOU
DE SES FILIALES,
ET DE SES CAISSES LOCALES
(en milliers d'€uros)**

ACTIF	12 - 2004	12 - 2003	12 - 2002
OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	82.109	71.836	99.417
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	71.727	71.758	64.778
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit (note 3)	10.382	78	34.639
- à vue	10.305	1	34.562
- à terme	77	77	77
Opérations internes au CA (note 3)	250.448	235.292	344.544
- Comptes ordinaires	8.633	7.851	79.048
- Comptes et avances à terme	241.815	227.441	265.496
Opérations avec la clientèle (note 4)	4.850.019	4.417.068	4.261.488
- Créances commerciales	24.026	24.814	28.892
- Autres concours à la clientèle	4.754.597	4.320.380	4.127.931
- comptes ordinaires débiteurs	71.396	71.874	104.665
- Opérations de crédit-bail et assimilées			
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable (note 5)	445.032	361.406	390.227
Obligations et autres titres à revenu fixe	135.828	106.517	118.415
Actions et autres titres à revenu variable	309.204	254.889	271.812
Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme (note 6.1)	258.732	279.958	215.542
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 7)	48.456	47.371	52.205
Immobilisations incorporelles	892	725	1.227
Immobilisations corporelles	47.564	46.646	50.978
Comptes de tiers et divers (note 8)	116.834	143.100	103.893
Autres actifs	40.080	33.376	26.587
Comptes de régularisation	76.754	109.724	77.306
TOTAL ACTIF	6.051.630	5.556.031	5.467.316

Pour plus de détails sur les postes de l'actif, le lecteur est invité notamment à se reporter ci-après aux notes 3 à 8 des annexes aux comptes consolidés 2004 (page 190 à page 197 du présent prospectus).

PASSIF	12 - 2004	12 - 2003	12 - 2002
Opérations de trésorerie et <u>interbancaires</u>	16.808	1.185	473
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit (note 10)	16.808	1.185	473
- à vue	16.354	1.063	196
- à terme	454	122	277
OPERATIONS INTERNES AU CA : (Note 10)	3.619.030	3.277.889	3.186.641
- COMPTES ORDINAIRES	197.354	52.294	1.364
- Comptes et avances à terme	3.421.676	3.225.595	3.185.277
Comptes créditeurs de la clientèle (note 11)	1.359.800	1.293.256	1.346.422
Comptes d'épargne à régime spécial	20.996	16.346	15.852
- à vue	20.996	16.346	15.852
- à terme			
Autres dettes	1.338.804	1.276.910	1.330.570
- à vue	1.317.869	1.248.935	1.260.509
- à terme	20.935	27.975	70.061
Dettes représentées par un titre (note 12)	8.053	5.674	19.063
- Bons de caisse	246	153	406
- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	7.807	5.521	18.657
- Autres dettes représentées par un titre			
Comptes de régularisation et passif divers	127.096	113.324	92.269
- Autres passifs (note 13)	21.230	21.295	15.785
- Comptes de régularisation	105.866	92.029	76.484
Provisions pour risques et charges (note 14)	18.854	20.004	27.002
Dettes subordonnées (note 17)	28.072	28.445	32.515
Dépôts de garantie à caractère mutuel	2	4	8
Dettes subordonnées	28.070	28.441	32.507
Fonds pour risques bancaires généraux (note 16)	29.801	28.829	32.487
	2		
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG) (note 19)	844.114	787.425	730.444
Capital souscrit	146.694	143.223	138.218
Primes liées au capital	205.696	205.696	205.696
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion :	423.726	375.717	337.898
Résultat de l'exercice (+/-)	67.998	62.789	48.632
TOTAL PASSIF	6.051.630	5.556.031	5.467.316

Pour plus de détails sur les postes du passif, le lecteur est invité notamment à se reporter ci-après aux notes 10 à 19 des annexes aux comptes consolidés 2004 (page 198 à page 206 du présent prospectus) .

**HORS BILAN CONSOLIDE DE LA CAISSE REGIONALE DE
CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAIN-POITOU,
DE SES FILIALES,
ET DE SES CAISSES LOCALES
NOTE 25**

(en milliers d'Euros)

	12 - 2004	12 - 2003	12 - 2002
1° ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement	877.074	854.186	717.832
Engagements en faveur d'établissements de crédit			
Engagements internes au Crédit Agricole	84.000	97.000	115.000
Engagements en faveur de la clientèle	793.074	757.186	602.832
Engagements de garantie	134.079	112.269	557.139
Engagements d'ordre d'établissements de crédit			
Engagements internes au Crédit Agricole	28.959	36.487	488.032
Engagements d'ordre de la clientèle	105.120	75.782	69.107
Engagements sur titres	926	2.229	0
Autres engagements donnés sur titres	926	2.229	0
2° ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	2.067	17.589	18.339
Engagements reçus d'établissements de crédit			
Engagements internes au Crédit Agricole	2.067	17.589	18.339
Engagements de garantie	347.231	349.075	338.253
Engagements reçus d'établissements de crédit			
Engagements internes au Crédit Agricole	78.275	77.866	64.321
Engagements internes au Crédit Agricole	268.956	271.209	273.932
Engagements sur titres	2.876	3.179	950
Autres engagements reçus sur titres	2.876	3.179	950

**COMPTE RESULTAT CONSOLIDE DE LA CAISSE REGIONALE
DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOURAINE-POITOU,
DE SES FILIALES,
ET DE SES CAISSES LOCALES**

(en milliers d'Euros)

	12 – 2004	12 - 2003	12 – 2002
Intérêts et produits assimilés (note 28)	264.088	271.415	272.605
Sur opérations avec les établissements de crédit	988	1.254	1.486
Sur opérations avec le réseau	19.434	22.104	24.784
Sur opérations avec la clientèle	221.142	228.406	235.236
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	6.015	5.957	5.756
Autres intérêts et produits assimilés	16.509	13.694	5.343
Intérêts et charges assimilées	133.816	148.041	157.001
Sur opérations avec les établissements de crédit	66	16	13
Sur opérations avec le réseau	130.013	143.369	149.086
Sur opérations avec la clientèle	2.966	3.835	6.608
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	756	807	1.294
Autres intérêts et charges assimilées	15	14	0
Revenus des titres à revenu variable (note 29)	11.160	11.556	9.160
Commissions (Produits) (note 30)	98.100	103.323	97.575
Commissions (Charges)	11.320	10.143	9.832
Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	302	33	246
Résultat net des opérations sur titres de transaction	128	- 108	
Résultat net des opérations de change	127	122	198
Résultat net des opérations sur instruments financiers	47	19	48
Résultat sur opérations des portefeuilles de placement	17.877	8.571	676
Autres produits nets d'exploitation (note33)	17.305	16.847	15.606
PRODUIT NET BANCAIRE	263.696	253.561	229.035
Charges générales d'exploitation	135.459	135.271	130.969
Frais de personnel (note 34.1)	82.594	82.312	80.996
Autres frais administratifs (note 34.3)'	52.865	52.959	49.973
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	8.947	9.495	10.005
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	119.290	108.795	88.061
Coût du risque (-) (note 35)	8.954	13.172	8.367
RESULTAT D'EXPLOITATION	110.336	95.623	79.694
Résultat sur actifs immobilisés (note 36)	- 956	- 1.316	- 304
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	109.380	94.307	79.390
Résultat net exceptionnel (note 37)	- 6.519	- 5.529	- 4.262
Impôt sur les bénéfiques (note 38)	- 33.891	- 29.647	- 25.072
Fonds pour risques bancaires généraux	- 972	3.658	- 1.424
RESULTAT NET	67.998	62.789	48.632

Pour plus de détails sur les postes du compte de résultat, le lecteur est invité notamment à se reporter ci-après aux notes 28 à 38 des annexes aux comptes consolidés 2004 (page 209 à page 215 du présent prospectus) .

LES ANNEXES

NOTE 1
CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE
L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2004

1.1 LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Rural et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, 59 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2004, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou fait partie, avec 42 autres Caisses Régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les Caisses Régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle même 53,95 % du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001. Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public, salariés compris, à hauteur de 44,06 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 29.324.633 actions propres, soit 1,99 %.

Pour sa part, Crédit Agricole SA détient 100 % des Certificats Coopératifs d'Associés et 4,51 % des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou.

Crédit Agricole SA coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, elle a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse Régionale, des normes de gestion. Elle garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses Régionales garantissent le passif de Crédit Agricole SA à hauteur de leurs fonds propres.

L'appartenance de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou crédeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole SA. Elles sont transférées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses Régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, puis 25 % puis 33,33 % et enfin 50,00 % depuis le 31 décembre 2001 des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse Régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : celui-ci verse à Crédit Agricole SA une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;
- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50 % (depuis le 31 décembre 2001), les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole SA sont accordées aux Caisses Régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole SA.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit

Agricole SA, où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole SA

Les excédents peuvent être investis à Crédit Agricole SA sous forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole SA étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses Régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses Régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA. En fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

1.2 - LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

SOLDE DU RACHAT DE FINAREF :

Suite aux accords de décembre 2002, Crédit Agricole S.A. a racheté au groupe Pinault-Printemps-Redoute 61% de Finaref S.A. et de Finaref Group AB dans une première tranche, puis 14,5% des deux sociétés dans une deuxième tranche en décembre 2003, et a finalisé, en mars 2004, les accords pour le rachat des 14,5% complémentaires. Enfin, en décembre 2004, Crédit Agricole S.A. a finalisé l'acquisition des deux sociétés en se portant acquéreur de la participation résiduelle de 10% de PPR dans Finaref S.A. et Finaref Group AB.

ACQUISITION D'EUROFACTOR :

Courant décembre 2004, Crédit Agricole S.A. s'est porté acquéreur des 49,09% de la société d'affacturage Eurofactor détenus par Euler Hermès, portant sa participation à 98,2%.

ACQUISITION DE DAN-AKTIV :

Au cours du deuxième trimestre 2004, Crédit Agricole S.A. a racheté au groupe danois F Group A/S 100% de sa filiale spécialisée dans le crédit à la consommation Dan-Aktiv A/S.

ACQUISITION D'EUROPABANK :

Le Crédit Agricole Belge, détenu à 50% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord-Est et Crédit Agricole S.A., s'est porté acquéreur de la totalité des actions de la banque belge Europabank NV/SA.

CESSION DE S.A.L. :

Crédit Agricole S.A. a conclu en juin 2004 un accord concernant la cession de la participation de 51% détenue par Calyon dans le capital de la banque Libano-Française S.A.L. Calyon, qui a vendu à ce jour 42% du capital, bénéficie également d'une option de vente exerçable d'ici juillet 2009 sur le solde de sa participation, soit 9%.

CESSION DE REUNIBAIL ET REUNIROUTE :

Sofinco a cédé le 29 juillet 2004 ses filiales Réunionnaises Réunibail et Réuniroute.

RESTRUCTURATION DES LIGNES METIERS DU GROUPE CREDIT AGRICOLE :

Banque de Financement et d'Investissement : Création de Calyon :

Les assemblées générales extraordinaires du Crédit Lyonnais et de Crédit Agricole Indosuez ont approuvé, le 30 avril, l'apport partiel d'actif avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004, des activités de banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez.

Le nouvel ensemble ainsi constitué a adopté le nom commercial Calyon, Corporate and Investment Bank et la dénomination sociale de Calyon.

Assurances :

Rapprochement entre l'Union des Assurances Fédérales et Predica : la création du pôle Assurances de personnes s'est concrétisée le 30 juin 2004 par la fusion absorption consécutive au rachat de titres de l'Union des Assurances Fédérales par Predica.

Rapprochement entre Afcalia et Pacifica : Afcalia, ancienne filiale de l'Union des Assurances Fédérales, spécialisée dans les assurances associées aux moyens de paiement, et Pacifica, ont fusionné le 30 septembre avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.

Services financiers spécialisés :

- Crédit à la consommation : à la suite de la cession des actions de Finalion à Sofinco, les deux entités ont fusionné par voie d'absorption le 31 mars 2004.
- Crédit-bail : après rachat des titres de Lixxbail par Ucabail, les deux entités ont fusionné par voie d'absorption le 27 mai 2004.

Gestion d'actifs :

Rapprochement de CA-AM et de CLAM : le processus s'est achevé le 1^{er} juillet 2004. La nouvelle société de gestion issue de ce rapprochement porte le nom de Crédit Agricole Asset Management.

Rapprochement de CPR AM et d'ABF Capital Management : ABF Capital Management et CPR Asset Management ont fusionné le 2 juillet 2004. Les deux sociétés sont désormais réunies sous la dénomination de CPR Asset Management.

La Caisse Régionale a poursuivi en 2004 et 2005 les actions conduisant à mettre en place une plateforme informatique. Le GIE Atlantica assure désormais une prestation pour dix Caisses régionales. A ce titre la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a enregistré en charges exceptionnelles un montant de 6,5 millions d'euros (Note V.11) en 2004 et prévoit un montant de 5,3 millions d'euros pour 2005.

Aucun autre fait caractéristique ayant un impact significatif n'est à signaler.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 -PRINCIPES GENERAUX RETENUS

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales et d'une filiale consolidable dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Touraine Poitou publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou applique le règlement du CRC 2002-03 du 12 décembre 2002 sur le risque de crédit. En application de celui-ci, les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées conformément aux règles suivantes :

- **Créances saines**

Sont qualifiés de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

- **Impayés**

Sont qualifiées d'impayées, les échéances de toute nature impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois.

- **Créances restructurées**

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévues initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou s'élève à 1 291 milliers d'euros, ces crédits sont restructurés dans le cadre de la Loi Neiertz.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

- **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur ;

- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple) ;

- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Les intérêts sur encours douteux sont comptabilisés conformément aux termes du contrat.

Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution. Cette règle ne concerne ni les encours affectés de litiges ponctuels non liés à l'insolvabilité de la contrepartie, ni le risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers et non de celle de la contrepartie même.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- **Créances douteuses non compromises**

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- **Créances douteuses compromises**

Ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme ou, en matière de crédit-bail, à la résiliation du contrat. Dans le cas de créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

- **Créances litigieuses**

Ce sont les créances faisant l'objet de contestations tenant soit à la nature, soit au montant, sans que la solvabilité de la contrepartie ne soit en cause. Elles sont comptabilisées dans les mêmes comptes que les créances douteuses non compromises.

- **Provisionnement du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un risque de crédit avéré est un encours douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de provision. Les provisions constituées apparaissent en déduction des encours correspondant à la seule exception de celles relatives aux engagements hors bilan qui apparaissent au passif. Les intérêts sur encours douteux entrent, conformément au CRC 2002-03, dans la base du calcul de la provision des pertes probables avérées.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou constitue les provisions permettant de couvrir l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis. Conformément aux dispositions relatives à la date d'application du règlement du CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a opté pour le report au 1^{er} janvier 2005 de l'application de la méthode d'actualisation des flux prévisionnels décrite au paragraphe 13 de ce règlement du CRC lors de l'évaluation de la provision. Les provisions sont ajustées obligatoirement à chaque arrêté trimestriel et réactualisées en permanence en fonction de l'appréciation portée sur l'évolution du risque. La valeur de réalisation des garanties est appréciée avec prudence en fonction de la nature des biens concernés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles. Cette estimation repose sur une base statistique permettant de valider les provisionnements pratiqués. D'une façon générale, cette base tient compte des niveaux de pertes historiquement constatés ainsi que des évolutions constatées ou anticipées de nature à modifier les probabilités de pertes effectives.

- **Provisionnement du risque de crédit non avéré**

Par ailleurs, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés, tels que les provisions sectorielles ou encore les provisions sur encours. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux. Cette provision est élaborée sur la base d'observation statistique des pertes constatées sur plusieurs exercices, le complément résultant de l'application d'un taux de 0,40 % des encours est comptabilisé en FRBG (note III.10).

- **Risques pays**

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas de risques-pays.

- **Opérations sur titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les règlements 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par le règlement 95-04 du CRBF et le règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, en matière de détermination du risque de crédit et du provisionnement concernant les titres à revenu fixe.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

- **Titres de transaction**

Il s'agit de titres acquis en vue d'en tirer une plus-value au terme d'une durée de 6 mois maximum. Lors de leur entrée dans le patrimoine, ces titres sont comptabilisés au bilan à leur valeur d'acquisition frais et coupon couru inclus. Lors de la clôture de l'exercice ou d'un arrêté comptable, ils sont évalués au cours du jour le plus récent ; le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en charges ou en produits.

Il n'est pas constaté de prime ou de décote pour les titres à revenu fixe inscrits dans cette catégorie.

Au-delà d'une période de détention de six mois, les titres de transaction sont reclassés dans l'une des autres catégories de titres. Ce reclassement s'effectue au prix de marché du jour du transfert.

- **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres acquis avec un objectif de détention supérieur à 6 mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

La valeur d'inventaire est le dernier cours connu.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet de provision pour dépréciation.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est étalée sur la durée de vie du marché interbancaire, les différences sont échelonnées de façon actuarielle.

- **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance. Les titres sont adossés en taux et en liquidité.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement (cf. § 2.).

Conformément aux règlements n° 90-01 et 95-04 et à l'instruction n° 94-05 de la Commission Bancaire, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêt des comptes, il existe une forte probabilité que les titres soient cédés avant leur échéance où qu'il existe un risque de contrepartie.

Les titres d'investissement sont soumis aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 concernant l'identification du risque de crédit et le provisionnement des pertes avérées.

- **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

- **Immobilisations**

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou applique par anticipation à compter du 01 janvier 2004 le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Par ailleurs, les éléments dont dispose la Caisse régionale sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant au 31 décembre 2004.

L'application anticipée de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif à l'ouverture et sur l'exercice 2004.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées

d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation, soit principalement :

• Foncier	: non amortissable	
• Gros oeuvre	: linéaire	30 ans
• Second oeuvre	: linéaire	20 ans
• Installations techniques	: linéaire	10 ou 20 ans
• Agencements	: linéaire	10 ans
• Matériel informatique	: dégressif ou linéaire	4 à 7 ans
• Matériel spécialisé	: linéaire ou dégressif	4 à 5 ans
• Mobilier	: linéaire	8 à 10 ans
• Logiciels	: linéaire	3 ans

A l'exception des logiciels, les autres immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

Conventions de garantie internes

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole au profit de Crédit Agricole SA, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci. A contrario, Crédit Agricole SA (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Monétaire et Financier) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales. A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole SA, au cours de l'exercice 2001, un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a souscrit à ce fonds pour un montant de 3 024 milliers d'euros, comptabilisé en charges exceptionnelles.

Engagements en matière de retraite, de préretraite et indemnités de fin de carrière

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou applique à compter du 1^{er} janvier 2004 la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, les engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou sont couverts par un fonds constitué auprès d'un assureur, la société PREDICA (note III-11).

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante),

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements "retraite" mais enregistre en « Frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences des contributions additionnelles de 3 % et de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

L'avoir fiscal étant supprimé à compter du 1^{er} janvier 2005, ceux perçus au titre des dividendes encaissés en 2004 n'ont pas été imputés sur l'impôt de l'exercice dans la mesure où celui-ci sera liquidé après cette date.

La loi de finances rectificative pour 2004 prévoit la diminution progressive du taux d'impôt applicable aux cessions de titres de participation. En contrepartie, elle institue une taxe exceptionnelle de 2,5% assise sur le montant de la réserve spéciale des plus-values à long terme qui sera viré sur un autre compte de réserves, déduction faite d'un abattement de 500 000 euros sur la fraction obligatoire de ce virement. Le montant de cette taxe, qui sera prélevée en priorité sur l'autre compte de réserves, est estimé au 31 décembre 2004 à

880 000 d'euros. Conformément à l'avis n° 2005-A du 2 février 2005 du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité, ce montant a été passé en compte de résultat consolidé sur l'exercice 2004.

Conversion des opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours du marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRB n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la Commission Bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas de position de change significative.

Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

En application du règlement 90.02 du CRBF, sont enregistrées dans le compte "Fonds pour risques bancaires généraux", la provision pour régularisation des charges et produits d'épargne logement, la provision pour risques de crédits non encore avérés et la provision pour risques opérationnels.

Swaps de taux d'intérêt ou de devises et assimilés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

- **Maintien de positions ouvertes isolées** destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, ou ne répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés prorata temporis. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrat font l'objet d'une provision pour risques et charges.
- **Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes.** Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.
- **Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan.** Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

2.2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PROPRES AUX COMPTES CONSOLIDES

Depuis les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000, le Groupe Crédit Agricole applique le règlement n° 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

En application des dispositions de ce règlement, les principes suivants ont été retenus :

- la notion d'impôts différés est sensiblement élargie, ceux-ci devant être constatés dès lors qu'une différence temporaire est constatée, sans qu'il ne soit tenu compte du caractère probable ou non de la réalisation de la charge correspondante,
- les entités créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations bancaires ou financières pour le compte de la société mère (entités « ad hoc ») doivent en principe, si la Caisse régionale en détient le contrôle exclusif, être consolidées par intégration globale.

Périmètre de consolidation

La définition du seuil de signification justifiant l'entrée d'une participation dans le périmètre de consolidation a été précisée, dans le groupe Crédit Agricole, en accord avec les dispositions du règlement 99.07.

Ainsi, dorénavant, les seuils en valeur absolue ne sont plus les seuls critères d'appréciation ; il convient également de prendre en considération l'impact qu'aurait la consolidation d'une entité donnée sur la structure du bilan, du hors bilan et du compte de résultat de l'entité consolidante.

En application de cette nouvelle définition des seuils de signification retenus par le groupe Crédit Agricole, les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale, des 59 Caisses Locales qui lui sont affiliées et du Fonds Dédié TP Rendement.

DETAIL DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

PERIMETRE DE CONSOLIDATION		
Désignation		Président
Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou 18, rue Salvador Allende 86000 POITIERS		Noël DUPUY
Fonds Dédié T.P. Rendement - BFT		Gaétan GELOEN (Gestionnaire)
Liste des Caisses Locales :		
AMBOISE	51, Rue Nationale 37400 AMBOISE	Bernard HESNAULT
AZAY LE RIDEAU	9, Rue Carnot 37190 AZAY LE RIDEAU	Jean Pierre DUVEAU
BLERE	41, Rue des Déportés 37150 BLERE	Alain GODEAU
BOURGUEIL	28, Rue Pasteur 37140 BOURGUEIL	Rémy COUTANCE
CH. LA VALLIERE	8, Av. GL Leclerc 37330 CH. LA VALLIERE	Patrice METAYER
CHATEAURENAULT	7, Rue de la République 37110 CHATEAURENAULT	Micheline LEHOUX
NEUVY LE ROY	11, Rue du 11 Novembre 37370 NEUVY LE ROY	Maurice JANVIER
CHINON	72, Rue de l'Hôtel de Ville 37500 CHINON	Pascal FONFREDE
TOURS LA RICHE	20, Place J.Jaurès 37000 TOURS	Gérard ADRIAENSSENS
LE GRAND PRESSIGNY	Rue des Tanneries 37350 LE GRAND PRESSIGNY	Guy DUPORT
SAVIGNE S/ LATHAN	22, Av. des Tourelles 37340 SAVIGNE S/ LATHAN	Hervé de BRIANCON
DESCARTES	13, Rue du Commerce 37160 DESCARTES	Christophe GUILLARD
LANGAIS	16, Place du 14 juillet 37130 LANGAIS	Alain MANSAULD
LIGUEIL	57, Rue Aristide Briand 37240 LIGUEIL	Pierre AVIRON
L'ILE BOUCHARD	31, Av. des Presles 37220 L'ILE BOUCHARD	Philippe ONDET
LOCHES	1, Rue de Tours 37600 LOCHES	Jean Pierre RAGUIN
MONTRESOR	6, Route de Beaumont Village 37460 MONTRESOR	Olivier FLAMAN
NEUILLE PT PIERRE	15, Rue du Commerce 37360 NEUILLE PT PIERRE	Gabriel PIEGU
PREUILLY S/ CLAISE	13, Grande rue 37290 PREUILLY S/ CLAISE	Serge GERVAIS
RICHELIEU	30, Rue Henri Proust 37120 RICHELIEU	Pierre BOUREAU
STE MAURE	4, Rue St Michel 37800 STE MAURE	André OUMOUSA
TOURS NORD ST CYR	27, Av. Maginot 37100 TOURS	Patrice VALLEE
VOUVRAY	1 et 3 Rue de la République 37210 VOUVRAY	Gérard DESNOE
JOUE LES TOURS	17, Rue A. Briand 37300 JOUE LES TOURS	Henri VEDRENNE
VALLEE DE L'INDRE	2, Rue Nationale 37250 MONTBAZON	Jacques TARTRE
LUYNES	2, Rue de la République 37230 LUYNES	Philippe LACROIX
ST PIERRE	39, Av. de la République 37700 ST PIERRE	François SOULET
CHAMBRAY LES TOURS	Centre Ccial La Vrillonnerie 37170 CHAMBRAY	Jacques MERLE
VAL DE LOIRE	73 RUE DES HALLES – 37000 TOURS	Jean Claude BERTRAND
AVAILLES	Rue du 11 Novembre 86460 AVAILLES	Jacky CHARRUAULT
CHATELLERAULT	50, Bd Blossac 86100 CHATELLERAULT	Christian BARON
CHAUVIGNY	21, Place du Marché 86300 CHAUVIGNY	Claude FOUCHER
CIVRAY	7, Rue des Douves 86400 CIVRAY	Odet TRIQUET
CHARROUX	Place des Halles 86250 CHARROUX	Yves GARGOUIL

PERIMETRE DE CONSOLIDATION		
Désignation		Président
Liste des Caisses Locales (suite):		
COUHE VERAC	35, Place de la Marne 86700 COUHE VERAC	Chantal BEAU
GENCAY	Rue Edmond Thiaudière 86160 GENCAY	Christian VIGNES
ISLE JOURDAIN	14, Av. Pasteur 86150 ISLE JOURDAIN	Roger DURAND
LENCLOÎTRE	9, Place du Général Pierre 86140 LENCLOÎTRE	Bernard BOYER
LOUDUN	Bd Loches et Matras 86200 LOUDUN	Michel BILOE
LES TROIS MOUTIERS	Av. d'Autmetz 86120 LES TROIS MOUTIERS	Michel CAILLETEAU
LUSIGNAN	2, Rue Carnot 86600 LUSIGNAN	Rémy VIERFOND
LUSSAC	29, Av. du Dr. Dupont 86320 LUSSAC	Philippe GERMANAUD
MIREBEAU	Place de la République 86110 MIREBEAU	Jacky BLANCHET
ST JEAN DE SAUVES	Place du Marché 86330 ST JEAN DE SAUVES	Claude SERGENT
MONTMORILLON	19, Bd Strasbourg B.P. N° 51 86501 MONTMORILLON	Hervé de MONVALLIER
MONTS S/ GUESNES	Rue du Château 86420 MONTS S/ GUESNES	Robert FRANCHINEAU
NEUVILLE	Place Joffre 86170 NEUVILLE	Fabien PLISSON
DANGE	3, Place du Champ de Foire 86220 LES ORMES	Bernard CHAUSSE
PLEUMARTIN	Av. de Hargarten 86450 PLEUMARTIN	Hubert BERNARD
ST GERVAIS	Place Centrale 86230 ST GERVAIS	Thierry LIQUOIS
ST SAVIN	Place de la Libération 86310 ST SAVIN	Bernard LE ROUGE
LA TRIMOUILLE	20, Rue Octave Bernard 86290 LA TRIMOUILLE	Marc NICOLAS
VIVONNE	15, Av. de la Plage 86370 VIVONNE	Ghislaine BOUNILLAU
VOUILLE	14 Rue de la Barre 86190 VOUILLE	Pierre MANCEAU
ST GEORGES LES BX	Place de la Fontaine 86130 JAUNAY CLAN	Jean Pierre METAYER
SAINT JULIEN L'ARS	31, Route de Chauvigny 86800 SAINT JULIEN L'ARS	Daniel GUEDON
LA VILLEDIEU	Av. des Bosquets 86340 LA VILLEDIEU	Jean LAVENAC
POITIERS	18, Rue Salvador Allende 86000 POITIERS	Christian MARIE
DEPARTEMENTALE	18, Rue Salvador Allende 86000 POITIERS	Françoise BERGEON

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2004 comprend une entité consolidante composée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et des 59 Caisses Locales qui lui sont rattachées, ainsi que la filiale ci dessous :

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 30.06.2005	% de contrôle		% d'intérêt	
			30.06.2005	31.12.2004	30.06.2005	31.12.2004
Touraine Poitou Rendement	France	Intégration Globale	100 %	100 %	100 %	100 %

Le périmètre ainsi constitué répond aux dispositions du règlement 99.07 du Comité de la réglementation comptable.

Liste des participations Non consolidées

Désignation	Forme Juridique	% dans le capital
TOUFFENET CARNOT	SCI	99,99
CEDICAM	GIE	1,16
SACAM MACHINISME	SAS	2,89
SAS RUE DE LA BOETIE	SAS	2,27
SEGUR	SAS	2,26
MIROMESNIL	SAS	2,26
CA TRANSACTION	SNC	2,03
RADIAN	SA	1,79
COURCELLES	SNC	2,25
SACAM DEVELOPPEMENT	SAS	2,47
SACAM	SA	2,81
SACAM PARTICIPATIONS	SAS	1,89
SACAM ASSURANCE CAUTION	SAS	5,04
VAUBAN FINANCES	SA	2,86
ATTICA	GIE	1,68
SCT CA TITRES	SNC	1,75
CREATION CROISSANCE CENTRE	SAS	8,58
GICAB EQUIPEMENTS	SARL	25,00
FDER SOFIPAR AZ 86 VIENNE	SP	99,00
POITOU CHARENTES EXPANSION	SA	0,84
SACAM PROGICA	SAS	2,10
HOSPITALITE BOYER	SCI	15,00
VIENNE RURALE	SARL	12,50
SAFER POITOU CHARENTES	SA	5,73
G-START	SNC	2,25
SAFER DU CENTRE	SA	5,84
COSTEL	SA	0,03
TOURAIN POINT AFFAIRES	SARL	0,00
PACT INDRE ET LOIRE	ASSO	0,00
INOVAL	SA	2,41
TAMAYA	SARL	17,61
SEMIVIT	SAEM	1,53
VINCI	SEM	0,05
SEMEVAL	SEM	0,20
FICOSIL	SCI	2,06
CENTRE LOIRE	SAS	26,60
SOLYMATIC	SA	6,99
CONSEIL VOYAGES TOURS	SARL	100,00
SALVA	SA	11,39
EDWARDS HOLDING	SA	100,00
PARTENAIRES	FCPR	3,48
SACAM SANTEFFI	SAS	2,11
IDPC	SA	2,01
TLJ	SAS	1,26
SACAM PLEIN CHAMP	SAS	2,23
SACAM FIRECA	SAS	2,17
CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT	SA	1,18
SOFIPAR PANNIER 7 K	SP	10,00
SERGIES	SEM	4,00
CAM	SCI	2,50

Application au Crédit Agricole de la notion d'entité consolidante :

Le règlement 99.07 du Comité de la réglementation comptable prévoit les dispositions suivantes (paragraphe 1001) :

« Les réseaux d'établissements de crédit dotés d'un organe central, au sens de l'article 20 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, ont la possibilité de définir en leur sein une ou plusieurs entités consolidantes. Chacune de ces entités consolidantes est constituée d'un ensemble d'établissements de crédit affiliés directement ou indirectement à cet organe central ainsi que de ce dernier éventuellement. Chacune de ces entités pourra être considérée comme une entreprise consolidante au sens du présent paragraphe. »

En application de cette instruction, les 59 Caisses Locales et la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou forment l'entité consolidante définie par les textes rappelés ci-dessus. Les comptes consolidés de cette entité ont été établis en utilisant la méthode de l'intégration globale.

Les principaux retraitements et éliminations

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées ont été effectués.

Peuvent être jugés significatifs, les retraitements atteignant les seuils suivants :

- 1% des capitaux propres et 0,5% du total de bilan,
- 1% du résultat net et 0,5% des produits et 1% des charges.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidé **des opérations internes au groupe régional** est **éliminé**, et particulièrement les opérations relatives aux comptes courants bloqués des Caisses Locales, ainsi que les intérêts aux parts versés par la Caisse Régionale aux Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Retraitement des non valeurs : les frais d'émission, d'augmentation de capital ainsi que les frais d'établissement constituent pour leur intégralité une charge de l'exercice.

Les provisions à caractère de réserves sont, après application éventuelle de l'imposition différée, reprises aux comptes de réserves ou de résultat en fonction de leur origine.

Les provisions fiscalement réglementées sont éliminées par réincorporation au crédit des réserves ou du compte de résultat.

Ces provisions étant fiscalement déductibles, l'impact de leur élimination sur l'imposition différée est pris en compte par la constatation d'un impôt différé passif.

En matière **d'amortissements**, les amortissements dégressifs sont maintenus dans les comptes consolidés lorsqu'ils correspondent à une dépréciation économiquement justifiée.

Les impôts différés

Principes généraux

Les différences temporaires résultant du décalage entre l'imposition (ou la déduction) d'une opération et l'exercice de rattachement comptable ont été dégagées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation. Les flux de l'exercice ont été enregistrés en compte de résultat, selon la méthode du report variable.

En application de la règle de prudence, les déficits reportables ne sont pas retenus dans le calcul de l'impôt différé, sauf circonstances constituant une très forte probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

Le taux d'imposition différé appliqué intègre la contribution additionnelle prévue par la loi de finance rectificative pour 1995 dont le taux a été ramené à 3% au titre des exercices 2002 à 2004, à 1,5% pour l'exercice 2005, puis supprimé à compter de l'exercice 2006.

Le taux d'imposition intègre également la contribution sociale sur les bénéfices mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000, égale à 3,3% de l'impôt brut diminué d'un abattement de 763.000 euros.

Le taux d'impôt différé applicable au titre de 2004 s'établit par conséquent à 34,33%, à 33,33% au titre de l'exercice 2005, et à 33,33% au titre des exercices 2006 et suivants, auxquels s'ajoute un taux de 3,3% pour la partie de l'impôt brut excédent 763.000 euros.

Le taux d'imposition réduit sur les plus-values à long terme intègre également la contribution additionnelle prévue par la loi de finances rectificative pour 1995 et sa diminution progressive prévue par la loi de finances pour 2005. Il intègre également la contribution sociale sur les bénéfices mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000. Enfin, il prend en compte la diminution progressive du taux d'imposition instituée par la loi de finances rectificative pour 2004.

Le taux d'imposition différée sur les plus-values à long terme applicable au titre de l'exercice 2004 s'établit par conséquent à 20,20%, à 15,72% au titre de l'exercice 2005, 8,26% au titre de l'exercice 2006 et à 0% au titre des exercices 2007 et suivants.

Principaux éléments

Les principaux éléments constitutifs de la fiscalité différée sont des impôts différés actifs calculés sur des provisions non déductibles ainsi que les impôts payés par avance sur les plus-values latentes constatées sur les O.P.C.V.M. Concernant ce dernier point, l'impôt différé actifs a été calculé en prenant pour référence le dernier taux d'impôt voté, applicable au 31 décembre 2004, et non celui constaté lors de l'imposition de la plus-value latente.

Impôt de distribution

Aucune provision n'est constituée dans les comptes consolidés pour les impôts dus sur la distribution des réserves de la Caisse Régionale, celles-ci étant considérées comme investies de manière permanente.

De même, le complément d'impôt sur les réserves de plus-values à long terme ayant supporté l'impôt et qui devrait être payé si ces réserves étaient distribuées n'a pas été provisionné ; elles ne sont pas, en principe, distribuées par la Caisse Régionale.

Le crédit-bail

En application du principe de prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique et conformément aux principes de consolidation, les contrats de crédit bail pour lesquels l'option d'achat sera certainement exercée, font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit.

Dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

Ce même principe s'applique aux contrats de location financière de longue durée.

Au titre de l'exercice 2004, l'application de ces principes a conduit au retraitement de - 5 milliers d'euros dans le compte de résultat et de - 18 milliers d'euros en ce qui concerne les comptes de réserves.

2.3- CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION DES COMPTES

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou applique l'avis n°2004-05, du 25 mars 2004, du Conseil National de la Comptabilité concernant les dispositions relatives aux médailles du travail.

Conformément à cet avis :

- les médailles du travail ne sont plus assimilées aux engagements de retraite (cf. recommandation n° 2003-R.01),
- les engagements à verser aux salariés en activité au titre des médailles du travail sont comptabilisés sous forme de provisions conformément aux dispositions de l'article 212.1 du règlement N°99-03 du CRC (PCG), modifié entre autres par le règlement CRC N° 00-06 relatif aux passifs.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique également à compter du 1er janvier 2004 la recommandation n° 2003-R.01 du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'impact du changement de méthode, qui découle notamment de la mise en œuvre de la méthode des unités de crédit projetées, de l'évolution du modèle de reconstitution de carrière et de modélisation des retraites obligatoires, de l'harmonisation des taux d'actualisation (taux des OAT + marge déterminée en fonction de la durée de l'engagement) et des différents paramètres conduisant au calcul de ces provisions, a été comptabilisé dans les capitaux propres pour un montant de 2,9 milliers d'euros et, en raison de l'application de règles fiscales (conformément à l'avis du CNC n° 97-06 relatif aux changements de méthode comptable), en compte de résultat pour 6.325 milliers d'euros. Ce dernier montant représente l'impact du changement de méthode précédemment évoqué, augmenté des cotisations de l'exercice 2004.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou applique par anticipation à compter du 1er janvier 2004 le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif à l'ouverture et sur l'exercice 2004.

2.4 LE PROJET DE CONVERSION AUX NORMES IAS/IFRS

L'Union Européenne a adopté, le 19 juillet 2002, le règlement (CE n°1606/2002) imposant aux entreprises européennes cotées, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

Ce règlement a été complété par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n°1725/2003) portant application des normes comptables internationales (celles en vigueur le 14/09/2002), ainsi que par 5 règlements publiés en 2004 (n° 707/2004, n° 2086/2004, n° 2236/2004, n° 2237/2004, n° 2238/2004) permettant l'adoption d'une version de normes modifiées ainsi que l'adoption de la norme 32 et de la norme 39.

L'ordonnance du Ministère des Finances du 20 décembre 2004 (n°2004-1382) permet aux entreprises d'opter pour le référentiel IAS pour établir leurs comptes consolidés à partir de 2005,

même lorsqu'elles ne sont pas cotées. Cette option a été retenue pour l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou au sein du Groupe Crédit Agricole préparera, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, ses états consolidés selon les normes comptables IFRS.

Dans le cadre de la préparation de la transition aux normes IFRS, le groupe Crédit Agricole applique la recommandation émise par le Comité des Régulateurs de Valeurs Mobilières (CESR) le 30 décembre 2003¹, et reprise par la recommandation AMF².

Cette recommandation formule les conditions dans lesquelles les sociétés soumises communiquent leurs informations financières pendant la période de transition, sachant que le référentiel applicable aux comptes de l'exercice 2005, sera celui en vigueur au 31/12/2005.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou au sein du Groupe Crédit Agricole est impactée par la norme IAS 39 sur un grand nombre de ses activités. Certains points de cette norme ont suscité des débats techniques importants, qui n'ont à ce jour pas trouvé de solution définitive. Cette situation a amené la Commission Européenne à adopter une version partielle de la norme 39, le 19 novembre 2004. Les travaux qui se poursuivent au niveau des instances européennes doivent aboutir à un texte révisé dans le courant de l'année 2005.

Considérant ces points et compte tenu des impacts à la fois sur l'organisation, sur les process et sur la présentation financière de l'arrêté des comptes de 2004, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou considère que la communication d'informations quantitatives à ce stade ne serait pas faite dans des conditions d'exhaustivité et de qualité suffisantes au regard des exigences du marché et des investisseurs.

C'est pourquoi, le rapport de gestion de l'exercice 2004 fait état d'une mise à jour de l'information relative au projet et d'une présentation qualitative des impacts par domaine.

L'organisation du projet

Pour mettre en oeuvre cette transition, le groupe Crédit Agricole dont fait partie la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a mis en place une structure projet permettant de s'assurer que le passage aux nouvelles normes s'effectue au 1^{er} janvier 2005, de façon harmonisée sur l'ensemble des entités concourant aux comptes consolidés du Groupe.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a mis en place à son niveau une structure projet dédiée rattachée au responsable de la Direction Financière et Bancaire qui s'assure de l'avancement du projet ainsi que de l'incidence de cette conversion au niveau de ses fonctions opérationnelles.

Le Comité de Direction est l'instance décisionnelle. Après présentation des impacts des retraitements, il a validé les options proposées par le comité de pilotage.

¹ Document disponible sur le site <http://www.cesr-eu.org> rubrique « Standards, Recommandations & Guidelines » (référence : 03-323 e)

² Recommandation AMF disponible sur le site <http://www.amf-france.org>

Le comité de pilotage est composé :

- du responsable comptable,
- du responsable de la gestion financière et de la trésorerie,
- du responsable de la gestion crédits,
- du responsable du contrôle de gestion,
- du responsable des placements.

Il est placé sous la responsabilité de la Direction Financière et Bancaire.

Ce projet, lancé au début de l'année 2004, a été structuré en trois phases : l'analyse normative, les études détaillées, la mise en œuvre.

La phase d'analyse normative a permis d'appréhender les principales divergences par rapport aux normes comptables applicables dans le groupe selon le référentiel français, et de prévoir les évolutions nécessaires pour assurer la transition vers le référentiel IAS/IFRS. Ces évolutions sont d'ordre comptable (schémas, règles, référentiels), mais peuvent également être à l'origine d'aménagements dans les outils opérationnels et de reporting comptable ainsi que de modifications dans les processus de gestion et de suivi des activités.

La préparation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou en 2004

▪ Avancement du projet

Les divergences identifiées ont conduit à des travaux de mise en œuvre dans les systèmes, notamment au fur et à mesure de la publication des normes définitives et de leur interprétation par le groupe central.

La mise en place progressive de l'architecture informatique cible (outils nationaux) devrait s'achever en 2005.

Le déroulement du processus de mise en œuvre ainsi que les choix de traitement normatif ont fait l'objet de journées d'information au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou.

▪ Guides opératoires par domaine

Les travaux réalisés au sein du groupe Crédit Agricole ont abouti à la réalisation de guides opératoires permettant :

- l'analyse des normes et des divergences avec le référentiel français,
- l'élaboration de schémas comptables appropriés,
- la mise en place de modalités pratiques d'application,
- la quantification de l'impact de la 1^{ère} application.

Ces guides sont les documents de référence pour la mise en œuvre pratique des normes IAS/IFRS au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou.

Ils sont complétés au fur et à mesure de l'interprétation des textes et des options retenues par Crédit Agricole S.A.

▪ Établissement des informations trimestrielles pro forma en 2004

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, conformément aux instructions données par le groupe central, a établi au fil des arrêtés trimestriels 2004, des états financiers pro forma aux normes IAS/IFRS.

Ces états ont été élaborés de façon allégée et simplifiée et les impacts de 1^{ère} application ont été affinés au fur et à mesure des arrêtés trimestriels.

Après les contrôles et validations nécessaires, ces données serviront de comparatif 2004 lors des publications des arrêtés 2005.

▪ Contrôle de la conformité aux normes IAS/IFRS du groupe Crédit Agricole

A la demande de Crédit Agricole S.A., une mission contractuelle spécifique a été mise en place avec les Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou. Ce dispositif, démarré en 2004, doit se poursuivre en 2005. Les travaux demandés aux auditeurs visent à s'assurer :

- du bon degré de préparation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou et de sa capacité à produire des états comptables conformes aux normes IFRS,
- de la conformité des principes retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou avec les options retenues par le groupe,
- de la qualité des retraitements chiffrés produits par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou.

Description des principes retenus par le groupe et modalités d'application

▪ Règles spécifiques de première application (IFRS 1)

La norme IFRS 1 s'applique aux entités qui présentent pour la première fois leurs états financiers selon les nouvelles normes, ceux-ci devant être préparés en appliquant les principes comptables IFRS en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Réglementairement, les normes s'appliquent de façon rétrospective aux périodes précédentes et donc au bilan d'ouverture. Cependant, la norme IFRS 1 prévoit des exemptions facultatives ou obligatoires à ce principe d'application rétrospective.

Les choix retenus par le groupe Crédit Agricole concernant les exemptions facultatives sont les suivants :

- Regroupements d'entreprises : La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou n'est pas concernée par cette disposition.

- Utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé au moment de la conversion : La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a choisi de ne pas réévaluer ses immobilisations conformément au choix fait par le groupe.

- Avantages au personnel

L'exemption autorisée sur ce sujet n'aura pas d'impact significatif lors de la 1^{ère} application du référentiel sur les comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou compte tenu des règles déjà appliquées dans le groupe (voir ci-dessous le point particulier sur le sujet).

- Écarts de conversion cumulés : La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou n'est pas concernée par cette disposition.

- Instruments financiers composés : La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou n'est pas concernée par cette disposition.

- Actifs et passifs de filiales d'entreprises associées ou de coentreprises : au sein du groupe, l'ensemble des entités appartenant au périmètre de consolidation produit des comptes consolidés en normes IFRS à compter du 01/01/2005.

- Les principes de consolidation

Les critères déterminant le caractère significatif ou non d'une participation au vu de sa consolidation sont maintenus au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou lors de la conversion aux normes IAS/IFRS. Le périmètre de consolidation ne doit pas évoluer de façon significative.

- Les regroupements d'entreprises

La norme IFRS 3 « regroupements d'entreprises » retient la méthode du coût d'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou n'est pas concernée par cette disposition.

- Le traitement des immobilisations

Le groupe Crédit Agricole respecte les principes édictés par le règlement CRC 2002-10 depuis le 1^{er} janvier 2004. Ce texte permet la convergence entre le traitement de l'amortissement et de la dépréciation des immobilisations dans les comptes sociaux en normes françaises et leur traitement dans les comptes consolidés en normes IFRS.

En normes IFRS, la comptabilisation des immobilisations corporelles et des immeubles de placement se fait, comme aujourd'hui, au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Concernant les immobilisations incorporelles, leur comptabilisation se fait au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur constatées.

- Les avantages du personnel

Le groupe Crédit Agricole a décidé d'appliquer la recommandation du CNC n° 2003-R.01 pour les comptes individuels des entités du groupe dès l'exercice 2004. Cette recommandation est conforme à la norme IAS 19.

Ce choix permet d'anticiper la convergence des référentiels lors de l'arrêté des comptes au 31/12/2004 et de ne pas constater d'écart de traitement entre les normes françaises et les normes IAS lors de la conversion.

Conformément aux instructions du groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat.

- Les Titres de capitaux propres

Les parts sociales des Caisses Régionales : Les parts sociales des Caisses Régionales et des Caisses Locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2³, et traitées comme tels dans les comptes consolidés du groupe.

Titres d'autocontrôle : Tous les titres d'autocontrôle sont imputés en diminution des capitaux propres conformément à la norme IAS 32.

- Le portefeuille Titres détenu à l'actif

La classification du portefeuille titres se fait au sein des quatre catégories autorisées par la norme IAS 39. L'enregistrement à l'origine est fait à la juste valeur, frais d'acquisition inclus s'ils sont significatifs.

Les reclassements se font majoritairement selon les principes suivants :

- Le portefeuille des « actifs financiers à la juste valeur par résultat » enregistre principalement les titres de transaction actuels selon la terminologie française. Ce portefeuille peut également être utilisé sur option pour les instruments financiers comportant un dérivé incorporé pour lequel la

valorisation séparée est complexe. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat.

- La catégorie des « actifs détenus jusqu'à l'échéance » regroupe essentiellement les anciens titres d'investissement. Ce portefeuille enregistre des titres à taux fixe, non couverts. L'enregistrement dans ce portefeuille se fait sous condition de détention des titres jusqu'à l'échéance. La valeur au bilan comprend le capital restant dû, la part non amortie des surcotes ou décotes et des coûts d'acquisition (le cas échéant). La comptabilisation des résultats est faite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

- Le portefeuille des « prêts et créances » enregistre les titres à revenus fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif et que l'établissement a l'intention de conserver durablement. La comptabilisation des résultats est faite au coût amorti selon la méthode du TIE.

- Le portefeuille des « actifs disponibles à la vente » est la catégorie par défaut qui intègre notamment les catégories actuelles des titres de l'activité de portefeuille, titres de placement, autres titres détenus à long terme et titres de participations non consolidés. Ces titres sont enregistrés à leur valeur de marché, et les éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe sont enregistrées en résultat selon la méthode du TIE.

Les variations de juste valeur sont enregistrées en contrepartie des capitaux propres. Dans le cas de la reconnaissance d'une moins-value latente dans les capitaux propres, celle-ci est inscrite en résultat si la perte de valeur est durable.

Concernant l'évaluation des titres de participation non consolidés, les critères généralement retenus sont le niveau de quote-part de situation nette dans l'entreprise et les perspectives de détention et de rentabilité attendues par le détenteur du titre.

▪ L'activité Crédit

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Conformément à la norme IAS 39, l'évaluation initiale est faite à la juste valeur, et la comptabilisation ultérieure est réalisée au coût amorti selon la méthode du TIE (prise en compte de façon actuarielle des décotes d'origine et des produits et coûts de transaction attribuables à l'opération). En règle générale et sauf exception, les prêts et créances sont réalisés à des conditions de marché, et la prise en compte des produits et coûts de transaction attribuables aux opérations n'a pas d'impact significatif.

Le provisionnement du risque de crédit :

Selon la norme 39, le provisionnement du risque de crédit est possible sur les seules pertes encourues. Le provisionnement peut être réalisé soit sur base individuelle (généralement le risque est survenu), soit sur base collective (encours sains mais avec existence d'événements permettant l'appréciation du risque).

En règle générale, la provision est calculée à partir d'un échéancier des flux futurs estimés en fonction des recouvrements potentiels nets de garanties, et actualisés.

Les provisions sur base individuelle sont constituées dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation. Les règles de déclenchement de cette provision ne diffèrent pas fondamentalement du risque avéré tel que défini selon les principes français. A compter du 1^{er} janvier 2005, la valeur de recouvrement des flux estimés sera établie sur base actualisée dans les comptes individuels en normes françaises (texte CNC 2002-03). L'application de ce texte permettra de ne pas avoir d'écart de traitement entre les deux référentiels.

Concernant le provisionnement sur base collective, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou s'appuiera notamment sur les outils de mesure du risque utilisés dans le cadre de l'établissement des ratios prudentiels.

- Les passifs financiers

La norme IAS 39 reconnaît deux catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat : cette catégorie regroupera les opérations du portefeuille de transaction actuel selon la terminologie française. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables.

- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti en fonction du TIE.

Les encours concernés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou entrent majoritairement dans ce portefeuille.

- Les instruments dérivés et la comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont tous enregistrés au bilan en juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture efficace.

Les variations de juste valeur sont, quant à elles, enregistrées :

- soit en résultat dans le cas d'opérations de transaction ou de couverture de juste valeur,
 - soit en capitaux propres pour le risque couvert en cas de couverture de flux de trésorerie.
- La partie inefficace de cette couverture est imputée en résultat.

La comptabilité de couverture : les couvertures de juste valeur réduisent le risque de variation de juste valeur d'un instrument à taux fixe causée par des changements de taux d'intérêt (si c'est le risque de taux qui est couvert par exemple). Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en instruments à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie réduisent le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments à taux variables, par exemple.

Dans le cadre de micro couverture parfaitement adossée (en juste valeur ou en couverture de flux futurs), la documentation des relations de couverture ainsi que la démonstration de l'efficacité est faite à l'origine des opérations. Dans ce cas, l'enregistrement comptable de la variation de valeur du dérivé

- est inscrite en capitaux propres pour les couvertures de flux futurs de trésorerie
- est inscrite en résultat pour les couvertures de juste valeur, et la variation de juste valeur de l'élément couvert est ajustée symétriquement d'un montant identique en résultat.

Dans le cadre de la macrocouverture, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 modifiée (version dite « carve-out »).

La documentation de ces relations de couvertures se fait sur la base :

- de la désignation de portefeuilles d'instruments couverts et d'instruments de couverture,
- d'une position brute d'instruments dérivés (généralement des swaps de taux),
- d'échéanciers établis en encours moyen.

L'efficacité des relations de couverture est mesurée de façon prospective et rétrospective.

- Les provisions pour risques et charges et le FRBG

La norme IAS 37 sur les provisions et les passifs et actifs éventuels est à mettre en regard du règlement CRC 2000-06 pour analyser les divergences.

Les provisions générales et les FRBG, qui ne sont pas justifiés par l'existence d'un risque répondant aux critères retenus dans les normes IAS, sont inscrits en réserves consolidées lors de l'établissement du bilan d'ouverture. Les provisions documentées sont, quant à elles, inscrites soit

en diminution de l'actif (notamment le provisionnement pour risque de crédit) soit deviennent des provisions pour risques et charges. Entre notamment dans ce dernier cas, la provision épargne-logement qui permet de couvrir le risque de déséquilibre général du système épargne-logement.

▪ La présentation des états financiers à partir de 2005

Le groupe Crédit Agricole utilisera les formats préconisés par la recommandation CNC n° 2004-R.03 du 27 octobre 2004.

Autres informations

Le règlement 99.07 du Comité de réglementation comptable prévoit, dans son paragraphe 10052, la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif.

Pour les fonds existant avant le 1^{er} janvier 2000, l'article 51 de ce même paragraphe autorise, à titre dérogatoire, que cette consolidation ne soit mise en œuvre qu'à l'issue d'une période de 5 ans, qui s'achève le 1^{er} janvier 2005, lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- aucun nouvel investissement n'est effectué dans l'entité considérée par l'entreprise consolidante ou par une entreprise consolidée, et l'entité ne réalise aucune nouvelle opération financée par l'entreprise consolidante ou une entreprise consolidée,
- l'entité doit avoir cessé d'exister au plus tard le 1^{er} janvier 2005,
- une information est donnée en annexe sur l'activité, les actifs, les passifs et les résultats latents et réalisés de ces entités non consolidées.

Conformément à ce règlement, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou ayant décidé de conserver le fonds dédié TP Rendement, celui-ci a été consolidé au 31 décembre 2004. L'impact net dans le résultat consolidé de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est de 4,4 millions d'euros.

Fonds dédiés (en milliers d'euros)

Nom	31 décembre 2004		31 décembre 2003	
	V. Achat	Plus Value	V. Achat	Plus Value
Force Touraine Poitou – Indocam	0	0	28.571	6.762
TP Rendement - BFT	31.228	6.708	37.872	5.947

NOTE 3
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE DE DUREE RESIDUELLE
(en milliers d’euros)

CREANCES	DUREE RESIDUELLE					Créances rattachées	Total 2004	Total 2003
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Créances à vue établissements de crédit	10.305				10.305		10.305	1
Créances à terme établissements de crédit								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
VALEURS BRUTES	10.305				10.305		10.305	1
Provisions								
VALEURS NETTES AU BILAN							10.305	1
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	8.614				8.614	19	8.633	7.851
Comptes et avances à terme	17.942	41.142	33.666	50.087	142.837	3.378	146.215	131.841
Prêts subordonnés				95.600	95.600	77	95.677	95.677
VALEURS BRUTES	26.556	41.142	33.666	145.687	247.051	3.474	250.525	235.369
Provisions								
VALEURS NETTES AU BILAN							250.525	235.369

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle ou aux établissements de crédit s'élèvent à 95.677 milliers d'euros. Il s'agit de deux prêts en faveur de Crédit Agricole SA, l'un de 7.300 milliers d'euros d'une durée de 10 ans, un second de 35.300 milliers d'euros à durée indéterminée et d'un prêt en faveur de la SNC Courcelles de 53.000 milliers d'euros d'une durée de 25 ans.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la Banque Centrale.

NOTE 4
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE – ANALYSE DE DUREE RESIDUELLE

CREANCES	DUREE RESIDUELLE					Créances Rattachées	Total 2004	Total 2003
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
CREDITS A LA CLIENTELE								
Créances commerciales	23.974	581			24.555	6	24.561	25.346
Autres concours à la clientèle	447.937	946.756	1.713.704	1.698.395	4.806.792	46.165	4.852.957	4.426.885
SOUS TOTAL	471.911	947.337	1.713.704	1.698.395	4.831.347	46.171	4.877.518	4.452.231
Comptes ordinaires débiteurs	86.756				86.756	1.150	87.906	83.999
VALEURS BRUTES	558.667	947.337	1.713.704	1.698.395	4.918.103	47.321	4.965.424	4.536.230
Provisions							115.404	119.162
VALEURS NETTES AU BILAN							4.850.020	4.417.068

Les créances habitat avec garantie hypothécaire s'élèvent à 1.333.460 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, un encours de 79.311 milliers d'euros est éligible au refinancement de la Banque Centrale.

NOTE 4.1
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE, ANALYSEES PAR AGENTS ECONOMIQUES

(en milliers d'euros)

Année 2004

Année

2003

	Encours	Encours	Dont	Prov.	Dont	Encours	Encours	Dont	Provisions	Dont
	brut	douteux	Encours	encours	Prov.	brut	douteux	Encours	encours	Prov.
			Encours	douteux	Enc.			Encours	douteux	Enc.
			douteux		dout.			douteux		dout.
			Compr.		comp.			Compr		comp.
- Particuliers	2.195.396	51.394	26.365	30.548	17.833	2.085.872	55.064	30.321	33.770	20.813
- Agriculteurs	699.871	36.225	22.941	26.084	17.855	671.209	38.952	25.091	27.943	19.823
- Autres professionnels	708.223	40.271	24.845	26.810	17.463	637.211	41.723	23.852	28.786	17.452
- Sociétés financières	6	1		1		13	13		10	
- Entreprises	872.008	41.116	25.883	31.601	21.886	749.190	37.898	29.289	28.465	22.412
- Collectivités publiques	478.718	10	10	10	10	381.035	10	10	10	10
- Autres agents économiques	11.200	449	56	349	27	11.700	252	52	178	41
Total	4.965.422	169.466	100.100	115.403	75.074	4.536.230	173.912	108.615	119.162	80.551

NOTE 5
TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES
DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE. VENTILATION PAR GRANDES
CATEGORIES DE CONTREPARTIE

(en milliers d'euros)

a) **VENTILATION DU PORTEFEUILLE TITRES**

CATEGORIE DE PORTEFEUILLE	VALEUR NETTE BILAN	VALEUR DE REBOURST	PRIME / DECOTE RESTANT A AMORTIR	VALEUR ESTIMATIVE	PLUS- VALUES LATENTES	MOINS- VALUES LATENTES PROVISIONS
TITRES DE TRANSACTION	816					
Actions Propres (1)	816					
TITRES DE PLACEMENT	318.380	10.648		342.703	31.285	1.304
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	9.992	10.648		10.648	841	
Actions et autres titres à revenu variable	308.388			332.055	30.444	1.304
Actions Propres						
TITRES D'INVESTISSEMENT	125.836	121.706	1.575	128.586	5.305	
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	125.836	121.706	1.575	128.586	5.305	
TOTAL DU PORTEFEUILLE	445.032	132.354	1.575	471.289	36.590	1.304
RAPPEL 2003	361.406			388.955	30.656	2.877

(1) Au 31 décembre 2004 la Caisse Régionale détient 9.187 de ses propres CCI, ils sont valorisés au cours de clôture.

**NOTE 5.1 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET
TITRES DE L'ACTIVITE PORTEFEUILLE VENTILATION PAR GRANDES
CATEGORIES DE CONTREPARTIE**

OPERATIONS SUR TITRES	MONTANT 2004	MONTANT 2003
Administrations et Banques Centrales	7.720	7.711
Etablissements de crédit	96.585	73.627
Sociétés Financières	321.336	267.496
Entreprises et autre clientèle	18.576	11.868
TOTAL	444.217	360.702

5.2 VENTILATION DU PORTEFEUILLE COTE ET NON COTE

PORTEFEUILLE TITRES	MONTANT 2004	MONTANT 2003
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	135.829	106.518
Cotés	105.861	78.537
Non cotés	27.228	25.577
Créances rattachées	2.740	2.404
Provisions		
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	309.204	254.185
Cotés	12	0
Non cotés	310.496	257.062
Créances rattachées		
Provisions	- 1.304	- 2.877
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	816	816
Non cotées		
Avances consolidables	816	816
Provisions		
TITRES DE PARTICIPATION	255.355	258.438
Non cotés (1)	259.331	263.014
Avances consolidables	2.793	2.083
Créances rattachées	134	101
Provisions	- 6.903	- 6.760
ACTIVITES DE PORTEFEUILLE	2.561	20.704
Cotées		
Non cotées	0	18.136
Avances consolidables	2.505	2.539
Créances rattachées	59	32
Provisions	- 3	- 3
TOTAL	703.765	640.661

Les parts d'OPCVM sont uniquement des parts d'OPCVM français dont d'OPCVM de capitalisation pour un montant de 301.609 milliers d'euros.

Dans les titres d'activités de portefeuille sont incluses des avances consolidées dans le cadre d'opérations de GIE fiscaux.

(1) Cette rubrique intègre les titres de la SAS Rue la Boétie, pour une valeur de 216.038 milliers d'euros au 31 décembre 2004, contre 212.627 milliers d'euros l'année précédente.

**5.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE- ANALYSE
PAR DUREE RESIDUELLE**

CREANCES	DUREE RESIDUELLE						Total 2004	Total 2003
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances Rattachées		
Obligations et autres titres à revenu fixe (valeurs brutes)		10.471	71.507	51.110	133.088	2.740	135.828	106.517
Provisions								
VALEURS NETTES AU BILAN		10.471	71.507	51.110	133.088	2.740	135.828	106.517

**NOTE 6
TABLEAU DE TITRES DE PARTICIPATION ET FILIALES**

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Quote-part de capital % détenu	Valeur nette comptable des titres	Avances et prêts consentis	Montant des cautions et aval	Situation nette	Résultat du dernier exercice (1)
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1 % DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE						
- Participations dans des établissements de crédit						
- Autres titres de participation						
SAS RUE LA BOETIE	2,27	216.038	6.805		9.623.373	416.470
CREDIT AGRICOLE TRANSACTION	2,03	3			6.525	5.697
EWARD'S HOLDING	100	2.276			1.496	- 538
SACAM FIRECA	2,17	1.154			53.117	- 9.087
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1 % DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE						
Participations dans des établissements de crédit (ensemble)						
Autres titres de participations (ensemble)		22.965	6.796			
TOTAL PARTICIPATIONS		242.436	13.601			

(2) Les résultats du dernier exercice sont ceux de fin 2003, sauf pour SAS Rue La Boétie dont l'arrêté est le 30 juin.

La société SAS RUE LA BOETIE a été créée en 2001 pour regrouper les titres détenus par les Caisses Régionales.

NOTE 6.1 Valeur estimative des titres de participation et de filiales

RUBRIQUES	Année 2004		Année 2003	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
- Titres non cotés	816	816	816	816
- Titres cotés				
- Avances consolidables				
- Créances rattachées				
- Provisions				
S/TOTAL Parts dans les entreprises liées	816	816	816	816
Titres de participation				
- Titres non cotés	259.331	424.440	263.014	363.036
- Titres cotés				
- Avances consolidables	2.793	2.793	2.083	2.083
- Créances rattachées	134		101	
- Provisions	- 6.903		- 6.760	
S/TOTAL Titres de participation	255.355	427.233	258.438	365.119
Autres immobilisations financières				
- Titres non cotés			18.136	19.311
- Titres cotés				
- Avances consolidables	2.505	2.505	2.539	2.539
- Créances rattachées	59		32	
- Provisions	- 3		- 3	
S/TOTAL Titres de l'activité du portefeuille	2.561	2.505	20.704	21.850
TOTAL	258.732	430.554	279.958	387.785

NOTE 7
VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

RUBRIQUES	Immobilisations				Amortissements/provisions			
	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Titres d'investissement	96.681	37.208	8.053	125.836				
S/TOTAL	96.681	37.208	8.053	125.836				
Parts dans les entreprises liées	816			816				
Titres de participations	265.198	12.052	14.992	262.258	6.760	143		6.903
Autres titres détenus à long terme	20.707	770	18.913	2.564	3			3
S/TOTAL	286.721	12.822	33.905	265.638	6.763	143		6.906
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	383.402	50.030	41.958	391.474	6.763	143		6.906
Immobilisations incorporelles	5.486	786	258	6.014	4.761	399	38	5.122
Immobilisations corporelles	131.144	10.135	3.854	137.425	84.498	8.413	3.050	89.861
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	520.032	60.951	46.070	534.913	96.022	8.955	3.088	101.899

Valeur brute Immobilisations incorporelles : le montant des droits au bail s'élève à 2.201 milliers d'euros.

Valeur brute Immobilisations corporelles : le montant des immobilisations hors exploitation s'élève à 255 milliers d'euros.

RUBRIQUES	Immobilisations				Amortissements/provisions			
	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	5.486	786	258	6.014	4.761	399	38	5.122
Immobilisations corporelles	131.144	10.135	3.854	137.425	84.498	8.413	3.050	89.861
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	136 630	10 921	4 112	143 439	89 259	8 812	3.088	94 983

NOTE 8
AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2004	MONTANT 2003
AUTRES ACTIFS (1)		
- Instruments conditionnels achetés	161	152
- Comptes de stock et emplois divers	0	73
- Comptes de règlement	225	162
- Débiteurs divers	39.694	32.989
TOTAL	40.080	33.376
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF		
- Impôts différés	12.224	13.718
- Comptes d'encaissement et de transfert (1)	5.320	32.367
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	11	11
- Pertes potentielles sur IFT, pertes à étaler		
- Produits à recevoir et charges constatées d'avance (2)	52.237	57.378
- Charges à répartir	13	17
- Autres comptes de régularisation	6.949	6.233
TOTAL	76.754	109.724

(1) Les montants indiqués sont nets de provisions et y compris créances rattachées.

(2) Dont : 17.108 milliers d'euros pour les établissements de crédit du réseau, 18.329 milliers d'euros liés au fonctionnement et services externes et 12.651 milliers d'euros sur instruments financiers à terme.

NOTE 9
LES PROVISIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Solde au 31/12/2003	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Solde au 31/12/2004
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF					
Sur interbancaire					
Sur créances clientèle	119.162	47.314	51.072		115.404
Sur portefeuille titres	2.877	156	1.729		1.304
Sur participations et autres titres détenus à long terme	6.763	143			6.906
Autres	1.357	157			1.514
TOTAL PROVISIONS ACTIF	130.159	47.770	52.801		125.128

NOTE 10
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)

DETTES	DUREE RESIDUELLE						Total 2004	Total 2003
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées		
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Dettes envers les établissements de crédit	16.328				16.328	26	16.354	1.063
Dettes à terme envers les établissements de crédit								
Titres donnés en pension livrée								
VALEURS AU BILAN	16.328				16.328	26	16.354	1.063
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	232.347				232.347	764	233.111	84.334
Comptes et avances à terme	593.424	842.533	1.092.261	889.730	3.417.948	3.728	3.421.676	3.225.595
VALEURS AU BILAN	825.771	842.533	1.092.261	889.730	3.650.295	4.492	3.654.787	3.309.929

Commentaires :

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole SA et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

NOTE 11
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

DETTES	DUREE RESIDUELLE						Total 2004	Total 2003
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées		
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE								
Comptes ordinaires	1.317.777				1.317.777	92	1.317.869	1.248.935
Comptes d'épargne à régime spécial	20.996				20.996		20.996	16.346
Comptes créditeurs à terme	14.415	3.123	3.054	207	20.799	137	20.936	27.975
VALEURS AU BILAN	1.353.188	3.123	3.054	207	1.359.572	229	1.359.801	1.293.256

NOTE 11.1
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE PAR AGENTS ECONOMIQUES
(en milliers d'euros)

	MONTANT 2004	MONTANT 2003
Particuliers	803.478	812.526
Autres professionnels	166.333	122.620
Sociétés Financières	514	541
Entreprises	184.964	178.647
Collectivités publiques	1.844	11.579
Agriculteurs	146.818	107.886
Autres agents économiques	55.849	59.456
Divers		
TOTAL	1.359.800	1.293.255

NOTE 12
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE – ANALYSE PAR DURÉE
RESIDUELLE
(en milliers d'euros)

DETTES	DURÉE RESIDUELLE					Total en principal	Dettes rattachées	Total 2004	Total 2003
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans					
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE									
Bons de caisse	245				245	1	246	153	
Titres du marché interbancaire et T.C.N.	6.405	1.396			7.801	6	7.807	5.521	
VALEURS AU BILAN	6.650	1.396			8.046	7	8.053	5.674	

NOTE 13
AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2004	MONTANT 2003
AUTRES PASSIFS (2)		
- Instruments conditionnels vendus	130	107
- Comptes de règlement et créiteurs divers	20.146	17.236
- Versements restant à effectuer	954	3.952
TOTAL	21.230	21.295
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
- Comptes d'encaissement et de transfert (1)	33.436	14.395
- Gains potentiels sur IFT, gains à étaler	26	37
- Produits constatés d'avance et charges à payer (3)	72.403	73.171
- Autres comptes de régularisation	1	4.426
TOTAL	105.866	92.029

(1) Les montants indiqués sont nets.

(2) Les montants incluent les dettes rattachées

(3) Dont : 20 432 milliers d'euros pour le personnel et les organismes sociaux, 33 868 milliers d'euros pour l'état et 4 092 milliers d'euros sur instruments financiers à terme.

NOTE 14
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
(en milliers d'euros)

PROVISIONS DE PASSIF	MONTANT 2003	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	MONTANT 2004
SARL Tamaya	668				668
Provisions départs retraite et préretraite (1)	0	4.491	4.491		0
Provisions risques sur engagements pour signature	320			305	15
Provisions pour actions en responsabilité	5.026			150	4.876
Provisions pour primes de médailles (4)	1.300	42			1.342
Provisions liées aux encours de crédits (3)	9.906	4.312		5.108	9.110
Provision pour Risques Opérationnels (2)	2.489	139	80		2.548
Autres provisions pour risques et charges	295	127	67	60	295
Total provisions pour risques et charges	20.004	9.111	4.638	5.623	18.854

- (1) La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou transfère vers un organisme externe ses engagements en matière de retraite et préretraite.
- (2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de la Caisse Régionale. Ces risques, qui se révèlent significatifs, notamment pour les traitements inhérents aux moyens de paiement, ont fait l'objet d'une dotation aux provisions pour un montant égal à 4 % du PNB, dont 1 % en provisions pour Risques et Charges.
- (3) Ces provisions sont égales à 0,40 % des encours de crédit non douteux constatés au 31 décembre 2004. Elles sont destinées à couvrir la part du risque crédit constaté par la Caisse Régionale, représentant la différence entre la moyenne sur 10 ans des risques enregistrés et ceux constatés en 2004 sur le secteur des risques aux particuliers, en prenant comme référence les séries statistiques de chaque Caisse Régionale.
- (4) Provisions pour charges non bancaires.

<p>NOTE 15 ENGAGEMENTS SOCIAUX-AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES</p>
--

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instruments de capitaux propres.

Variations de la dette actuarielle

	2004
Dette actuarielle au 31/12/n-1	18.352
Coût des services rendus sur la période	784
Effet de l'actualisation	906
Cotisations de l'employé	
Modification / Réduction / liquidation de plan	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	
Indemnités de cessation d'activité	
Prestations versées	- 434
(Gains) / pertes actuariels	692
Dette actuarielle au 31/12/n	20.300

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

	2004
Coût des services rendus sur l'exercice	784
Effet de l'actualisation	906
Rendement attendu des actifs sur la période	- 339
Amortissement du coût des services passés	
Autres gains ou pertes	720
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2.071

Variations de juste valeur des actifs des régimes

	2004
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	13.881
Rendement attendu des actifs	339
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	- 28
Cotisations de l'employeur	4.291
Cotisations de l'employé	
Modification / Réduction / liquidation de plan	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	10
Indemnités de cessation d'activité	
Prestations versées	- 434
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	18.059

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

NOTE 16 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (en milliers d'euros)

PROVISIONS DE PASSIF	MONTANT 2003	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	MONTANT 2004
Provision Epargne Logement	14.094	1.210		2.948	12.356
Provision pour Risques Opérationnels (2)	7.467	177			7.644
Provision pour Risques Crédits (3)	7.268	2.532			9.800
Total F.R.B.G.	28.829	3.919		2.948	29.800

NOTE 17
DETTES SUBORDONNEES – ANALYSE RESIDUELLE
(en milliers d'euros)

DETTES	31/12/2004	31/12/2003	DEVISE UTILISEE	TAUX D'INTERET	ECHEANCE
DETTES SUBORDONNEES					
Titres subordonnés remboursables	27.467	27.834			
	0	366	Euro	TF	10/04
	15.245	15.246	Euro	TF	09/06
	7.622	7.622	Euro	TF	06/08
	4.600	4.600	Euro	TF	06/09
Emprunts participatifs	0	0	Euro	TV	Sans
Comptes courants bloqués des Caisses Locales	0	0	Euro	TV	
DETTES RATTACHEES	603	607			
TOTAL	28.070	28.441			

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1.666 milliers d'euros.

PAR DUREE RESIDUELLE	< 3 mois	> 3mois < 1 an	> 1an < à 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Montant 2004	Montant 2003
DETTES SUBORDONNEES								
Titres subordonnés à terme			27.467		27.467	603	28.070	28.441
Emprunts participatifs								
Comptes courants bloqués des Caisses Locales								
TOTAL			27.467		27.467	603	28.070	28.441

NOTE 18
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES HORS FRBG
(en milliers d'euros)

CAPITAL AU 31.12.2002	138.218
-Variation de capital	5.005
CAPITAL AU 31.12.2003	143.223
- Primes liées au capital au 31.12.2002	205.696
- Variation de la prime d'émission	0
- Variation de la prime de fusion	0
PRIMES LIEES AU CAPITAL AU 31.12.2003	205.696
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.2002	337.898
- Résultat consolidé au 31.12.2002	48.632
- Intérêts aux parts sociales versés par CR	- 3.591
- Dividendes aux CCI et CCA	- 7.220
- Variations des réserves sociales consécutives aux opérations de fusions	0
- Autres variations – Reprise Impôts Différés Epargne Logement	0
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.2003	375.717

CAPITAL AU 31.12.2003	143.223
-Variation de capital	3.471
CAPITAL AU 31.12.2004	146.694
- Primes liées au capital au 31.12.2003	205.696
- Variation de la prime d'émission	0
- Variation de la prime de fusion	0
PRIMES LIEES AU CAPITAL AU 31.12.2004	205.696
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.2003	375.717
- Résultat consolidé au 31.12.2003	62.789
- Intérêts aux parts sociales versés par CR	- 3.650
- Dividendes aux CCI et CCA	- 7.964
- Variations des réserves sociales – RAN changement de méthode IAS19	- 2.900
- Autres variations – Précompte Mobilier	- 266
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.2004	423.726

NOTE 19
COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES (hors FRBG)

VENTILATION DU CAPITAL	Nombre de titres	Valeur Nominale Au 31/12/2004	Valeur Nominale Au 31/12/2003
CAPITAL		146.694	143.223
Parts Sociales	102.760.961	102.388	99.070
Certificats Coopératifs d'Investissement et Certificats Coopératifs d'Associés	2.895.255	44.153	44.153
Dont Certificats Coopératifs d'Investissement détenus en propre par la Caisse Régionale	9.187	153	143

NOTE 20
OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

La Caisse Régionale est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle défaillance d'actif de Crédit Agricole SA au bénéfice des Tiers créanciers de celle-ci.
Par ailleurs, la Caisse Régionale s'est engagée à garantir la liquidité de Crédit Agricole SA à hauteur de 84 000 milliers d'euros. Au 31/12/2004, l'utilisation était de 33 600 milliers d'euros.

NOTE 21
OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Au 31 12 2004, le montant global de la contre valeur en euros de l'actif et du passif en devises est de 9 572 milliers d'euros. La Caisse Régionale utilise comme devises principalement USD, GBP et CAD.

NOTE 22
OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES NON DENOUEES

- Opérations à terme en devises non dénouées et autres opérations à terme non dénouées
(en milliers d'euros)

OPERATIONS DE CHANGE	31.12.2004		31.12.2003	
	A RECEVOIR	A LIVRER	A RECEVOIR	A LIVRER
OPERATIONS DE CHANGE A TERME	51.831	51.819	37.787	37.776
- Devises	25.076	25.076	18.234	18.234
- Euros	26.755	26.743	19.553	19.542
PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES	73	73		
TOTAL DES OPERATIONS DE CHANGE	51.904	51.892	37.787	37.776

NOTE 23
OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)

TYPES D'OPERATION	31.12.2004			31.12.2003
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	TOTAL	TOTAL
	De gré à gré	De gré à gré		
CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERETS				
Swap de taux prêteur	779.448		779.448	760.684
Swap de taux emprunteur	108.294		108.294	118.613
Options Swap de taux prêteur				
FRA prêteur				
FRA emprunteur				
TOTAL	887.742		887.742	879.297
AUTRES OPERATIONS INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME				
Achat inst taux d'intérêt terme conditionnel	457		457	770
Achat autres instruments à terme conditionnel	38.727	41.065	79.792	63.340
Ventes inst taux d'intérêt terme conditionnel	2.742		2.742	4.017
Ventes inst taux change à terme conditionnel	41.065	38.727	79.792	63.340
TOTAL ACHATS / PRETEURS	818.632	41.065	859.697	824.794
TOTAL VENTES/EMPRUNTEURS	152.101	38.727	190.828	185.970

NOTE 23-1
OPERATION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME – ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)

	Répartition par durée restant à courir								
	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
- Futures									
- Options de change									
- Options de taux	159.586			159.586					
- F.R.A.									
- Swaps de taux d'intérêt	137.647	611.764	138.332	137.647	611.764	138.332			
- Swaps de devises									
- Caps, Floors, Collars	60	3.138		60	3.138				
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Sous total	297.293	614.902	138.332	297.293	614.902	138.332			
-Opérations de change à terme	103.650			103.650					
Total général	400.943	614.902	138.332	400.943	614.902	138.332			

- Engagements donnés aux entreprises liées

La Caisse Régionale est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actifs de Crédit Agricole SA au bénéfice des tiers créanciers de celle-ci (cf. note II-5).

Par ailleurs, la Caisse Régionale s'est engagée à garantir la liquidité de Crédit Agricole SA à hauteur de 84.000 milliers d'euros. Au 31 décembre 2004, l'utilisation était de 33.600 milliers d'euros.

NOTE 23.2 INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : JUSTE VALEUR AU 31/12/2004
--

Au 31 décembre 2004, la juste valeur globale des contrats d'échange de taux est de 920.622 milliers d'euros. Elle s'élevait à 909.202 milliers d'euros au 31 décembre 2003, pour un notionnel de 879.297 milliers d'euros.

Aucun transfert entre les différentes catégories de portefeuille n'a été effectué en 2004.

NOTE 23.3 INFORMATION SUR LES SWAPS
--

VENTILATION DES CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTERET
(en milliers d'euros)

CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTERET	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		127.375	760.367	

Au 31 décembre 2004, la juste valeur globale des contrats d'échange de taux est de 920.622 milliers d'euros. Elle s'élevait à 909.202 milliers d'euros au 31 décembre 2003, pour un notionnel de 879.297 milliers d'euros.

Aucun transfert entre les différentes catégories de portefeuille n'a été effectué en 2004.

NOTE 24 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIES SUR PRODUITS DERIVES

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est non significatif. CA-sa est la contrepartie choisie par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou pour 92% ses opérations dérivées.

NOTE 25 ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE

La CRCAM Touraine Poitou n'a pas données d'actifs en garantie de ses propres engagements ou d'engagements de tiers.

Les engagements donnés s'élèvent au 31/12/2004 à 877 074 milliers d'euros.

	12 - 2004	12 - 2003	12 - 2002
1° ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement	877.074	854.186	717.832
Engagements en faveur d'établissements de crédit			
Engagements internes au Crédit Agricole	84.000	97.000	115.000
Engagements en faveur de la clientèle	793.074	757.186	602.832
Engagements de garantie	134.079	112.269	557.139
Engagements d'ordre d'établissements de crédit			
Engagements internes au Crédit Agricole	28.959	36.487	488.032
Engagements d'ordre de la clientèle	105.120	75.782	69.107
Engagements sur titres	926	2.229	0
Autres engagements donnés sur titres	926	2.229	0

NOTE 26
ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

La Caisse Régionale est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle défaillance d'actif de Crédit Agricole SA au bénéfice des Tiers créanciers de celle-ci. Par ailleurs, la Caisse Régionale s'est engagée à garantir la liquidité de Crédit Agricole SA à hauteur de 84 000 milliers d'euros. Au 31/12/2004, l'utilisation était de 33 600 milliers d'euros. (cf note 20)

NOTE 27
ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

La Caisse Régionale de Touraine Poitou n'a pas de crédit bail significatif

NOTE 28
PRODUITS NETS D'INTERETS ET ASSIMILES

PRODUITS NETS D'INTERETS (en milliers d'euros)		
	2004	2003
<i>Intérêts et produits assimilés :</i>	264.088	271.415
Sur opérations avec les établissements de crédit	988	1.254
Sur opérations internes au Crédit Agricole	19.434	22.105
Sur opérations avec la clientèle	221.142	228.405
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	6.015	5.957
Autres intérêts et produits assimilés	16.509	13.694
<i>Intérêts et charges d'intérêts :</i>	133.816	148.041
Sur opérations avec les établissements de crédit	66	16
Sur opérations internes au Crédit Agricole	130.013	143.369
Sur opérations avec la clientèle	2.966	3.835
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	756	807
Autres intérêts et charges assimilées	15	14
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	130.272	123.374

NOTE 29
REVENUS DES TITRES

TITRES A REVENUS FIXES
(en milliers d'euros)

TYPE DE PORTEFEUILLE	REVENUS ANNEE 2004	REVENUS ANNEE 2003
TITRES DE PLACEMENT	505	346
TITRES D'INVESTISSEMENT	5.510	5.611
TOTAL	6.015	5.957

TITRES A REVENUS VARIABLES
(en milliers d'euros)

TYPE DE PORTEFEUILLE	REVENUS ANNEE 2004	REVENUS ANNEE 2003
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES, TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	10.602	10.700
TITRES DE PLACEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DU PORTEFEUILLE	532	856
ACTIONS PROPRES	26	
TOTAL	11.160	11.556

NOTE 30
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)

TYPES DE COMMISSIONS	31.12.2004			31.12.2003		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
Sur opérations avec les Ets de Crédits	270	140	130	238	217	21
Sur opérations internes au Crédit Agricole	13.378	3.883	9.495	21.700	2.796	18.904
Sur opérations avec la clientèle	30.511	33	30.478	30.033		30.033
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	606	5	601	571	5	566
Sur Opération S/ Inst fin à terme et autres opérations du Hors bilan						
Sur prestations de services financiers	53.335	7.259	46.076	50.781	7.124	43.657
TOTAL	98.100	11.320	86.780	103.323	10.142	93.181

NOTE 31
SOLDE DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

Néant

NOTE 32
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS ASSIMILES.

RESULTAT DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE PLACEMENT
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2004	MONTANT 2003
Dotations aux provisions	- 156	- 13
Reprises de provisions	1.730	4.822
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX PROVISIONS	1.574	4.809
Plus-values de cessions réalisées	16.356	3.986
Moins-values de cessions réalisées	- 8	- 191
SOLDE DES PLUS ET MOINS VALUES DE CESSIONS	16.348	3.795
Frais d'acquisition	- 45	- 33
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	17.877	8.571

NOTE 33
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les autres produits nets d'exploitation bancaire (17 305 K€) correspondent essentiellement aux produits accessoires liés à l'activité crédit.

NOTE 34 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

NOTE 34-1
FRAIS DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)

FRAIS DE PERSONNEL	MONTANT 2004	MONTANT 2003
- Salaires et traitements (1) :	46.078	46.900
- Charges sociales :	24.521	23.894
- Dont charges de retraite	6.194	5.577
- Intéressement	4.320	4.840
- Participation	2.373	1.309
- Impôts et taxes sur rémunérations	5.590	5.462
- Transfert de charges	- 288	- 93
TOTAL	82.594	82.312

(1) Les refacturations de charges de frais de personnel sont déduites du poste « salaires et traitements ».

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a signé au bénéfice de son personnel, un accord d'intéressement.

Les montants globaux des rémunérations allouées pendant l'exercice aux membres des organes d'administration et aux membres de la direction s'élèvent respectivement à 156 et 1.239 milliers d'euros.

**NOTE 34-2
EFFECTIF PAR CATEGORIE**

Effectif moyen mensuel	2002	2003	2004
Responsables de management	299	286	287
Techniciens animateurs d'unité	759	774	795
Agents d'application	495	468	456
Total	1553	1528	1538

**NOTE 34-3
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS**

(en milliers d'euros)

LIBELLE	MONTANT 2004	MONTANT 2003
- Impôts et taxes	3.676	4.907
- Services extérieurs	61.711	60.252
- Autres frais administratifs	- 565	- 516
- Transferts de charges (1)	- 11.957	- 11.684
TOTAL	52.865	52.959

(1) Dont charges Atlantica pour 6,5 milliers d'euros en 2004 contre 6,3 l'année précédente. Le changement de méthode lié aux contrats de retraites représente 4,5 milliers d'euros en 2004. Pour l'exercice 2003 un montant de 4,9 milliers d'euros concernait les contrats de préretraites.

NOTE 35
COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)

PROVISIONS ET REPRISES LIEES AUX CREANCES ET OPERATIONS DE HORS-BILAN	MONTANT 2004	MONTANT 2003
PROVISIONS CONSTITUEES	45.392	55.351
Provisions sur créances :	45.148	54.465
Autres provisions	244	886
REPRISES DE PROVISIONS	47.090	69.269
Reprises de provisions sur créances :	46.460	69.190
Autres reprises de provisions	630	79
PROVISIONS NETTES	- 1.698	- 13.918
PERTES SUR CREANCES DOUTEUSES IRRECOUVRABLES NON COUVERTES PAR PROVISIONS	3.135	4.558
PERTES SUR CREANCES DOUTEUSES IRRECOUVRABLES COUVERTES PAR PROVISIONS	9.809	24.219
RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	- 2.292	- 1.687
SOLDE EN PERTE	8.954	13.172

NOTE 36
RESULTAT NET SUR ACTIF IMMOBILISE

(en milliers d'euros)

PROVISIONS ET REPRISES LIEES AUX IMMOBILISATIONS FINANCIERES	MONTANT 2004	MONTANT 2003
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
PROVISIONS CONSTITUEES :		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	- 143	- 533
REPRISES DE PROVISIONS CONSTITUEES :		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	0	224
EXCEDENT DES PROVISIONS CONSTITUEES SUR LES REPRISES (1)		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	- 143	- 309
PLUS-VALUES DE CESSIONS REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	58	196
MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	0	- 103
- Pertes sur créances liées à des titres de participation	- 537	- 1.003
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE DES PLUS ET MOINS- VALUES REALISEES (2)		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	- 479	- 910
RESULTAT NET SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1+2)	- 622	- 1.219
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cession	155	386
- Moins-values de cession	- 489	- 482
SOLDE EN PERTE OU BENEFICE (3)	- 334	- 96
RESULTAT NET SUR IMMOBILISATIONS (1+2+3)	- 956	- 1.315

NOTE 37
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

(en milliers d'euros)

ELEMENTS	MONTANT 2004	MONTANT 2003
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4.498	11.001
Reprise provision Fonds de préretraite	4.491	10.311
Autres produits exceptionnels	7	690
CHARGES EXCEPTIONNELLES	11.017	16.530
Abondement Fonds de retraite et préretraite (1)	4.491	9.840
Restructuration Service Centrale Titres		348
Atlantica (2)	6.526	6.342
Autres charges Exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 6.519	- 5.529

(1) Relatif aux changements de méthode (Point B Notes II).

NOTE 38
IMPOTS SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)

CHARGE FISCALE	2004	2003
Charge d'impôt courant de l'exercice	34.747	30.453
• Sur le résultat ordinaire	38.648	36.309
• Sur le résultat exceptionnel	- 3.901	- 5.856
TOTAL	34.747	30.453
Produit d'impôt différé de l'exercice	- 856	- 806
IMPÔT SUR LES BENEFICES	33.891	29.647

NOTE 39
INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La CRCAM Touraine Poitou exerce une activité de banque de détail sur les départements de la Vienne et de l'Indre et Loire.

NOTE 40
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'a été noté.

NOTE 41 PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

Résultat au bilan	63.488
Report à nouveau	- 4.491
Résultat à affecter	58.997
Intérêts aux parts sociales	- 2.122
Dividendes aux CCI	- 3.830
Dividendes aux CCA	- 4.587
Reste à répartir	48.458
Affectation des $\frac{3}{4}$ à la réserve légale	- 36.343
Solde à la disposition de l’Assemblée Générale	12.115
Proposition du Conseil d’Administration à l’Assemblée Générale :	
Affectation à la réserve facultative	- 12.115

20.1.2 Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2005

BILAN CONSOLIDE de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Touraine Poitou de ses Caisses Locales et filiale (en milliers d'Euros) - Au 30 Juin 2005

	ACTIF	06 - 2005	12 - 2004 Hors 32 et 39
A1	Caisse, Banques centrales et CCP	67.471	71.727
A2	Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Notes 2.1, 2.2	59	
A3	Instruments dérivés de couverture	40.471	
A4	Actifs financiers disponibles à la vente – Note 4.1	804.200	
A5	Prêts et créances sur les établissements de crédit – Note 5.1	236.692	260.830
A6	Prêts et créances sur la clientèle – Notes 6.1, 6.2	5.114.085	4.850.019
AA	Portefeuille titres- Note 4.2		703.764
A7	Ecart réévaluation des portefeuilles couvert en taux	- 40.502	
A8	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	137.092	
A9	Actifs d'impôts courants		
A10	Actifs d'impôts différés	15.977	26.470
A11	Comptes de régularisation et actifs divers	120.900	104.480
A12	Actifs non courants destinés à être cédés		
A13	Participations dans les entreprises mises en équivalence		
A14	Immeubles de placement	220	220
A15	Immobilisations corporelles – Note 16.1	47.533	47.344
A16	Immobilisations incorporelles – Note 16.1	698	892
A17	Ecarts d'acquisition		
	TOTAL ACTIF	6.544.896	6.065.746

PASSIF		06 - 2005	12 - 2004 Hors 32 et 39
P1	Banques centrales et CCP		
P2	Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
P3	Instruments dérivés de couverture		
P4	Dettes envers les établissements de crédit – Note 20.1	3.992.620	3.635.838
P5	Dettes envers la clientèle – Notes 20.1, 20.2	1.292.807	1.355.906
P6	Dettes représentées par un titre – Note 22.1	9.164	8.053
P7	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
P8	Passifs d'impôts courants	20.506	452
P9	Passifs d'impôts différés	3.425	5.669
P10	Comptes de régularisation et passifs divers	97.754	130.408
P11	Dettes liées aux actifs courants destinés à être cédés		
P12	Provisions techniques contrats d'assurance		
P13	Provisions pour risques et charges – Note 26.1	25.052	42.139
P14	Dettes subordonnées – Note 22.1	28.260	28.072
P15	Capitaux propres part du groupe	1.075.306	859.207
P17	Capital et réserves liées	355.089	352.390
P18	Réserves consolidées	490.124	438.475
P19	Gains ou pertes latentes ou différés	198.730	0
P20	Résultat de l'exercice	31.363	68.342
P21	Intérêts minoritaires	2	2
TOTAL PASSIF		6.544.896	6.065.746

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Touraine Poitou de
ses Caisses Locales et filiale
Au 30 Juin 2005
(en milliers d'Euros)**

		06 - 2005	06 - 2004 Hors 32 et 39	12 - 2004 Hors 32 et 39
R1	+ Intérêts et produits assimilés – Notes 29.1, 29.2	141.157	137.895	276.865
R2	- Intérêts et charges assimilés– Notes 29.1, 29.2	- 77.971	- 73.652	- 148.360
R3	+ Commissions (produits) – Notes 30.1, 30.2	52.315	49.872	100.805
R4	- Commissions (charges) – Notes 30.1, 30.2	- 5.901	- 5.655	- 12.258
R5	+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat – Note 31	68	112	
R6	+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente – Note 32	13.880	12.924	
RA	Résultat sur opérations financières			29.339
RB	Marge brute des sociétés d'assurance			
R7	+ Produits des autres activités	9.268	8.580	18.674
R8	- Charges des autres activités	- 570	- 604	- 1.369
R9	PRODUIT NET BANCAIRE	132.246	129.472	263.696
R10	- Charges générales d'exploitation	- 73.618	- 70.320	- 141.978
R11	- Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	- 4.315	- 4.308	- 8.947
R12	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	54.313	54.844	112.771
R13	- Coût du risque – Notes 35.1, 35.2	- 4.583	- 8.123	- 9.926
R14	RESULTAT D'EXPLOITATION	49.730	46.721	102.845
R15	+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
R16	+/- Gains ou pertes nets sur les autres actifs – Notes 36.1, 36.2	- 12	- 92	- 956
R17	- variations de valeur des écarts d'acquisition			
R18	RESULTAT AVANT IMPOT	49.718	46.630	101.889
R19	Impôt sur les bénéfices	- 18.355	- 15.945	- 33.547
R20	+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
R21	RESULTAT NET	31.363	30.685	68.342
R22	Intérêts minoritaires			
R23	RESULTAT NET PAR DU GROUPE	31.363	30.685	68.342
RESULTAT NET		31.363	30.685	68.342

NOTE 1 ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2005 ETABLIS CONFORMEMENT AUX NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES APPLICABLES DANS L'UNION EUROPEENNE
--

1.1. Cadre juridique et financier

L'Union Européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n°1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

Ce règlement a été complété, notamment par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n°1725/2003) portant application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n°2086/2004) permettant l'adoption de la norme 39 dans un format amendé.

Transition aux normes internationales

Dans le cadre de la préparation de la transition aux normes internationales, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou applique la recommandation émise par le Comité des Régulateurs de Valeurs Mobilières (CESR) du 30 décembre 2003, et reprise par la recommandation AMF du 6 juillet 2004 sur la transition aux normes IFRS. Cette dernière recommandation formule les conditions dans lesquelles les sociétés soumises aux normes internationales communiquent leurs informations financières pendant la période de transition.

Conformément au règlement européen du 19 juillet 2002, l'obligation d'appliquer les normes IFRS ne porte que sur les comptes annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005. En l'absence de dispositions réglementaires régissant les comptes intermédiaires, l'AMF, par un communiqué en date du 27 juin 2005, a précisé les conditions de publication des comptes semestriels 2005 et a rappelé que les établissements avaient la possibilité :

- soit de publier les comptes intermédiaires en conformité totale avec IAS 34,
- soit de produire des comptes intermédiaires présentés selon les règles nationales mais préparées sur la base des règles de reconnaissance et d'évaluation des IAS/IFRS telles qu'elles seront applicables à la clôture de la période intermédiaire.

Les états financiers consolidés de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou au 30 juin 2005 ont été établis par référence à cette seconde possibilité, en maintenant le format de présentation défini par le règlement CRB 91.03, complété d'une information sur les flux de trésorerie relatifs aux opérations de structure financière.

Normes applicables et comparabilité

Pour établir le bilan d'ouverture et les comptes semestriels de l'exercice 2005, les seules règles comptables publiées au journal officiel de l'union européenne à la date d'arrêté ont été utilisées. Aussi sont-ils susceptibles d'être modifiés en cas de publication de compléments normatifs avant la date d'arrêté des comptes annuels 2005.

Du fait de la mise en œuvre réglementaire à compter du 1^{er} janvier 2005 des normes IAS 32, 39 sur les instruments financiers et IFRS 4 sur les passifs d'assurance, les états financiers concernant l'exercice 2004 sont présentés sans intégrer les impacts de ces normes. En conséquence, les actifs et passifs relatifs à l'activité d'assurance et les instruments financiers sont comptabilisés et évalués selon les règles françaises telles que

décrites dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2004. Dans ces conditions, le paragraphe 2.3 ci-après ne s'applique pas aux états financiers représentatifs de l'exercice 2004.

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES
--

2. Principes généraux retenus

2.1. - Règles spécifiques de première application (IFRS 1)

La norme IFRS 1 s'applique aux entités qui présentent pour la première fois leurs états financiers selon les nouvelles normes, ceux-ci devant être préparés en appliquant les principes comptables IFRS en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Par principe, les normes s'appliquent de façon rétrospective aux périodes précédentes et donc au bilan d'ouverture. Cependant, la norme IFRS 1 prévoit des exemptions facultatives ou obligatoires à ce principe d'application rétrospective.

Précisions sur les impacts qui modifient les capitaux propres à l'ouverture :

- . Toute correction de valeur qui aurait dû impacter le résultat dans l'hypothèse où les normes internationales se seraient appliquées antérieurement est enregistrée en capitaux propres dits non recyclables,
- . Toute correction de valeur qui aurait dû impacter les capitaux propres dans l'hypothèse où les normes internationales se seraient appliquées antérieurement est enregistrée en capitaux propres dits recyclables. En effet, ceux-ci feront l'objet d'un ajustement lors des corrections de valeur ultérieure.

2.2. - Principes et méthodes comptables

2.2.1- Le traitement des immobilisations (IAS 16, 26, 38, 40)

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

• Foncier	: non amortissable	
• Gros Œuvre	: linéaire	30 ans
• Second oeuvre	: linéaire	20 ans
• Installations techniques	: linéaire	10 ou 20 ans
• Agencements	: linéaire	10 ans
• Matériel informatique	: dégressif ou linéaire	4 à 7 ans
• Matériel spécialisé	: linéaire ou dégressif	4 à 5 ans
• Mobilier	: linéaire	8 à 10 ans
• Logiciels	: linéaire	3 ans

A l'exception des logiciels, les autres immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant à la date de clôture.

2.2.2 - Les avantages au personnel (IAS 19)

2.2.2.1- Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes prestations définies

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique à compter du 1^{er} janvier 2004 la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, les engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sont couverts par un fonds constitué auprès d'un assureur, la société PREDICA

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements "retraite" mais enregistre en « Frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

2.2.2.2 - Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

2.2.3- Les instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers semestriels 2005 selon les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 (version dite « carve out »). Il est précisé que la Caisse régionale n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers.

2.2.3.1- Les Titres

2.2.3.1.1 Classification des titres à l'actif

Ceux-ci sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option.
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.
- Prêts et créances.
- Actifs financiers disponibles à la vente.

2.2.3.1.1.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou. Cette dernière façon de procéder permet de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de provisions pour dépréciation.

2.2.3.1.1.2 Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat.

- ceux que la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a désignés comme des actifs disponibles à la vente,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

2.2.3.1.1.3 Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actuelle.

2.2.3.1.1.4 Actifs financiers disponible à la vente

La catégorie Disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut.

Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en "Disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont extournées et constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise est comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables.

2.2.3.1.2 Evaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Disponible à la vente".

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. A défaut, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou utilise des techniques de valorisation reconnues en se référant notamment à des transactions récentes.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « titres disponibles à la vente ». Toutefois, une information est fournie en annexe.

2.2.3.1.3 Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Sauf exception, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou considère qu'une baisse significative ou durable est présumée lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

Ce critère de baisse significative et durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

2.2.3.1.4 Distinction dettes / Capitaux propres (IAS 32)

- Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :
 - . de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
 - . d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables,
- Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

En application de ces définitions, les parts sociales émises par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés de la Caisse régionale.

2.2.3.1.5 Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

2.2.3.2- L'activité Crédit

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie à l'encours net d'origine. Ce taux inclut l'intégralité des commissions payées ou reçues entre les

parties au contrat, les coûts de transaction et toutes les autres primes positives ou négatives.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

En complément aux éléments d'information requis par les normes IAS, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a maintenu les informations antérieurement requises par le règlement CRC 2002-03, applicable aux comptes individuels.

Ainsi, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou distingue, parmi ses créances dépréciées au sens des normes internationales, les créances douteuses compromises, les créances douteuses non compromises et les créances restructurées pour cause de défaillance du client.

Créances dépréciées :

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue, égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de provisions et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Parmi les créances dépréciées sur base individuelle la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou distingue les créances douteuses, elles-mêmes réparties en créances douteuses compromises et non compromises.

Créances douteuses :

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution. Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification des créances concernées en encours douteux.

Ainsi, par référence au règlement CRC n° 2002-03 et à l'avis n° 2003-G du Comité d'urgence du CNC, les créances douteuses compromises sont :

- les créances déchues du terme ou
- les créances restructurées qui, après un retour en encours sains, présentent au moins un impayé ou
- les créances qui sont qualifiées de douteuses depuis plus d'un an, qui présentent au moins un impayé et qui ne sont pas couvertes par des garanties suffisantes permettant leur recouvrement.

Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, elle perçoit de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

2.2.3.3- Les passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (« carve out ») reconnaît deux catégories de passifs financiers :

- . Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables.
- . Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.2.3.4- Les produits de collecte

Compte tenu des caractéristiques des produits de collecte dans la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou, ils sont comptabilisés dans la catégorie des « Autres passifs ». L'évaluation initiale est donc faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par définition à taux de marché.

2.2.3.5- Les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un instrument financier.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers.

Dans le cadre d'une intention de gestion de micro-couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert.
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture.
- démonstration de l'efficacité de la couverture à l'origine et rétrospectivement.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les intérêts courus du dérivé sont enregistrés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro-couverture (c'est à dire la couverture d'un groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques désignée comme étant couverte), la Caisse régionale a privilégié une documentation de ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés.

La justification de l'efficacité des relations de macro-couverture se fait par le biais d'échéanciers établis en encours moyen. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité des relations de couverture doit se faire au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Suivant qu'une relation de macro-couverture de flux de trésorerie ou de Juste Valeur a été documentée, l'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait selon

les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture. Toutefois, la caisse régionale de la Touraine et du Poitou privilégie pour les relations de macro-couverture, une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée de façon partielle par l'UE (version dite «carve-out»).

Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

2.2.3.6 - Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières répondent à la définition d'un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Ces garanties financières, dépendant d'IFRS 4, restent évaluées en normes françaises conformément aux normes internationales, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Ces garanties font donc l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit,...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas que la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

2.2.4 - Les impôts différés (IAS 12)

Cette norme impose la comptabilisation d'impôts différés sur l'ensemble des différences temporaires observées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les différences temporaires résultant du décalage entre l'imposition (ou la déduction) d'une opération et l'exercice de rattachement comptable ont été dégagées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation. Les flux de l'exercice ont été enregistrés en compte de résultat, selon la méthode du report variable.

En application de la règle de prudence, les déficits reportables ne sont pas retenus dans le calcul de l'impôt différé, sauf circonstances constituant une très forte probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

Le taux d'imposition différé appliqué intègre la contribution additionnelle prévue par la loi de finance rectificative pour 1995 dont le taux a été ramené à 1,5 % au titre des exercices 2005 et suivants.

Le taux d'imposition intègre également la contribution sociale sur les bénéficiaires mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000, égale à 3,3% de l'impôt brut diminué d'un abattement de 763.000 euros.

Le taux d'impôt différé applicable au titre de 2005 s'établit par conséquent à 33,83% auquel s'ajoute un taux de 3,3% pour la partie de l'impôt brut excédant 763.000 euros.

Les principaux éléments constitutifs de la fiscalité différée sont des impôts différés actifs calculés sur des provisions non déductibles.

Aucune provision n'est constituée dans les comptes consolidés pour les impôts dus sur la distribution des réserves de la Caisse Régionale, celles-ci étant considérées comme investies de manière permanente.

2.2.5 - Les provisions pour risque et charges (IAS 37)

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a identifié l'ensemble de ses obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais où ce dernier peut être estimé de manière fiable.

Au titre de ces obligations, la Caisse régionale a constitué des provisions pour risques et charges qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les engagements sociaux,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée, notamment, à partir des bases statistiques et historiques du groupe, afin de couvrir le risque de déséquilibre du contrat épargne logement, contrat dont les modalités de fonctionnement ont été fixées par les pouvoirs publics. Il inclut une phase préalable d'épargne et le cas échéant une phase de crédit dont les taux sont fixés et révisés par les pouvoirs publics, étant précisé que les excédents de ressources par rapport aux emplois doivent être obligatoirement affectés au financement de l'habitation. Dans ces conditions, cette provision permet d'assurer l'équilibre financier prospectif du contrat, en couvrant deux risques spécifiques :

- Engagement d'accorder des prêts à taux réduit à l'échéance de la phase d'épargne. Une provision éventuelle couvre les risques liés à cet engagement en réservant à chaque arrêté le surplus de marge complémentaire comptabilisée lors de la phase d'épargne destiné à couvrir les insuffisances de marge nette qui seront constatées pendant la phase crédit. Cette provision est reprise sur la durée de vie des crédits d'épargne logement réalisés.
- Encours de collecte excédentaire : une provision est constituée lorsqu'il est constaté une insuffisance de marges futures, c'est-à-dire lorsqu'il existe une différence défavorable entre le rendement net des prêts de marché à l'habitat et le coût de l'épargne.

2.2.6 - Le traitement du Crédit Bail (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - . l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - . la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - . la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de crédit-bail et de location avec option d'achat font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit.

Dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

Au 30 juin 2005, l'application de ces principes a conduit au retraitement de - 24 milliers d'euros dans le compte de résultat et de + 21 milliers d'euros en ce qui concerne les comptes de réserves.

2.2.7 - Les opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas de position de change significative.

2.3 - Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

2.3.1- Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou, ceux des 59 Caisses Locales qui lui sont affiliées et du Fonds Dédié TP Rendement.

En application de ces principes généraux, tels que définis par les normes IAS 27, IAS 28 (participations dans les entreprises associées) et IAS 31 (participations dans les coentreprises), le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de

la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

En particulier, le caractère significatif d'une société est présumé lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres ;
- La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote.

Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale, détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entité dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad-hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12. En application des dispositions du présent texte les OPCVM dédiés sont consolidés.

D'autre part, le règlement 99.07 du Comité de réglementation comptable prévoit, dans son paragraphe 10052, la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif.

Pour les fonds existant avant le 1^{er} janvier 2000, l'article 51 de ce même paragraphe autorise, à titre dérogatoire, que cette consolidation ne soit mise en œuvre qu'à l'issue d'une période de 5 ans, qui s'achève le 1^{er} janvier 2005, lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- aucun nouvel investissement n'est effectué dans l'entité considérée par l'entreprise consolidante ou par une entreprise consolidée, et l'entité ne réalise aucune nouvelle opération financée par l'entreprise consolidante ou une entreprise consolidée,
- l'entité doit avoir cessé d'exister au plus tard le 1^{er} janvier 2005,
- une information est donnée en annexe sur l'activité, les actifs, les passifs et les résultats latents et réalisés de ces entités non consolidées.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou ayant décidé de conserver le fonds dédié TP Rendement, celui-ci est consolidé depuis le 31 décembre 2004.

Fonds dédiés (en milliers d'Euros)

Nom	30 juin 2005		30 juin 2004		31 décembre 2004	
	V. Achat	Plus Value	V. Achat	Plus Value	V. Achat	Plus Value
Force Touraine Poitou – Indocam	0	0	24.809	5.726	0	0
TP Rendement - BFT	29.185	6.743	37.872	6.937	31.228	6.708

2.3.2 *Retraitements et éliminations*

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées ont été effectués.

Peuvent être jugés significatifs, les retraitements atteignant les seuils suivants :

- 1% des capitaux propres et 0,5% du total de bilan,
- 1% du résultat net et 0,5% des produits et 1% des charges.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au groupe régional est éliminé, et particulièrement les opérations relatives aux comptes courants bloqués des Caisses Locales, ainsi que les intérêts aux parts versés par la Caisse Régionale aux Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Retraitement des non valeurs : Les frais d'émission, d'augmentation de capital ainsi que les frais d'établissement constituent pour leur intégralité une charge de l'exercice.

Les provisions à caractère de réserves sont, après application éventuelle de l'imposition différée, reprises aux comptes de réserves ou de résultat en fonction de leur origine.

Les provisions fiscalement réglementées sont éliminées par réincorporation au crédit des réserves ou du compte de résultat.

Ces provisions étant fiscalement déductibles, l'impact de leur élimination sur l'imposition différée est pris en compte par la constatation d'un impôt différé passif.

En matière d'amortissements, les amortissements dégressifs sont maintenus dans les comptes consolidés lorsqu'ils correspondent à une dépréciation économiquement justifiée.

NOTE 3
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Note 3.1
Variations des capitaux propres consolidés (en milliers d'Euros)

a) Présentation selon les Normes de Consolidation Françaises publication du 31.12.2004

CAPITAL AU 31.12.2003	143.223
-Variation de capital	3.471
CAPITAL AU 31.12.2004	146.694
- Primes liées au capital au 31.12.2003	205.696
- Variation de la prime d'émission	0
- Variation de la prime de fusion	0
PRIMES LIEES AU CAPITAL AU 31.12.2004	205.696
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.2003	375.717
- Résultat consolidé au 31.12.2003	62.789
- Intérêts aux parts sociales versés par CR	- 3.650
- Dividendes aux CCI et CCA	- 7.964
- Variations des réserves sociales consécutives aux opérations de fusions	- 2.900
- Autres variations – Reprise Impôts Différés Epargne Logement	- 266
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.2004	423.726

b) Présentation selon les Normes de Consolidation Internationales hors gain et pertes latents

CAPITAL AU 31.12.2004	146.694
-Variation de capital	2.699
CAPITAL AU 30.06.2005	149.393
- Primes liées au capital au 31.12.2004	205.696
- Variation de la prime d'émission	0
- Variation de la prime de fusion	0
PRIMES LIEES AU CAPITAL AU 30.06.2005	205.696
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.2004	439.190
- Résultat consolidé au 31.12.2004	67.440
- Intérêts aux parts sociales versés par CR	- 3.827
- Dividendes aux CCI et CCA	- 8.396
- Variations des réserves (Actualisation provisions crédits – 4.347 et apport TP rendement + 64)	- 4.283
- Autres variations – Précompte Mobilier	0
RESERVES CONSOLIDEES AU 30.06.2005	490.124

Note 3.2
Impact du passage aux normes IAS/IFRS
sur les capitaux propres part du groupe (en milliers d'euros)

	Capitaux propres part du groupe au 01/01/2004 (1)	Résultat net part du groupe 2004 (1)	Variation de réserves 2004 (1)	Capitaux propres part du groupe au 31/12/2004 (1)	Capitaux propres part du groupe au 01/01/2005 (2)
Normes françaises	724 636	48 009	3 471	776 116	775 300
Impact sur capitaux propres non recyclables	14 749			14 749	18 267
FRBG et autres provisions non reconnues (IAS 30, 37 et 39)	6 516			6 516	6 516
Badwills et goodwills (IFRS 3)					
Réévaluation des titres : classification en titres de transaction, dépréciation durable (IAS 39)					1 858
Réévaluation des dérivés (IAS 39)					
Micro couverture de juste valeur (IAS 39)					
Impôts différés (IAS 12)					
Subventions					
Autres	8 233			8 233	9 893
Impact sur capitaux propres variables					178 469
Titres disponibles à la vente (IAS 39)					178 469
Micro couverture de flux de trésorerie (IAS 39)					
Macro couverture de flux de trésorerie (IAS 39)					
Impact sur capitaux propres amortissables					
Commissions (IAS 18)					
Provisions sur risque de crédit - actualisation (IAS 39)					
Quote-part des impacts IAS/IFRS des sociétés mises en équivalence					
Impact IAS/IFRS	14 749			14 749	196 736
Normes IAS/IFRS	739 385	48 009	3 471	790 865	972 036

(1) hors normes 32/39

(2) y compris normes 32/39

NOTE 4

INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2005
(en milliers d'euros)

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITE	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 - Banque de Proximité 1.1 En France	63.186	46.414		8.698	118.298
2 - Gestion pour compte propre et divers			13.948		13.948
TOTAUX	63.186	46.414	13.948	8.698	132.246

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2004
(en milliers d'euros)

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITE	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 - Banque de Proximité 1.1 En France	75.097	43.582		7.976	126.655
2 - Gestion pour compte propre et divers			2.815		2.815
TOTAUX	75.097	43.582	2.815	7.976	129.470

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2004
(en milliers d'euros)

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITE	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 - Banque de Proximité 1.1 En France	141.432	86.780		17.305	245.517
2 - Gestion pour compte propre et divers			18.179		18.179
TOTAUX	141.432	86.780	18.179	17.305	263.696

Note 5
Impact du passage aux normes IAS/IFRS sur les résultats consolidés (en milliers d'euros)

	Normes Françaises 31/12/2004	Reclass. IFRS hors 32/39	Impacts IFRS hors 32/39	Normes IFRS 31/12/2004 hors 32/39
Produit net bancaire	263 074		622	263 696
Charges générales d'exploitation	135 459	6 519	6 519	141 978
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	8 947			8 947
Résultat brut d'exploitation	118 668	-6 519	-5 897	112.771
Coût du risque	9 926			9 926
Résultat d'exploitation	108 742	-6 519	-5 897	102.845
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence				
Résultat net sur actif immobilisé	-334		-622	-956
Variation de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat (courant) avant impôt	108 408	-6 519	-6.519	101.889
Résultat exceptionnel	-6 519	6 519	6 519	
Impôt sur les bénéfices	-33 891	344	344	-33.547
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition				
Dotation / Reprise du FRBG				
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net	67 998	344	344	68.342
Intérêts minoritaires				
Résultat net part du groupe	67 998	344	344	68 342

NOTE 6
INVESTISSEMENTS, DESINVESTISSEMENTS, OPERATIONS DE FINANCEMENT

En complément aux états financiers définis pour les établissements de crédit par le règlement CRB 91.03, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou présente et commente ci-après les flux de trésorerie relatifs aux opérations de structure financière (hors opérations courantes et de change) les plus significatives du 1^{er} semestre 2005 et de l'exercice 2004. Ces éléments reflètent la mise en œuvre de la politique du groupe en matière de gestion financière, présentée dans l'annexe au rapport de gestion.

	1 ^{er} semestre 2005	Exercice 2004
➤ Actifs financiers et participations :		
✓ Acquisition de titres et avances :	10.462 K€	7.249 K€
<i>Opérations sur titres</i>		
○ <i>Souscription Sacam Progica</i>		153 K€
○ <i>Forinter</i>		254 K€
○ <i>SAS La Boétie</i>		3.411 K€
○ <i>Sofipar Pannier 7 K</i>		110 K€
○ <i>TLJ</i>		69 K€
○ <i>SA Sergies</i>		95 K€
<i>Avances versées</i>		
○ <i>SAS La Boétie</i>	10.208 K€	3.393 K€
○ <i>Cédicam</i>		18 K€
○ <i>SP Gas</i>		
✓ Remboursement de titres et avances :	641 K€	10.914 K€
<i>Opérations sur titres</i>		
○ <i>IDPC</i>	287 K€	
○ <i>Crédit Agricole Transaction</i>	3 K€	
○ <i>Touraine Poitou Affaires</i>	1 K€	
○ <i>Sacam Plein Champs</i>	44 K€	
○ <i>Gicab Investissements</i>		15 K€
<i>Avances remboursées</i>		
○ <i>Eurial</i>	305 K€	
○ <i>Tamaya</i>	1 K€	
○ <i>Crédit Agricole Transaction</i>		10.899 K€
➤ Immobilisations corporelles et incorporelles :		
✓ Acquisition d'immobilisations :	7.019 K€	9.892 K€
<i>Dont opérations sur éléments immobilisés suivants :</i>		
○ <i>Constructions</i>		
○ <i>Agencements</i>		
○ <i>Matériel</i>		
✓ Cession d'immobilisation :	3.810 K€	4.112 K€
<i>Dont opérations sur éléments immobilisés suivants :</i>		
○ <i>Constructions</i>		
○ <i>Agencements</i>		
○ <i>Matériel</i>		
➤ Opérations sur capitaux propres :		
✓ Paiement de dividendes :	12.223 K€	11.614 K€
<i>Le dividende versé représente :</i>		
○ <i>Des Intérêts aux Parts Sociales</i>		
○ <i>Le dividende des CCI et CCA</i>		
➤ Financement long terme : Néant		

20.1.3 Information financière consolidée au 30/06/2005 avec données comparatives à normes constantes

Ce jeu de comptes est donné à titre informative et n'a pas fait l'objet de travaux des commissaires aux comptes

BILAN CONSOLIDE de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Touraine Poitou de ses Caisses Locales et filiale (en milliers d'Euros) - Au 30 Juin 2005

	ACTIF	06 - 2005	12 - 2004 Complet	12 - 2004 Hors 32 et 39
A1	Caisse, Banques centrales et CCP	67.471	71.727	71.727
A2	Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Notes 2.1, 2.2	59	0	
A3	Instruments dérivés de couverture	40.471	33.682	
A4	Actifs financiers disponibles à la vente – Note 4.1	804.200	755.819	
A5	Prêts et créances sur les établissements de crédit – Note 5.1	236.692	260.830	260.830
A6	Prêts et créances sur la clientèle – Notes 6.1, 6.2	5.114.085	4.844.960	4.850.019
AA	Portefeuille titres- Note 4.2			703.764
A7	Ecart réévaluation des portefeuilles couvert en taux	- 40.502	- 33.651	
A8	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	137.092	125.836	
A9	Actifs d'impôts courants			
A10	Actifs d'impôts différés	15.977	17.325	26.470
A11	Comptes de régularisation et actifs divers	120.900	104.449	104.480
A12	Actifs non courants destinés à être cédés			
A13	Participations dans les entreprises mises en équivalence			
A14	Immeubles de placement	220	220	220
A15	Immobilisations corporelles – Note 16.1	47.533	47.344	47.344
A16	Immobilisations incorporelles – Note 16.1	698	892	892
A17	Ecart d'acquisition			
	TOTAL ACTIF	6.544.896	6.229.433	6.065.746

Pour plus de détails sur les postes de l'actif, le lecteur est invité notamment à se reporter ci-après aux notes 2 à 16 des annexes aux comptes consolidés 2005 (page 244 à page 249 du présent prospectus).

	PASSIF	06 - 2005	12 - 2004 Complet	12 - 2004 Hors 32 et 39
P1	Banques centrales et CCP			
P2	Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
P3	Instruments dérivés de couverture			
P4	Dettes envers les établissements de crédit – Note 20.1	3.992.620	3.635.838	3.635.838
P5	Dettes envers la clientèle – Notes 20.1, 20.2	1.292.807	1.355.906	1.355.906
P6	Dettes représentées par un titre – Note 22.1	9.164	8.053	8.053
P7	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
P8	Passifs d'impôts courants	20.506	452	452
P9	Passifs d'impôts différés	3.425	5.669	5.669
P10	Comptes de régularisation et passifs divers	97.754	130.408	130.408
P11	Dettes liées aux actifs courants destinés à être cédés			
P12	Provisions techniques contrats d'assurance			
P13	Provisions pour risques et charges – Note 26.1	25.052	25.557	42.139
P14	Dettes subordonnées – Note 22.1	28.260	28.072	28.072
P15	Capitaux propres part du groupe	1.075.306	1.039.476	859.207
P17	Capital et réserves liées	355.089	352.390	352.390
P18	Réserves consolidées	490.124	434.821	438.475
P19	Gains ou pertes latentes ou différés	198.730	184.825	0
P20	Résultat de l'exercice	31.363	67.440	68.342
P21	Intérêts minoritaires	2	2	2
TOTAL PASSIF		6.544.896	6.229.433	6.065.746

Pour plus de détails sur les postes du passif, le lecteur est invité notamment à se reporter ci-après aux notes 20 à 26 des annexes aux comptes consolidés 2005 (page 250 à page 252 du présent prospectus) .

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Touraine Poitou de
ses Caisses Locales et filiale
Au 30 Juin 2005
(en milliers d'€uros)**

		06 - 2005	06 – 2004 Complet	06 – 2004 Hors 32 et 39	12 – 2004 Complet	12 – 2004 Hors 32 et 39
R1	+ Intérêts et produits assimilés – Notes 29.1, 29.2	141.157	137.895	137.895	277.295	276.865
R2	- Intérêts et charges assimilés– Notes 29.1, 29.2	- 77.971	- 73.652	- 73.652	- 148.405	- 148.360
R3	+ Commissions (produits) – Notes 30.1, 30.2	52.315	49.872	49.872	100.805	100.805
R4	- Commissions (charges) – Notes 30.1, 30.2	- 5.901	- 5.655	- 5.655	- 12.258	- 12.258
R5	+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat – Note 31	68	112	112	302	
R6	+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente – Note 32	13.880	11.755	12.924	26.599	
RA	Résultat sur opérations financières					29.339
RB	Marge brute des sociétés d'assurance					
R7	+ Produits des autres activités	9.268	8.580	8.580	18.674	18.674
R8	- Charges des autres activités	- 570	- 604	- 604	- 1.369	- 1.369
R9	PRODUIT NET BANCAIRE	132.246	128.303	129.472	261.643	263.696
R10	- Charges générales d'exploitation	- 73.618	- 70.319	- 70.320	- 141.978	- 141.978
R11	- Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	- 4.315	- 4.308	- 4.308	- 8.947	- 8.947
R12	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	54.313	53.676	54.844	110.718	112.771
R13	- Coût du risque – Notes 35.1, 35.2	- 4.583	- 8.123	- 8.123	- 9.926	- 9.926
R14	RESULTAT D'EXPLOITATION	49.730	45.553	46.721	100.792	102.845
R15	+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					
R16	+/- Gains ou pertes nets sur les autres actifs – Notes 36.1, 36.2	- 12	- 92	- 92	- 334	- 956
R17	- variations de valeur des écarts d'acquisition					
R18	RESULTAT AVANT IMPOT	49.718	45.461	46.630	100.458	101.889
R19	Impôt sur les bénéfices	- 18.355	- 15.522	- 15.945	- 33.018	- 33.547
R20	+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession					
R21	RESULTAT NET	31.363	29.939	30.685	67.440	68.342
R22	Intérêts minoritaires					
R23	RESULTAT NET PAR DU GROUPE	31.363	29.939	30.685	67.440	68.342
RESULTAT NET		31.363	29.939	30.685	67.440	68.342

Pour plus de détails sur les postes du compte de résultat, le lecteur est invité notamment à se reporter ci-après aux notes 29 à 36 des annexes aux comptes consolidés 2005 (page 254 à page 260 du présent prospectus).

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2005 est identique à celui du 31 décembre 2004. Il comprend une entité consolidante composée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et des 59 Caisses Locales qui lui sont rattachées, ainsi que la filiale ci dessous :

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 30.06.2005	% de contrôle		% d'intérêt	
			30.06.2005	31.12.2004	30.06.2005	31.12.2004
Touraine Poitou Rendement	France	Intégration Globale	100 %	100 %	100 %	100 %

Liste des participations Non consolidées

Désignation	Forme Juridique	% dans le capital
TOUFFENET CARNOT	SCI	99,99
SACAM PROGICA	SAS	2,10
CEDICAM	GIE	1,16
SACAM MACHINISME	SAS	2,89
SAS RUE DE LA BOETIE	SAS	2,27
SEGUR	SAS	2,26
MIROMESNIL	SAS	2,26
RADIAN	SA	1,79
COURCELLES	SNC	2,25
SACAM DEVELOPPEMENT	SAS	2,47
SACAM	SA	2,81
SACAM PARTICIPATIONS	SAS	1,89
SACAM ASSURANCE CAUTION	SAS	5,04
VAUBAN FINANCES	SA	2,86
ATTICA	GIE	1,64
CA TITRES	SNC	1,75
CREATION CROISSANCE CENTRE	SAS	8,58
GICAB EQUIPEMENTS	SARL	25,00
FDER SOFIPAR AZ 86 VIENNE	SP	99,00
POITOU CHARENTES EXPANSION	SA	0,84
SOFIPAR PANNIER 7 K	SP	10,00
VIENNE RURALE	SARL	12,50
SAFER POITOU CHARENTES	SA	5,73
G-START	SNC	2,25
SAFER DU CENTRE	SA	5,84
COSTEL	SA	0,03
TOURAIN POINT AFFAIRES	SARL	0,00
PACT INDRE ET LOIRE	ASSO	0,00
INOVAL	SA	2,41
TAMAYA	SARL	17,61
SEMIVIT	SAEM	1,53
VINCI	SEM	0,05
SEMEVAL	SEM	0,20
FICOSIL	SCI	2,06
CENTRE LOIRE	SAS	26,60
CONSEIL VOYAGES TOURS	SARL	100,00
SALVA	SA	11,39
EDWARDS HOLDING	SA	100,00
PARTENAIRES	FCPR	3,48
SACAM SANTEFFI	SAS	2,11
TLJ	SAS	1,29
SACAM PLEIN CHAMP	SAS	2,23
SACAM FIRECA	SAS	2,17
CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT	SA	1,18
SERGIES	SEM	4,00
CAM	SCI	2,50

Commentaires des postes de l'actif du bilan et présentation des notes annexes afférentes.

Poste A1 : Caisse, banques centrales, CCP. - Ce poste comprend principalement la caisse et les avoirs auprès des banques centrales, de l'institut d'émission et de l'office des chèques postaux.

Poste A2 : Actifs financiers à la juste valeur par résultat. - Ce poste enregistre l'ensemble des actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sur option tels que définis au paragraphe 9 de la norme IAS 39. La juste valeur positive des instruments dérivés tels que définis au paragraphe 9 de la norme IAS 39 qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture est également incluse dans ce poste.

Note 2.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En K EUR	30.06.2005	31.12.2004 Complet	31.12.2004 Hors 32-39
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	59		
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option			
Juste valeur au bilan	59	0	

Note 2.2. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

En K euros	30.06.2005	31.12.2004 Complet	31.12.2004 Hors 32-39
Créances sur les établissements de crédit			
Créances sur la clientèle			
Valeurs reçues en pension			
Titres reçus en pension livrée			
Titres détenus à des fins de transaction	59		
- Effets publics et valeurs assimilées			
- Obligations et autres titres à revenu fixe	59		
- Actions et autres titres à revenu variable			
Instruments dérivés			
Juste valeur au bilan	59	0	

Poste A3 : Instruments dérivés de couverture. - Ce poste comprend la juste valeur positive des instruments qualifiés d'instruments de couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

Poste A4 : Actifs financiers disponibles à la vente. - Ce poste regroupe l'ensemble des actifs financiers disponibles à la vente tels qu'ils sont définis au paragraphe 9 de la norme IAS 39.

4.1. Ventilation des actifs disponibles à la vente

En K EUR	30.06.2005	31.12.2004 Complet	31.12.2004 Hors 32-39
Titres évalués à la Juste Valeur	801 377	412 863	
- Effets publics et valeurs assimilées			
- Obligations et autres titres à revenu fixe	302 769		
- Actions et autres titres à revenu variable	498 608	412 863	
Autres titres évalués au coût			
Total des titres disponibles à la vente	801 377	753 017	
Total des créances disponibles à la vente	2 823	2 802	
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente *	804 200	755 819	

* dont 6.760 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

Détail des participations non consolidées :

En K EUR	30.06.2005		31.12.2004 complet	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
SAS Rue La Boétie	390 243	2,27 %	386 903	2,27 %
Autres	53 155		41 147	
Valeur nette au bilan	443 398		428.050	

Poste A5 : Prêts et créances sur les établissements de crédit. - Ce poste recouvre :

- l'ensemble des prêts et des créances tels que définis au paragraphe 9 de la norme IAS 39 détenus au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit,
- les créances subordonnées sur des établissements de crédit.

Note 5.1. Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit

En Keuros	30.06.2005	31.12.2004 complet	31.12.2004 Hors 32-39
Etablissements de crédit			
Comptes et prêts	59	10 305	10 305
Valeurs reçues en pension			
Titres reçus en pension livrée			
Prêts subordonnés			
Titres non cotés sur un marché actif			
Autres prêts et créances			
Total en principal	59	10 305	10 305
Créances rattachées	1 237	77	77
Provisions			
Valeur nette	1 296	10 382	10 382
Opérations internes au Crédit Agricole			
Comptes ordinaires	4 312	8 614	8 614
Comptes et avances à terme	133 503	142 837	142 837
Prêts subordonnés	95 600	95 600	95 600
Titres non cotés sur un marché actif			
Total en principal	233 415	247 051	247 051
Créances rattachées	1 981	3 397	3 397
Provisions			
Valeur nette	235 396	250 448	250 448
Valeur nette au bilan	236 692	260 830	260 830

N.B. L'information sur les créances rattachées est globalisée sur une ligne spécifique du tableau. L'essentiel des opérations est réalisé avec des contreparties résidant en France métropolitaine.

Poste A6 : Prêts et créances sur la clientèle. - Ce poste comprend :

- l'ensemble des prêts et des créances tels que définis au paragraphe 9 de la norme IAS 39 détenus sur des agents économiques autres que les établissements de crédit,
- ce poste comprend également la juste valeur des opérations micro couvertes en juste valeur.

6.1. Ventilation des prêts et créances sur la clientèle

En K euros	30.06.2005
Créances commerciales	27 371
Autres concours à la clientèle	5 108 211
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	
Titres non cotés sur un marché actif	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Avances en comptes courants d'associés	
Comptes ordinaires débiteurs	92 422
Total en principal	5 228 004
Créances rattachées	9 250
Provisions	- 123 169
Valeurs nettes au bilan	5 114 085
Crédit-bail immobilier	
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	
Total en principal	
Créances rattachées	
Provisions	
Valeurs nettes au bilan	
Total	0

6.2. Prêts et créances sur la clientèle par agent économique

En KEUR	30.06.2005					Total
	Encours sains	Encours douteux	provisions / encours douteux	Encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	
Particuliers	2 204 347	25 185	14 661	22 547	14 251	2 323 167
Agriculteurs	703 577	11 078	7 262	12 985	9 159	711 219
Autres professionnels	733 653	15 821	10 841	19 608	12 891	745 350
Sociétés financières	4 535					4 535
Entreprises	840 532	20 812	12 448	21 769	18 343	852 322
Collectivités publiques	456 996			10	10	456 996
Autres agents économiques	11 178	363	328	64	31	11 246
Total en principal	5 054 818	73 259	45 540	76 983	54 685	5 104 835
Créances rattachées						48 778
provisions sur créances rattachées & provisions collectives						-39 528
Valeurs nettes au bilan						5 114 085

L'essentiel des opérations est réalisé avec des contreparties résidant en France métropolitaine.

Poste AA : Portefeuille Titres. - Tableau établi pour renseigner globalement le portefeuille titres de la colonne 31/12/2004 Hors 32-39.

4.2. Portefeuille titres

	31.12.2004 Hors 32-39					
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation et parts dans les entreprises liées	Autres titres détenus à LT	Total
En K Euros						
Valeurs nettes au Bilan	135 837	7 583	301 612	256 171	2 561	703 764

Poste A8 : Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. - Ce poste comprend les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance tels que définis au paragraphe 9 de la norme IAS 39.

Poste A10 : Actifs d'impôts différés. - Ce poste comprend les actifs d'impôts différés tels que définis aux paragraphes 5 et 12 de la norme IAS 12. Voir notes annexes 10 et 23 relatives au compte de résultat.

Poste A11 : Comptes de régularisation et actifs divers. - Ce poste enregistre :
 - les comptes de régularisation comme les comptes de règlement et d'encaissement des titres,
 - les actifs divers peuvent comprendre les dépôts de garantie.

Poste A14 : Immeubles de placement. - Ce poste comprend les immeubles de placement tels que définis au paragraphe 5 de la norme IAS 40, et notamment les biens immobiliers acquis en vue de la location simple telle que définie aux paragraphes 4 à 6 de la norme IAS 17. Il comprend aussi les immeubles vacants détenus en vue d'être loués dans le cadre d'un contrat de location simple.

Poste A15 : Immobilisations corporelles. - Ce poste comprend les immobilisations corporelles d'exploitation telles qu'elles sont définies au paragraphe 6 de la norme IAS 16 et les biens mobiliers acquis en vue de la location simple telle que définie au paragraphe 4 de la norme IAS 17. Il comprend aussi les biens mobiliers précédemment loués dans le cadre d'un contrat de location financement.

Poste A16 : Immobilisations incorporelles. - Ce poste comprend les immobilisations incorporelles telles que définies au paragraphe 8 de la norme IAS 38.

Note 16.1 : Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

En KEUR	Solde 31.12.2004	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises (2))	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30.06.2005
Immobilisations corporelles							
Immobilisations corporelles d'exploitation	47 344		1 307	-1 118			47 533
Valeur brute	137 170		5 424	-2 210			140 384
Amortissements & Provisions	-89 826		-4 117	1 092			-92 851
Biens mobiliers donnés en location simple & de placement							
Valeur brute							
Créances rattachées (1)							
Amortissements & Provisions							
Valeur nette au bilan	47 344		1 307	-1 118			47 533
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	6 014		5	-10			6 009
Amortissements & Provisions	-5 122		-199	10			-5 311
Valeur nette au bilan	892		-194	0			698

Note 18 : Provisions inscrites en diminution de l'actif

En K EUR	31.12.2004 Complet	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvement s	30.06.2005
Sur créances interbancaire								
- dont risque pays								
Sur créances clientèle	122 625		27 919	-17 146			6 355	139 753
- dont risque pays								
- dont risque clientèle	122 625		27 919	-17 146			6 355	136 753
- dont risque sectoriel								
Sur opérations de crédit-bail								
Sur titres détenus jusqu'à l'échéance								
Sur autres actifs			294					294
Total des provisions sur l'actif	122 625		28 213	-17 146			6 355	140 047

Commentaires des postes du passif du bilan et présentation des notes annexes afférentes.

Poste P4 : Dettes envers les établissements de crédit. - Ce poste recouvre les passifs financiers, tels que définis au paragraphe 8 de la norme IAS 39, au titre d'opérations bancaires à l'égard d'établissements de crédit, à l'exception des dettes représentées par un titre définies au poste 6 et des dettes subordonnées qui figurent au poste 14 du passif.

Ce poste comprend également la juste valeur des opérations micro-couvertes en juste valeur.

Note 20.1. Décomposition des dettes envers les établissements de crédit

En KEUR	30.06.2005	31.12.2004 complet	31.12.2004 Hors 32-39
Établissements de crédit			
Comptes et emprunts	2 938	16 782	16 782
Valeurs données en pension			
Titres donnés en pension livrée			
Total en principal	2 938	16 782	16 782
Dettes rattachées	1	26	26
Valeur au bilan	2 939	16 808	16 808
Opérations internes au Crédit Agricole			
Comptes ordinaires créditeurs	102 590	197 129	197 129
Comptes et avances à terme	3 880 219	3 417 948	3 417 948
Total en principal	3 982 809	3 615 077	3 615 077
Dettes rattachées	6 872	3 953	3 953
Valeur au bilan	3 989 681	3 619 030	3 619 030
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	3 992 620	3 635 838	3 635 838

Poste P5 : Dettes envers la clientèle. - Ce poste recouvre les passifs financiers, tels que définis au paragraphe 8 de la norme IAS 39, à l'égard des agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception des dettes représentées par un titre définies au poste 6 et des dettes subordonnées qui figurent au poste 14 du passif.

Note 21.1. Détail des dettes envers la clientèle

En K EUR	30.06.2005	31.12.2004 complet	31.12.2004 Hors 32-39
Comptes ordinaires créditeurs	1 252 245	1 314 472	1 314 472
Comptes d'épargne à régime spécial	25 206	20 996	20 996
Autres dettes envers la clientèle	15 146	20 209	20 209
Titres donnés en pension livrée			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe			
Dettes nées d'opérations de réassurance			
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques			
Avances en comptes courants d'actionnaires			
Total en principal	1 292 597	1 355 677	1 355 677
Dettes rattachées	210	229	229
Valeur au bilan	1 292 807	1 355 906	1 355 906

Note 21.2. Ventilation par agent économique

En K EUR	30.06.2005	31.12.2004 complet	31.12.2004 Hors 32-39
Particuliers	796 893	803 309	803 309
Agriculteurs	105 279	146 807	146 807
Autres professionnels	161 416	166 320	166 320
Sociétés financières	844	510	510
Entreprises	170 196	184 934	184 934
Collectivités publiques	864	1 844	1 844
Autres agents économiques	57 105	51 953	51 953
Total en principal	1 292 597	1 355 677	1 355 677
Dettes rattachées	210	229	229
Valeur au bilan	1 292 807	1 355 906	1 355 906

L'essentiel des opérations est réalisé avec des contreparties résidant en France métropolitaine.

Poste P6 : Dettes représentées par un titre. - Ce poste comprend les dettes représentées par des titres, à l'exception des titres subordonnés qui sont inscrits au poste 14 du passif.

Note 22.1. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

En K EUR	30.06.2005	31.12.2004 complet	31.12.2004 Hors 32-39
Dettes représentées par un titre			
Bons de caisse	110	245	245
Titres du marché interbancaire			
Titres de créances négociables :			
. Émis en France	9 035	7 801	7 801
. Émis à l'étranger			
Emprunts obligataires			
Autres dettes représentées par un titre			
Total en principal	9 145	8 046	8 046
Dettes rattachées	19	7	7
Total	9 164	8 053	8 053
Dettes subordonnées			
Dettes subordonnées à durée déterminée	27 467	27 467	27 467
Dettes subordonnées à durée indéterminée			
Dépôt de garantie à caractère mutuel	2	2	2
Titres et emprunts participatifs			
Total en principal	27 469	27 469	27 469
Dettes rattachées	791	603	603
Total	28 260	28 072	28 072
Valeur au bilan	37 424	36 125	36 125

Poste P8 : Passifs d'impôts courants. - Ce poste comprend les passifs d'impôts courants tels que définis au paragraphe 12 de la norme IAS 12.

Poste P9 : Passifs d'impôts différés. - Ce poste comprend les passifs d'impôts différés tels que définis au paragraphe 5 et 12 de la norme IAS 12. Voir notes annexes 10 et 23 relatives au compte de résultat.

Poste P10 : Comptes de régularisation et passifs divers. - Ce poste enregistre les dettes à l'égard des tiers, dont les salariés qui ne figurent pas dans les autres postes du passif.

Poste P13 : Provisions pour risques et charges. - Ce poste recouvre les provisions répondant aux dispositions de la norme IAS 37 et de la norme IAS 19 au titre des avantages du personnel.

Note 26.1 : Provisions pour risques et charges

En K EUR	31.12.2004 complet	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	30.06.2005
Provisions pour risques sur les produits épargne logement	12 356		2 336		-1 069		13 623
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	15						15
Provisions pour risque opérationnel	6 260		299	-299			6 260
Provisions pour engagements sociaux	1 342						1 342
Provisions pour litiges et garanties de passif	4 359		1 911	-23	-4 220		2 027
Provisions pour risques fiscaux							
Provisions pour impôts							
Provisions sur participations	718						718
Provisions pour restructurations							
Coûts de mise en œuvre des synergies							
Autres provisions pour risques et charges	2		1 570				1 572
Provisions pour risques et charges	25 052		6 116	-322	-5 289		25 557

Poste P14 : Dettes subordonnées.- Ce poste comprend les comptes bloqués des caisses locales.

Poste P15 : Capitaux propres part du groupe. - Ce poste est un sous total des postes 17 à 20.

Poste P17 : Capital et réserves liées. - Ce poste correspond à la valeur des actions, parts sociales et autres titres composant le capital social, ainsi qu'aux sommes qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilées. Il comprend également les primes liées au capital souscrit, notamment les primes d'émission, d'apport, de fusion, de scission ou de conversion d'obligations en actions. Les actions propres portées en diminution des capitaux propres sont portées dans ce poste.

Poste P18 : Réserves consolidées. - Ce poste comprend notamment les réserves consolidées, dont l'incidence des changements de méthode comptable. Ce poste ne contient que la part du groupe.

Poste P19 : Gains ou pertes latents ou différés - Ce poste comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan recyclables dans le résultat, et notamment :

- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39,

- la réévaluation éventuelle des immobilisations corporelles conformément aux dispositions de la norme IAS 16.

Poste P20 : Résultat de l'exercice. - Ce poste enregistre le bénéfice ou la perte consolidé(e) de l'exercice. Il ne contient que la part du groupe, la part des minoritaires étant inscrite au poste 21.

Poste P21 : Intérêts minoritaires. - Ce poste comprend les intérêts des associés minoritaires dans les capitaux propres des entités consolidées.

Présentation des notes annexes de résultat en comparatif référentiel complet sur l'année 2004.

Poste R1 : Intérêts et produits assimilés. - Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts calculées conformément aux dispositions des normes IAS 18 et 39.

Figurent notamment à ce poste les éléments suivants :

- les intérêts courus et échus des actifs financiers à la Juste Valeur par résultat ;
- les intérêts courus et échus des titres à revenu fixe comptabilisés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente qu'ils fassent ou non l'objet d'une couverture en juste valeur ;
- les intérêts courus et échus des prêts et créances sur les établissements de crédit à taux variable ou à taux fixe, que ces derniers fassent ou non l'objet d'une couverture en juste valeur ;
- les intérêts courus et échus des prêts et créances sur la clientèle à taux variable ou à taux fixe, que ces derniers fassent ou non l'objet d'une couverture en juste valeur ;
- les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des intérêts non recouverts sur prêts et créances ;
- les pertes sur intérêts non recouvrables des prêts et créances ;
- les intérêts courus et échus des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ainsi que l'étalement de la prime ou de la décote sur la durée de vie résiduelle des titres à revenu fixe compris dans cette catégorie ou dans les actifs financiers disponibles à la vente lorsque le prix d'acquisition de ces titres est inférieur ou supérieur à leur prix de remboursement ;
- les intérêts courus et échus des instruments de couverture de juste valeur des actifs à taux fixe figurant dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente, dans les prêts et créances sur les établissements de crédit ou sur la clientèle ;
- les intérêts courus et échus des instruments de couverture de flux de trésorerie des actifs à taux variable figurant dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente, dans les prêts et créances sur les établissements de crédit ou sur la clientèle ;
- les montants recyclés des capitaux propres au compte de résultat des opérations de couverture de flux de trésorerie liées au taux d'intérêt ;
- les produits sur opérations de location financement ayant une nature d'intérêts ;
- enfin, ce poste comprend également la reprise dans le temps des décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client. La charge totale liée à ces décotes est, elle, constatée en coût du risque à la date de restructuration.

Poste R2 : Intérêts et charges assimilées. - Ce poste comprend les intérêts et charges assimilées, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts calculées conformément aux dispositions de la norme IAS 18.

Figurent notamment à ce poste les éléments suivants :

- les intérêts courus et échus des passifs financiers à la Juste Valeur par résultat,
- les intérêts courus et échus des dettes envers les établissements de crédit à taux variable ou à taux fixe, que ces dernières fassent ou non l'objet d'une couverture en juste valeur ;
- les intérêts courus et échus des dettes envers la clientèle à taux variable ou à taux fixe, que ces dernières fassent ou non l'objet d'une couverture en juste valeur ;
- les intérêts courus et échus sur dettes représentées par un titre, que ces dernières fassent ou non l'objet d'une couverture en juste valeur ;

- les intérêts courus et échus sur dettes subordonnées, que ces dernières fassent ou non l'objet d'une couverture en juste valeur ;
- les intérêts courus et échus des instruments de couverture de juste valeur des passifs financiers à taux fixe figurant dans les dettes envers les établissements de crédit ou envers la clientèle, les dettes représentées par un titre ou les dettes subordonnées ;
- les intérêts courus et échus des instruments de couverture de flux de trésorerie des passifs financiers à taux variable figurant dans les dettes envers les établissements de crédit ou envers la clientèle, les dettes représentées par un titre ou les dettes subordonnées ;
- les montants recyclés des capitaux propres au compte de résultat des opérations de couverture de flux de trésorerie liées au taux d'intérêt ;
- les charges sur opérations de location financement ayant une nature d'intérêts ;
- les décotes sur les prêts et les créances à des conditions hors marché.

Note 29.1 : PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

En K€	30.06.2005	30.06.2004 complet	31.12.2004 complet
Sur opérations avec les établissements de crédit	411	390	790
Sur opérations internes au Crédit Agricole	9 844	8 070	15 279
Sur opérations avec la clientèle	108 271	107 152	215 707
Intérêts courus et échus sur actifs financiers à la Juste Valeur par résultat			
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	200	336	505
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 449	2 532	5 510
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	16 794	17 440	35 263
Produits de cessions ou de ruptures des instruments de couverture de flux de trésorerie			
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et produits assimilés	2 188	1 975	4 241
Produits d'intérêts	141 157	137 895	277 295
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 20	- 1	- 47
Sur opérations internes au Crédit Agricole	- 66 506	- 62 251	- 125 090
Sur opérations avec la clientèle	- 443	- 364	- 757
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	- 280	- 223	- 477
Actifs financiers disponibles à la vente	- 47	- 44	- 135
Intérêts courus et échus sur passifs financiers à la Juste Valeur par résultat			
Sur dettes représentées par un titre	- 125	- 93	- 204
Sur dettes subordonnées	- 813	- 830	- 1 666
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 9 737	- 9 846	- 20 029
Pertes sur cessions ou ruptures des instruments de couverture de flux de trésorerie			
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et charges assimilées			
Charges d'intérêts	- 77 971	- 73 652	- 148 405

Poste R3 : Commissions (produits). - Ce poste recouvre l'ensemble des produits rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt qui figurent au poste 1 « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Poste R4 : Commissions (charges). - Ce poste recouvre l'ensemble des charges découlant du recours aux services de tiers, à l'exception de celles ayant une nature d'intérêt qui figurent au poste 2 « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat.

Note 30.1 : COMMISSIONS NETTES

En K€	30.06.2005			30.06.2004 complet			31.12.2004 complet		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	214	-60	154	126	-105	21	270	-140	130
Sur opérations internes au Crédit Agricole	7 259	-1 818	5 441	6 661	-1 791	4 870	13 378	-3 883	9 495
Sur opérations avec la clientèle	15 722		15 722	15 518	-14	15 504	30 511	-33	30 478
Sur opérations sur titres									
Sur opérations de change	287	-2	285	296	-2	294	606	-5	601
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	1 158	-506	652	1 027	-392	635	2 705	-938	1 767
Prestations de services bancaires et financiers dont :									
* Produits nets de gestion d'OPCVM	1 472	-6	1 466	1 175	-2	1 173	2 565	-10	2 555
* Produits nets sur moyens de paiement	13 061	-3 474	9 587	12 897	-3 309	9 588	26 227	-7 167	19 060
* Assurance	4 885		4 885				8 911		8 911
* Autres	8 257	-35	8 222	12 172	-40	12 132	15 632	-82	15 550
Produits nets des commissions	52 315	-5 901	46 414	49 872	-5 655	44 217	100 805	-12 258	88 547

Poste R5 : Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat. Pour les instruments financiers à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur « pied de coupon » des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat (y compris les instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie) ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat (y compris les instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie).

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Note 31 : GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

En K€	30.06.2005	30.06.2004 complet	31.12.2004 complet
- Dividendes reçus			
- Variation de Juste Valeur PDC (2) des actifs / passifs financiers (1) à la Juste Valeur par résultat	18	22	47
- Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs / passifs financiers (1) à la Juste Valeur par résultat	-25	20	128
- Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	75	70	127
- Couverture de Juste Valeur :			
- Variation de Juste Valeur PDC (2) de l'élément couvert			3 790
- Variation de Juste Valeur PDC (2) de l'instrument de couverture			-3 790
- Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie (3)			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	68	112	302

N.B. : les soultes de swaps en macro couverture de flux de trésorerie sont classées en inefficacité de couverture de flux de trésorerie.

Les soultes de swaps en macro couverture de Juste Valeur sont classées en Variation de Juste Valeur PDC de l'instrument de couverture de Juste Valeur.

Poste R6 : Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les soultes d'annulation des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39 (résultats de cession de titres non cotés ou provenant d'opérations de titrisations) ;
- les soultes d'annulation des instruments de couverture de juste valeur des prêts et créances lorsque l'élément couvert est cédé.

Note 32 : GAINS OU PERTES NETS SUR PORTEFEUILLE DISPONIBLE A LA VENTE

En K€	30.06.2005	30.06.2004 complet	31.12.2004 complet
Dividendes reçus	13 741	10 184	10 730
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	139	1 571	15 869
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)			
Résultat de cession ou de rupture des instruments de couverture de Juste Valeur des actifs financiers disponibles à la vente			
Résultat de cession ou de rupture des instruments de couverture de Juste Valeur des prêts et créances			
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Plus ou moins values de cession réalisées sur prêts et créances			
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	13 880	11 755	26 599

Seul un actif sur lequel pèse un risque de contrepartie pourra être déprécié durablement, le risque de taux sera toujours provisionné au titre d'une dépréciation temporaire.

A noter que compte tenu de l'état d'avancement des travaux du Groupe de place, la variation de valeur des titres à revenu fixe faisant l'objet d'une dépréciation durable est positionnée dans la note 35 « Coût du risque »

Poste R7 : Produits des autres activités. - Ce poste recouvre notamment :

- les produits des opérations de location financement autres que ceux portés dans la rubrique 1 du compte de résultat « Intérêts et produits assimilés » ;
- les produits sur opérations de promotion immobilière ;
- les produits (loyers, plus-values de cession ...) sur opérations de location simple ;
- les produits, les reprises de provisions en cas d'évaluation au coût, et les variations de valeur positives en cas d'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement ;
- les produits liés aux activités d'assurance, hors ceux portés dans les postes 1, 3, 5, 6 ou 13 ;
- les reprises nettes des provisions techniques des contrats d'assurance.

Sont exclus de ce poste les produits des autres activités ayant la nature de commissions qui doivent être inscrits au poste 3 du compte de résultat.

Poste R8 : Charges des autres activités - Ce poste comprend notamment :

- Les charges sur opérations de location financement autres que ceux portés dans la rubrique 2 du compte de résultat « Intérêts et charges assimilées » ;
- les charges sur opérations de promotion immobilière ;
- les charges (dotations aux amortissements, moins-values de cession ...) sur opérations de location simple ;
- les charges, les dotations aux amortissements en cas d'évaluation au coût, et les variations de valeur négatives en cas d'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement ;
- les charges liées aux activités d'assurance, hors celles portées dans les postes 2, 4, 5, 6 ou 13 ;
- les dotations nettes des provisions techniques des contrats d'assurance.

Sont exclus de ce poste les charges des autres activités ayant la nature de commissions, qui doivent être inscrites au poste 4 du compte de résultat.

Poste R10 : Charges générales d'exploitation. - Ce poste comprend notamment :

- Les frais de personnel, dont les salaires et traitements, la participation et l'intéressement des salariés, les charges sociales, les impôts et taxes afférents aux frais de personnel, les charges de l'exercice relatives aux engagements sociaux conformément aux dispositions des normes IAS 19 (y compris les effets de la désactualisation) et IFRS 2 ;
- les autres frais administratifs, dont les autres impôts et taxes et la rémunération des services extérieurs.

Poste R11 : Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles. - Ce poste recouvre les dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation afférentes aux immobilisations incorporelles et corporelles affectées à l'exploitation de l'établissement.

Poste R13 : Coût du risque. - Ce poste comprend, au titre du risque de contrepartie :

- les dotations et reprises de provision pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les créances restructurées ;
- les dotations et reprises de provisions sur toute nature d'engagements ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés ;
- les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ;
- ce poste comprend également les dotations et reprises de provisions pour dépréciation en capital des prêts et créances sur la clientèle ou sur les établissements de crédit, que ces reprises soient liées ou non aux effets de la désactualisation des provisions.

Note 35.1 : COUT DU RISQUE

En K€	30.062005	30.06.2004 complet	31.12.2004 complet
Dotations aux provisions	-37 885	-32 800	-49 312
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-34 671	-31 293	-45 148
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)			
Provisions engagements par signature			
Autres provisions pour risques et charges	-3 214	-1 507	-4 164
Reprises de provisions	37 712	28 337	50 038
Reprise des provisions pour dépréciation des prêts et créances	32 482	26 569	46 460
Reprise des provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)			
Reprise des provisions engagements par signature			
Reprises des autres provisions pour risques et charges	5 230	1 768	3 578
Variation des provisions	-173	-4 463	726
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenu fixe)			
Pertes pour risque de contrepartie des actifs détenus jusqu'à l'échéance			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-4 157	-3 498	-9 809
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-1 567	-1 193	-3 135
Décote sur les crédits restructurés			
Récupérations sur prêts et créances amorties	1 314	1 031	2 292
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes			
Coût du risque	-4 583	-8 123	-9 926

Poste R16 : Gains ou pertes nets sur autres actifs. - Ce poste comprend les gains ou pertes nets sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation de l'établissement, ainsi que sur les titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

Note 36.1 : GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

En K€	30.06.2005	30.06.2004 complet	31.12.2004 complet
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-12	-92	-334
Plus-values de cession	57	132	155
Moins-values de cession	-69	-224	-489
Titres de capitaux propres consolidés			
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Immobilisations financières			
Plus-values / Moins-values de cession			
Dotations / reprises de provision			
Gains ou pertes sur autres actifs	-12	-92	-334

Poste R19 : Impôt sur les bénéfices. - Ce poste correspond à la charge nette d'impôt exigible ou différé sur les bénéfices, à l'exception des montants portés au poste 20 « Résultat net des activités arrêtées ».

Poste R22 : Intérêts minoritaires. - Il s'agit de la part des intérêts minoritaires dans le bénéfice ou la perte consolidé(e) de l'exercice.

**Présentation des notes annexes de résultat en comparatif
avec le référentiel 2004 hors normes 32 et 39.**

Poste R1 : Intérêts et produits assimilés :

Note 29.2 : PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

En K€	30.06.2005	30.06.2004 Hors 32-39	31.12.2004 Hors 32-39
Sur opérations avec les établissements de crédit	411	390	790
Sur opérations internes au Crédit Agricole	9 844	8 070	15 279
Sur opérations avec la clientèle	108 271	107 152	215 277
Intérêts courus et échus sur actifs financiers à la Juste Valeur par résultat			
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	200	336	505
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 449	2 532	5 510
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	16 794	17 440	35 263
Produits de cessions ou de ruptures des instruments de couverture de flux de trésorerie			
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et produits assimilés	2 188	1 975	4 241
Produits d'intérêts	141 157	137 895	276 865
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 20	- 1	- 47
Sur opérations internes au Crédit Agricole	- 66 506	- 62 251	- 125 090
Sur opérations avec la clientèle	- 443	- 364	- 712
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	- 280	- 223	- 477
Actifs financiers disponibles à la vente	- 47	- 44	- 135
Intérêts courus et échus sur passifs financiers à la Juste Valeur par résultat			
Sur dettes représentées par un titre	- 125	- 93	- 204
Sur dettes subordonnées	- 813	- 830	- 1 666
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 9 737	- 9 846	- 20 029
Pertes sur cessions ou ruptures des instruments de couverture de flux de trésorerie			
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et charges assimilées			
Charges d'intérêts	- 77 971	- 73 652	- 148 360

Postes R3-R4 : COMMISSIONS

Note 30.2 : Commissions nettes

En K€	30.06.2005			30.06.2004 Hors 32-39			31.12.2004 Hors 32-39		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	214	-60	154	126	-105	21	270	-140	130
Sur opérations internes au Crédit Agricole	7 259	-1 818	5 441	6 661	-1 791	4 870	13 378	-3 883	9 495
Sur opérations avec la clientèle	15 722		15 722	15 518	-14	15 504	30 511	-33	30 478
Sur opérations sur titres									
Sur opérations de change	287	-2	285	296	-2	294	606	-5	601
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres									
opérations de hors bilan	1 158	-506	652	1 027	-392	635	2 705	-938	1 767
Prestations de services bancaires et financiers dont :									
* Produits nets de gestion d'OPCVM	1 472	-6	1 466	1 175	-2	1 173	2 565	-10	2 555
* Produits nets sur moyens de paiement	13 061	-3 474	9 587	12 897	-3 309	9 588	26 227	-7 167	19 060
* Assurance	4 885		4 885				8 911		8 911
* Autres	8 257	-35	8 222	12 172	-40	12 132	15 632	-82	15 550
Produits nets des commissions	52 315	-5 901	46 414	49 872	-5 655	44 217	100 805	-12 258	88 547

Poste R13, Note 35.2 : COUT DU RISQUE

En K€	30.06.2005	30.06.2004 Hors 32-39	31.12.2004 Hors 32-39
Dotations aux provisions	-37 885	-32 800	-49 312
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-34 671	-31 293	-45 148
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)			
Provisions engagements par signature			
Autres provisions pour risques et charges	-3 214	-1 507	-4 164
Reprises de provisions	37 712	28 337	50 038
Reprise des provisions pour dépréciation des prêts et créances	32 482	26 569	46 460
Reprise des provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)			
Reprise des provisions engagements par signature			
Reprises des autres provisions pour risques et charges	5 230	1 768	3 578
Variation des provisions	-173	-4 463	726
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenu fixe)			
Pertes pour risque de contrepartie des actifs détenus jusqu'à l'échéance			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-4 157	-3 498	-9 809
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-1 567	-1 193	-3 135
Décote sur les crédits restructurés			
Récupérations sur prêts et créances amorties	1 314	1 031	2 292
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes			
Coût du risque	-4 583	-8 123	-9 926

Poste R16, Note 36.2 : GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

En K€	30.06.2005	30.06.2004 Hors 32-39	31.12.2004 Hors 32-39
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-12	-92	-334
Plus-values de cession	57	132	155
Moins-values de cession	-69	-224	-489
Titres de capitaux propres consolidés			
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Immobilisations financières			-622
Plus-values / Moins-values de cession			-479
Dotations / reprises de provision			-143
Gains ou pertes sur autres actifs	-12	-92	-956

20.1.4 Adoption des normes IAS/IFRS / Présentation des effets de la conversion

1 – Conditions de constitution des éléments chiffrés

Les chiffres présentés sont établis conformément au corps de normes IFRS adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2004.

Dans ce cadre, la date de première application réglementaire de l'ensemble des normes, à l'exception des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4, est le 1^{er} janvier 2004 ; la date de première application retenue par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou pour les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 est le 1^{er} janvier 2005.

Pour des besoins de comparabilité et de bonne information sur les effets de la conversion, les impacts ont été estimés sur le compte de résultat de l'exercice 2004, sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004, au 31 décembre 2004, et au 1^{er} janvier 2005 ainsi que sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2005. Ils sont exposés dans cette présentation.

Du fait de l'adoption des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 au 1^{er} janvier 2005, l'impact résultant de leur application n'est estimé et présenté que sur les capitaux propres et le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2005.

Le Comité de Direction a examiné l'ensemble des informations financières présentées dans ce document.

Les données relatives à l'effet des normes IFRS applicables au 1^{er} janvier 2004 (hors normes IAS 32 et 39 et IFRS 4) sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 et sur le résultat de l'exercice 2004 ont fait l'objet de diligences d'audit, dont le compte-rendu a été exposé par les Commissaires aux comptes.

Les données relatives à l'effet des normes IFRS applicables au 1^{er} janvier 2005 sont, à ce stade, globalement stabilisées. Dans ce contexte, les Commissaires aux comptes ont fait part au Comité de Direction de l'état d'avancement de leurs travaux sur l'effet des normes IFRS au 1^{er} janvier 2005 (y compris l'effet des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4).

Les estimations de l'effet des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 sur le bilan consolidé et les résultats de l'exercice 2004, ainsi que les calculs de ROE et les impacts prudentiels, n'ont pas été audités.

D'une manière générale, les impacts définitifs de la conversion aux normes IAS/IFRS pourraient être différents de ceux présentés, du fait, notamment, d'évolutions normatives qui pourraient intervenir durant l'année 2005.

Précisions sur les impacts en capitaux propres

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires.

Toute correction de valeur qui aurait dû impacter le résultat si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est enregistrée en **capitaux propres non recyclables**. Exemple : FRBG et

provision générales non reconnus, valorisation des dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

Toute correction de valeur qui aurait dû impacter les réserves de réévaluation IAS/IFRS si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est enregistrée en **capitaux propres variables**. Exemple : réévaluation à la juste valeur des titres « disponibles à la vente », valorisation des dérivés en couverture de flux de trésorerie.

Tout résultat qui aurait dû être différé si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées est enregistré en **capitaux propres amortissables**. Exemple : étalement de certaines commissions.

Précisions sur les impacts en résultat

Les décalages constatés sur le compte de résultat entre normes françaises et normes IAS/IFRS peuvent être définitifs ou temporaires :

Les décalages sont **définitifs** lorsque le nouveau référentiel interdit ou rend obligatoire un traitement comptable. Exemple : Suppression de l'amortissement des goodwills.

Les effets **temporaires** sont dus à des modalités d'évaluation différentes ou à une prise en compte différente des résultats dans le temps. Exemple : étalement de certaines commissions.

2 – Éléments chiffrés relatifs à la conversion aux normes IAS/IFRS

2.1 – Impact sur les capitaux propres

Impact du passage aux normes IAS/IFRS sur les capitaux propres part du groupe (en milliers d'euros)

	Capitaux propres part du groupe au 01/01/2004 (1)	Résultat net part du groupe 2004 (1)	Variation de réserves 2004 (1)	Capitaux propres part du groupe au 31/12/2004 (1)	Capitaux propres part du groupe au 01/01/2005 (2)
Normes françaises	724 636	48 009	3 471	776 116	775 300
Impact sur capitaux propres non recyclables	14 749			14 749	18 267
FRBG et autres provisions non reconnues (IAS 30, 37 et 39)	6 516			6 516	6 516
Badwill et goodwill (IFRS 3)					
Réévaluation des titres : classification en titres de transaction, dépréciation durable (IAS 39)					1 858
Réévaluation des dérivés (IAS 39)					
Micro couverture de juste valeur (IAS 39)					
Impôts différés (IAS 12)					
Subventions					
Autres	8 233			8 233	9 893
Impact sur capitaux propres variables					178 469
Titres disponibles à la vente (IAS 39)					178 469
Micro couverture de flux de trésorerie (IAS 39)					
Macro couverture de flux de trésorerie (IAS 39)					
Impact sur capitaux propres amortissables					
Commissions (IAS 18)					
Provisions sur risque de crédit - actualisation (IAS 39)					
Quote-part des impacts IAS/IFRS des sociétés mises en équivalence					
Impact IAS/IFRS	14 749			14 749	196 736
Normes IAS/IFRS	739 385	48 009	3 471	790 865	972 036

(1) hors normes 32/39

(2) y compris normes 32/39

2.2 – Impact sur les résultats de l'année 2004

Impact du passage aux normes IAS/IFRS sur les résultats consolidés (en milliers d'euros)

	Normes Françaises 31/12/2004	Reclass. IFRS hors 32/39	Impacts IFRS hors 32/39	Normes IFRS 31/12/2004 hors 32/39	Reclass. IFRS 32/39	Impacts IFRS 32/39	Normes IFRS 31/12/2004 y/c 32/39
Produit net bancaire	263 074		622	263 696	-1 431	-2 053	261 643
Charges générales d'exploitation	135 459	6 519	6 519	141 978			141 978
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	8 947			8 947			8 947
Résultat brut d'exploitation	118 668	-6 519	-5 897	112.771	-1 431	-2 053	110 718
Coût du risque	9 926			9 926			9 926
Résultat d'exploitation	108 742	-6 519	-5 897	102.845	-1 431	-2 053	100 792
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence							
Résultat net sur actif immobilisé	-334		-622	-956		622	-334
Variation de valeur des écarts d'acquisition							
Résultat (courant) avant impôt	108 408	-6 519	-6.519	101.889	-1 431	-1 431	100 458
Résultat exceptionnel	-6 519	6 519	6 519				
Impôt sur les bénéfices	-33 891	344	344	-33.547	529	529	-33 018
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition							
Dotations / Reprise du FRBG							
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession							
Résultat net	67 998	344	344	68.342	-902	-902	67 440
Intérêts minoritaires							
Résultat net part du groupe	67 998	344	344	68 342	-902	-902	67 440

2.3 – Impact sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2005

Actif	Normes françaises	Reclassements IFRS	Impacts IFRS	Normes IFRS
Caisses, banques centrales, CCP	71 727			71 727
Actifs financiers à la juste valeur				
Instruments dérivés de couverture		31	33 651	33 682
Actifs financiers disponibles à la vente		577 928	177 891	755 819
Effets publics et valeurs assimilées				
Créances sur établissements de crédit	260 830			260 830
Opérations avec la clientèle et Crédit Bail / créances émises sur la clientèle	4 850 019	-7 217	2 158	4 844 960
Réévaluation à la juste valeur du portefeuille macro couvert			-33 651	-33 651
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		125 836	0	125 836
Opérations sur titres	445 032	-445 032		
Immeubles de placement		220		220
Titres de participations et autres titres détenus à long terme	258 732	-258 732		
Titres mis en équivalence				
Immobilisations corporelles et incorporelles	48 456	-220		48 236
Écarts d'acquisition				
Actifs d'impôts		20 840	-3 515	17 325
Comptes de régularisation et actifs divers	116 834	-21 001	8 616	104 449
Total	6 051 630	-7 347	185 150	6 229 433

Passif	Normes françaises	Reclassements IFRS	Impacts IFRS	Normes IFRS
Banques centrales, CCP				
Passifs à la juste valeur				
Instruments dérivés				
Dettes envers les établissements de crédit	3 635 838			3 635 838
Comptes créditeurs de la clientèle / dettes envers la clientèle	1 359 800		-3 894	1 355 906
Dettes représentées par un titre	8 053			8 053
Réévaluation à la juste valeur du portefeuille macro couvert				
Passifs d'impôt		7 081	-960	6 121
Comptes de régularisation et passifs divers	127 096	-7 211	10 523	130 408
Provisions pour risques et charges	18 854	16 068	-9 365	25 557
Dettes subordonnées	28 072			28 072
Fonds pour risques bancaires généraux	29 801	-29 801	0	
Intérêts minoritaires	2			2
Capitaux propres part du Groupe	844 114	6 516	188 846	1 039 476
<i>Résultat de la période</i>	<i>67 998</i>		<i>- 558</i>	<i>67 440</i>
<i>Réserves consolidées</i>	<i>423 726</i>		<i>11 095</i>	<i>434 821</i>
Total	6 051 630	-7 347	185 150	6 229 433

2.4 – Impacts déjà anticipés dans les comptes établis en normes françaises

2.4.1 – Immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a appliqué par anticipation depuis le 01/01/04 l'intégralité du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Ce texte transpose dans les normes françaises le référentiel IAS.

Le changement de méthode effectué sur l'exercice 2004 n'a pas eu d'effet significatif.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a choisi de ne pas réévaluer les immeubles de placement.

2.4.2 – Avantages du personnel (IAS 19)

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a mis en œuvre dès les comptes en normes françaises de l'exercice 2004 la recommandation du CNC n° 2003-R.01. Ce changement de méthode a eu un effet sur les capitaux propres de 2.900 milliers d'euros nets d'impôts.

Ce texte est similaire à la norme IAS 19 et permet la convergence de traitement entre les normes françaises et le référentiel IAS.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas opté pour la méthode optionnelle du « corridor ».

2.5 – Éléments d'explication sur les principaux écarts

- FRBG et autres provisions de passif (IAS 30, 37 et 39)
- Portefeuilles titres (IAS 39)
- Dérivés (IAS 39)
- Dérivés et micro couverture de juste valeur (IAS 39)
- Dérivés et macro couverture (IAS 39 – carve-out)
- Produits nets des commissions, taux d'intérêt effectif (IAS 18 – IAS 39)
- Provisions pour risques de crédit (IAS 39)
- Impôts différés (IAS 12)

FRBG et autres provisions de passif (IAS 30, 37 et 39)

Normes françaises :

Dans les normes françaises des fonds pour risques bancaires généraux sont constitués en complément des provisions pour risques et charges.

Les FRBG couvrent notamment les éléments suivants :

- risque général crédit
- risques opérationnels
- risque épargne-logement

Traitement IAS/IFRS :

Les risques couverts par les FRBG documentés au sens IAS sont reclassés soit en moins de l'actif (provisions individuelles ou collectives selon IAS 39), soit en provisions pour risques et charges (risques opérationnels, risque épargne-logement).

Les FRBG et les provisions passives antérieurement constitués et qui ne répondent pas aux critères de justification des normes 37 ou 39 sont définitivement inscrits en réserves consolidées.

La méthode d'évaluation du risque épargne-logement a été revue. La provision constituée couvre le risque de déséquilibre général du système épargne-logement.

Impact IAS/IFRS :

Impacts résultat net part du groupe 2004 estimés :

- provisions passives non reconnues : Néant

Impacts capitaux propres part du Groupe 01/01/2005 :

- reclassement des FRBG et des provisions passives non reconnues : 6.516 milliers €.

Portefeuilles titres (IAS 39)

Normes françaises :

Les titres détenus à l'actif sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à LT, participation) en fonction de l'intention de gestion qui préside à leur acquisition.

Leur évaluation est fonction de leur classification.

Le cas échéant, provisionnement des moins-values latentes des titres de placement, titres de participation et assimilés dans le compte de résultat.

Traitement IAS/IFRS :

Les titres sont classés au sein des 4 catégories prévues par la norme IAS 39 :

- actifs évalués en juste valeur par résultat
- actifs détenus jusqu'à l'échéance
- actifs disponibles à la vente
- prêts et créances évalués au coût amorti.

Pour les participations minoritaires, le classement de l'activité de Capital Risque est privilégié en « actifs évalués à la juste valeur par résultat sur option » dans le cas où les lignes sont complexes et incluent des dérivés incorporés. Dans les autres cas, un classement en « actifs disponibles à la vente » est possible.

Les portefeuilles « actifs détenus jusqu'à l'échéance » et « prêts et créances » sont comptabilisés au coût amorti.

Les moins-values latentes jugées durables sur les « actifs disponibles à la vente » sont enregistrées en dépréciation définitive de ces actifs par le compte de résultat.

Impact IAS/IFRS :

Impacts résultat net part du groupe 2004 estimés :

- dépréciations durables (neutralisation des reprises de provision pour dépréciation) et autres éléments : 1.430 milliers €.

Impacts capitaux propres part du Groupe 01/01/2005 :

- réévaluation des titres disponibles à la vente : 191.533 milliers €.
- dépréciations durables (cours de marché le plus bas) et autres éléments : 1.858 milliers €.

Dérivés (IAS 39)

Normes françaises :

Les dérivés sont classés en 4 catégories (transaction, position ouverte isolée, micro couverture, macro couverture) en fonction de l'intention de gestion qui préside à leur réalisation.

Ils sont évalués soit en valeur historique, soit en valeur de marché, selon leur classification.

Les dérivés utilisés en couverture sont comptabilisés symétriquement à l'instrument qu'ils couvrent.

Les positions ouvertes isolées peuvent faire l'objet d'une provision pour moins-value latente.

Traitement IAS/IFRS :

Tous les dérivés sont enregistrés au bilan en juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

Les variations de juste valeur sont enregistrées :

- en résultat dans le cas d'opérations de transaction ou de couverture de juste valeur
- en capitaux propres variables en cas de couverture de flux de trésorerie.

Les relations de couverture doivent respecter des conditions spécifiques d'éligibilité et d'efficacité. En cas de non respect, les opérations sont reclassées en portefeuille de transaction.

Impact IAS/IFRS :

Impacts résultat net part du groupe 2004 estimés :

- reclassement en portefeuille de transaction des dérivés non éligibles par principe : Néant.

Impacts capitaux propres part du Groupe 01/01/2005 :

- reclassement en portefeuille de transaction des dérivés non éligibles par principe : Néant.

Dérivés et micro couverture de juste valeur (IAS 39)

Normes françaises :

Le contrat de couverture a pour objectif de réduire le risque de variation de prix ou de taux d'un actif ou d'un passif.

Le traitement comptable des dérivés de couverture suit celui de l'élément couvert, soit en général en couru.

Traitement IAS/IFRS :

La couverture de juste valeur vise à couvrir les variations de prix d'un actif ou d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Pour la micro couverture de juste valeur, la variation de juste valeur des dérivés est inscrite en résultat ainsi que symétriquement celle de l'élément couvert. L'inefficacité éventuelle se retrouve ainsi inscrite en résultat.

Impact IAS/IFRS :

Impacts résultat net part du groupe 2004 estimés :

- inefficacité des couvertures (réévaluation de l'élément couvert et réévaluation du dérivé de couverture) : Néant

Impacts CP part du Groupe 01/01/2005 :

- inefficacité des couvertures : Néant

Dérivés et macro couverture (IAS 39 – carve-out)

Normes françaises :

La macro-couverture consiste à réduire, par des instruments dérivés, le risque de taux global que présente le bilan de la banque. Elle est traitée comptablement en intérêts courus, par symétrie avec les positions couvertes.

Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre de la gestion actif/passif, intègre la prise en compte de tous les éléments du bilan générateurs de risque de taux, quel que soit leur statut juridique (dépôts à vue, par exemple).

Traitement IAS/IFRS :

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou privilégie la mise en place de macro-couverture de juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 dite « carve-out », car elle se rapproche de la démarche de la gestion Actif/Passif et limite la volatilité des fonds propres et des résultats.

La variation de juste valeur des dérivés est inscrite et neutralisée en résultat.

Impact IAS/IFRS :

Impacts résultat net part du groupe 2004 estimés :
Impact non significatif

Impacts CP part du Groupe 01/01/2005 : Néant

Produits nets des commissions, taux d'intérêt effectif (IAS 18 – IAS 39)

Normes françaises :

Traitement des commissions en fonction de la nature des prestations. Calcul des intérêts sur la base du taux contractuel.

Traitement IAS/IFRS :

L'évaluation initiale des crédits est faite à la juste valeur et la comptabilisation ultérieure est réalisée au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif (TIE).

Concernant la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou la prise en compte de l'étalement dans le temps des coûts et produits de transaction au sein du TIE n'est pas jugée comme ayant un impact significatif sur le résultat.

Impact IAS/IFRS :

Impacts résultat net part du groupe 2004 estimés :

Impact non significatif

Impacts capitaux propres part du Groupe 01/01/2005 :

- résultats à étaler : Néant

Provisions pour risques de crédit (IAS 39)

Normes françaises :

Les risques avérés sur encours douteux sont provisionnés sur base individuelle.
Des provisions sont constituées sur encours sains (risque sectoriel, risques pays).
La provision est constituée à hauteur des pertes prévisionnelles estimées (différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable).

Traitement IAS/IFRS :

Les provisions sur base individuelle sont constituées dès qu'il existe un indice objectif de dépréciation. Leur évaluation est effectuée à partir d'échéanciers de flux futurs estimés nets de garanties et actualisés en utilisant le taux d'origine du crédit (TIE). C'est également le cas lors des restructurations de crédit.

Les provisions sur base collective couvrent une dépréciation estimée sur un ensemble homogène de risques (secteurs d'activités, pays à risque, contreparties sous surveillance rapprochée, ...). Leur calcul met notamment en œuvre des éléments développés dans le cadre des évolutions réglementaires prévues sur les ratios prudentiels.

Impact IAS/IFRS :

Impacts résultat net part du groupe 2004 estimés :

Impact non significatif

Impacts capitaux propres part du Groupe 01/01/2005 :

- réévaluation des provisions individuelles et collectives : 6.355 milliers d'euros.

Les impôts différés (IAS 12)

Normes françaises :

Les FRBG, quoique non déductibles, ne font pas l'objet d'impôts différés actifs.

Traitement IAS/IFRS :

L'inscription en provisions d'une partie des FRBG conduit à la constatation d'un impôt différé actif sur ces provisions.

Impact IAS/IFRS :

Impacts résultat net part du groupe 2004 estimés : 644 milliers €.

Impacts capitaux propres part du Groupe 01/01/2005 :

- impôts différés actif sur FRBG reconnus en provisions : 8.250 milliers €.
- déduction des comptes d'actif : 7.217 milliers €.

20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Néant

20.3 COMPTE SOCIAUX

20.3.1. Comptes sociaux annuels

BILAN

ACTIF

(en milliers d'€uros)

LIBELLE	2004	2003	2002
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	82.032	71.760	99.340
* Caisses, Banques Centrales, CCP	71.727	71.759	64.778
* Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0
* Créances sur les établissements de crédit (note 3)	10.305	1	34.562
OPERATIONS INTERNES AU CA (note 3)	250.525	235.369	344.621
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (note 4)	4.850.018	4.417.068	4.261.486
OPERATIONS SUR TITRES	437.440	360.702	389.550
* Obligations et autres titres à revenu fixe (note 5)	135.828	106.517	118.415
* Actions et autres titres à revenu variable (note 5)	301.612	254.185	271.135
VALEURS IMMOBILISEES	307.445	328.070	268.620
* Participations et autres titres détenus à long terme	257.916	279.142	214.725
* Parts dans les entreprises liées (note 6.1)	816	816	817
* Immobilisations incorporelles (note 7)	1.580	1.570	2.231
* Immobilisations corporelles (note 7)	47.133	46.542	50.847
* Capital souscrit non versé			
* ACTIONS PROPRES	816	704	677
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS (note 8)	103.231	128.095	90.278
* Autres actifs	38.653	32.042	25.083
* Comptes de régularisation	64.578	96.053	65.195
TOTAL DE L'ACTIF	6 031 507	5 541 768	5 454 572

Pour plus de détails sur les postes de l'actif, le lecteur est invité notamment à se reporter ci-après aux notes 3 à 8 des annexes aux comptes sociaux 2004 (page 287 à page 294 du présent prospectus).

BILAN

PASSIF

(en milliers d'euros)

LIBELLE	2004	2003	2002
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	16.354	1.063	338
* Banques centrales CCP	0	0	0
* Dettes envers sur les établissements de crédit (note 10)	16.354	1.063	338
OPERATIONS INTERNES AU CA (note 10)	3.654.787	3.309.930	3.212.299
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE (note 11)	1.359.800	1.293.256	1.346.422
* Comptes d'épargne à régime spécial	20.996	16.346	15.852
* Autres dettes	1.338.804	1.276.910	1.330.570
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE (note 12)	8.054	5.676	19.063
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS (note 13)	127.471	114.466	93.200
* Autres passifs	21.161	21.294	15.780
* Comptes de régularisation	106.310	93.172	77.420
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES	73.482	75.683	88.496
* Provisions pour risques et charges (note 14)	22.427	23.499	31.253
* Dépôts de garantie à caractère mutuel	2	4	8
* Dettes subordonnées (note 17)	51.053	52.180	57.235
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (note 16)	29.801	28.829	32.488
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG (note 18)	761.758	712.865	662.266
* Capital souscrit	100.110	100.110	100.110
* Primes d'émission	205.696	205.696	205.696
* Réserves	396.955	347.099	306.701
* Provisions réglementées	- 4.491	0	0
* Résultat de l'exercice	63 488	59 960	49 759
TOTAL DU PASSIF	6 031 507	5 541 768	5 454 572

Pour plus de détails sur les postes du passif, le lecteur est invité notamment à se reporter ci-après aux notes 10 à 18 des annexes aux comptes sociaux 2004 (page 295 à page 301 du présent prospectus).

HORS BILAN note 25

(en milliers d'€uros)

	2004	2003	2002
1° ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement	877.074	854.185	717.832
Engagements en faveur d'établissements de crédit	.	0	0
Engagements en faveur du Crédit Agricole	84.000	97.000	115.000
Engagements en faveur de la clientèle	793.074	757.185	602.832
Engagements de garantie	134.079	112.268	557.140
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	0	0	465.242
Engagements internes d'ordre du Crédit Agricole	28.959	36.487	22.790
Engagements d'ordre de la clientèle	105.120	75.781	69.108
Engagements sur titres	926	2.229	0
Autres engagements donnés sur titres	926	2.229	0
2° ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	2.067	17.589	18.339
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0	0
Engagements reçus du Crédit Agricole	2.067	17.589	18.339
Engagements reçus de la clientèle	0	0	0
Engagements de garantie	828.718	810.936	794.006
Engagements reçus d'établissements de crédit	37.230	36.282	18.231
Engagements internes au Crédit Agricole	522.532	503.445	501.843
Engagements reçus de la clientèle	268.956	271.209	273.932
Engagements sur titres	2.876	3.179	950
Autres engagements reçus sur titres	2.876	3.179	950

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	2004	2003	2002
Intérêts et produits assimilés : (note 28)	264.089	271.415	272.605
Intérêts et charges assimilées : (note 28)	138.307	152.362	161.406
Revenus des titres à revenu variable (note 29)	11.160	11.555	9.159
Commissions (produits) (note 30)	98.100	103.322	97.576
Commissions (charges) (note 30)	11.320	10.143	9.833
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (note 31)	302	33	245
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (note 32)	13.437	8.572	678
Autres produits d'exploitation bancaire (note 33)	18.707	18.426	17.259
Autres charges d'exploitation bancaire (note 33)	1.368	1.546	1.605
PRODUIT NET BANCAIRE	254.800	249.272	224.678
Charges générales d'exploitation (note 34)	134.819	134.700	130.398
- Frais de personnel (34 .1)	82.594	82.312	80.996
- Autres frais administratifs (note 34.3)	52.225	52.388	49.402
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles ou corporelles	9.023	9.596	10.111
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	110.958	104.976	84.169
Coût du risque (note 35)	- 8.075	- 11.964	- 7.866
RESULTAT D'EXPLOITATION	102.883	93.012	76.303
Résultat net sur actifs immobilisés (note 36)	- 956	- 1.316	- 305
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	101.927	91.696	75.998
Résultat exceptionnel (note 37)	- 6.526	- 6.219	- 4.301
Impôt sur les bénéfices (note 38)	- 30.941	- 29.176	- 20.514
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	- 972	3.659	- 1.424
RESULTAT NET	63.488	59.960	49.759

Pour plus de détails sur les postes du compte de résultat, le lecteur est invité notamment à se reporter ci-après aux notes 28 à 38 des annexes aux comptes sociaux 2004 (page 307 à page 313 du présent prospectus).

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

<p style="text-align: center;">NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</p>

1.1 LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Rural et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, 59 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2004, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou fait partie, avec 42 autres Caisses Régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les Caisses Régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue de la Boétie, qui détient elle même 53,95 % du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public, salariés compris, à hauteur de 44,06 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 29.324.633 actions propres, soit 1,99 %.

Pour sa part, Crédit Agricole SA détient 100 % des Certificats Coopératifs d'associés et 4,51 % des Certificats Coopératifs d'investissement émis par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou.

Crédit Agricole SA coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'organe Central, confirmé par la loi bancaire, elle a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse Régionale, des normes de gestion. Elle garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses Régionales garantissent le passif de Crédit Agricole SA à hauteur de leurs fonds propres.

L'appartenance de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc...) sont collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole SA. Elles sont transférées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses Régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, puis 25 % puis 33,33 % et enfin 50,00 % depuis le 31 décembre 2001 des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse Régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : celui-ci verse à Crédit Agricole SA une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;
- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50 % (depuis le 31 décembre 2001), les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole SA sont accordées aux Caisses Régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole SA.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA, où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole SA

Les excédents peuvent être investis à Crédit Agricole SA sous forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole SA étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses Régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne - entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne - logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses Régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA. En fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

1.2- LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

SOLDE DU RACHAT DE FINAREF :

Suite aux accords de décembre 2002, Crédit Agricole S.A. a racheté au groupe Pinault-Printemps-Redoute 61% de Finaref S.A. et de Finaref Group AB dans une première tranche, puis 14,5% des deux sociétés dans une deuxième tranche en décembre 2003, et a finalisé, en mars 2004, les accords avec le rachat des 14,5% complémentaires. Enfin, en décembre 2004, Crédit Agricole S.A. a finalisé l'acquisition des deux sociétés en se portant acquéreur de la participation résiduelle de 10% de PPR dans Finaref S.A. et Finaref Group AB.

ACQUISITION D'EUROFACTOR :

Courant décembre 2004, Crédit Agricole S.A. s'est porté acquéreur des 49,09% de la société d'affacturage Eurofactor détenus par Euler Hermès, portant sa participation à 98,2%.

ACQUISITION DE DAN-AKTIV :

Au cours du deuxième trimestre 2004, Crédit Agricole S.A. a racheté au groupe danois F Group A/S 100% de sa filiale spécialisée dans le crédit à la consommation Dan-Aktiv A/S.

ACQUISITION D'EUROPABANK :

Le Crédit Agricole Belge, détenu à 50% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord-Est et Crédit Agricole S.A., s'est porté acquéreur de la totalité des actions de la banque belge Europabank NV/SA.

CESSION DE S.A.L. :

Crédit Agricole S.A. a conclu en juin 2004 un accord concernant la cession de la participation de 51% détenue par Calyon dans le capital de la banque Libano-Française S.A.L. Calyon, qui a vendu à ce jour 42% du capital, bénéficie également d'une option de vente exerçable d'ici juillet 2009 sur le solde de sa participation, soit 9%.

CESSION DE REUNIBAIL ET REUNIROUTE :

Sofinco a cédé le 29 juillet 2004 ses filiales Réunionnaises Réunibail et Réuniroute.

RESTRUCTURATION DES LIGNES METIERS DU GROUPE CREDIT AGRICOLE :

Banque de Financement et d'Investissement : Création de Calyon :

Les Assemblées Générales Extraordinaires du Crédit Lyonnais et de Crédit Agricole Indosuez ont approuvé, le 30 avril, l'apport partiel d'actifs avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004, des activités de banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez.

Le nouvel ensemble ainsi constitué a adopté le nom commercial Calyon, Corporate and Investment Bank et la dénomination sociale de Calyon.

Assurances :

Rapprochement entre l'Union des Assurances Fédérales et Predica : la création du pôle Assurances de personnes s'est concrétisée le 30 juin 2004 par la fusion-absorption consécutive au rachat de titres de l'Union des Assurances Fédérales par Predica.

Rapprochement entre Afcalia et Pacifica : Afcalia, ancienne filiale de l'Union des Assurances Fédérales, spécialisée dans les assurances associées aux moyens de paiement, et Pacifica, ont fusionné le 30 septembre avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.

Services Financiers Spécialisés :

Crédit à la consommation : à la suite de la cession des actions de Finalion à Sofinco, les deux entités ont fusionné par voie d'absorption le 31 mars 2004.

Crédit-bail : après rachat des titres de Lixxbail par Ucabail, les deux entités ont fusionné par voie d'absorption le 27 mai 2004.

Gestion d'actifs :

Rapprochement de CA-AM et de CLAM : le processus s'est achevé le 1^{er} juillet 2004. La nouvelle société de gestion issue de ce rapprochement porte le nom de Crédit Agricole Asset Management.

Rapprochement de CPR AM et d'ABF Capital Management : ABF Capital Management et CPR Asset Management ont fusionné le 2 juillet 2004. Les deux sociétés sont désormais réunies sous la dénomination de CPR Asset Management.

La Caisse Régionale a poursuivi en 2004 les actions conduisant à mettre en place une plateforme informatique. Le GIE Atlantica assure désormais une prestation pour dix Caisses régionales. A ce titre la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a enregistré en charges exceptionnelles un montant de 6,5 millions d'euro (Note V.11).

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1- PRINCIPES GENERAUX RETENUS

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales et d'une filiale consolidable dans le périmètre de consolidation, le La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou applique le règlement du CRC 2002-03 du 12 décembre 2002 sur le risque de crédit. En application de celui-ci, les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées conformément aux règles suivantes :

- **Créances saines**

Sont qualifiées de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

- **Impayés**

Sont qualifiées d'impayées, les échéances de toute nature impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois.

- **Créances restructurées**

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou s'élève à 1.291 milliers d'euros, ces crédits sont restructurés dans le cadre de la Loi Neiertz.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

- **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- Lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple) ;
- S'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Les intérêts sur encours douteux sont comptabilisés conformément aux termes du contrat.

Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution. Cette règle ne concerne ni les encours affectés de litiges ponctuels non liés à l'insolvabilité de la contrepartie, ni le risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers et non de celle de la contrepartie même.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis

- **Créances douteuses non compromises**

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- **Créances douteuses compromises**

Ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la échéance du terme ou, en matière de crédit-bail, à la résiliation du contrat. Dans le cas de créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

Créances litigieuses

Ce sont les créances faisant l'objet de contestations tenant soit à la nature, soit au montant, sans que la solvabilité de la contrepartie ne soit en cause. Elles sont comptabilisées dans les mêmes comptes que les créances douteuses non compromises.

- **Provisionnement du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un risque de crédit avéré est un encours douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de provision. Les provisions constituées apparaissent en déduction des encours correspondant à la seule exception de celles relatives aux engagements hors bilan qui apparaissent au passif. Les intérêts sur encours douteux entrent, conformément au CRC 2002-03, dans la base du calcul de la provision des pertes probables avérées.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou constitue les provisions permettant de couvrir l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis. Conformément aux dispositions relatives à la date d'application du règlement du CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a opté pour le report au 1^{er} janvier 2005 de l'application de la méthode d'actualisation des flux

prévisionnels décrite au paragraphe 13 de ce règlement du CRC lors de l'évaluation de la provision. Les provisions sont ajustées obligatoirement à chaque arrêté trimestriel et réactualisées en permanence en fonction de l'appréciation portée sur l'évolution du risque. La valeur de réalisation des garanties est appréciée avec prudence en fonction de la nature des biens concernés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles. Cette estimation repose sur une base statistique permettant de valider les provisionnements pratiqués. D'une façon générale, cette base tient compte des niveaux de pertes historiquement constatées ainsi que des évolutions constatées ou anticipées de nature à modifier les probabilités de pertes effectives.

- **Provisionnement du risque de crédit non avéré**

Par ailleurs, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés, tels que les provisions sectorielles ou encore les provisions sur encours. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux. Cette provision est élaborée sur la base d'observation statistique des pertes constatées sur plusieurs exercices, le complément résultant de l'application d'un taux de 0,40 % des encours est comptabilisé en FRBG (note III.10).

- **Risques-Pays**

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas de risques pays.

Opérations sur titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les règlements 90.01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par le règlement 95-04 du CRBF et le règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, en matière de détermination du risque de crédit et du provisionnement concernant les titres à revenu fixe.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Il s'agit de titres acquis en vue d'en tirer une plus-value au terme d'une durée de 6 mois maximum. Lors de leur entrée dans le patrimoine, ces titres sont comptabilisés au bilan à leur valeur d'acquisition frais et coupon couru inclus. Lors de la clôture de l'exercice ou d'un arrêté comptable, ils sont évalués au cours du jour le plus récent ; le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en charges ou en produits.

Il n'est pas constaté de prime ou de décote pour les titres à revenu fixe inscrits dans cette catégorie.

Au-delà d'une période de détention de six mois, les titres de transaction sont reclassés dans l'une des autres catégories de titres. Ce reclassement s'effectue au prix de marché du jour du transfert.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres acquis avec un objectif de détention supérieur à 6 mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

La valeur d'inventaire est le dernier cours connu.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet de provision pour dépréciation.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est étalée sur la durée de vie du marché interbancaire, les différences sont échelonnées de façon actuarielle.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance. Les titres sont adossés en taux et en liquidité.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement (cf. § 2.).

Conformément aux règlements n° 90.01 et 95.04 et à l'instruction n° 94.05 de la Commission Bancaire, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêté des comptes, il existe une forte probabilité que les titres soient cédés avant leur échéance ou qu'il existe un risque de contrepartie.

Les titres d'investissement sont soumis aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 concernant l'identification du risque de crédit et le provisionnement des pertes avérées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Immobilisations

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou applique par anticipation à compter du 01 janvier 2004 le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Par ailleurs, les éléments dont dispose la Caisse régionale sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant au 31 décembre 2004.

L'application anticipée de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif à l'ouverture et sur l'exercice 2004.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptés à la nature de la construction et à sa localisation.

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation, soit principalement :

- Foncier : non amortissable
- Gros Œuvre : linéaire 30 ans
- Second oeuvre : linéaire 20 ans
- Installations techniques : linéaire 10 ou 20 ans
- Agencements : linéaire 10 ans
- Matériel informatique : dégressif ou linéaire 4 à 7 ans
- Matériel spécialisé : linéaire ou dégressif 4 à 5 ans
- Mobilier : linéaire 8 à 10 ans
- Logiciels : linéaire 3 ans

A l'exception des logiciels, les autres immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

Conventions de garantie internes

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, au profit de Crédit Agricole SA, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

A contrario, Crédit Agricole SA (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Monétaire et Financier) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole SA, au cours de l'exercice 2001, un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a souscrit à ce fonds pour un montant de 3.024 milliers d'euros, comptabilisé en charges exceptionnelles.

Engagements en matière de retraite, de préretraite et indemnités de fin de carrière

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique à compter du 1^{er} janvier 2004 la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, les engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sont couverts par un fonds constitué auprès d'un assureur, la société PREDICA (note III-11).

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante),

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements "retraite" mais enregistre en « Frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences des contributions additionnelles de 3 % et de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

L'avoir fiscal étant supprimé à compter du 1^{er} janvier 2005, ceux perçus au titre des dividendes encaissés en 2004 n'ont pas été imputés sur l'impôt de l'exercice dans la mesure où celui-ci sera liquidé après cette date.

La loi de finances rectificative pour 2004 prévoit la diminution progressive du taux d'impôt applicable aux cessions de titres de participation. En contrepartie, elle institue une taxe exceptionnelle de 2,5% assise sur le montant de la réserve spéciale des plus-values à long terme qui sera viré sur un autre compte de réserves, déduction faite d'un abattement de 500 000 euros sur la fraction obligatoire de ce virement. Le montant de cette taxe, qui sera prélevée en priorité

sur l'autre compte de réserves, est estimé au 31 décembre 2004 à 880 milliers d'euros. Il n'a pas été passé en compte de résultat sur l'exercice 2004.

Conversion des opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRB n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la Commission Bancaire, le La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a mis en place une comptabilité multi devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas de position de change significative.

Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

En application du règlement 90.02 du CRBF, sont enregistrées dans le compte " Fonds pour risques bancaires généraux ", la provision pour régularisation des charges et produits d'épargne logement, la provision pour risques de crédits non encore avérés et la provision pour risques opérationnels.

Swaps de taux d'intérêt ou de devises et assimilés

La Caisse de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

- **Maintien de positions ouvertes isolées** destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, ou ne répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés prorata temporis. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrats font l'objet d'une provision pour risques et charges.
- **Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes.** Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.
- **Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan.** Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

2.2- CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION DES COMPTES

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou applique l'avis n°2004-05, du 25 mars 2004, du Conseil National de la Comptabilité concernant les dispositions relatives aux médailles du travail.

Conformément à cet avis :

- les médailles du travail ne sont plus assimilées aux engagements de retraite (cf. recommandation n° 2003-R.01),
- les engagements à verser aux salariés en activité au titre des médailles du travail sont comptabilisés sous forme de provisions conformément aux dispositions de l'article 212.1 du règlement N°99-03 du CRC (PCG), modifié entre autres par le règlement CRC N° 00-06 relatif aux passifs.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique également à compter du 1er janvier 2004 la recommandation n° 2003-R.01 du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'impact du changement de méthode, qui découle notamment de la mise en œuvre de la méthode des unités de crédit projetées, de l'évolution du modèle de reconstitution de carrière et de modélisation des retraites obligatoires, de l'harmonisation des taux d'actualisation (taux des OAT + marge déterminée en fonction de la durée de l'engagement) et des différents paramètres conduisant au calcul de ces provisions, a été comptabilisé dans les capitaux propres pour un montant de 4.491 milliers d'euros et, en raison de l'application de règles fiscales (conformément à l'avis du CNC n° 97-06 relatif aux changements de méthode comptable), en compte de résultat pour 6.325 milliers d'euros. Ce dernier montant représentant l'impact du changement de méthode précédemment évoqué, augmenté des cotisations de l'exercice 2004.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou applique par anticipation à compter du 1er janvier 2004 le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif à l'ouverture et sur l'exercice 2004.

NOTE 3
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE DE DUREE RESIDUELLE
(en milliers d’euros)

CREANCES	DUREE RESIDUELLE					Créances Rattachées	Total 2004	Total 2003
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Créances à vue établissements de crédit	10.305				10.305		10.305	1
Créances à terme établissements de crédit								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
VALEURS BRUTES	10.305				10.305		10.305	1
Provisions								
VALEURS NETTES AU BILAN							10.305	1
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	8.614				8.614	19	8.633	7.851
Comptes et avances à terme	17.942	41.142	33.666	50.087	142.837	3.378	146.215	131.841
Prêts subordonnés				95.600	95.600	77	95.677	95.677
VALEURS BRUTES	26.556	41.142	33.666	145.687	247.051	3.474	250.525	235.369
Provisions								
VALEURS NETTES AU BILAN							250.525	235.369
CREDITS A LA CLIENTELE								
Créances commerciales	23.974	581			24.555	6	24.561	25.346
Autres concours à la clientèle	447.937	946.756	1.713.704	1.698.395	4.806.792	46.165	4.852.957	4.426.885
SOUS TOTAL	471.911	947.337	1.713.704	1.698.395	4.831.347	46.171	4.877.518	4.452.231
Comptes ordinaires débiteurs	86.756				86.756	1.150	87.906	83.999
VALEURS BRUTES	558.667	947.337	1.713.704	1.698.395	4.918.103	47.321	4.965.424	4.536.230
Provisions							115.404	119.162
VALEURS NETTES AU BILAN							4.850.020	4.417.068
TITRES								
Obligations et autres titres à revenu fixe (valeurs brutes)		10.471	71.507	51.110	133.088	2.740	135.828	106.517
Provisions								
VALEURS NETTES AU BILAN		10.471	71.507	51.110	133.088	2.740	135.828	106.517

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle ou aux établissements de crédit s'élèvent à 95.677 milliers d'euros. Il s'agit de deux prêts en faveur de Crédit Agricole SA, l'un de 7.300 milliers d'euros d'une durée de 10 ans, un second de 35.300 milliers d'euros à durée indéterminée et d'un prêt en faveur de la SNC Courcelles de 53.000 milliers d'euros d'une durée de 25 ans.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la Banque Centrale.

Les créances habitat avec garantie hypothécaire s'élèvent à 1.333.460 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, un encours de 79.311 milliers d'euros est éligible au refinancement de la Banque Centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : En matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de la Crédit Agricole SA dans le cadre des Relations Financières Internes.

Les encours restructurés dans le cadre de la loi Neiertz au 31 décembre 2004 s'élèvent à 1.291 milliers d'euros.

NOTE 4
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE – ANALYSE DE DUREE RESIDUELLE

CREANCES	DUREE RESIDUELLE						Total 2004	Total 2003
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances Rattachées		
Créances commerciales	23.974	581			24.555	6	24.561	25.346
Autres concours à la clientèle	447.937	946.756	1.713.704	1.698.395	4.806.792	46.165	4.852.957	4.426.885
SOUS TOTAL	471.911	947.337	1.713.704	1.698.395	4.831.347	46.171	4.877.518	4.452.231
Comptes ordinaires débiteurs	86.756				86.756	1.150	87.906	83.999
VALEURS BRUTES	558.667	947.337	1.713.704	1.698.395	4.918.103	47.321	4.965.424	4.536.230
Provisions							115.404	119.162
VALEURS NETTES AU BILAN							4.850.020	4.417.068

Commentaires :

Les créances habitat avec garantie hypothécaire s'élèvent à 1.333.460 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, un encours de 79.311 milliers d'euros est éligible au refinancement de la Banque Centrale.

NOTE 4.1
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ANALYSEES PAR AGENTS ECONOMIQUES
(en milliers d'euros)

	Année 2004					Année 2003				
	Encours brut	Encours douteux	Dont Encours douteux Compr.	Prov. encours douteux	Dont Prov. Enc. dout. comp.	Encours brut	Encours douteux	Dont Encours douteux Compr.	Provisions encours douteux	Dont Prov. Enc. dout. comp.
- Particuliers	2.195.396	51.394	26.365	30.548	17.833	2.085.872	55.064	30.321	33.770	20.813
- Agriculteurs	699.871	36.225	22.941	26.084	17.855	671.209	38.952	25.091	27.943	19.823
- Autres professionnels	708.223	40.271	24.845	26.810	17.463	637.211	41.723	23.852	28.786	17.452
- Sociétés financières	6	1		1		13	13		10	
- Entreprises	872.008	41.116	25.883	31.601	21.886	749.190	37.898	29.289	28.465	22.412
- Collectivités publiques	478.718	10	10	10	10	381.035	10	10	10	10
- Autres agents économiques	11.200	449	56	349	27	11.700	252	52	178	41
Total	4.965.422	169.466	100.100	115.403	75.074	4.536.230	173.912	108.615	119.162	80.551

NOTE 5
TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE
L'ACTIVITE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros) :

CATEGORIE DE PORTEFEUILLE	VALEUR NETTE BILAN	VALEUR DE REMBOURST	PRIME / DECOTE RESTANT A AMORTIR	VALEUR ESTIMATIVE	PLUS-VALUES LATENTES	MOINS-VALUES LATENTES PROVISIONS
TITRES DE TRANSACTION	816					
Actions Propres (1)	816					
TITRES DE PLACEMENT	311.603	10.648		342.703	31.285	1.304
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	9.992	10.648		10.648	841	
Actions et autres titres à revenu variable	301.611			332.055	30.444	1.304
Actions Propres						
TITRES D'INVESTISSEMENT	125.836	121.706	1.575	128.586	5.305	
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	125.836	121.706	1.575	128.586	5.305	
TOTAL DU PORTEFEUILLE	438.255	132.354	1.575	471.289	36.590	1.304
RAPPEL 2003	361.406			388.955	30.656	2.877

(1) Au 31 décembre 2004 la Caisse Régionale détient 9.187 de ses propres CCI, ils sont valorisés au cours de clôture.

NOTE 5-1
TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE
L'ACTIVITE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)

OPERATIONS SUR TITRES	MONTANT 2004	MONTANT 2003
Administrations et Banques Centrales	7.720	7.711
Etablissements de crédit	96.585	73.627
Sociétés Financières	314.559	267.496
Entreprises et autre clientèle	18.576	11.868
TOTAL	437.440	360.702

TITRES A REVENU FIXE	MONTANT 2004	MONTANT 2003
Emis par des organismes publics	7.583	7.574
Emis par les autres émetteurs	125.506	96.539
Créances rattachées	2.740	2.404
Provisions		
TOTAL VALEUR NETTE	135.829	106.517

NOTE 5-2
VENTILATION DES TITRES COTES ET NON COTES A REVENU FIXE OU
VARIABLE

(en milliers d'euros)

PORTEFEUILLE TITRES	MONTANT 2004	MONTANT 2003
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES	135.829	106.518
A REVENU FIXE		
Cotés	105.861	78.537
Non cotés	27.228	25.577
Créances rattachées	2.740	2.404
Provisions		
ACTIONS ET AUTRES TITRES A	301.612	254.185
REVENU VARIABLE		
Cotés	12	0
Non cotés	302.904	257.062
Créances rattachées		
Provisions	- 1.304	- 2.877
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	816	816
Non cotées		
Avances consolidables	816	816
Provisions		
TITRES DE PARTICIPATION	255.355	258.438
Non cotés (1)	259.331	263.014
Avances consolidables	2.793	2.083
Créances rattachées	134	101
Provisions	- 6.903	- 6.760
ACTIVITES DE PORTEFEUILLE	2.561	20.704
Cotées		
Non cotées	0	18.136
Avances consolidables	2.505	2.539
Créances rattachées	59	32
Provisions	- 3	- 3
TOTAL	696.173	640.661

Les parts d'OPCVM sont uniquement des parts d'OPCVM français dont d'OPCVM de capitalisation pour un montant de 301.609 milliers d'euros.

Dans les titres d'activités de portefeuille sont incluses des avances consolidées dans le cadre d'opérations de GIE fiscaux.

(1) Cette rubrique intègre les titres de la SAS Rue La Boétie, pour une valeur de 216.038 milliers d'euros au 31 décembre 2004, contre 212.627 milliers d'euros l'année précédente.

NOTE 5-3
EFFETS PUBLICS OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE
PAR DUREE RESIDUELLE

CREANCES	DUREE RESIDUELLE							
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances Rattachées	Total 2004	Total 2003
TITRES								
Obligations et autres titres à revenu fixe (valeurs brutes)		10.471	71.507	51.110	133.088	2.740	135.828	106.517
Provisions								
VALEURS NETTES AU BILAN		10.471	71.507	51.110	133.088	2.740	135.828	106.517

NOTE 6
TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Quote- part de capital % détenu	Valeur nette comptable des titres	Avances et prêts consentis	Montant des cautions et aval	Situation nette	Résultat du dernier exercice (1)
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1 % DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE						
- Participations dans des établissements de crédit						
- Autres titres de participation						
SAS RUE LA BOETIE	2,27	216.038	6.805		9.623.373	416.470
CREDIT AGRICOLE TRANSACTION	2,03	3			6.525	5.697
EWARD'S HOLDING	100	2.276			1.496	- 538
SACAM FIRECA	2,17	1.154			53.117	- 9.087
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1 % DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE						
Participations dans des établissements de crédit (ensemble)						
Autres titres de participations (ensemble)		22.965	6.796			
TOTAL PARTICIPATIONS		242.436	13.601			

Les résultats du dernier exercice sont ceux de fin 2003, sauf pour SAS Rue La Boétie dont l'arrêté est le 30 juin.

La société SAS RUE LA BOETIE a été créée en 2001 pour regrouper les titres détenus par les Caisses Régionales.

NOTE 6.1
VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Année 2004		Année 2003	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
- Titres non cotés	816	816	816	816
- Titres cotés				
- Avances consolidables				
- Créances rattachées				
- Provisions				
S/TOTAL Parts dans les entreprises liées	816	816	816	816
Titres de participation				
- Titres non cotés	259.331	424.440	263.014	363.036
- Titres cotés				
- Avances consolidables	2.793	2.793	2.083	2.083
- Créances rattachées	134		101	
- Provisions	- 6.903		- 6.760	
S/TOTAL Titres de participation	255.355	427.233	258.438	365.119
Autres immobilisations financières				
- Titres non cotés			18.136	19.311
- Titres cotés				
- Avances consolidables	2.505	2.505	2.539	2.539
- Créances rattachées	59		32	
- Provisions	- 3		- 3	
S/TOTAL Titres de l'activité du portefeuille	2.561	2.505	20.704	21.850
TOTAL	258.732	430.554	279.958	387.785

NOTE 7
VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Immobilisations				Amortissements/provisions			
	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Titres d'investissement	96.681	37.208	8.053	125.836				
S/TOTAL	96.681	37.208	8.053	125.836				
Parts dans les entreprises liées	816			816				
Titres de participations	265.198	12.052	14.992	262.258	6.760	143		6.903
Autres titres détenus à long terme	20.707	770	18.913	2.564	3			3
S/TOTAL	286.721	12.822	33.905	265.638	6.763	143		6.906
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	383.402	50.030	41.958	391.474	6.763	143		6.906
Immobilisations incorporelles	7.687	786	258	8.215	6.118	556	38	6.636
Immobilisations corporelles	130.896	9.862	3.854	136.904	84.354	8.467	3.050	89.771
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	521.985	60.678	46.070	536.593	97.235	9.166	3.088	103.313

Valeur brute Immobilisations incorporelles : le montant des droits au bail s'élève à 2.201 milliers d'euros.

Valeur brute Immobilisations corporelles : le montant des immobilisations hors exploitation s'élève à 255 milliers d'euros.

NOTE 8
AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2004	MONTANT 2003
AUTRES ACTIFS (1)		
- Instruments conditionnels achetés	161	152
- Comptes de stock et emplois divers	0	73
- Comptes de règlement	225	162
- Débiteurs divers	38.267	31.655
TOTAL	38.653	32.042
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF		
- Comptes d'encaissement et de transfert (1)	5.319	32.367
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	11	11
- Pertes potentielles sur IFT, pertes à étaler		
- Produits à recevoir et charges constatées d'avance (2)	54.073	59.577
- Charges à répartir	13	17
- Autres comptes de régularisation	5.162	4.081
TOTAL	64.578	96.053

(1) Les montants indiqués sont nets de provisions et y compris créances rattachées.

(2) Dont : 17.108 milliers d'euros pour les établissements de crédit du réseau, 18.329 milliers d'euros liés au fonctionnement et services externes et 12.651 milliers d'euros sur instruments financiers à terme.

Note 9
PROVISIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Solde au 31/12/2003	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Solde au 31/12/2004
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF					
Sur interbancaire					
Sur créances clientèle	119.162	47.314	51.072		115.404
Sur portefeuille titres	2.877	156	1.729		1.304
Sur participations et autres titres détenus à long terme	6.763	143			6.906
Autres	1.357	157			1.514
TOTAL PROVISIONS ACTIF	130.159	47.770	52.801		125.128

NOTE 10
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT
ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE
(en milliers d'euros)

DETTES	DUREE RESIDUELLE					Total en principal	Dettes rattachées	Total 2004	Total 2003
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans					
ETABLISSEMENTS DE CREDIT									
Dettes envers les établissements de crédit	16.328				16.328	26	16.354	1.063	
Dettes à terme envers les établissements de crédit									
Titres donnés en pension livrée									
VALEURS AU BILAN	16.328				16.328	26	16.354	1.063	
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE									
Comptes ordinaires	232.347				232.347	764	233.111	84.334	
Comptes et avances à terme	593.424	842.533	1.092.261	889.730	3.417.948	3.728	3.421.676	3.225.595	
VALEURS AU BILAN	825.771	842.533	1.092.261	889.730	3.650.295	4.492	3.654.787	3.309.929	
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE									
Comptes ordinaires	1.317.777				1.317.777	92	1.317.869	1.248.935	
Comptes d'épargne à régime spécial	20.996				20.996		20.996	16.346	
Comptes créditeurs à terme	14.415	3.123	3.054	207	20.799	137	20.936	27.975	
VALEURS AU BILAN	1.353.188	3.123	3.054	207	1.359.572	229	1.359.801	1.293.256	
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE									
Bons de caisse	245				245	1	246	153	
Titres du marché interbancaire et T.C.N.	6.405	1.396			7.801	6	7.807	5.521	
VALEURS AU BILAN	6.650	1.396			8.046	7	8.053	5.674	

Commentaires :

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole SA et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

NOTE 11
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE -ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)

DETTE	DUREE RESIDUELLE							Total 2004	Total 2003
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées			
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE									
Comptes ordinaires	1.317.777				1.317.777	92	1.317.869	1.248.935	
Comptes d'épargne à régime spécial	20.996				20.996		20.996	16.346	
Comptes créditeurs à terme	14.415	3.123	3.054	207	20.799	137	20.936	27.975	
VALEURS AU BILAN	1.353.188	3.123	3.054	207	1.359.572	229	1.359.801	1.293.256	

NOTE 11.1
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE ANALYSE PAR AGENTS ECONOMIQUES

(en milliers d'euros)

	MONTANT 2004	MONTANT 2003
Particuliers	803.478	812.526
Autres professionnels	166.333	122.620
Sociétés Financières	514	541
Entreprises	184.964	178.647
Collectivités publiques	1.844	11.579
Agriculteurs	146.818	107.886
Autres agents économiques	55.849	59.456
Divers		
TOTAL	1.359.800	1.293.255

NOTE 12
DETTE REPRESENTEES PAR UN TITRE – PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)

DETTE	DUREE RESIDUELLE							Total 2004	Total 2003
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées			
DETTE REPRESENTEES PAR UN TITRE									
Bons de caisse	245				245	1	246	153	
Titres du marché interbancaire et T.C.N.	6.405	1.396			7.801	6	7.807	5.521	
VALEURS AU BILAN	6.650	1.396			8.046	7	8.053	5.674	

NOTE 13
AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2004	MONTANT 2003
AUTRES PASSIFS (2)		
- Instruments conditionnels vendus	130	107
- Comptes de règlement et créditeurs divers	20.077	17.235
- Versements restant à effectuer	955	3.952
TOTAL	21.162	21.294
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
- Comptes d'encaissement et de transfert (1)	33.436	14.395
- Gains potentiels sur IFT, gains à étaler	26	37
- Produits constatés d'avance et charges à payer (3)	71.122	74.317
- Autres comptes de régularisation	1.727	4.426
TOTAL	106.311	93.175

(1) Les montants indiqués sont nets.

(2) Les montants incluent les dettes rattachées

(3) Dont : 20.432 milliers d'euros pour le personnel et les organismes sociaux, 32.988 milliers d'euros pour l'état et 4.092 milliers d'euros sur instruments financiers à terme.

NOTE 14
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
(en milliers d'euros)

PROVISIONS DE PASSIF	MONTANT 2003	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	MONTANT 2004
SARL Tamaya	668				668
Provisions départs retraite et préretraite (1) (4)	0	4.491	4.491		0
Provisions pour risques sur GIE d'investissement	3.494	1.282	1.203		3.573
Provisions risques sur engagements pour signature	320			305	15
Provisions pour actions en responsabilité	5.026			150	4.876
Provisions pour primes de médailles (4)	1.300	42			1.342
Provisions liées aux encours de crédits (3)	9.906	4.312		5.108	9.110
Provision pour Risques Opérationnels (2)	2.489	139	80		2.548
Autres provisions pour risques et charges	295	127	67	60	295
Total provisions pour risques et charges	23.498	10.393	5.841	5.623	22.427
Provision Epargne Logement	14.094	1.210		2.948	12.356
Provision pour Risques Opérationnels (2)	7.467	177			7.644
Provision pour Risques Crédits (3)	7.268	2.532			9.800
Total F.R.B.G.	28.829	3.919		2.948	29.800
Provisions réglementées	4			2	2
TOTAL PROVISIONS PASSIF	52.331	14.312	5.841	8.573	52.229

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou transfère vers un organisme externe ses engagements en matière de retraite et préretraite.

Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de la Caisse Régionale. Ces risques, qui se révèlent significatifs, notamment pour les traitements inhérents aux moyens de paiement, ont fait l'objet d'une dotation aux provisions pour un montant égal à 4 % du PNB, dont 1 % en provisions pour Risques et Charges.

Ces provisions, sont égales à 0,40 % des encours de crédit non douteux constatés au 31 décembre 2004. Elles sont destinées à couvrir la part du risque crédit constaté par la Caisse Régionale, représentant la différence entre la moyenne sur 10 ans des risques enregistrés et ceux constatés en 2004 sur le secteur des risques aux particuliers, en prenant comme référence les séries statistiques de chaque Caisse Régionale.

Provisions pour charges non bancaires.

<p>NOTE 15 ENGAGEMENTS SOCIAUX AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES</p>
--

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

Variations de la dette actuarielle

	2004
Dette actuarielle au 31/12/n-1	18.352
Coût des services rendus sur la période	784
Effet de l'actualisation	906
Cotisations de l'employé	
Modification / Réduction / liquidation de plan	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	
Indemnités de cessation d'activité	
Prestations versées	- 434
(Gains) / pertes actuariels	692
Dette actuarielle au 31/12/n	20.300

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

	2004
Coût des services rendus sur l'exercice	784
Effet de l'actualisation	906
Rendement attendu des actifs sur la période	- 339
Amortissement du coût des services passés	
Autres gains ou pertes	720
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2.071

Variations de juste valeur des actifs des régimes

	2004
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	13.881
Rendement attendu des actifs	339
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	- 28
Cotisations de l'employeur	4.291
Cotisations de l'employé	
Modification / Réduction / liquidation de plan	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	10
Indemnités de cessation d'activité	
Prestations versées	- 434
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	18.059

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

Variations de la provision

	2004
(Provisions) / actifs au 31/12/n-1	- 20.300
Cotisations de l'employeur	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	
Paievements directs de l'employeur	
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2.241
(Provisions) / actif au 31/12/n	- 18.059

Le rendement effectif des actifs, tous régimes confondus, a été en 2004 de 4,30 %.

- Opérations effectuées en devises

Au 31 décembre 2004, le montant global de la contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises est de 9.572 milliers d'euros.

La Caisse Régionale utilise comme devises principalement USD, GBP, CAD.

NOTE 16
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

PROVISIONS DE PASSIF	MONTANT 2003	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	MONTANT 2004
Provision Epargne Logement	14.094	1.210		2.948	12.356
Provision pour Risques Opérationnels (2)	7.467	177			7.644
Provision pour Risques Crédits (3)	7.268	2.532			9.800
Total F.R.B.G.	28.829	3.919		2.948	29.800

NOTE 17
DETTES SUBORDONNEES

DETTES	31/12/2004	31/12/2003	DEVISE UTILISEE	TAUX D'INTERET	ECHEANCE
DETTES SUBORDONNEES					
Titres subordonnés remboursables	27.467	27.834			
	0	366	Euro	TF	10/04
	15.245	15.246	Euro	TF	09/06
	7.622	7.622	Euro	TF	06/08
	4.600	4.600	Euro	TF	06/09
Emprunts participatifs	0	0	Euro	TV	Sans
Comptes courants bloqués des Caisses Locales	21.955	22.564	Euro	TV	
DETTES RATTACHEES	1.631	1.782			
TOTAL	51.053	52.180			

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1.666 milliers d'euros.

PAR DUREE RESIDUELLE	< 3 mois	> 3mois < 1 an	> 1an < à 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Montant 2004	Montant 2003
DETTES SUBORDONNEES								
Titres subordonnés à terme			27.467		27.467	603	28.070	28.441
Emprunts participatifs								
Comptes courants bloqués des Caisses Locales	21.955				21.955	1.028	22.983	23.739
TOTAL	21.955		27.467		49.422	1.631	51.053	52.180

NOTE 18
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	100.110
CAPITAL AU 31.12.2002	100.110
-Variation de capital	0
CAPITAL AU 31.12.2003	100.110
- Primes liées au capital au 31.12.2002	205.696
- Variation de la prime d'émission	0
- Variation de la prime de fusion	0
PRIMES LIEES AU CAPITAL AU 31.12.2003	205.696
RESERVES AU 31.12.2002	306.701
- Résultat au 31.12.2002	49.759
- Intérêts aux parts sociales versés par CR	- 2.122
- Dividendes aux CCI et CCA	- 7.256
- Variations des réserves sociales	0
- Autres variations	17
RESERVES AU 31.12.2003	347.099

	100.110
CAPITAL AU 31.12.2003	100.110
-Variation de capital	0
CAPITAL AU 31.12.2004	100.110
- Primes liées au capital au 31.12.2003	205.696
- Variation de la prime d'émission	0
- Variation de la prime de fusion	0
PRIMES LIEES AU CAPITAL AU 31.12.2004	205.696
RESERVES AU 31.12.2003	347.099
- Résultat au 31.12.2003	59.960
- Intérêts aux parts sociales versés par CR	- 2.122
- Dividendes aux CCI et CCA	- 7.982
- Variations des réserves sociales – RAN relatif aux changements de méthode	- 4.491
- Autres variations	0
RESERVES AU 31.12.2004	392.464

NOTE 18.1
VENTILATION DU CAPITAL

(en milliers d'euros)

VENTILATION DU CAPITAL	Nombre de titres	Droits De Vote	Valeur Nominale Au 31/12/2004	Valeur Nominale Au 31/12/2003
CAPITAL			100.110	100.110
Parts Sociales	3.662.135	313	55.848	55.848
Certificats Coopératifs d'Investissement et Certificats Coopératifs d'Associés	2.902.424		44.262	44.262
Dont Certificats Coopératifs d'Investissement détenus en propre par la Caisse Régionale	9.187		140	143

NOTE 18.2
VENTILATION DES RESERVES

(en milliers d'euros)

	31/12/2004	31/12/2003
Réserve légale	265 913	228 521
Réserve / Plus-values nettes à long terme	35 699	35 699
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	95 343	82 879
TOTAL	396 955	347 099

NOTE 19
COMPOSITION DES FONDS PROPRES
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2004	MONTANT 2003
CAPITAUX PROPRES	761.758	712.865
Fonds pour risques bancaires généraux	29.801	28.829
Dettes subordonnées	51.053	52.180
Dépôts de garantie à caractère mutuel	2	4
TOTAL DES FONDS PROPRES	842.614	793.878

NOTE 20
OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

La Caisse Régionale est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle défaillance d'actif de Crédit Agricole SA au bénéfice des Tiers créanciers de celle-ci. Par ailleurs, la Caisse Régionale s'est engagée à garantir la liquidité de Crédit Agricole SA à hauteur de 84 000 milliers d'euros. Au 31/12/2004, l'utilisation était de 33 600 milliers d'euros.

NOTE 21
OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Au 31 12 2004, le montant global de la contre valeur en euros de l'actif et du passif en devises est de 9 572 milliers d'euros. La Caisse Régionale utilise comme devises principalement USD, GBP et CAD.

NOTE 22
OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES NON DENOUEES

**- Opérations à terme en devises non dénouées et autres opérations à terme non dénouées
(en milliers d'euros)**

OPERATIONS DE CHANGE	31.12.2004		31.12.2003	
	A RECEVOIR	A LIVRER	A RECEVOIR	A LIVRER
OPERATIONS DE CHANGE A TERME	51.831	51.819	37.787	37.776
- Devises	25.076	25.076	18.234	18.234
- Euros	26.755	26.743	19.553	19.542
PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES	73	73		
TOTAL DES OPERATIONS DE CHANGE	51.904	51.892	37.787	37.776

NOTE 23
OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME
(en milliers d'euros)

TYPES D'OPERATION	31.12.2004			31.12.2003
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	TOTAL	TOTAL
	De gré à gré	De gré à gré		
CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERETS				
Swap de taux prêteur	779.448		779.448	760.684
Swap de taux emprunteur	108.294		108.294	118.613
Options Swap de taux prêteur				
FRA prêteur				
FRA emprunteur				
TOTAL	887.742		887.742	879.297
AUTRES OPERATIONS INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME				
Achat inst taux d'intérêt terme conditionnel	457		457	770
Achat autres instruments à terme conditionnel	38.727	41.065	79.792	63.340
Ventes inst taux d'intérêt terme conditionnel	2.742		2.742	4.017
Ventes inst taux change à terme conditionnel	41.065	38.727	79.792	63.340
TOTAL ACHATS / PRETEURS	818.632	41.065	859.697	824.794
TOTAL VENTES/EMPRUNTEURS	152.101	38.727	190.828	185.970

23-1
ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE DES OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME
(en milliers d'euros)

	Répartition par durée restant à courir								
	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
- Futures									
- Options de change									
- Options de taux	159.586			159.586					
- F.R.A.									
- Swaps de taux d'intérêt	137.647	611.764	138.332	137.647	611.764	138.332			
- Swaps de devises									
- Caps, Floors, Collars	60	3.138		60	3.138				
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Sous total	297.293	614.902	138.332	297.293	614.902	138.332			
-Opérations de change à terme	103.650			103.650					
Total général	400.943	614.902	138.332	400.943	614.902	138.332			

NOTE 23.2
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : JUSTE VALEUR AU 31/12/2004

Au 31 décembre 2004, la juste valeur globale des contrats d'échange de taux est de 920.622 milliers d'euros. Elle s'élevait à 909.202 milliers d'euros au 31 décembre 2003, pour un notionnel de 879.297 milliers d'euros.

Aucun transfert entre les différentes catégories de portefeuille n'a été effectué en 2004.

NOTE 23.3
INFORMATION SUR LES SWAPS

VENTILATION DES CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET
(en milliers d'euros)

CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET	Position ouverte isolée	Micro- couverture	Macro- couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		127.375	760.367	

Au 31 décembre 2004, la juste valeur globale des contrats d'échange de taux est de 920.622 milliers d'euros. Elle s'élevait à 909.202 milliers d'euros au 31 décembre 2003, pour un notionnel de 879.297 milliers d'euros.

Aucun transfert entre les différentes catégories de portefeuille n'a été effectué en 2004.

NOTE 24
**INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIES SUR PRODUITS
DERIVES**

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est non significatif. CA-sa est la contrepartie choisie par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou pour 92% ses opérations dérivées.

NOTE 25
ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

La CRCAM Touraine Poitou n'a pas données d'actifs en garantie de ses propres engagements ou d'engagements de tiers.

Les engagements donnés s'élèvent au 31/12/2004 à 877 074 milliers d'euros.

	12 - 2004	12 - 2003	12 - 2002
1° ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement	877.074	854.186	717.832
Engagements en faveur d'établissements de crédit			
Engagements internes au Crédit Agricole	84.000	97.000	115.000
Engagements en faveur de la clientèle	793.074	757.186	602.832
Engagements de garantie	134.079	112.269	557.139
Engagements d'ordre d'établissements de crédit			
Engagements internes au Crédit Agricole	28.959	36.487	488.032
Engagements d'ordre de la clientèle	105.120	75.782	69.107
Engagements sur titres	926	2.229	0
Autres engagements donnés sur titres	926	2.229	0

NOTE 26
ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

La Caisse Régionale est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle défaillance d'actif de Crédit Agricole SA au bénéfice des Tiers créanciers de celle-ci.

Par ailleurs, la Caisse Régionale s'est engagée à garantir la liquidité de Crédit Agricole SA à hauteur de 84 000 milliers d'euros. Au 31/12/2004, l'utilisation était de 33 600 milliers d'euros. (cf note 20)

NOTE 27
ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

La Caisse Régionale de Touraine Poitou n'a pas de crédit bail significatif

NOTE 28
PRODUITS NETS D'INTERETS ET ASSIMILES

PRODUITS NETS D'INTERETS (en milliers d'euros)		
	2004	2003
<i>Intérêts et produits assimilés :</i>	264.089	271.415
Sur opérations avec les établissements de crédit	987	1.254
Sur opérations internes au Crédit Agricole	19.436	22.105
Sur opérations avec la clientèle	221.143	228.405
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	6.014	5.957
Autres intérêts et produits assimilés	16.509	13.694
<i>Intérêts et charges d'intérêts :</i>	138.307	152.362
Sur opérations avec les établissements de crédit	66	16
Sur opérations internes au Crédit Agricole	134.503	147.692
Sur opérations avec la clientèle	2.967	3.834
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	756	806
Autres intérêts et charges assimilées	15	14
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	125.782	119.053

NOTE 29
REVENUS DES TITRES
TITRES A REVENUS FIXES
(en milliers d'euros)

TYPE DE PORTEFEUILLE	REVENUS ANNEE 2004	REVENUS ANNEE 2003
TITRES DE PLACEMENT	505	346
TITRES D'INVESTISSEMENT	5.510	5.611
TOTAL	6.015	5.957

TITRES A REVENUS VARIABLES
(en milliers d'euros)

TYPE DE PORTEFEUILLE	REVENUS ANNEE 2004	REVENUS ANNEE 2003
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	10.603	10.700
TITRES DE PLACEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DU PORTEFEUILLE	532	856
ACTIONS PROPRES	26	
TOTAL	11.161	11.556

NOTE 30
PRODUIT NET DES COMMISSIONS
(en milliers d'euros)

TYPES DE COMMISSIONS	31.12.2004			31.12.2003		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
Sur opérations avec les Ets de Crédits	270	140	130	238	217	21
Sur opérations internes au Crédit Agricole	13.378	3.883	9.495	21.700	2.796	18.904
Sur opérations avec la clientèle	30.511	33	30.478	30.033		30.033
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	606	5	601	571	5	566
Sur Opération S/ Inst fin à terme et autres opérations du Hors bilan						
Sur prestations de services financiers	53.335	7.259	46.076	50.781	7.124	43.657
TOTAL	98.100	11.320	86.780	103.323	10.142	93.181

NOTE 31
SOLDE DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

Néant

NOTE 32
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2004	MONTANT 2003
Dotations aux provisions	- 156	- 13
Reprises de provisions	1.730	4.822
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX PROVISIONS	1.574	4.809
Plus-values de cessions réalisées	11.917	3.986
Moins-values de cessions réalisées	- 8	- 191
SOLDE DES PLUS ET MOINS VALUES DE CESSIONS	11.909	3.795
Frais d'acquisition	- 45	- 33
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	13.438	8.571

NOTE 33
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les autres produits nets d'exploitation bancaire (17 339 K€) correspondent essentiellement aux produits accessoires liés à l'activité crédit.

NOTE 34
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

NOTE 34-1
FRAIS DE PERSONNEL
(en milliers d'euros)

FRAIS DE PERSONNEL	MONTANT 2004	MONTANT 2003
- Salaires et traitements (1) :	46.078	46.900
- Charges sociales :	24.521	23.894
- Dont charges de retraite	6.194	5.577
- Intéressement	4.320	4.840
- Participation	2.373	1.309
- Impôts et taxes sur rémunérations	5.590	5.462
- Transfert de charges	- 288	- 93
TOTAL	82.594	82.312

(1) Les refacturations de charges de frais de personnel sont déduites du poste « salaires et traitements ».

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a signé au bénéfice de son personnel, un accord d'intéressement.

Les montants globaux des rémunérations allouées pendant l'exercice aux membres des organes d'administration et aux membres de la direction s'élèvent respectivement à 156 et 1.239 milliers d'euros.

NOTE 34-2
EFFECTIF PAR CATEGORIE

Effectif moyen mensuel	2002	2003	2004
Responsables de management	299	286	287
Techniciens animateurs d'unité	759	774	795
Agents d'application	495	468	456
Total	1553	1528	1538

NOTE 34-3
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS
(en milliers d'euros)

LIBELLE	MONTANT 2004	MONTANT 2003
- Impôts et Taxes	3.653	4.895
- Services extérieurs	60.609	59.461
- Autres frais administratifs	- 79	- 273
- Transferts de charges (1)	- 11.957	- 11.684
TOTAL	52.226	52.389

(1) Dont charges Atlantica pour 6,5 milliers d'euros en 2004 contre 6,3 l'année précédente. Le changement de méthode lié aux contrats de retraites représente 4,5 milliers d'euros en 2004. Pour l'exercice 2003 un montant de 4,9 milliers d'euros concernait les contrats de préretraites.

NOTE 35
COÛT DU RISQUE
(en milliers d'euros)

PROVISIONS ET REPRISES LIEES AUX CREANCES ET OPERATIONS DE HORS-BILAN	MONTANT 2004	MONTANT 2003
PROVISIONS CONSTITUEES	45.393	55.347
Provisions sur créances :	45.149	54.461
Autres provisions	244	886
REPRISES DE PROVISIONS	47.091	69.268
Reprises de provisions sur créances :	46.461	69.189
Autres reprises de provisions	630	79
PROVISIONS NETTES	- 1.698	- 13.921
PERTES SUR CREANCES DOUTEUSES IRRECOUVRABLES NON COUVERTES PAR PROVISIONS	2.228	3.350
PERTES SUR CREANCES DOUTEUSES IRRECOUVRABLES COUVERTES PAR PROVISIONS	9.810	24.221
RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	- 2.265	- 1.687
SOLDE EN PERTE	8.075	11.963

Le ratio des Créances Douteuses et Litigieuses sur créances globales de la clientèle est de 3,4 % à la date du 31 décembre 2004. Le taux de couverture de ces mêmes créances douteuses s'élève à 68,1 %. Ces ratios étaient respectivement de 3,8 % et 68,5 % au 31 décembre 2003.

NOTE 36
RESULTAT NET SUR ACTIF IMMOBILISE

(en milliers d'euros)

PROVISIONS ET REPRISES LIEES AUX IMMOBILISATIONS FINANCIERES	MONTANT 2004	MONTANT 2003
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
PROVISIONS CONSTITUEES :		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	- 143	- 533
REPRISES DE PROVISIONS CONSTITUEES :		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	0	224
EXCEDENT DES PROVISIONS CONSTITUEES SUR LES REPRISES (1)		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	- 143	- 309
PLUS-VALUES DE CESSIONS REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	58	196
MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	0	- 103
- Pertes sur créances liées à des titres de participation	- 537	- 1.003
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE DES PLUS ET MOINS- VALUES REALISEES (2)		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	- 479	- 910
RESULTAT NET SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1+2)	- 622	- 1.219
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cession	155	386
- Moins-values de cession	- 489	- 482
SOLDE EN PERTE OU BENEFICE (3)	- 334	- 96
RESULTAT NET SUR IMMOBILISATIONS (1+2+3)	- 956	- 1.315

NOTE 37
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

(en milliers d'euros)

ELEMENTS	MONTANT 2004	MONTANT 2003
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4.491	10.311
Reprise provision Fonds de préretraite	4.491	10.311
CHARGES EXCEPTIONNELLES	11.017	16.530
Abondement Fonds de retraite et préretraite (1)	4.491	9.840
Restructuration Service Centrale Titres Atlantica (2)	6.526	348
Autres charges Exceptionnelles	6.526	6.342
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 6.526	- 6.219

(1) Relatif aux changements de méthode (Point B Notes II).

(2) Ces dépenses ont normalement été enregistrées en charges de fonctionnement. Elles ont ensuite fait l'objet d'une comptabilisation dans cette rubrique en utilisant les comptes transfert de charges.

NOTE 38
IMPOTS SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)

IMPOTS SUR LES BENEFICES	MONTANT 2004	MONTANT 2003
VENTILATION DE L'IMPOT	30.941	29.176
Partie afférente au résultat ordinaire	35.641	32.138
Partie afférente à redressement fiscal	- 797	2.894
Partie afférente au résultat exceptionnel	- 3.903	- 5.856
TOTAL	30.941	29.176

Situation fiscale latente
(en milliers d'euros)

ELEMENTS	MONTANT 2004	MONTANT 2003
IMPOTS DIFFERES ACTIF	17.885	16.958
Droit au bail	237	299
Charges à payer non déductibles	1.002	613
Provisions pour risques et charges non déductibles	5.188	5.580
Plus values latentes sur OPCVM	11.458	10.466
IMPOTS DIFFERES PASSIF	0	0
Provisions réglementées	0	0

NOTE 39
INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La CRCAM Touraine Poitou exerce une activité de banque de détail sur les départements de la Vienne et de l'Indre et Loire.

NOTE 40
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'a été noté.

NOTE 41
PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Résultat au bilan	63.488
Report à nouveau	- 4.491
Résultat à affecter	58.997
Intérêts aux parts sociales	- 2.122
Dividendes aux CCI	- 3.830
Dividendes aux CCA	- 4.587
Reste à répartir	48.458
Affectation des 3/4 à la réserve légale	- 36.343
Solde à la disposition de l'Assemblée Générale	12.115
Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale :	
Affectation à la réserve facultative	- 12.115

NOTE 42
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou

En K EUR	Cabinet ERNST & YOUNG				Cabinet BECOUZE & ASSOCIES			
	2004	2003	% N	% N-1	2004	2003	% N	% N-1
Audit :								
. Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	116	101			116	101		
. Missions accessoires	3				3			
Sous-Total	119	101	50	50	119	101	50	50
Autres prestations :								
. Juridique, fiscal et social								
. Technologie de l'information								
. Audit interne								
. Autres : à préciser si > à 10 % des honoraires d'audit								
Sous-Total								
TOTAL	119	101			119	101		

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

20.3.2. Comptes sociaux semestriels

BILAN AU 30 JUIN 2005 (en milliers d'euros)

ACTIF	30. 06.2005	31.12.2004
Opérations interbancaires et assimilées	67.530	82.032
Opérations internes au CA	236.634	250.525
Opérations avec la clientèle	5.102.210	4.850.018
Obligations et autres titres à revenu fixe Actions et autres titres à revenu variable	483.476	437.440
Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées	269.222	258.732
Immobilisations corporelles et incorporelles	48.698	48.713
Actions propres	795	816
Autres actifs et comptes de régularisation	120.308	103.231
TOTAL ACTIF	6.328.873	6.031.507

PASSIF	30.06.2005	31.12.2004
Opérations interbancaires et assimilées	2.526	16.354
Opérations internes au CA	4.029.335	3.654.787
Comptes créditeurs de la clientèle	1.297.258	1.359.800
Dettes représentées par un titre	9.165	8.054
Autres passifs et Comptes de régularisation	114.103	127.471
Provisions pour risques et charges	45.296	22.427
Dettes subordonnées et dépôts de garantie à caractère mutuel	50.684	51.055
Fonds pour risques bancaires généraux	6.516	29.801
Capitaux propres hors FRBG :	773.990	761.758
TOTAL PASSIF	6.328.873	6.031.507

HORS-BILAN AU 30 JUIN 2005 (en milliers d'euros)

	30.06.2005	31.12.2004
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	939.171	877.074
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements internes au Crédit Agricole	84.000	84.000
Engagements en faveur de la clientèle	855.171	793.074
Engagements de garantie	151.404	134.079
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		
Engagements internes au Crédit Agricole	40.139	28.959
Engagements d'ordre de la clientèle	111.265	105.120
Engagements sur titres	657	926
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Titres à livrer au Crédit Agricole	657	926
Autres engagements donnés		
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	800	2.067
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements internes au Crédit Agricole	800	2.067
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	850.398	828.718
Engagements reçus d'établissements de crédit	35.844	37.230
Engagements internes Crédit Agricole	543.064	522.532
Engagements reçus de la clientèle	271.490	268.956
Engagements sur titres	2.507	2.876
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	2.507	2.876
Titres à recevoir du Crédit Agricole		
Autres engagements reçus		

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2005 (en milliers d'euros)

	30.06.05	30.06.04	31.12.04
Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	61.425	62.566	125.782
Revenus des titres à revenu variable	14.040	10.411	11.160
Produits nets des commissions	45.762	43.582	86.780
Produits nets des opérations financières	1.232	2.814	13.739
Autres produits nets d'exploitation	8.717	7.992	17.339
PRODUIT NET BANCAIRE	131.176	127.365	254.800
Charges générales de fonctionnement	70.315	67.284	134.819
Frais de personnel	42.084	39.683	82.594
Autres frais administratifs	28.231	27.601	52.225
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	4.326	4.346	9.023
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	56.535	55.735	110.958
Coût du risque	- 4.168	- 7.724	- 8.075
RESULTAT D'EXPLOITATION	52.367	48.011	102.883
Résultat net sur actifs immobilisés	- 27	- 90	- 956
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	52.340	47.921	101.927
Résultat exceptionnel	- 26.276	- 2.745	- 6.526
Impôts sur les bénéfices	19.343	16.123	30.941
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux et provisions	23.285	19	- 972
RESULTAT NET	30.006	29.072	63.488

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

A - PRINCIPES GENERAUX RETENUS

Les états financiers de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou arrêtés au 30 juin 2005 sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du Groupe Crédit Agricole.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées pour ces comptes intermédiaires sont identiques à celles utilisées pour les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004 à l'exception des éléments mentionnés ci-dessous.

B - CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION DES COMPTES

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2002.03, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou calcule à compter du 1^{er} janvier 2005 ses provisions sur créances douteuses sur la base des flux futurs actualisés.

Les effets qui découlent de l'actualisation constituent un changement de méthode. L'incidence de ce changement de méthode à l'ouverture soit 6.355 M€ et a été comptabilisé en capitaux propres au 1^{er} janvier 2005. Les dotations et reprises de la période qui résultent de l'actualisation des provisions sont enregistrées en coût du risque.

De même, en application de l'avis n° 2005-07 du CNC du 21 juin 2005 modifiant le règlement CRC n° 2002-03, les décotes sur prêts restructurés sont désormais calculées par référence au taux effectif d'origine.

Par ailleurs, afin d'assurer la cohérence entre les comptes consolidés établis conformément aux normes IAS et ses comptes individuels, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a constitué différentes provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques déjà identifiés et antérieurement couverts par des fonds pour risques bancaires généraux.

Ces provisions ont été dotées par le résultat exceptionnel et concernent :

- le risque de déséquilibre du contrat épargne logement, pour lequel une provision a été dotée à hauteur de 12.356 M€.
- le risque de crédit, correspondant aux provisions sur bases collectives et/ou sectorielles, pour lequel une provision a été dotées à hauteur de 7.217 M€.
- les risques opérationnels, pour lesquels une provision a été dotée à hauteur de 3.712 M€.

Le montant des FRBG repris en contrepartie de ces dotations s'élève à 23.285 M€.

Enfin, l'application du règlement 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2005, ne génère pas d'impact significatif à ce jour.

20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS HISTORIQUES ANNUELLES

20.4.1 RAPPORT COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN LIMITE DES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2005

CABINET BECOUZE ET ASSOCIES

32, rue de Rennes
49100 Angers

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Rennes

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2005

Rapport sur l'examen limité des comptes semestriels consolidés
(Articles L. 232-7 du Code de commerce et 297-1 du décret du 23 mars 1967)

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, sous la forme de comptes intermédiaires tels que définis dans le Règlement général de l'AMF. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre 2004 retraitées selon les mêmes règles à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2005.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard, d'une part, des règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires telles que définies par le Règlement général de l'AMF et, d'autre part, des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, tels que décrits dans les notes annexes.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note préambule des états financiers qui expose les modalités retenues pour la présentation des comptes semestriels consolidés, qui n'incluent pas toutes les informations exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation ;
- la note préambule des états financiers qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport ;
- la note préambule des états financiers qui expose l'option offerte par la norme IFRS 1 et retenue par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou de ne pas retraiter les informations comparatives relatives aux instruments financiers conformément aux normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4, qui sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2005.

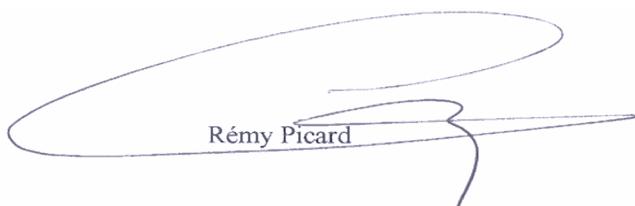
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Angers et Nantes, le 30 septembre 2005

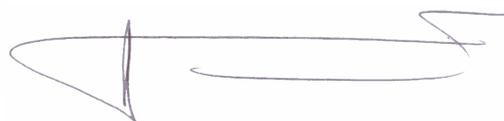
CABINET BECOUZE ET ASSOCIES

ERNST &



Rémy Picard

Philippe FOURQUET



20.4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 30/06/2005

CABINET BECOUZE ET ASSOCIES

32, rue de Rennes
49100 Angers

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Angers

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2005

Attestation des commissaires aux comptes
sur les comptes intermédiaires

Monsieur le Directeur de la Caisse Régionale,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, nous avons vérifié la sincérité des informations contenues dans la situation intermédiaire (bilan et compte de résultat, hors bilan) relative à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2005, établie selon les principes du groupe Crédit Agricole applicables aux comptes individuels, telle qu'elle est jointe à la présente attestation.

Cette situation intermédiaire a été établie sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de nos vérifications, d'en attester la sincérité.

La vérification des informations contenues dans ces documents a été effectuée conformément aux normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à apprécier la sincérité de ces informations au regard de leur cohérence, de leur vraisemblance et de leur pertinence. Une vérification de cette nature, limitée quant à son objectif, comporte essentiellement des procédures analytiques et des entretiens avec les dirigeants.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans la situation intermédiaire, établie selon les principes du groupe Crédit Agricole applicables aux comptes individuels.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note B du document joint aux comptes concernant :

20.4.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

(Exercice clos le 31 décembre 2004)

CABINET BECOUZE ET ASSOCIES

19, rue René Rouchy
49100 Angers

Société d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Angers

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche

92037 Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de € 3.044.220

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou

Exercice clos le 31 décembre 2004

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.B. de l'annexe relative aux changements de méthodes comptables intervenus en 2004.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1 *Changements de méthodes comptables*

- Ainsi qu'il est mentionné dans la note 2.B. de l'annexe, des changements comptables sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes suivis par le Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, nous nous sommes assurés de la correcte prise en compte de ces changements et de la présentation qui en a été faite.

2 *Estimations comptables*

- Comme indiqué dans la note 2.A. de l'annexe, le Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques, et leur couverture par des provisions à l'actif ou au passif du bilan
- Comme indiqué dans la note 7.2. de l'annexe, le Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou détient toujours des parts d'un fonds dédié qu'il a donc inclus au 31 décembre 2004 dans son périmètre de consolidation. Nous avons revu les hypothèses retenues et la cohérence des méthodes et des évaluations relatives à cette modification de périmètre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

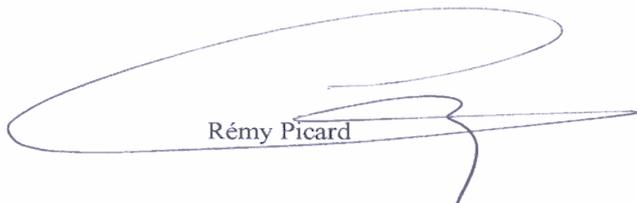
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Angers et Nantes, le 24 février 2005

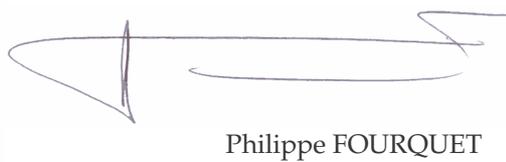
Les Commissaires aux Comptes

CABINET BECOUZE ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Rémy Picard



Philippe FOURQUET

**20.4.4 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
(Exercice clos le 31 décembre 2004)**

CABINET BECOUZE ET ASSOCIES

19 rue René Rouchy

49100 Angers

Société d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

Régionale d'Angers

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche

11, allée de l'Arche

92037 Paris-La Défense Cedex

S.A. au capital de € 3.044.220

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

régionale de Versailles

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou

Exercice clos le 31 décembre 2004

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.B. de l'annexe relative aux changements de méthodes comptables intervenus en 2004.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1 Changements de méthodes comptables

- Ainsi qu'il est mentionné dans la note 2.B. de l'annexe, des changements de méthodes comptables sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes suivis par votre caisse régionale, nous nous sommes assurés de la correcte prise en compte de ces changements et de la présentation qui en a été faite.

2 Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 2.A. de l'annexe, la caisse régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques, et leur couverture par des provisions à l'actif ou au passif du bilan. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

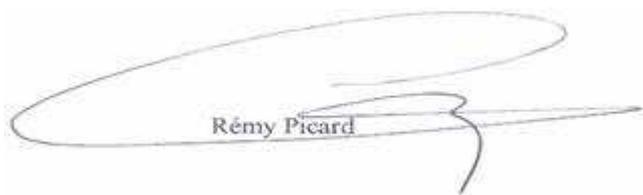
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Angers et Nantes, le 24 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

CABINET BECOUZE ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Rémy Picard



Philippe FOURQUET

20.4.5 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Exercice clos le 31 décembre 2004)

CABINET BECOUZE ET ASSOCIES

32, rue de Rennes

49100 Angers

Société d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

régionale d'Angers

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche

11, allée de l'Arche

92037 Paris-La Défense Cedex

S.A. au capital de € 3.044.220

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

régionale de Versailles

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou

Exercice clos le 31 décembre 2004

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

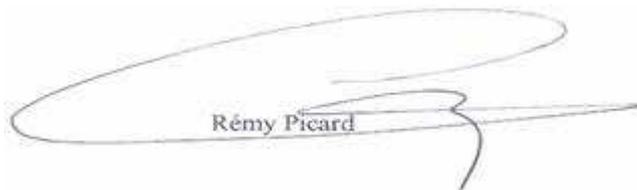
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Angers et Nantes, le 24 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

CABINET BECOUZE ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Rémy Picard

Rémy PICARD



Philippe FOURQUET

**20.4.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT
(Exercice clos le 31 décembre 2004)**

CABINET BECOUZE ET ASSOCIES
32, rue de Rennes
49100 Angers
Société d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Angers

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de € 3.044.220

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou
Exercice clos le 31 décembre 2004

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

Suite à la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Caisse Régionale relatif aux procédures de contrôle interne au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la caisse régionale prévues par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

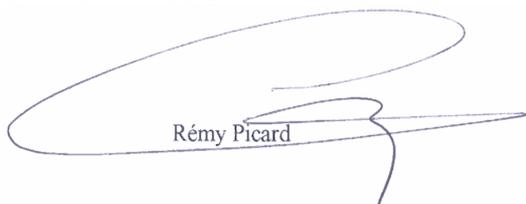
- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la caisse régionale relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration.

Angers et Nantes, le 24 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

CABINET BECOUZE ET ASSOCIES

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a series of smaller, connected strokes on the right.

Rémy PICARD

ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in blue ink, featuring a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the left end, and a series of smaller strokes extending to the right.

Philippe FOURQUET

20.4.7 COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2003

BILAN CONSOLIDE de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou
et de ses Caisses Locales
au 31 Décembre 2003 (en milliers d'euros)

ACTIF	2003	2002
Opérations de trésorerie et interbancaires	71.836	99.417
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	71.758	64.778
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	78	34.639
- à vue	1	34.562
- à terme	77	77
Opérations internes au CA :	235.292	344.544
- Comptes ordinaires	7.851	79.048
- Comptes et avances à terme	227.441	265.496
Opérations avec la clientèle :	4.417.068	4.261.488
- Créances commerciales	24.814	28.892
- Autres concours à la clientèle	4.320.380	4.127.931
- comptes ordinaires débiteurs	71.874	104.665
- Opérations de crédit-bail et assimilées		
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	361.406	390.227
Obligations et autres titres à revenu fixe	106.517	118.415
Actions et autres titres à revenu variable	254.889	271.812
Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	279.958	215.542
Immobilisations corporelles et incorporelles	47.371	52.205
Immobilisations incorporelles	725	1.227
Immobilisations corporelles	46.646	50.978
Comptes de tiers et divers	143.100	103.893
Autres actifs	33.376	26.587
Comptes de régularisation	109.724	77.306
TOTAL ACTIF	5.556.031	5.467.316

PASSIF	2003	2002
Opérations de trésorerie et interbancaires	1.185	473
Banques centrales, C.C.P.		
Dettes envers les établissements de crédit	1.185	473
- à vue	1.063	196
- à terme	122	277
Opérations internes au CA :	3.277.889	3.186.641
- Comptes ordinaires	52.294	1.364
- Comptes et avances à terme	3.225.595	3.185.277
Comptes créditeurs de la clientèle	1.293.256	1.346.422
Comptes d'épargne à régime spécial	16.346	15.852
- à vue	16.346	15.852
- à terme		
Autres dettes	1.276.910	1.330.570
- à vue	1.248.935	1.260.509
- à terme	27.975	70.061
Dettes représentées par un titre	5.674	19.063
- Bons de caisse	153	406
- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	5.521	18.657
- Autres dettes représentées par un titre		
Comptes de régularisation et passif divers	113.324	92.269
- Autres passifs	21.295	15.785
- Comptes de régularisation	92.029	76.484
Provisions pour risques et charges	20.004	27.002
Dettes subordonnées	28.445	32.515
Dépôts de garantie à caractère mutuel	4	8
Dettes subordonnées	28.441	32.507
Fonds pour risques bancaires généraux	28.829	32.487
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	787.425	730.444
Capital souscrit	143.223	138.218
Primes liées au capital	205.696	205.696
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion :	375.717	337.898
Résultat de l'exercice (+/-)	62.789	48.632
TOTAL PASSIF	5.556.031	5.467.316

**HORS-BILAN CONSOLIDE de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou
et de ses Caisses Locales
Au 31 Décembre 2003
(en milliers d'euros)**

	2003	2002
1° ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	854.186	717.832
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements internes au Crédit Agricole	97.000	115.000
Engagements en faveur de la clientèle	757.186	602.832
Engagements de garantie	112.269	557.139
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		
Engagements internes au Crédit Agricole	36.487	488.032
Engagements d'ordre de la clientèle	75.782	69.107
Engagements sur titres	2.229	0
Autres engagements donnés sur titres	2.229	0
2° ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	17.589	18.339
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements internes au Crédit Agricole	17.589	18.339
Engagements de garantie	349.075	338.253
Engagements reçus d'établissements de crédit	77.866	64.321
Engagements reçus de la clientèle	271.209	273.932
Engagements sur titres	3.179	950
Autres engagements reçus sur titres	3.179	950

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Touraine Poitou et de ses Caisses Locales
Au 31 Décembre 2003
(en milliers d'euros)**

	2003	2002
Intérêts et produits assimilés	271.415	272.605
Sur opérations avec les établissements de crédit	1.254	1.486
Sur opérations avec le réseau	22.104	24.784
Sur opérations avec la clientèle	228.406	235.236
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	5.957	5.756
Autres intérêts et produits assimilés	13.694	5.343
Intérêts et charges assimilées	148.041	157.001
Sur opérations avec les établissements de crédit	16	13
Sur opérations avec le réseau	143.369	149.086
Sur opérations avec la clientèle	3.835	6.608
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	807	1.294
Autres intérêts et charges assimilées	14	0
Revenus des titres à revenu variable	11.556	9.160
Commissions (Produits)	103.323	97.575
Commissions (Charges)	10.143	9.832
Résultat sur opérations des portefeuilles de négociation	33	246
Résultat net des opérations sur titres de transaction	- 108	
Résultat net des opérations de change	122	198
Résultat net des opérations sur instruments financiers	19	48
Gains sur opérations des portefeuilles de placement	8.571	676
Autres produits nets d'exploitation	16.847	15.606
PRODUIT NET BANCAIRE	253.561	229.035
Charges générales d'exploitation	135.271	130.969
Frais de personnel	82.312	80.996
Autres frais administratifs	52.959	49.973
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	9.495	10.005
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	108.795	88.061
Coût du risque (-)	13.172	8.367
RESULTAT D'EXPLOITATION	95.623	79.694
Résultat sur actifs immobilisés	- 1.316	- 304
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	94.307	79.390
Résultat net exceptionnel	- 5.529	- 4.262
Impôt sur les bénéfices	- 29.647	- 25.072
Résultat des opérations des fonds pour risques bancaires généraux	3.658	- 1.424
RESULTAT NET	62.789	48.632

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 : PRINCIPES, METHODES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, le La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou applique le règlement du CRC 2002-03 du 12 décembre 2002 sur le risque de crédit à compter du 1^{er} janvier 2003. Ce dernier a notamment pour conséquence la création de nouvelles catégories de créances en comptabilité.

• Créances saines

Sont qualifiées de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

• Impayés

Sont qualifiées d'impayées, les échéances de toute nature impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois.

• Créances restructurées

Les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur sont également à nouveau inscrites en encours sain si la restructuration s'est faite aux conditions de marché à la date de la restructuration.

Les encours restructurés à des conditions hors marché sont identifiés au sein de l'encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte au moment de la restructuration. Tout écart d'intérêt futur, par référence aux conditions de marché au jour de la restructuration si ces dernières sont inférieures aux conditions initiales, et par référence aux conditions initiales dans le cas contraire, fait l'objet, pour son montant actualisé, d'une décote au moment de la restructuration, enregistrée en coût du risque ; cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt. Si le débiteur, après un retour en encours sain, ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

- **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- *lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur ;*
 - *lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple) ;*
 - *s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, ainsi que les assignations devant un tribunal international.*
- Les intérêts sur encours douteux sont comptabilisés conformément aux termes du contrat.*

Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution. Cette règle ne concerne ni les encours affectés de litiges ponctuels non liés à l'insolvabilité de la contrepartie, ni le risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers et non de celle de la contrepartie même.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis

- **Créances douteuses non compromises**

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- **Créances douteuses compromises**

Ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la échéance du terme ou, en matière de crédit-bail, à la résiliation du contrat. Dans le cas de créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux. Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

- **Créances litigieuses**

Ce sont les créances faisant l'objet de contestations tenant soit à la nature, soit au montant, sans que la solvabilité de la contrepartie ne soit en cause. Elles sont comptabilisées dans les mêmes comptes que les créances douteuses non compromises.

- **Provisionnement du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un risque de crédit avéré est un encours douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de provision. Les provisions constituées apparaissent en déduction des encours correspondant à la seule exception de celles relatives aux engagements hors bilan qui apparaissent au passif. Les intérêts sur encours douteux entrent, conformément au CRC 2002-03, dans la base du calcul de la provision des pertes probables avérées.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou constitue les provisions permettant de couvrir l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis. Conformément aux dispositions relatives à la date d'application du règlement du CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a opté pour le report au 1^{er} janvier 2005 de l'application de la méthode d'actualisation des flux prévisionnels décrite au paragraphe 13 de ce règlement du CRC lors de l'évaluation de la provision. Les provisions sont ajustées obligatoirement à chaque arrêté trimestriel et réactualisées en permanence en fonction de l'appréciation portée sur l'évolution du risque. La valeur de réalisation des garanties est appréciée avec prudence en fonction de la nature des biens concernés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles. Cette estimation repose sur une base statistique permettant de valider les provisionnements pratiqués. D'une façon générale, cette base tient compte des niveaux de pertes historiquement constatées ainsi que des évolutions constatées ou anticipées de nature à modifier les probabilités de pertes effectives.

- **Provisionnement du risque de crédit non avéré**

Par ailleurs, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés, tels que les provisions sectorielles ou encore les provisions sur encours. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux. Cette provision est élaborée sur la base d'observation statistique des pertes constatées, le complément résultant de l'application d'un taux de 0,40 % des encours est comptabilisé en FRBG (note III.10)

- **Risques - pays**

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas de risques - pays.

Opérations sur titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les règlements 90.01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par le règlement 95-04 du CRBF et le règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, en matière de détermination du risque de crédit et du provisionnement concernant les titres à revenu fixe.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Il s'agit de titres acquis en vue d'en tirer une plus-value au terme d'une durée de 6 mois maximum. Lors de leur entrée dans le patrimoine, ces titres sont comptabilisés au bilan à leur valeur d'acquisition frais et coupon couru inclus. Lors de la clôture de l'exercice ou d'un arrêté comptable, ils sont évalués au cours du jour le plus récent ; le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en charges ou en produits.

Il n'est pas constaté de prime ou de décote pour les titres à revenu fixe inscrits dans cette catégorie. Au-delà d'une période de détention de six mois, les titres de transaction sont reclassés dans l'une des autres catégories de titres. Ce reclassement s'effectue au prix de marché du jour du transfert.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres acquis avec un objectif de détention supérieur à 6 mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

La valeur d'inventaire est le dernier cours connu.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet de provision pour dépréciation.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est étalée sur la durée de vie du marché interbancaire, les différences sont échelonnées de façon actuarielle.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance. Les titres sont adossés en taux et en liquidité.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement (cf. § 2.).

Conformément aux règlements n° 90.01 et 95.04 et à l'instruction n° 94.05 de la Commission Bancaire, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêté des comptes, il existe une forte probabilité que les titres soient cédés avant leur échéance ou qu'il existe un risque de contrepartie.

Les titres d'investissement sont soumis aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 concernant l'identification du risque de crédit et le provisionnement des pertes avérées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Immobilisations

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a décidé de ne pas appliquer par anticipation le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Néanmoins, elle applique les mesures transitoires de ce règlement du CRC, applicables jusqu'au 1^{er} janvier 2005 et relatives à la comptabilisation des actifs par composants pour les grosses réparations prévues par le règlement n° 2000-06 du CRC sur les passifs. Par conséquent, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou applique, à compter du 1^{er} janvier 2003 la méthode de comptabilisation des actifs par composants dans le cadre de l'application de ces mesures transitoires, et cela conformément au règlement du CRC 2003-07 du 12 décembre 2003.

Concernant la première application de la comptabilisation des immobilisations par composants – dans le cadre de l'application des mesures transitoires – la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a appliqué les précisions apportées par le comité d'urgence du CNC n°2003-E du 9 juillet 2003. La Caisse a opté pour la méthode de reconstitution du coût historique des composants, qui consiste, non seulement à reconstituer le coût réel historique des composants, mais aussi les amortissements qui auraient dû être appliqués, et ceci quelle que soit la valeur nette comptable de l'actif concerné.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur l'exercice 2003.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptés à la nature de la construction et à sa localisation.

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation, soit principalement :

- | | | |
|-------------------------|-------------------------|-------------|
| • Foncier | : non amortissable | |
| • Immeubles | : linéaire | 15 à 33 ans |
| • Agencements | : linéaire | 8 à 10 ans |
| • Matériel informatique | : dégressif ou linéaire | 4 à 7 ans |
| • Matériel spécialisé | : linéaire ou dégressif | 4 à 5 ans |
| • Mobilier | : linéaire | 8 à 10 ans |
| • Logiciels | : linéaire | 3 ans |

A l'exception des logiciels, les autres immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

Conventions de garantie internes

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, au profit de Crédit Agricole SA, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

A contrario, Crédit Agricole SA (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Monétaire et Financier) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole SA, au cours de l'exercice 2001, un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a souscrit à ce fonds pour un montant de 3.024 milliers d'euros, comptabilisé en charges exceptionnelles.

Engagements en matière de retraite, de préretraite

Les engagements de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou au 31 décembre 2003 vis à vis des membres de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux en ce qui concerne l'ensemble des engagements de retraite sont les suivants :

Indemnités de départ à la retraite et accord de préretraite :

- Le montant de l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite au 31 décembre 2003 s'élève à 6,9 millions d'euros. Cet engagement est couvert à hauteur de 5,8 millions d'euros par un fonds constitué auprès d'un assureur, le solde figurant en charges à payer. Le mode de calcul de cet engagement conduit à retenir l'ensemble du personnel de la Caisse Régionale et à lui appliquer les dispositions de la convention collective en vigueur tout en intégrant les paramètres suivants : turn-over, table de mortalité, coefficient d'actualisation. Il convient par ailleurs de préciser que pour tenir compte de la Loi Fillon, l'engagement est désormais calculé sur la base d'un départ à la retraite à 65 ans de l'ensemble des salariés de la Caisse Régionale.
- Dans le cadre d'un accord national sur le régime des préretraites, qui prenait fin le 31 décembre 2002, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a intégralement repris sur l'exercice 2003 la provision pour risques et charges d'un montant de 5,9 millions d'euros qui était destinée à couvrir les appels de cotisations de l'assureur sur l'exercice 2003.

Engagements de retraite

Le régime de retraite des salariés du Crédit Agricole étant celui de la MSA, la Caisse Régionale ne porte pas dans ses comptes d'engagements " retraite ". Les engagements de retraite et assimilés des cadres dirigeants et des élus en activité dans le cadre des normes édictées par le groupe Crédit Agricole, auparavant comptabilisés en provision pour risques et charges, ont été intégralement transférés à un assureur sur l'exercice 2003. L'externalisation de ces engagements auprès de Prédicta s'est traduite par une charge nette sur l'exercice de 528 milliers d'euros.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des

suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences des contributions additionnelles de 3 % et de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Le taux d'avoir fiscal attaché aux dividendes perçus au cours de l'exercice 2003 est abaissé à 10 %.

Conversion des opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRB n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la Commission Bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas de position de change significative.

Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

En application du règlement 90.02 du CRBF, sont enregistrées dans le compte "Fonds pour risques bancaires généraux", la provision pour régularisation des charges et produits d'épargne logement, la provision pour risques de crédits non encore avérés et la provision pour risques opérationnels.

Swaps de taux d'intérêt ou de devises et assimilés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

- **Maintien de positions ouvertes isolées** destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, ou ne répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés prorata temporis. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrat font l'objet d'une provision pour risques et charges.
- **Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes.** Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.
- **Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan.** Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION DES COMPTES

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou applique, depuis le 1^{er} janvier 2003, les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-03 du 12 décembre 2002 et de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2002-04 du 28 mars 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, ainsi que les différents communiqués et avis du Comité d'Urgence du CNC y afférent, à savoir :

- le communiqué du CNC du 21 novembre 2003 concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché ;
- l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2003-G du 18 décembre 2003 portant sur les modalités de passage des encours douteux en encours douteux compromis figurant dans le règlement du CRC n°2002-03.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou s'élève à 5.768 milliers d'euros, et sont relatifs pour partie aux crédits restructurés dans le cadre de la Loi Neiertz. Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, le montant des crédits restructurés à des conditions hors marché n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée au 31 décembre 2003 sur ces prêts. La première application de ce règlement n'a donc pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice, mais a conduit, à compter du 1^{er} janvier 2003, à développer l'information financière en matière de risque de contrepartie et à créer de nouvelles catégories de créances en comptabilité.

La première application de ce règlement a pour conséquence de développer l'information financière en matière de risque de contrepartie et conduit à créer de nouvelles catégories de créances en comptabilité, à compter du 1^{er} janvier 2003.

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a décidé de ne pas appliquer par anticipation le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Néanmoins, elle applique les mesures transitoires de ce règlement du CRC relatives à la comptabilisation des actifs par composants pour les grosses réparations prévues par le règlement n° 2000-06 du CRC sur les passifs, applicables jusqu'au 1^{er} janvier 2005, de même le règlement du CRC n°2003-07 du 12 décembre 2003 modifiant l'article 15 du règlement du CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. En conséquence, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a décidé, à compter du 1^{er} janvier 2003 d'appliquer la méthode de comptabilisation des actifs par composants dans le cadre de l'application des mesures transitoires du règlement du CRC 2002-10.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur l'exercice 2003.

NOTE 2 : DETAIL DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

PERIMETRE DE CONSOLIDATION		
Désignation		Président
Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou 18, rue Salvador Allende 86000 POITIERS		Noël DUPUY
Liste des Caisses Locales :		
AMBOISE	51, Rue Nationale 37400 AMBOISE	Bernard HESNAULT
AZAY LE RIDEAU	9, Rue Carnot 37190 AZAY LE RIDEAU	J.Pierre DUVEAU
BLERE	41, Rue des Déportés 37150 BLERE	Alain GODEAU
BOURGUEIL	28, Rue Pasteur 37140 BOURGUEIL	Rémy COUTANCE
CH. LA VALLIERE	8, Av. GL Leclerc 37330 CH. LA VALLIERE	Josiane GRATELLE
CHATEAURENAULT	7, Rue de la République 37110 CHATEAURENAULT	Micheline LEHOUX
NEUVY LE ROY	11, Rue du 11 Novembre 37370 NEUVY LE ROY	Maurice JANVIER
CHINON	72, Rue de l'Hôtel de Ville 37500 CHINON	Pascal FONFREDE
TOURS LA RICHE	20, Place J.Jaurès 37000 TOURS	Pierre BARON
LE GRAND PRESSIGNY	Rue des Tanneries 37350 LE GRAND PRESSIGNY	Guy DUPORT
SAVIGNE S/LATHAN	22, Av. des Tourelles 37340 SAVIGNE S/LATHAN	Hervé de BRIANCON
DESCARTES	13, Rue du Commerce 37160 DESCARTES	Christophe GUILLARD
LANGAIS	16, Place du 14 juillet 37130 LANGAIS	Alain MANSAULD
LIGUEIL	57, Rue Aristide Briand 37240 LIGUEIL	Pierre AVIRON
L'ILE BOUCHARD	31, Av. des Presles 37220 L'ILE BOUCHARD	Philippe ONDET
LOCHES	1, Rue de Tours 37600 LOCHES	Jean Pierre RAGUIN
MONTRESOR	6, Route de Beaumont Village 37460 MONTRESOR	Olivier FLAMAN
NEUILLE PT PIERRE	15, Rue du Commerce 37360 NEUILLE PT PIERRE	Gabriel PIEGU
PREUILLY S/ CLAISE	13, Grande rue 37290 PREUILLY S/ CLAISE	Serge GERVAIS
RICHELIEU	30, Rue Henri Proust 37120 RICHELIEU	Pierre BOUREAU
STE MAURE	4, Rue St Michel 37800 STE MAURE	André OUMOUSA
TOURS NORD ST CYR	27, Av. Maginot 37100 TOURS	Patrice VALLEE
VOUVRAY	1 et 3 Rue de la République 37210 VOUVRAY	Daniel ALLIAS
JOUE LES TOURS	17, Rue A. Briand 37300 JOUE LES TOURS	Henri VEDRENNE
VALLEE DE L'INDRE	2, Rue Nationale 37250 MONTBAZON	Noël DUPUY
LUYNES	2, Rue de la République 37230 LUYNES	Robert GICQUEL
ST PIERRE	39, Av. de la République 37700 ST PIERRE	François SOULET
CHAMBRAY LES TOURS	Centre Ccial La Vrillonnerie 37170 CHAMBRAY	Jacques MERLE
VAL DE LOIRE	Bd Winston Churchill 37041 TOURS	Jean Claude BERTRAND
AVAILLES	Rue du 11 Novembre 86460 AVAILLES	Jacky CHARRUAULT
CHATELLERAULT	50, Bd Blossac 86100 CHATELLERAULT	Michel ARNAULT
CHAUVIGNY	21, Place du Marché 86300 CHAUVIGNY	Claude FOUCHER
CIVRAY	7, Rue des Doves 86400 CIVRAY	Odet TRIQUET
CHARROUX	Place des Halles 86250 CHARROUX	Yves GARGOUIL

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Désignation		Président
Liste des Caisses Locales (suite):		
COUHE VERAC	35, Place de la Marne 86700 COUHE VERAC	Guy PAUTROT
GENCAY	Rue Edmond Thiaudière 86160 GENCAY	Christian VIGNES
ISLE JOURDAIN	14, Av. Pasteur 86150 ISLE JOURDAIN	Roger DURAND
LENCLOÎTRE	9, Place du Général Pierre 86140 LENCLOÎTRE	Bernard BOYER
LOUDUN	Bd Loches et Matras 86200 LOUDUN	Michel BILOE
LES TROIS MOUTIERS	Av. d'Autmetz 86120 LES TROIS MOUTIERS	Michel CAILLETEAU
LUSIGNAN	2, Rue Carnot 86600 LUSIGNAN	Rémy VIERFOND
LUSSAC	29, Av. du Dr. Dupont 86320 LUSSAC	Philippe GERMANAUD
MIREBEAU	Place de la République 86110 MIREBEAU	Jacky BLANCHET
ST JEAN DE SAUVES	Place du Marché 86330 ST JEAN DE SAUVES	Claude SERGENT
MONTMORILLON	19, Bd Strasbourg B.P. N° 51 86501 MONTMORILLON	Hervé de MONVALLIER
MONTS S/ GUESNES	Rue du Château 86420 MONTS S/ GUESNES	Robert FRANCHINEAU
NEUVILLE	Place Joffre 86170 NEUVILLE	Fabien PLISSON
DANGE	3, Place du Champ de Foire 86220 LES ORMES	Bernard CHAUSSE
PLEUMARTIN	Av. de Hargarten 86450 PLEUMARTIN	Hubert BERNARD
ST GERVAIS	Place Centrale 86230 ST GERVAIS	Thierry LIQUOIS
ST SAVIN	Place de la Libération 86310 ST SAVIN	Bernard LE ROUGE
LA TRIMOUILLE	20, Rue Octave Bernard 86290 LA TRIMOUILLE	Marc NICOLAS
VIVONNE	15, Av. de la Plage 86370 VIVONNE	Ghislaine BOUNILLAU
VOUILLE	14 Rue de la Barre 86190 VOUILLE	Pierre MANCEAU
ST GEORGES LES BX	Place de la Fontaine 86130 JAUNAY CLAN	Jean Pierre METAYER
SAINTE JULIEN L'ARS	31, Route de Chauvigny 86800 SAINTE JULIEN L'ARS	Daniel GUEDON
LA VILLEDIEU	Av. des Bosquets 86340 LA VILLEDIEU	Jean LAVENAC
POITIERS	18, Rue Salvador Allende 86000 POITIERS	Christian MARIE
DEPARTEMENTALE	18, Rue Salvador Allende 86000 POITIERS	Françoise BERGEON

Liste des participations Non consolidées

Désignation	Forme Juridique	% dans le capital
TOUFFENET CARNOT	SCI	99,99
CEDICAM	GIE	1,16
SACAM MACHINISME	SAS	2,89
SAS RUE DE LA BOETIE	SAS	2,27
SEGUR	SAS	2,26
MIROMESNIL	SAS	2,26
CA TRANSACTION	SNC	2,03
RANDIAN	SA	1,79
COURCELLES	SNC	2,26
SACAM DEVELOPPEMENT	SAS	2,47
SACAM	SA	2,81
SACAM PARTICIPATIONS	SAS	1,89
SACAM ASSURANCE CAUTION	SAS	5,04
VAUBAN FINANCES	SA	2,86
ATICA	GIE	1,68
SCT CA TITRES	SNC	1,75
SIRCA	SNC	2,04
CREATION CROISSANCE CENTRE	SAS	8,58
GICAB EQUIPEMENTS	SARL	25,00
FDER SOFIPAR AZ 86 VIENNE	SP	99,00
POITOU CHARENTES EXPANSION	SA	0,84
GRAND OUEST MONETIQUE	GIE	20,00
HOSPITALITE	SCI	15,00
VIENNE RURALE	SARL	12,50
SAFER POITOU CHARENTES	SA	5,73
G-START	SNC	2,25
SAFER DU CENTRE	SA	5,84
COSTEL	SA	0,03
TOURAIN POINT AFFAIRES	SARL	6,85
INOVAL	SA	2,41
TAMAYA	SARL	17,61
SEMIVIT	SAEM	1,53
VINCI	SEM	0,05
SEMEVAL	SEM	0,20
FICOSIL	SCI	2,06
CENTRE LOIRE	SAS	26,60
SOLYMATIC	SA	6,99
CONSEIL VOYAGES TOURS	SARL	100,00
SALVA	SA	11,39
EDWARDS HOLDING	SA	100,00
PARTENAIRES	FCPR	2,00
SACAM SANTEFFI	SAS	2,11
IDPC	SA	2,01
TLJ	SAS	1,26
SACAM PLEIN CHAMP	SAS	2,23
SACAM FIRECA	SAS	2,17
CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT	SA	1,18
CAM	SCI	2,50

NOTE 3 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

CAPITAL AU 31.12.2002	138.218
-Variation de capital	5.005
CAPITAL AU 31.12.2003	143.223
- Primes liées au capital au 31.12.2002	205.696
- Variation de la prime d'émission	0
- Variation de la prime de fusion	0
PRIMES LIEES AU CAPITAL AU 31.12.2003	205.696
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.2002	337.898
- Résultat consolidé au 31.12.2002	48.632
- Intérêts aux parts sociales versés par CR	- 3.591
- Dividendes aux CCI et CCA	- 7.220
- Variations des réserves sociales consécutives aux opérations de fusions	0
- Autres variations – Reprise Impôts Différés Epargne Logement	0
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.2003	375.717

NOTE 4 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)

CHARGE FISCALE	2003	2002
Charge d'impôt courant de l'exercice	30.453	21.864
• Sur le résultat ordinaire	36.309	26.957
• Sur le résultat exceptionnel	- 5.856	- 5.093
TOTAL	30.453	21.864
Produit d'impôt différé de l'exercice	- 806	3.208
IMPÔT SUR LES BENEFICES	29.647	25.072

20.4.9 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2003

COMPTES CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2. Observations et justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, et qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants qui, contribuent à l'opinion exprimée ci-dessus portant sur les comptes pris dans leur ensemble :

Changements de méthodes comptables

La Caisse Régionale expose dans la note B de l'annexe le changement de méthode résultant de la première application, à compter du 1er janvier 2003, du règlement CRC n° 2002-03 relatif à la comptabilisation et la présentation des créances douteuses et au traitement des crédits restructurés, d'une part, et le changement de méthode résultant de l'application, à compter du 1er janvier 2003, des mesures transitoires du règlement CRC 2002-10 relatif à la comptabilisation, à l'amortissement et à la dépréciation des actifs d'autre part.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par la Caisse Régionale, nous nous sommes assurés du bien fondé de ces changements de méthode comptable, de leur correcte prise en compte et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

Comme indiqué dans la note II.1 de l'annexe, la Caisse Régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer ces risques et leur couverture par des provisions à l'actif ou au passif du bilan.

Comme indiqué dans les notes II.2 et II.3 de l'annexe, la Caisse Régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille. Nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues.

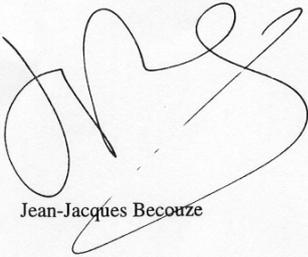
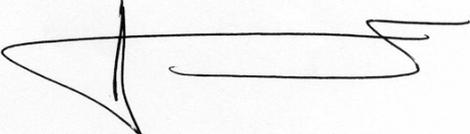
Nos travaux d'appréciation de ces estimations ne nous ont pas conduit à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables, ainsi que des évaluations qui en résultent.

3. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 8 mars 2004
Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES	ERNST & YOUNG Audit
	
Jean-Jacques Becouze	Philippe Fourquet

20.4.10 COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2002

**BILAN CONSOLIDE de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Touraine Poitou et de ses Caisses Locales au 31 Décembre 2002**

(en milliers d'euros)

ACTIF	2002	2001
Opérations de trésorerie et interbancaires	99.417	157.684
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	64.778	62.703
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	34.639	94.981
- à vue	34.562	2.444
- à terme	77	92.537
Opérations internes au CA :	344.544	449.546
- Comptes ordinaires	79.048	132.833
- Comptes et avances à terme	265.496	316.713
Opérations avec la clientèle :	4.261.488	4.072.982
- Créances commerciales	28.892	39.615
- Autres concours à la clientèle	4.127.931	3.937.257
- comptes ordinaires débiteurs	104.665	96.110
- Opérations de crédit-bail et assimilées		
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	389.550	382.286
Obligations et autres titres à revenu fixe	118.415	73.459
Actions et autres titres à revenu variable	271.135	308.827
Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	215.542	195.908
Immobilisations corporelles et incorporelles	52.205	54.927
Immobilisations incorporelles	1.227	1.012
Immobilisations corporelles	50.978	53.915
Comptes de tiers et divers	104.570	165.454
Autres actifs	26.587	32.144
Actions propres	677	353
Comptes de régularisation	77.306	132.957
TOTAL ACTIF	5.467.316	5.478.787

PASSIF	2002	2001
Opérations de trésorerie et interbancaires	473	524
Banques centrales, C.C.P.		
Dettes envers les établissements de crédit	473	524
- à vue	196	204
- à terme	277	320
Opérations internes au CA :	3.186.641	3.199.914
- Comptes ordinaires	1.364	1.976
- Comptes et avances à terme	3.185.277	3.197.938
Comptes créditeurs de la clientèle	1.346.422	1.350.906
Comptes d'épargne à régime spécial	15.852	14.762
- à vue	15.852	14.762
- à terme		
Autres dettes	1.330.570	1.336.144
- à vue	1.260.509	1.257.650
- à terme	70.061	78.494
Dettes représentées par un titre	19.063	13.835
- Bons de caisse	406	414
- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	18.657	13.421
- Autres dettes représentées par un titre		
Comptes de régularisation et passif divers	92.269	129.931
- Autres passifs	15.785	26.603
- Comptes de régularisation	76.484	103.328
Provisions pour risques et charges	27.002	33.250
Dettes subordonnées	32.515	35.908
Dépôts de garantie à caractère mutuel	8	16
Dettes subordonnées	32.507	35.892
Fonds pour risques bancaires généraux	32.487	31.063
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG) (NOTE 3°)	730.444	683.456
Capital souscrit	138.218	133.283
Primes liées au capital	205.696	205.696
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion :	337.898	299.342
Résultat de l'exercice (+/-)	48.632	45.135
TOTAL PASSIF	5.467.316	5.478.787

**HORS-BILAN CONSOLIDE de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou et
de ses Caisses Locales
Au 31 Décembre 2002
(en milliers d'euros)**

	2002	2001
1° ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	717.832	563.555
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements internes au Crédit Agricole	115.000	43.600
Engagements en faveur de la clientèle	602.832	519.955
Engagements de garantie	557.139	80.627
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		
Engagements internes au Crédit Agricole	488.032	8.811
Engagements d'ordre de la clientèle	69.107	71.816
2° ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	18.339	24.211
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements internes au Crédit Agricole	18.339	24.211
Engagements de garantie	338.253	296.628
Engagements reçus d'établissements de crédit	64.321	63.954
Engagements internes au Crédit Agricole	273.932	232.674

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine
et de ses Caisses Locales
Au 31 Décembre 2002
(en milliers d'euros)**

	2002	2001
Intérêts et produits assimilés	272.605	281.039
Sur opérations avec les établissements de crédit	1.486	1.709
Sur opérations avec le réseau	24.784	33.793
Sur opérations avec la clientèle	235.236	240.844
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	5.756	4.678
Autres intérêts et produits assimilés	5.343	15
Intérêts et charges assimilées	157.001	175.052
Sur opérations avec les établissements de crédit	13	14
Sur opérations avec le réseau	149.086	165.072
Sur opérations avec la clientèle	6.608	7.784
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1.294	2.180
Autres intérêts et charges assimilées	0	2
Revenus des titres à revenu variable	9.160	12.114
Commissions (Produits)	97.575	94.406
Commissions (Charges)	9.832	8.363
Résultat sur opérations des portefeuilles de négociation	246	174
Résultat net des opérations sur titres de transaction		
Résultat net des opérations de change	198	192
Résultat net des opérations sur instruments financiers	48	- 18
Gains sur opérations des portefeuilles de placement	676	2.897
Autres produits nets d'exploitation	15.606	13.194
PRODUIT NET BANCAIRE	229.035	220.409
Charges générales d'exploitation	130.969	126.373
Frais de personnel	80.996	77.380
Autres frais administratifs	49.973	48.993
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	10.005	10.769
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	88.061	83.267
Coût du risque (-)	8.367	22.181
RESULTAT D'EXPLOITATION	79.694	61.086
Résultat sur actifs immobilisés	- 304	31.609
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	79.390	92.695
Résultat net exceptionnel	- 4.262	- 14.588
Impôt sur les bénéfices (note 4)	- 25.072	- 19.588
Résultat des opérations des fonds pour risques bancaires généraux	- 1.424	- 13.386
RESULTAT NET	48.632	45.135

20.4.11 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2002

1 PRINCIPES, METHODES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Depuis les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000, le groupe Crédit Agricole applique le règlement n° 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Depuis cette date, le groupe applique également le règlement n° 2000.04 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à la présentation des comptes consolidés des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Le taux d'imposition différé appliqué intègre la contribution additionnelle prévue par la loi de finance rectificative pour 1995 dont le taux a été ramené à 3% au titre des exercices 2002 et suivants.

Le taux d'imposition intègre également la contribution sociale sur les bénéfices mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000, égale à 3,3% de l'impôt brut diminué d'un abattement de 763.000 euros.

Le taux d'impôt différé applicable au titre de 2002 s'établit par conséquent à 34,33% auquel s'ajoute un taux de 3,3% pour la partie de l'impôt brut excédent 763.000 euros.

Périmètre de consolidation

La définition du seuil de signification justifiant l'entrée d'une participation dans le périmètre de consolidation a été précisé, dans le groupe Crédit Agricole, en accord avec les dispositions du règlement 99.07.

Ainsi, dorénavant, les seuils en valeur absolue ne sont plus les seuls critères d'appréciation : il convient également de prendre en considération l'impact qu'aurait la consolidation d'une entité donnée sur la structure du bilan, du hors bilan et du compte de résultat de l'entité consolidante.

En application de cette nouvelle définition des seuils de signification retenus par le groupe Crédit Agricole, les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale et des 59 Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre ainsi constitué répond aux dispositions du règlement 99.07 du Comité de la réglementation comptable.

Application au Crédit Agricole de la notion d'Entité Consolidante :

Le règlement 99.07 du Comité de la réglementation comptable prévoit les dispositions suivantes (paragraphe 1001) :

« Les réseaux d'établissements de crédit dotés d'un organe central, au sens de l'article 20 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, ont la possibilité de définir en leur sein une ou plusieurs entités consolidantes. Chacune de ces entités consolidantes est constituée d'un ensemble d'établissements de crédit affiliés directement ou indirectement à cet organe central ainsi que de ce dernier éventuellement. Chacune de ces entités pourra être considérée comme une entreprise consolidante au sens du présent paragraphe. »

En application de cette Instruction, les 59 Caisses Locales et la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou forment l'entité consolidante définie par les textes rappelés ci-dessus. Les comptes consolidés de cette entité ont été établis en utilisant la méthode de l'intégration globale.

Principes Comptables Généraux Retenus

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'Organe Central et chargée d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La note méthodologique n°1 des Dispositions Réglementaires aux Etats Périodiques, diffusée par la Commission Bancaire, a défini la nature des créances impayées et douteuses.

- **Impayés**

Sont qualifiées d'impayées, les échéances de toute nature impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois.

- **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel, impayées depuis trois mois en tout état de cause et de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier ou présentant un caractère contentieux.

Les crédits accordés aux collectivités locales font exception à la règle ; leur transfert en créances douteuses n'intervient qu'après 9 mois d'impayés.

Les créances sur la clientèle, dont le recouvrement est devenu incertain, font l'objet d'une provision par dotation au compte de résultat destinée à couvrir la perte potentielle qui en résultera.

En outre, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, conformément aux normes fixées par la Commission Bancaire, provisionne à 100 % les intérêts courus échus et non échus sur créances douteuses.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

- **Risques - pays**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou n'a pas de risques - pays.

Opérations sur titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les règlements 90.01 et 95.04 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'instruction 94.05 de la Commission Bancaire, l'instruction 2000-12 de la Commission Bancaire et Le règlement 2000.02 du Comité de la Réglementation Comptable.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Il s'agit de titres acquis en vue d'en tirer une plus-value au terme d'une durée de 6 mois maximum. Lors de leur entrée dans le patrimoine, ces titres sont comptabilisés au bilan à leur valeur d'acquisition frais et coupon couru inclus. Lors de la clôture de l'exercice ou d'un arrêté comptable, ils sont évalués au cours du jour le plus récent ; le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en charges ou en produits.

Il n'est pas constaté de prime ou de décote pour les titres à revenu fixe inscrits dans cette catégorie.

Au-delà d'une période de détention de six mois, les titres de transaction sont reclassés dans l'une des autres catégories de titres. Ce reclassement s'effectue au prix de marché du jour du transfert.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres acquis avec un objectif de détention supérieur à 6 mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

La valeur d'inventaire est le dernier cours connu.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet de provision pour dépréciation.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est étalée sur la durée de vie du marché interbancaire, les différences sont échelonnées de façon actuarielle.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance. Les titres sont adossés en taux et en liquidité.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement (cf. § 2.).

Conformément aux règlements n° 90.01 et 95.04 et à l'instruction n° 94.05 de la Commission Bancaire, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêté des comptes, il existe une forte probabilité que les titres soient cédés avant leur échéance ou qu'il existe un risque de contrepartie.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation, soit principalement :

- Immeubles : linéaire 15 à 33 ans
- Agencements : linéaire 8 à 10 ans
- Matériel informatique : dégressif ou linéaire 4 à 7 ans
- Matériel spécialisé : linéaire ou dégressif 4 à 5 ans
- Mobilier : linéaire 8 à 10 ans
- Logiciels : linéaire 3 ans

A l'exception des logiciels, les autres immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

Conventions de garantie internes

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, au profit de Crédit Agricole SA, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

A contrario, Crédit Agricole SA (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Monétaire et Financier) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole SA, au cours de l'exercice 2001, un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a souscrit à ce fonds pour un montant de 3.024 milliers d'euros, comptabilisé en charges exceptionnelles.

Dans le cadre du projet d'offre publique mixte d'achat et d'échange de titres visant les actions de la société Crédit Lyonnais S.A, une contre-garantie a été donnée par les Caisses Régionales à Crédit Agricole Indosuez, pour un montant total de 16.460 millions d'euros. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a souscrit cet engagement de contre-garantie à hauteur de 465,2 millions d'euros au 31 décembre 2002. Cette somme figure à cette date en engagements hors bilan.

1.3.6 Engagements en matière de retraite, de préretraite

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a souscrit auprès d'un organisme externe un contrat pour le versement des indemnités de départ en retraite et préretraite.

Le régime de retraite des salariés étant celui de la MSA, le Crédit Agricole ne porte pas dans ses comptes d'engagements " retraite ", les engagements ne portant que sur les indemnités de départ à la retraite ou à la préretraite.

Conversion des opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRB n° 89-01 et 89-02 et des instructions 89-04 et 89-05 de la Commission Bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas de position de change significative.

Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

En application du règlement 90.02 du CRBF, sont enregistrées dans le compte "Fonds pour risques bancaires généraux", la provision pour régularisation des charges et produits d'épargne logement, la provision pour risques de crédits non encore avérés et les autres provisions pour risques bancaires généraux.

Swaps de taux d'intérêt ou de devises et assimilés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

- **Maintien de positions ouvertes isolées** destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, ou ne répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés prorata temporis. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrat font l'objet d'une provision pour risques et charges.
- **Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes.** Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.
- **Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan.** Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Changement de méthode comptable

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique depuis le 01 janvier 2002 les dispositions du règlement n° 2000.06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs. Ce règlement ne s'applique pas aux opérations dites de banque.

La première application de ce règlement a pour conséquence que les provisions jusqu'alors inscrites au passif du bilan et non conforme à la nouvelle définition des passifs doivent faire l'objet d'une reprise par capitaux propres, sans transiter par le résultat.

Néanmoins, compte tenu de la politique de provisionnement adoptée jusqu'au 31 décembre 2001, la première application de ce règlement n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés de l'exercice 2002.

RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Les principaux retraitements et éliminations

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées ont été effectués.

Peuvent être jugés significatifs, les retraitements atteignant les seuils suivants :

1% des capitaux propres et 0,5% du total de bilan,

1% du résultat net et 0,5% des produits et 1% des charges.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés **des opérations internes à l'entité consolidante** est **éliminé**, et particulièrement les opérations relatives aux comptes-courants bloqués des Caisses Locales, ainsi que les intérêts aux parts versés par la Caisse Régionale aux Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Retraitement des non valeurs : Les frais d'émission, d'augmentation de capital ainsi que les frais d'établissement constituent pour leur intégralité une charge de l'exercice.

Les provisions à caractère de réserves sont, après application éventuelle de l'imposition différée, reprises aux comptes de réserves ou de résultat en fonction de leur origine.

Les provisions fiscalement réglementées sont éliminées par réincorporation au crédit des réserves ou du compte de résultat.

Ces provisions étant fiscalement déductibles, l'impact de leur élimination sur l'imposition différée est pris en compte par la constatation d'un impôt différé passif.

En matière **d'amortissements**, les amortissements dégressifs sont maintenus dans les comptes consolidés lorsqu'ils correspondent à une dépréciation économiquement justifiée.

Les impôts différés

Principes généraux

Les différences temporaires résultant du décalage entre l'imposition (ou la déduction) d'une opération et l'exercice de rattachement comptable ont été dégagées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation. Les flux de l'exercice ont été enregistrés en compte de résultat, selon la méthode du report variable.

En application de la règle de prudence, les déficits reportables ne sont pas retenus dans le calcul de l'impôt différé, sauf circonstances constituant une très forte probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

Le taux d'imposition différé appliqué intègre la contribution additionnelle prévue par la loi de finance rectificative pour 1995 dont le taux a été ramené à 3% au titre des exercices 2002 et suivants.

Le taux d'imposition intègre également la contribution sociale sur les bénéfices mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000, égale à 3,3% de l'impôt brut diminué d'un abattement de 763.000 euros.

Le taux d'impôt différé applicable au titre de 2002 s'établit par conséquent à 34.33% auquel s'ajoute un taux de 3,3% pour la partie de l'impôt brut excédent 763.000 euros.

Principaux éléments

Les principaux éléments constitutifs de la fiscalité différée sont des impôts différés actif calculés sur des provisions non déductibles ainsi que les impôts payés par avance sur les plus-values latentes constatées sur les O.P.C.V.M. Concernant ce dernier point, l'impôt différé actif a été calculé en prenant pour référence le dernier taux d'impôt voté, applicable au 31 décembre 2002, et non celui constaté lors de l'imposition de la plus value latente.

Impôt de distribution

Aucune provision n'est constituée dans les comptes consolidés pour les impôts dus sur la distribution des réserves de la Caisse Régionale, celles-ci étant considérées comme investies de manière permanente.

De même, le complément d'impôt sur les réserves de plus-values à long terme ayant supporté l'impôt et qui devrait être payé si ces réserves étaient distribuées n'a pas été provisionné ; elles ne sont pas, en principe, distribuées par la Caisse Régionale.

Le crédit-bail

En application du principe de prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique et conformément aux principes de consolidation, les contrats de crédit bail pour lesquels l'option d'achat sera certainement exercée, font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit.

Dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

Ce même principe s'applique aux contrats de location financière de longue durée.

Au titre de l'exercice 2002, l'application de ces principes a conduit au retraitement de - 6 milliers d'euros dans le compte de résultat et de 1 milliard d'euros en ce qui concerne les comptes de réserves.

Autres Informations

Le règlement 99.07 du Comité de réglementation comptable prévoit, dans son paragraphe 10052, la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds dédiés.

L'article 51 de ce même paragraphe autorise, à titre dérogatoire, que cette consolidation ne soit mise en œuvre qu'à l'issue d'une période de 5 ans lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- aucun nouvel investissement n'est effectué dans l'entité considérée par l'entreprise consolidante ou par une entreprise consolidée, et l'entité ne réalise aucune nouvelle opération financée par l'entreprise consolidante ou une entreprise consolidée,
- l'entité doit avoir cessé d'exister au plus tard le 1^{er} janvier 2005,
- une information est donnée en annexe sur l'activité, les actifs, les passifs et les résultats latents et réalisés de ces entités non consolidées.

Les Fonds dédiés concernés ne sont pas retenus dans le périmètre de consolidation.

Fonds dédiés (en milliers d'euros)

Nom	31 décembre 2002		31 décembre 2001	
	V. Achat	Plus Value	V. Achat	Plus Value
Force Touraine Poitou – Indocam	28.571	5.341	36.394	5.322
TP Rendement – BFT	48.732	5.712	55.074	8.292

NOTE 2 : DETAIL DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

PERIMETRE DE CONSOLIDATION		
Désignation		Président
Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou 18, rue Salvador Allende 86000 POITIERS		Noël DUPUY
Liste des Caisses Locales :		
AMBOISE	51, Rue Nationale 37400 AMBOISE	Bernard HESNAULT
AZAY LE RIDEAU	9, Rue Carnot 37190 AZAY LE RIDEAU	J.Pierre DUVEAU
BLERE	41, Rue des Déportés 37150 BLERE	Alain GODEAU
BOURGUEIL	28, Rue Pasteur 37140 BOURGUEIL	Rémy COUTANCE
CH. LA VALLIERE	8, Av. GL Leclerc 37330 CH. LA VALLIERE	Josiane GRATELLE
CHATEAURENAULT	7, Rue de la République 37110 CHATEAURENAULT	Micheline LEHOUX
NEUVY LE ROY	11, Rue du 11 Novembre 37370 NEUVY LE ROY	Maurice JANVIER
CHINON	72, Rue de l'Hôtel de Ville 37500 CHINON	Pascal FONFREDE
TOURS LA RICHE	20, Place J.Jaurès 37000 TOURS	Pierre BARON
LE GRAND PRESSIGNY	Rue des Tanneries 37350 LE GRAND PRESSIGNY	Guy DUPORT
SAVIGNE S/ LATHAN	22, Av. des Tourelles 37340 SAVIGNE S/ LATHAN	Hervé de BRIANCON
DESCARTES	13, Rue du Commerce 37160 DESCARTES	Christophe GUILLARD
LANGAIS	16, Place du 14 juillet 37130 LANGAIS	Alain MANSAULD
LIGUEIL	57, Rue Aristide Briand 37240 LIGUEIL	Pierre AVIRON
L'ILE BOUCHARD	31, Av. des Presles 37220 L'ILE BOUCHARD	Philippe ONDET
LOCHES	1, Rue de Tours 37600 LOCHES	Jean Pierre RAGUIN
MONTRESOR	6, Route de Beaumont Village 37460 MONTRESOR	Olivier FLAMAN
NEUILLE PT PIERRE	15, Rue du Commerce 37360 NEUILLE PT PIERRE	Gabriel PIEGU
PREUILLY S/ CLAISE	13, Grande rue 37290 PREUILLY S/ CLAISE	Serge GERVAIS
RICHELIEU	30, Rue Henri Proust 37120 RICHELIEU	Pierre BOUREAU
STE MAURE	4, Rue St Michel 37800 STE MAURE	André OUMOUSA
TOURS NORD ST CYR	27, Av. Maginot 37100 TOURS	Patrice VALLEE
VOUVRAY	1 et 3 Rue de la République 37210 VOUVRAY	Daniel ALLIAS
JOUE LES TOURS	17, Rue A. Briand 37300 JOUE LES TOURS	Henri VEDRENNE
VALLEE DE L'INDRE	2, Rue Nationale 37250 MONTBAZON	Noël DUPUY
LUYNES	2, Rue de la République 37230 LUYNES	Robert GICQUEL
ST PIERRE	39, Av. de la République 37700 ST PIERRE	François SOULET
CHAMBRAY LES TOURS	Centre Ccial La Vrillonnerie 37170 CHAMBRAY	Jacques MERLE
VAL DE LOIRE	Bd Winston Churchill 37041 TOURS	Jean Claude BERTRAND
AVAILLES	Rue du 11 Novembre 86460 AVAILLES	Jacky CHARRUAULT
CHATELLERAULT	50, Bd Blossac 86100 CHATELLERAULT	Michel ARNAULT
CHAUVIGNY	21, Place du Marché 86300 CHAUVIGNY	Claude FOUCHER
CIVRAY	7, Rue des Douves 86400 CIVRAY	Odet TRIQUET
CHARROUX	Place des Halles 86250 CHARROUX	Yves GARGOUIL

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Désignation		Président
Liste des Caisses Locales (suite):		
COUHE VERAC	35, Place de la Marne 86700 COUHE VERAC	Guy PAUTROT
GENCAY	Rue Edmond Thiaudière 86160 GENCAY	Christian VIGNES
ISLE JOURDAIN	14, Av. Pasteur 86150 ISLE JOURDAIN	Roger DURAND
LENCLOÎTRE	9, Place du Général Pierre 86140 LENCLOÎTRE	Bernard BOYER
LOUDUN	Bd Loches et Matras 86200 LOUDUN	Michel BILOE
LES TROIS MOUTIERS	Av. d'Autmetz 86120 LES TROIS MOUTIERS	Michel CAILLETEAU
LUSIGNAN	2, Rue Carnot 86600 LUSIGNAN	Rémy VIERFOND
LUSSAC	29, Av. du Dr. Dupont 86320 LUSSAC	Philippe GERMANAUD
MIREBEAU	Place de la République 86110 MIREBEAU	Jacky BLANCHET
ST JEAN DE SAUVES	Place du Marché 86330 ST JEAN DE SAUVES	Claude SERGENT
MONTMORILLON	19, Bd Strasbourg B.P. N° 51 86501 MONTMORILLON	Hervé de MONVALLIER
MONTS S/ GUESNES	Rue du Château 86420 MONTS S/ GUESNES	Robert FRANCHINEAU
NEUVILLE	Place Joffre 86170 NEUVILLE	Fabien PLISSON
DANGE ST ROMAIN	Rue Jules Ferry 86220 DANGE ST ROMAIN	Bernard CHAUSSE
PLEUMARTIN	Av. de Hargarten 86450 PLEUMARTIN	Hubert BERNARD
ST GERVAIS	Place Centrale 86230 ST GERVAIS	Joseph FAULCON
ST SAVIN	Place de la Libération 86310 ST SAVIN	Bernard LE ROUGE
LA TRIMOUILLE	20, Rue Octave Bernard 86290 LA TRIMOUILLE	Marc NICOLAS
VIVONNE	15, Av. de la Plage 86370 VIVONNE	Ghislaine BOUNILLAU
VOUILLE	14 Place de la Barre 86190 VOUILLE	Pierre MANCEAU
ST GEORGES LES BX	Impasse Ancienne Gendarmerie 86130 ST GEORGES	Jean Pierre METAYER
SAINT JULIEN L'ARS	32, Rue de Chauvigny 86800 SAINT JULIEN L'ARS	Daniel GUEDON
LA VILLEDIEU	Av. des Bosquets 86340 LA VILLEDIEU	Jean LAVENAC
POITIERS	18, Rue Salvador Allende 86000 POITIERS	Christian MARIE
DEPARTEMENTALE	18, Rue Salvador Allende 86000 POITIERS	Françoise BERGEON

Liste des participations Non consolidées

Désignation	Forme Juridique	% dans le capital
TOUFFENET CARNOT	SCI	99,99
SIRCA	SNC	2,04
SIGEVAM	SA	7,91
CEDICAM	GIE	1,16
SACAM MACHINISME	SAS	3,39
SAS RUE DE LA BOETIE	SA	2,26
SEGUR	SAS	2,26
MIROMESNIL	SAS	2,26
CA TRANSACTION	SNC	2,03
SACAM	SA	2,81
SACAM PARTICIPATIONS	SAS	1,88
SACAM ASSURANCE CAUTION	SAS	1,26
SOFIPAR SP ARIANE	SP	12,20
SAPACAM	SA	2,21
VAUBAN FINANCES	SA	2,86
SOREPRO	SA	2,58
TOURAINNE PARTICIPATION	SA	19,16
GICAB EQUIPEMENTS	SARL	25,00
FDER SOFIPAR AZ 86 VIENNE	SP	99,00
POITOU CHARENTES EXPANSION	SA	0,84
LA TRAVERSIERE	SCI	22,00
GRAND OUEST MONETIQUE	GIE	20,00
HOSPITALITE	SCI	15,00
VIENNE RURALE	SARL	12,50
SAFER POITOU CHARENTES	SA	5,73
AMICA	GIE	0,94
G-START	SNC	2,25
SAFER DU CENTRE	SA	5,84
COSTEL	SA	0,03
TOURAINNE POINT AFFAIRES	SARL	5,88
INOVAL	SA	2,41
TAMAYA	SARL	17,61
SEMIVIT	SEM	1,53
VINCI	SEM	0,05
SEMAVAL	SEM	4,96
FICOSIL	SCI	2,06
CENTRE LOIRE	SAS	26,60
SOLYMATIC	SA	7,00
CONSEIL VOYAGES TOURS	SARL	100,00
SALVA	SA	11,39
SANTEFFI	SAS	3,43
EDWARDS HOLDING	SA	100,00
UNIMO ATLANTIQUE	SP	6,19
PARTENAIRES	FCPR	2,79
UNIMO CENTRE	SP	8,25
IDPC	SA	2,01
TLJ	SAS	1,26
SACAM PLEIN CHAMP	SAS	2,23
SACAM FIRECA	SAS	2,17
CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT	SA	1,62
CAM	SCI	2,50
LES CHAMPS HARDIS	SCI	7,22

NOTE 3 : CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (hors FRBG)

Variations des capitaux propres consolidés (en milliers d'euros)

CAPITAL AU 31.12.2001	133.283
-Variation de capital	4.935
CAPITAL AU 31.12.2002	138.218
- Primes liées au capital au 31.12.2001	205.696
- Variation de la prime d'émission	0
- Variation de la prime de fusion	0
PRIMES LIEES AU CAPITAL AU 31.12.2002	205.696
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.2001	299.342
- Résultat consolidé au 31.12.2001	45.135
- Intérêts aux parts sociales versés par CR	- 3.529
- Dividendes aux CCI et CCA	- 3.050
- Variations des réserves sociales consécutives aux opérations de fusions	0
- Autres variations – Reprise Impôts Différés Epargne Logement	0
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.2002	337.898

NOTE 4 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)

CHARGE FISCALE	2002	2001
Charge d'impôt courant de l'exercice	21.864	21.036
• Sur le résultat ordinaire	23.388	26.358
• Sur le résultat exceptionnel	- 1.524	- 5.322
TOTAL	21.864	21.036
Produit d'impôt différé de l'exercice	3.208	- 1.448
IMPÔT SUR LES BENEFICES	25.072	19.588

20.4.12 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2002

COMPTES CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Caisse Régionale. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

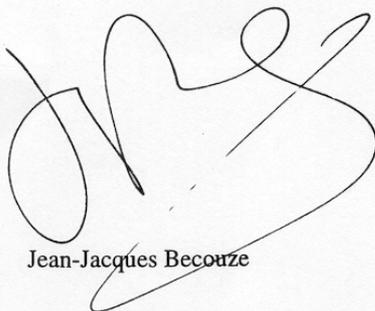
Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 8 mars 2003

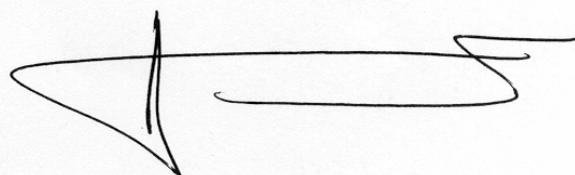
Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES



Jean-Jacques Becouze

ERNST & YOUNG Audit



Philippe Fourquet

20.5 Politique de distribution des dividendes

20.5.1. Intérêts aux parts sociales

	Montant global des intérêts en euros	Taux d'intérêt servi aux parts sociales	Impôt payé d'avance et restituable sous forme d'avoir fiscal	Revenu des parts	TMO Moyen
2000	2 233 891	4,00 %	2,00 %	6,00 %	4,92 %
2001	2 233 914	4,00 %	2,00 %	6,00 %	5,35 %
2002	2 122 196	3,80 %	1,90 %	5,70 %	5,14 %
2003	2 122 196	3,80 %	1,90 %	5,70 %	4,40 %
2004	2 122 196	3,80 %	NA	3,80 %	4,36 %

20.5.2. Dividendes versés aux CCI

	Montant global des dividendes en K euros	Dividende versé par CCI en euros	Impôt payé d'avance et restituable sous forme d'avoir fiscal	Rendement des CCI y compris dividende	TMO Moyen
2000	2 221 179	1,70	0,85	34,4 %	4,92 %
2001	2 905 709	2,20	1,10	24,1 %	5,35 %
2002	3 301 942	2,50	1,25	- 11,8 %	5,14 %
2003	3 632 136	2,75	1,375	- 4,6 %	4,40 %
2004	3 830 253	2,90	NA	16,8 %	4,36 %

20.5.3. Dividendes versés aux CCA

	Montant global des dividendes en K euros	Dividende versé par CCA en euros	Impôt payé d'avance et restituable sous forme d'avoir fiscal	Rendement des CCA y compris dividende	TMO Moyen
2000	NA	NA	NA	NA	NA
2001	171 598	2,20(*)	1,10 (*)	3,2 %	5,35 %
2002	3 954 117	2,50	1,25	3,6 %	5,14 %
2003	4 349 529	2,75	1,375	4,0 %	4,40 %
2004	4 586 776	2,90	NA	2,8 %	4,36 %

(*) Date de jouissance : 14 décembre 2001

20.5.4. Bénéfice par part sociale, CCI et CCA

	Montant du bénéfice de l'exercice en K€	Nombre de parts sociales, CCI et CCA	Bénéfice par titre en euros
2000	31 121	4 968 711	6,26
2001	41 898	6 564 559	6,38
2002	49 759	6 564 559	7,58
2003	59 960	6 564 559	9,13
2004	63 488	6 564 559	9,67

20.6. Procédures judiciaires et d'arbitrages

Il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige ayant eu dans un passé récent ou susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Caisse Régionale ou de son groupe.

20.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'est à déclarer aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel les états financiers vérifiés ont été publiés.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Le capital de la Caisse régionale est variable. Au 31 décembre 2004, il est composé de :

- 3 662 135 parts sociales,
 - 1 320 777 certificats coopératifs d'investissement
 - 1 581 647 certificats coopératifs d'associés,
- chacun d'une valeur nominale de 15,25 €.

Évolution du capital de la Caisse régionale sur 3 ans (en Euros)

Année	Montant en € Au 31/12
2002	100 109 525
2003	100 109 525
2004	100 109 525

21.1.2. Certificats coopératifs d'investissement (CCI)

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou est émettrice de CCI. Au 31/12/2004, elle détient 1 320 777 titres.

21.1.3. Certificats coopératifs d'associés (CCA)

Les CCA ont été émis dans le cadre des opérations préliminaires à la cotation des actions Crédit Agricole S.A. sur le premier marché de la bourse de Paris, en vue de permettre à Crédit Agricole S.A. de prendre une participation de 25 % dans le capital de la Caisse Régionale.

Crédit Agricole S.A. a été seule autorisée à souscrire les CCA émis au titre de cette augmentation de capital.

L'article 7 des statuts de la Caisse Régionale Touraine Poitou précise que le capital social peut être porté jusqu'à la somme de 150 millions d'euros, soit par décision du Conseil d'Administration au moyen de l'adjonction de nouveaux membres ou de la souscription de nouvelles parts effectuée par les sociétaires, soit après décision de l'assemblée Générale Extraordinaire, au moyen de l'émission de certificats coopératifs d'investissement ou d'associés ainsi que tous autres titres autorisés.

Il n'y a pas de capital autorisé non émis. Par ailleurs, la Caisse Régionale n'a pas mis en place de plan de stock-option.

21.1.4. Caractéristiques des parts sociales

Les parts sociales de la Caisse Régionale ont globalement les mêmes caractéristiques que celles émises par les Caisses Locales (se reporter aux pages du présent prospectus relatives aux renseignements généraux sur les parts sociales émises).

La valeur nominale des parts sociales de la Caisse Régionale Touraine Poitou est de 15,25 €.

Les intérêts sont calculés par mois entier. Ils commencent à courir à compter du premier jour du mois suivant celui où la souscription a été effectuée. Ils cessent à l'expiration du mois qui précède celui du remboursement effectif des parts.

21.1.5. Caractéristiques des certificats coopératifs d'investissement (CCI)

L'article 64 de la loi du 17 juin 1987 sur l'épargne a modifié la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et a autorisé les banques mutualistes et coopératives à faire appel public à l'épargne par l'émission de certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Les droits et obligations relatifs aux CCI sont contenus dans le titre II Quater de la loi du 10 septembre 1947 précitée.

Les CCI ont les caractéristiques suivantes :

- 2) Ceux sont des valeurs mobilières sans droit de vote, représentatives des droits pécuniaires attachés à une part de capital, négociables et librement cessibles ;
- 3) Ils peuvent être délivrés, au choix des souscripteurs, sous la forme au porteur ou nominative ;
- 4) Ils sont inscrits en compte, tenus au nom des détenteurs :
 - chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres au porteur,
 - chez l'émetteur ou, s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres nominatifs ;
- 5) Les CCI sont émis pour la durée de la société : elle est illimitée en ce qui concerne la Caisse Régionale de Crédit Agricole Touraine Poitou ;
- 6) Ils ne peuvent représenter, avec les CCA et les parts à intérêts prioritaires sans droit de vote, plus de la moitié du capital atteint à la clôture de l'exercice précédent ; cependant, les titres détenus par l'organe central d'un réseau mutualiste ne sont pas pris en compte pour le calcul de ce plafond (article L. 511-31 du code monétaire et financier) ;
- 7) Les CCI sont inscrits à la cote du second marché d'Euronext.

21.1.5.1 *Droits des porteurs*

Les porteurs de CCI ont la possibilité d'obtenir la communication des documents sociaux dans les mêmes conditions que les sociétaires.

Ils disposent d'un droit sur l'actif net dans la proportion du capital qu'ils représentent.

En cas d'augmentation de capital, les porteurs de CCI ont, proportionnellement au nombre de titres qu'ils possèdent, un droit de souscription à titre irréductible aux certificats émis. Un tel droit préférentiel n'existe pas pour les parts sociales.

En cas de liquidation de la société, les porteurs de CCI ont droit au remboursement des certificats à la valeur nominale et à une quote-part du boni de liquidation dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Toute décision ayant pour conséquence directe ou indirecte une modification des droits des porteurs énoncés ci-dessus n'est définitive qu'après l'approbation de ces porteurs réunis en assemblée spéciale.

21.1.5.2 *Rémunération*

La rémunération versée aux CCI est fixée en fonction des résultats de l'exercice par l'assemblée générale annuelle des sociétaires, conformément aux dispositions de la loi du 10 septembre 1947. La rémunération des CCI, avoir fiscal compris, doit être au moins égale à celle des parts sociales (en application de l'article 14 de la loi du 10 septembre 1947, le taux d'intérêt versé par la Caisse Régionale à ses parts sociales ne peut excéder le taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées).

Depuis la loi du 3 janvier 1991, le dividende peut être payé en numéraire ou sous forme de CCI (article 19 viciés de la loi du 10 septembre 1947).

21.1.6. Caractéristiques des certificats coopératifs d'associés (CCA)

La loi du 13 juillet 1992 a modifié la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et a autorisé les banques mutualistes et coopératives à émettre des Certificats Coopératifs d'Associés (CCA), dont le régime juridique est fixé par le titre II quinquies de la loi du 10 septembre 1947 précitée.

Leurs principales caractéristiques sont les suivantes :

- 1) Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote, représentatives des droits pécuniaires attachés à une part de capital, et librement cessibles;
- 2) Ils ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale émettrice et des Caisses Locales qui lui sont affiliées ;
- 3) Ils ne peuvent être délivrés que sous la forme nominative, et inscrits en comptes tenus au nom des détenteurs chez l'émetteur ou chez l'intermédiaire de leur choix ;
- 4) Ils sont émis pour la durée de vie de la société. Elle est illimitée en ce qui concerne la Caisse Régionale de Crédit Agricole Touraine Poitou ;
- 5) Les CCI, les CCA et les parts à intérêt prioritaire ne peuvent représenter ensemble plus de 50% du capital social de la Caisse Régionale. Les CCI et les CCA détenus par Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central d'un réseau mutualiste, ne sont cependant pas pris en compte pour le calcul de ce plafond.

21.1.6.1. *Droits des porteurs*

Les CCA permettent à leurs titulaires d'obtenir la communication des documents sociaux dans les mêmes conditions que les sociétaires. Les titulaires de CCA disposent d'un droit sur l'actif net dans la proportion du capital qu'ils représentent (article 19 ter viciés de la loi du 10 septembre 1947). En cas d'augmentation de capital, les détenteurs de CCA ont, proportionnellement au nombre de titres qu'ils possèdent, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux nouveaux certificats. Un tel droit préférentiel n'existe pas pour les parts sociales. En cas de liquidation de la société, les détenteurs de CCA ont droit au remboursement de leurs certificats à leur valeur nominale et à une quote-part du boni de liquidation dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Toute décision ayant pour conséquence directe ou indirecte une modification des droits des détenteurs énoncés ci-dessus n'est définitive qu'après l'approbation de ces détenteurs réunis en Assemblée spéciale.

21.1.6.2. *Rémunération*

La rémunération versée aux CCA est fixée en fonction des résultats de l'exercice par l'assemblée générale ordinaire annuelle. Conformément aux dispositions de la loi du 10 septembre 1947, la rémunération des CCA, avoir fiscal non compris, doit être au moins égale à celle versée aux parts sociales.

21.1.7. Historique du capital social

Au 31 décembre 2004, le capital social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou s'élevait à la somme de 100 109 525 Euros, composé de 3 662 135 parts sociales, 1 320 777 Certificats Coopératifs d'investissement et de 1 581 647 Certificats Coopératifs d'Associés d'une valeur nominale de 15,25 euros.

Répartition actuelle du capital et des droits de vote :

Répartition du capital	Capital nominal	% du capital	Nombre	% vote
Certificats coopératifs d'investissement	20 141 849,25	20,12	1 320 777	0 %
Dont part du public	19 106 328,50	94,86	1 252 874	
Dont part Crédit Agricole SA	907 268,25	4,50	59 493	
Dont part auto-détenue	128 252,50	0,64	8 410	
Certificats coopératifs d'associés (CCA)	24 120 116,75	24,09	1 581 647	0 %
Dont part du public	0	0	0	
Dont part Crédit Agricole SA	24 120 116,75	100	1 581 647	
Parts sociales	55 847 558,75	55,79	3 662 135	100,00 %
Dont caisses locales	55 847 269	99,99	3 662 116	94,22 %
Dont administrateurs de la Caisse Régionale	275,50	ns	18	5,47 %
Dont Crédit Agricole SA	15,25	ns	1	0,31 %
TOTAL	100 109 524,75	100	6 564 559	100,00 %

Le nombre total de droits de vote est de 329 au 31 décembre 2004. Aucun droit de vote n'est attaché aux CCI et aux CCA.

La qualité de sociétaire devant être préalablement reconnue à toute personne désirant souscrire des CCA, Crédit Agricole S.A. a souscrit une part sociale de la Caisse Régionale pour lui permettre de participer à l'augmentation de capital, décidée par l'AGE du 28 novembre 2001, qui lui était réservée. En conséquence, le sociétaire le plus important en terme de détention de capital est Crédit Agricole S.A., qui dispose d'un droit de vote et représente 25 % du capital social.

Le second sociétaire le plus important est la Caisse Locale départementale de la Vienne, qui détient 692 582 parts sociales, soit 18,90 % du capital social.

Le troisième sociétaire le plus important est la Caisse Locale de Val de Loire avec 293 172 parts sociales, soit 8 % du capital social.

3 Caisse Locales détiennent chacune 10 droits de vote, les 56 autres Caisses Locales détiennent chacune 5 droits de vote. Aucun sociétaire ne détient davantage de droits de vote.

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social

La Caisse Régionale développe toute activité de la compétence d'un établissement de crédit dans le cadre de la réglementation bancaire et conformément aux dispositions régissant le Crédit Agricole Mutuel.

A cet effet, elle réalise toutes opérations de crédit de banque, de caution, de prises de participation, de finance, de courtage, notamment d'assurance, de commission, d'arbitrage, de services d'investissement et de toutes activités connexes, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, et plus généralement toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de le favoriser, dans le respect des compétences des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel définies par les lois et règlements en vigueur.

21.2.2. Disposition concernant les membres des organes d'administration et de Direction

CONSEIL D'ADMINISTRATION (article 17 des statuts)

1. La Caisse régionale est administrée par un Conseil d'administration composé de 18 membres au maximum pris parmi les sociétaires et nommés par l'Assemblée générale.
2. Les administrateurs sont nommés pour trois ans ; ils sont renouvelables par tiers chaque année. Les deux premières séries sont désignées par le sort, le renouvellement se fait ensuite à l'ancienneté. Au cas où il adviendrait que le nombre des administrateurs n'est pas divisible par trois, il conviendrait d'arrondir à l'unité inférieure le nombre des administrateurs renouvelables la première année et, si nécessaire, le nombre des administrateurs renouvelables la seconde année.

Les administrateurs sont rééligibles.

3. Les nouvelles candidatures au mandat d'administrateur doivent être notifiées par les intéressés au Président par écrit, huit jours francs au moins avant la réunion de l'Assemblée générale ; toutefois, et sous réserve des dispositions de l'article 512-38 du Code Monétaire et Financier, cette formalité ne sera pas observée au cas où un ou plusieurs postes d'administrateurs deviendraient vacants, soit moins de huit jours avant la réunion de l'Assemblée générale, soit au cours de cette Assemblée qui pourra alors procéder sur le champ au remplacement du ou des administrateurs manquants.
4. Par ailleurs, ne sont pas éligibles les sociétaires en retard de plus de six mois dans leurs obligations financières vis-à-vis du Crédit agricole mutuel ainsi que ceux faisant l'objet d'une procédure contentieuse, qu'il s'agisse de leurs engagements personnels ou de ceux contractés par des sociétés dans lesquelles ils exercent des fonctions d'administration ou de gestion.
5. Les administrateurs ne pourront rester en fonction au sein du bureau statutaire, au-delà de l'Assemblée générale qui suit leur 65ème anniversaire.
6. Toute fonction d'administrateur au sein d'un autre établissement de crédit est incompatible avec celle d'administrateur exercée au Crédit agricole mutuel, sauf autorisation exceptionnelle donnée par le Conseil d'administration.
7. Si un administrateur ne remplissait plus les conditions requises à son éligibilité telles que visées à l'alinéa 4 de cet article, ou venait à méconnaître les dispositions mentionnées aux alinéas 5 et 6, son mandat prendrait fin immédiatement. Prenant acte de cette situation, le Conseil d'Administration en notifierait le constat à l'intéressé, par simple courrier.

DIRECTION GENERALE (article 26 des statuts)

1. Le Conseil d'administration nomme et révoque le Directeur Général et, sur proposition de ce dernier, les autres agents de direction.
2. Il délègue au Directeur Général tous pouvoirs destinés à lui assurer autorité sur l'ensemble du personnel de la Caisse régionale.

21.2.3. Droit, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie de titres existants

Concernant les parts sociales

Les parts sociales de la Caisse Régionale ont globalement les mêmes caractéristiques que celles émises par les Caisses Locales (se reporter au chapitre 1 [partie1] et aux pages suivantes du présent prospectus relatives aux renseignements généraux sur les parts sociales émises).

La valeur nominale des parts sociales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a été fixée à 15,25 €.

L'intérêt aux parts sociales de la Caisse Régionale est versé aux sociétaires porteurs de parts à la date du 31 décembre précédant l'assemblée générale annuelle de la Caisse Régionale.

Concernant les Certificats Coopératifs d'investissement et les Certificats Coopératifs d'Associés

Les CCI et les CCA permettent à leurs titulaires d'obtenir la communication des documents sociaux dans les mêmes conditions que les sociétaires. Les titulaires de CCI et CCA disposent d'un droit sur l'actif net dans la proportion du capital qu'ils représentent (article 19 ter viciés de la loi du 10 septembre 1947). En cas d'augmentation de Capital, les détenteurs de CCI et CCA ont, proportionnellement au nombre de titres qu'ils possèdent, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux nouveaux certificats. Un tel droit préférentiel n'existe pas pour les parts sociales. En cas de liquidation de la société, les détenteurs de CCI et CCA ont droit au remboursement de leurs certificats à la valeur nominale et à une quote-part du boni de liquidation dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Toute décision ayant pour conséquence directe ou indirecte une modification des droits des détenteurs énoncés ci-dessus n'est définitive qu'après l'approbation de ces détenteurs réunis en assemblée spéciale.

La rémunération versée aux CCI et CCA est fixée en fonction des résultats de l'exercice par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle. Conformément aux dispositions de la loi du 10 septembre 1947, la rémunération des CCI et CCA doit être au moins égale à celle versée aux parts sociales.

21.2.4. Assemblées Générales Extraordinaires

Les Assemblées Générales extraordinaires délibèrent notamment sur toutes les modifications de statuts, sur la dissolution de la société ou sa fusion avec une société similaire.

Elles ne délibèrent valablement que si elles sont composées d'un nombre de sociétaires groupant par eux-mêmes ou par procuration, au moins la moitié des voix attribuées à l'ensemble des membres de la société, individuels ou collectifs, ayant le droit d'assister à la réunion. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée est convoquée : elle délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les résolutions ne sont adoptées qu'à une majorité réunissant au moins les deux tiers des voix des sociétaires présents ou représentés.

21.2.5. Assemblées Générales Ordinaires

Les Assemblées Générales Ordinaires, pour délibérer valablement, doivent être composées d'un nombre de sociétaires groupant par eux-mêmes ou par procuration le quart au moins des voix attribuées à l'ensemble des membres de la société, individuels ou collectifs, ayant le droit d'assister à la réunion. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée est convoquée et délibère valablement quel que soit le nombre de sociétaires présents ou représentés. Les décisions de l'Assemblée sont prises à la majorité des voix des sociétaires présents ou représentés, celle du président est prépondérante en cas de partage égal des voix.

22. CONTRATS IMPORTANTS :

Au titre des deux exercices précédents les contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, concernent :

La convention de 2004 régissant les règles financières internes au groupe entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole SA et dont les modalités générales sont décrites au point 9.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET

Néant

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents suivants peuvent être consultés au Siège social de la Caisse Régionale Touraine Poitou, 18 rue Salvador Allende 86000 POITIERS :

- les statuts de la caisse régionale
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluation et déclarations.
- les informations financières historiques de la caisse régionale pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent prospectus.

II - EVOLUTION RECENTES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2004, approuvés par l'Assemblée Générale du 25 mars 2004 ont été publiés au Balo le 9 mars et le 6 avril 2005.

PERSPECTIVES 2005

Dans un contexte de baisse des taux d'intérêts et de concurrence exacerbée, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a connu une activité particulièrement dynamique durant l'année 2004, grâce à la forte mobilisation de l'ensemble de ses collaborateurs. Cela lui a permis d'accompagner un nombre toujours croissant de clients.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, s'inscrivant dans la volonté de conquête exprimée par le groupe Crédit Agricole dans son nouveau projet de développement, s'est doté d'un projet d'entreprise volontariste pour les années à venir. La Caisse Régionale entend ainsi continuer à se développer, en offrant à un nombre toujours plus grand de clients, une offre de services plus large, associée à une meilleure qualité.

Pour servir ses objectifs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou continuera son programme de rénovation de ses agences et de nouvelles implantations. Parallèlement, dans le but d'être le plus disponible possible auprès de ses clients, la Caisse Régionale va poursuivre ses investissements sur les canaux à distance (le téléphone, l'Internet). Enfin, la plateforme informatique commune à plusieurs Caisses Régionales de Crédit Agricole de l'Ouest est maintenant opérationnelle. Cette dernière va permettre à la Caisse Régionale d'offrir à ses clients une qualité et une compétitivité en amélioration permanente.

La formation dispensée aux collaborateurs contribuera à maintenir le niveau de compétence nécessaire pour accompagner un nombre croissant de clients dans leurs projets d'épargne, de préparation de la retraite, d'assurance de biens et de personnes et de financement.

Ainsi, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou, en restant attaché à ses valeurs de proximité, entend renforcer encore sa place de premier banquier régional et d'acteur économique majeur de la région.

Les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2005, approuvés par le Conseil d'Administration du 9 septembre 2005, ont été publiés au Balo le 28 octobre et le 9 novembre 2005.

Pour ce premier semestre 2005, on peut noter que, dans un contexte de taux historiquement bas et de marché très concurrentiel, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a poursuivi sa politique de conquête de marché.

L'encours des crédits, bénéficiant d'une activité habitat toujours aussi tonique, progresse de + 10,1 %. Les réalisations totales de crédits nouveaux s'élèvent à 686 M€ en progression de 14,3 %.

L'activité collecte continue de progresser à un bon niveau (+ 5,8 % sur 1 an), pour s'établir à 8,78 milliards d'euros.

Le nombre de contrats d'assurances dommages a progressé de +12% (près de 110 000 contrats au 30/06/05).

Les résultats financiers

Le Produit Net Bancaire, en dépit de la pression sur les marges, s'inscrit en progression de 3 %.

La poursuite de la construction d'une plateforme informatique commune à plusieurs Caisses Régionales explique, pour une large part, la progression des charges de fonctionnement de + 4,2 %.

Ainsi le Revenu Brut d'Exploitation est en légère progression de + 1,4 % à 56,5 M€ et le coefficient d'exploitation s'affiche à 56,9 %.

Compte tenu d'un coût du risque limité à 4,2 M€, le Résultat Net Social progresse de + 3,2 % à 30 M€.

Dans le cadre de la mise en œuvre des normes IFRS, à compter du 1/01/2005, des provisions FRBG affectées aux « risques crédits », « risques opérationnels » et « risques épargne logement », d'un montant de 23,3 M€, ont été transférées dans les provisions pour « risques et charges ». Ce changement d'affectation comptable ne modifie en rien le caractère prudentiel de ces provisions.

TROISIEME PARTIE : RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU GROUPE CREDIT AGRICOLE ET AU GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Se reporter au document de référence relatif à Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2005 sous le n°D.05-0233, ainsi que ses actualisations déposées auprès de l'AMF le 20 avril 2005 sous le n°D.05-0233-A.01; le 4 mai 2005 sous le n°D.05-0233-A.02, le 9 juin 2005 sous le n°D-05.0233-A.03, le 12 juillet 2005 sous le n°D-05.0233-A.04, le 15 septembre 2005, sous le n°D-05.0233-A.05 et le 22 novembre 2005 sous le n°D-05-0233-A-06.

Plan de développement 2006 - 2008



Une ambition de croissance forte en France et à l'international -

Communiqué de presse - Paris, le 14 décembre 2005

Établi à l'initiative du Président René Carron, le plan de développement de Crédit Agricole S.A. pour les trois années à venir a été présenté par Georges Pauget, Directeur Général, et approuvé par le Conseil d'administration du 5 décembre 2005. Après 4 années de profondes transformations, Crédit Agricole S.A. se fixe des objectifs de création de valeur qui s'appuient sur un ambitieux programme visant à renforcer les positions de leader du Groupe Crédit Agricole en France et sur une croissance externe maîtrisée à l'étranger. Ces développements s'accompagneront d'une gestion dynamique du potentiel humain du Groupe. Ils permettront une forte amélioration des résultats.

Crédit Agricole S.A. vient de connaître 4 années de transformations majeures avec, successivement, sa cotation, l'acquisition de Finaref et l'intégration du Crédit Lyonnais. Cette phase, maintenant achevée, a été couronnée de succès, permettant à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole de devenir le leader incontesté de la banque de détail en France, et d'occuper la première ou la seconde place sur chacun des métiers qui y sont liés, tout en augmentant sensiblement sa rentabilité. Les objectifs énoncés lors de la cotation et du lancement de l'offre sur le Crédit Lyonnais ont été atteints, comme en témoignent les performances financières du Groupe sur cette période ; le résultat par action publié de Crédit Agricole S.A. a doublé et le rendement annuel de l'investisseur depuis la cotation s'établit à 17%.

Fidèle à l'engagement d'une croissance durable et rentable pris lors de la cotation, le plan de développement 2006/2008 repose sur 4 leviers de création de valeur : la différenciation des marques Crédit Agricole et LCL, le projet industriel, l'accès à des réseaux de distribution hors de France, le développement des plates-formes produits. La nouvelle organisation du groupe Crédit Agricole S.A., présentée le 17 novembre pour être mise en place le 1er janvier 2006, accompagne ces orientations.

En France, le Crédit Agricole bénéficie d'un avantage concurrentiel unique : la complémentarité des deux banques de proximité que sont, d'une part, les Caisses régionales et, d'autre part, LCL. Cet atout sera valorisé en approfondissant les stratégies de différenciation initiées à l'automne au travers de deux positionnements : la relation durable, qui caractérise l'approche mutualiste des Caisses régionales, et l'approche consumériste de LCL. Les Caisses régionales ont engagé une vigoureuse relance de leur dynamique commerciale pour atteindre dès 2008 l'objectif de 400 000 nouveaux clients par an. A la base de ce développement, une politique continue d'innovations en termes de produits bancaires et financiers. Pour sa part, le Crédit Lyonnais, devenu LCL, s'est fixé des objectifs volontaristes d'élargissement de sa base de clientèle (+ 100 000 comptes de particuliers par an). Pour ce faire, il va également développer de nouvelles offres et se montrer particulièrement réactif à la demande de la clientèle. Le succès de la politique d'innovation dans les deux enseignes sera favorisé par l'appui des filiales producteurs du Groupe.

Les ambitions de conquête et de développement des deux enseignes vont s'accompagner de gains de productivité grâce à l'industrialisation des process. Le Groupe dans son ensemble dispose, à cet égard, de marges de progression importantes en tirant parti de l'effet de taille. Par ailleurs, le modèle économique «



Producteur/distributeur » qui régit l'organisation du Groupe et de ses filiales de production (gestion d'actifs, assurance, crédit à la consommation, services financiers spécialisés) est confirmé et renforcé.

A l'international, Crédit Agricole S.A. détient déjà des positions fortes en Europe par l'intermédiaire de participations minoritaires. Cette politique de partenariats lui a d'ores et déjà permis de développer, en Italie, avec Agos Itafinco et bientôt avec Nextra, un modèle original d'articulation d'une plate-forme industrielle avec un réseau de distribution partenaire.

Sur la période du plan de développement, le Groupe aura la possibilité de financer un programme significatif de croissance externe à l'international. Le centre de gravité des activités de banque de détail hors de France demeurera en Europe de l'ouest, les investissements dans cette région visant à tirer parti de l'ensemble de la chaîne de valeur distribution-production des métiers de la banque de détail. Hors d'Europe de l'ouest, le Groupe concentrera ses investissements sur des acquisitions ciblées en Europe centrale et orientale et dans le bassin méditerranéen, permettant ainsi d'accélérer son rythme de croissance organique.

Sur la période 2006 - 2008, le scénario de référence du Groupe prévoit un montant global d'investissements de l'ordre de 5 milliards d'euros, entièrement autofinancé. Ces investissements répondront à des critères financiers stricts.

*

* *

Globalement, compte tenu de ce programme d'investissements, le plan de développement de Crédit Agricole S.A. devrait se traduire, sur la période 2006 - 2008, par une croissance annuelle moyenne de 10% du produit net bancaire. Celui-ci se rééquilibrerait au profit de l'activité internationale qui représenterait, en 2008, la moitié environ du produit net bancaire total. Ce développement serait assuré concomitamment à une bonne maîtrise des coûts, conduisant à une amélioration annuelle moyenne du coefficient d'exploitation de 150 pb. Le profil global des risques de Crédit Agricole S.A. ne serait pas modifié. Au total, l'augmentation annuelle moyenne du bénéfice net par action serait de 10%.

La mobilisation nécessaire de l'ensemble du personnel pour la réussite du projet est au cœur de la présentation par Georges Pauget, ce jour, de ce plan de développement devant les 1.200 principaux cadres de Crédit Agricole S.A. réunis pour la première fois à cette occasion. Le Groupe a déjà montré sa capacité à capitaliser sur les richesses et les expertises des personnels issus d'horizons très variés. Le développement programmé du Groupe au cours des prochaines années impliquera de franchir de nouvelles étapes dans la gestion managériale, en particulier d'organiser une plus grande mobilité à l'intérieur tant de Crédit Agricole S.A. que du Groupe Crédit Agricole et de mieux tirer parti des ressources humaines aptes à accompagner l'expansion internationale.

René Carron a souligné que le Groupe dans son ensemble s'engageait dans ce projet avec détermination.

Crédit Agricole S.A.

Contact Presse

Alain Berry - 01 43 23 59 44